
Mongraphie de
la cathédrale de Nevers
Augustin Joseph Crosnier

MONOGRAPHIE

DE

LA CATHÉDRALE

DE NEVERS.

NEVERS. — I.-M. FAY, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE ET DE L'ÉVÊCHÉ.

RUE DES ARDILLIERS, 13, HÔTEL DE LA FERTÉ.

MONOGRAPHIE

DE LA

CATHÉDRALE DE NEVERS,

PAR

M. L'ABBÉ CROSNIER,

VICAIRE GÉNÉRAL,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS,
MEMBRE CORRESPONDANT DES COMITÉS HISTORIQUES, ETC.

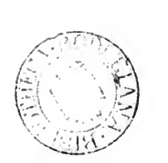
PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE.



NEVERS,

MOREL, LIBRAIRE, RUE DU COMMERCE.

M DCCC LIV



AVANT-PROPOS.

« La religion, dit Châteaubriand, fut le sein et le » moule dans lequel s'est formée et façonnée notre » société tout entière [1]. » Nous pouvons ajouter que, pour chaque cité, la cathédrale fut le berceau de la civilisation. L'Évêque veillait avec amour, autour de ce berceau, sur la pupille que la Providence avait confiée à ses soins.

C'est à l'ombre de la cathédrale que se sont élevés ces monastères qui devaient contribuer d'une manière si efficace à développer cette civilisation naissante; c'est au pied de ses antiques murailles que l'enfance recevait les premières leçons des sciences divines et humaines; c'est sous ses voûtes sacrées que les peuples

1 *Études historiques*, première étude.

apprenaient à modérer leurs fougueuses passions, et courbaient la tête sous le joug de la morale évangélique.

L'opprimé venait se réfugier dans son sanctuaire, et l'oppresseur, arrêté par la crainte de se voir rejeté de son enceinte vénérée, déposait ses armes et calmait sa fureur.

D'abord église modeste, à la nef restreinte comme la couche d'un enfant, la cathédrale ne tarda pas à prendre de plus vastes proportions : c'est que l'enfant avait grandi rapidement; déjà ses membres avaient pris des formes colossales.

En effet, tout un peuple se pressait sous ses arceaux multipliés. En même temps les arts se donnaient rendez-vous sous ses parvis, pour lui payer, comme à une reine, le tribut de leur amour filial et l'hommage de leur reconnaissance. La sculpture, la peinture, la musique concouraient à l'envi à la pompe de ses solennités.

C'était l'Évêque qui était le moteur de cet incroyable mouvement. Les premiers pontifes avaient arrosé de leurs sueurs et de leur sang une terre long-temps ingrate; mais la divine semence était fécondée, et en mourant ils avaient laissé à leurs successeurs un héritage riche d'avenir.

La vieille société s'était usée au milieu même des persécutions dirigées contre le christianisme ; elle était réduite à ne plus pouvoir trouver de magistrats.

« La charge de décurion, dit M. Laurentie, après » avoir été présentée comme un honneur, fut bientôt » subie comme un esclavage, et dès la fin du quatrième » siècle, il fallut avoir recours à la contrainte pour trou- » ver des sénateurs ; les principaux Gaulois s'enfuyaient » dans les solitudes et abandonnaient leurs biens et leur » fortune, plutôt que d'entrer dans la curie ; si bien, » qu'il y eut un moment où l'administration des cités » fut impossible aux dominateurs...... Dans cette fuite » universelle qui s'était faite des charges de la curie, » les Évêques s'étaient trouvés naturellement les » hommes des cités et des bourgades, défendant le » peuple ainsi abandonné, élevant la voix auprès des » maîtres de l'empire, quels qu'ils fussent, et faisant » de la charité chrétienne le commencement de la » liberté [1]. »

Guide des riches, soutien des pauvres, défenseur des opprimés, ami de tous, l'Évêque avait le droit de s'adresser à tous avec une sainte indépendance. En vain

1 *Histoire de France*, tome I, pages 65 et 66.

Théodose veut franchir le seuil du temple de Dieu; Ambroise l'arrête, il a aperçu sous la pourpre impériale une tache de sang, elle doit être effacée par les larmes du repentir. L'indomptable Clovis écoute avec respect saint Rémi, qui lui ordonne de baisser humblement la tête sous le joug du Seigneur. *Mitis depone colla Sicamber.*

L'Église ne veut point que ses Évêques puissent oublier jamais les obligations sacrées qu'ils ont contractées, le jour où ils ont reçu l'onction pontificale. Elle a soin de consigner ces obligations dans les actes de ses conciles. « Que les Évêques, dit un canon du » sixième concile d'Arles [1], n'oublient jamais qu'ils » doivent couvrir de leur protection les hommes du » peuple et surtout les pauvres; quand donc ils » s'aperçoivent que ceux qui sont chargés de rendre » la justice et d'administrer les provinces deviennent » les oppresseurs des pauvres, qu'ils les reprennent » d'abord avec la douceur propre à leur ministère; » mais si ces remontrances demeurent infructueuses, » qu'ils fassent connaître au roi leur conduite inique, » afin que la puissance royale réprime la malice de » ceux que la charité sacerdotale n'a pu gagner. »

1 *Anno* 813.

En même temps que les Évêques remplissaient ces fonctions si difficiles, ils fondaient partout des établissements charitables et pourvoyaient à tous les besoins. Ce sont sans doute ces considérations qui arrachaient à un homme, peu porté à exalter le catholicisme, ces paroles, qui, dans sa bouche, doivent être regardées comme l'expression de la vérité : « Ce sont les Évêques » qui ont fait le royaume de France, comme les abeilles » font une ruche[1]. »

On se flatterait donc à tort de connaître l'histoire d'une province, si on ignorait l'histoire de sa cathédrale et de ses Évêques.

Telle a été la pensée de la *Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts*, quand elle nous pressait d'entreprendre cette œuvre dont nous lui avions soumis le plan. Elle exprima le désir de faire exécuter, en son nom et à ses frais, la MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE SUIVIE DE L'HISTOIRE DE NOS ÉVÊQUES; heureuse de présenter ce livre à nos compatriotes comme « les prémices de ses travaux, » et au monde savant comme « sa carte d'entrée, » selon l'expression d'un de ses membres.

Elle n'a reculé devant aucun sacrifice. A un luxe de

1 GIBBON.

typographie étranger jusque alors à nos presses nivernaises, elle a ajouté de nombreuses planches exécutées dans les ateliers si renommés de M. Desrosiers, de Moulins.

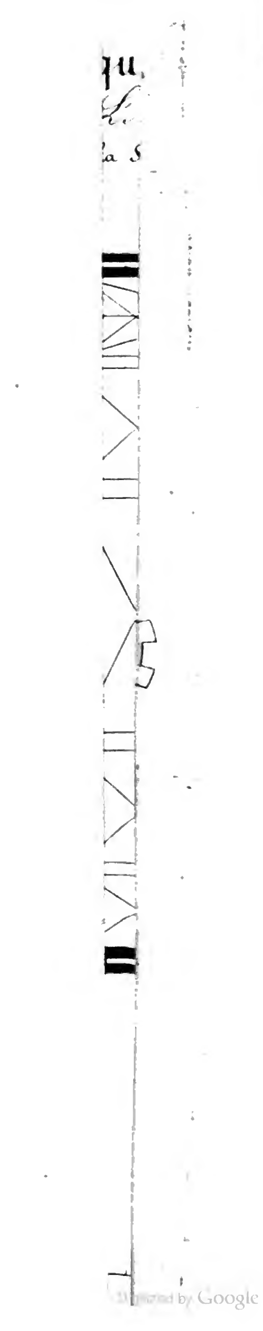
Nous devons ici adresser de sincères remerciements à M. l'abbé Laborde, qui, au moyen de la photographie, a reproduit plusieurs parties de la cathédrale, et à MM. Chantrier, Cougny, Chouet, Ristori, Henri Harpignies, qui nous ont prêté le concours de leur habile crayon.

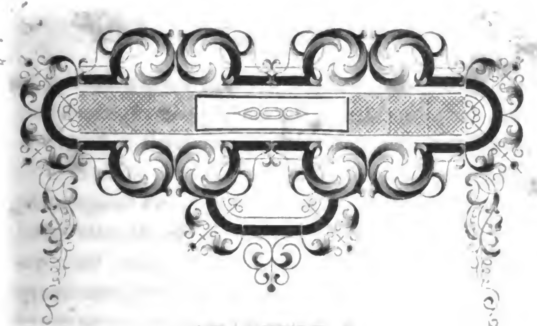
Mais nous devons surtout nous empresser de payer le juste tribut de notre reconnaissance au Conseil général, qui a voulu encourager les efforts de notre *Société*, en concourant à cette œuvre, par une allocation sur les fonds départementaux.

Ajoutons que la *Société Nivernaise* a eu la noble idée d'associer la charité à la science; quand elle aura couvert les frais considérables qu'occasionne un semblable ouvrage, elle laissera à la disposition de l'auteur la moitié des exemplaires restants, afin que le produit soit par lui consacré aux bonnes œuvres.



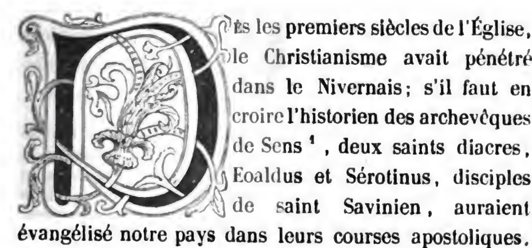
PREMIÈRE PARTIE.





CHAPITRE I.

LA FOI PRÊCHÉE DANS LE NIVERNAIS. — LE NIVERNAIS VIENT ACCROÎTRE L'EMPIRE DES FRANCS. — CLOVIS ÉTABLIT UN SIÉGE ÉPISCOPAL A NEVERS. — SAINT EULADE, PREMIER ÉVÊQUE. — SAINT GERVAIS ET SAINT PROTAIS, ANCIENS PATRONS DE LA CATHÉDRALE.



Dès les premiers siècles de l'Église, le Christianisme avait pénétré dans le Nivernais; s'il faut en croire l'historien des archevêques de Sens [1], deux saints diacres, Eoaldus et Sérotinus, disciples de saint Savinien, auraient évangélisé notre pays dans leurs courses apostoliques.

[1] JACQUES TAVEAU, *Hist. des Archev. de Sens.*

Peu après, saint Andoche et saint Tyrse plantaient la croix sur les rochers du Morvand, et saint Austremoine, avant d'aller se fixer à Clermont, jetait à Nevers la précieuse semence de la divine parole [1].

Vers l'an 274, saint Révérien et ses compagnons cimentaient de leur sang les fondements de cette Église naissante, tandis que saint Prix et saint Cot, qui s'étaient réfugiés dans le Donziais à la tête d'une troupe de fidèles Séquaniens, perpétuaient dans ce pays, et par leurs paroles et par leurs exemples, la foi qu'y avaient apportée les saints diacres Eoaldus et Sérotinus; eux aussi ne balancèrent pas à sacrifier leur vie pour la défense de l'Évangile.

Cependant saint Pélerin faisait tomber par sa parole puissante les autels de la déesse Icauna, élevés sur les rives du fleuve qui porte son nom [2], et après un demi-siècle de pénibles travaux, le saint vieillard étonnait Entrains par son courage et son héroïque constance. Jeté dans les prisons par ordre du préfet romain, il continua à remplir sa mission apostolique auprès de ses geôliers et de ceux qui étaient renfermés dans les mêmes cachots,

1 Michel Cotignon, d'après les anciens manuscrits et les vieilles légendes de l'abbaye de Saint-Allyre, de la Chartreuse de Clermont et de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, assure que saint Austremoine, un des sept missionnaires envoyés dans les Gaules par le pape saint Corneille, vint prêcher la foi à Nevers avant de se rendre à Clermont; c'est pourquoi cet historien met saint Austremoine au rang des évêques de Nevers, et l'auteur de la *Vie de saint Cassien* le dit *Evêque des Auvergnats et des Nivernais.*

2 *Icauna* est le nom latin de la rivière d'Yonne.

jusqu'au moment où il cueillit sur les collines de Bouhy la palme du martyre.

Si une de nos contrées, la partie située entre la Loire et l'Allier, ne fut convertie qu'au sixième siècle par le zèle de saint Patrice, le reste du pays reçut de bonne heure la grâce du salut et sut s'en rendre digne.

Quand la paix fut rendue à l'Église, Nevers dut avoir son Temple élevé en l'honneur du vrai Dieu, car, sans doute, les saints évêques qui gouvernaient alors l'Église d'Autun ne négligèrent pas cette cité, une des plus importantes de leur diocèse et par sa position, et par sa population, et par son industrie. Déjà, au temps de la conquête des Gaules, César la regardait comme une des places les plus fortes du pays éduen, puisqu'il l'avait choisie pour y établir le dépôt de sa cavalerie, de ses munitions et de ses trésors; et quand le parti qui voulait secouer le joug des Romains incendia Nevers, on sait, par le même historien, qu'on y fit périr les marchands romains que son commerce avait attirés, et qu'on ne trouvait pas assez de bateaux sur la Loire pour contenir le blé qu'on y avait saisi [1].

Cependant cette ville ne jouissait pas de la faveur accordée à d'autres cités moins considérables; elle ne possédait pas de siége épiscopal. Soumise aux Bourguignons, elle se trouvait par le fait même de sa position territoriale sous la juridiction spirituelle de l'évêque

1 *Comm. Cæs.* Lib. VII.



d'Autun, car de temps immémorial elle avait été enclavée dans le territoire des Eduens.

Une importante révolution allait bientôt s'opérer ; en passant sous la domination de nouveaux maîtres, Nevers devait avoir une organisation ecclésiastique qui lui fût propre, et devenir ainsi ville épiscopale.

Clovis était maître de tout le pays que les Romains avaient possédé depuis le Rhin jusqu'à la Loire, et cependant l'ambition du jeune conquérant n'était point satisfaite ; il était disposé à profiter de toutes les occasions pour étendre son empire. Il avait entendu parler des charmes et des vertus de Clotilde, que Gondebaud, son oncle, venait de dépouiller de l'héritage de son père ; il la demanda en mariage et il l'obtint.

S'il faut en croire le moine Aimon, historien du dixième siècle, Clotilde, devenue l'épouse de Clovis, sollicita deux grâces le jour même de son mariage auprès de son époux : la première, qu'il renonçât au culte des idoles et qu'il adorât le vrai Dieu ; la seconde, qu'il ne négligeât point de réclamer la portion du royaume de Bourgogne qui lui revenait du chef de son père et de sa mère. Elle n'eut pas de peine à le gagner sur ce dernier point, car il est à croire que le jeune prince, en contractant ce mariage, avait quelques vues sur le royaume de Bourgogne ; aussi il lui répond sans balancer qu'il mettra tout en œuvre pour réussir ; *ut potero faciam*[1].

1 AIMON. Lib. I. Cap. 13.

En effet, aussitôt que Clovis eut défait les Allemands dans les plaines de Tolbiac, nous le voyons en guerre avec Gondebaud, qu'il attaqua auprès de Dijon et sur lequel il remporta une éclatante victoire. Gondebaud fut forcé de traiter avec Clovis, qui ajouta à ses états une partie de la Bourgogne. Nevers et presque tout le Nivernais cessèrent donc d'appartenir aux princes bourguignons et furent enclavés dans l'empire des Francs, soit comme formant une portion de la dot de Clotilde, soit par suite des conquêtes de Clovis [1].

Clovis était trop bon politique pour ne pas procurer à cette ville un siége épiscopal; il l'eût vue avec peine soumise plus long-temps à l'évêque d'Autun, sujet d'un prince étranger dont il devait craindre le ressentiment; d'un autre côté, il ne pouvait placer Nevers sous la juridiction de l'évêque d'Auxerre, ville trop éloignée de la nôtre. Le seul parti à prendre était de former un diocèse particulier; c'est en effet ce qui eut lieu.

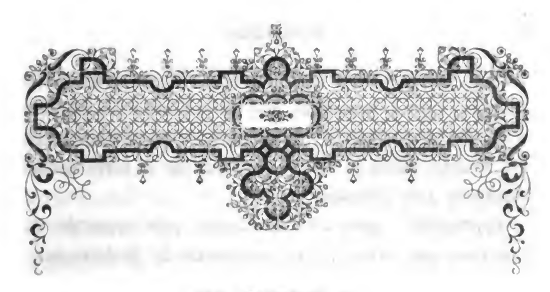
Saint Eulade fut le premier Évêque qui occupa le nouveau siége épiscopal, saint Gervais et saint Protais, martyrs de Milan, furent les patrons de la cathédrale. On ignore pour quelles raisons l'église de Nevers fut placée sous le vocable de ces Saints, mais il est probable

1 On se rappelle la savante discussion qui eut lieu à l'époque du Congrès archéologique tenu à Nevers entre M. Morellet et M. l'abbé Devoucoux; M. Morellet refuse d'admettre le récit d'Aimon, et en le rapportant ici, je n'ai aucunement la pensée de trancher cette grave question.

qu'on avait pu se procurer quelques portions de leurs reliques, car, d'après l'usage antique, on ne consacrait une église que lorsqu'on pouvait la doter des reliques du saint sous le patronage duquel on désirait la placer. Quoi qu'il en soit, la cathédrale de Nevers honora saint Gervais et saint Protais comme ses patrons pendant plus de trois siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'an 802, époque à laquelle une nouvelle église, sous le vocable de saint Cyr, remplaça la première.

L'histoire de la cathédrale demeurerait incomplète si nous ne faisions pas connaître les causes qui ont déterminé l'adoption des nouveaux patrons; mais avant tout nous devons exposer en peu de mots les détails de leur vie sainte et de leur glorieux martyre.





CHAPITRE II.

HISTOIRE DE SAINT CYR ET DE SAINTE JULITTE. — LEUR MARTYRE. — LEUR CULTE.



OME gémissait sous le joug cruel de Dioclétien. Ce tyran avait ordonné de poursuivre à outrance tous ceux qui portaient le nom chrétien ; ses ordres barbares ne furent que trop fidèlement exécutés dans tout l'empire romain et dans les provinces qui en dépendaient.

La Lycaonie devait avoir ses martyrs et être fécondée par leur sang. Vivait alors dans cette province une dame aussi célèbre par sa piété que par sa naissance, issue des anciens rois d'Icone, Julitte se consolait de

voir le trône de ses pères occupé par un gouverneur romain, en se rappelant que le royaume du chrétien n'est pas de ce monde, et qu'une couronne immortelle est réservée dans le Ciel à ceux qui sur la terre auront combattu avec courage.

Cependant, pour se soustraire aux cruautés de Domitien qui avait le gouvernement de la Lycaonie, car elle craignait avant tout de laisser entre les mains des idolâtres son jeune fils Cyr ou Cyrice, âgé de trois ans, elle se détermina à prendre la fuite, abandonnant tout ce qu'elle possédait. Séleucie fut le lieu où elle se retira avec son enfant et deux servantes qui ne voulurent pas s'éloigner de leur maîtresse ; mais elle trouva dans cette ville la persécution plus terrible encore qu'à Icone : Alexandre, qui en était gouverneur, surpassait Domitien en cruauté.

Alexandre venait de recevoir l'ordre de publier un édit portant que tous ceux qui refuseraient de sacrifier aux dieux seraient impitoyablement condamnés à mort après avoir passé par tous les supplices, afin de servir d'exemple aux autres. Julitte se vit donc encore forcée d'abandonner cette ville ; elle se rendit à Tarse, capitale de la Cilicie.

Alexandre partit de Séleucie le même jour et prit la même route. Arrivé à Tarse, il ne fut pas long-temps sans découvrir que Julitte était dévouée au culte des chrétiens ; il la fit arrêter et la cita devant son tribunal. Julitte s'y présenta avec son fils, précieux fardeau qu'elle portait

toujours avec elle. Quant aux servantes, elles prirent la fuite et se cachèrent.

Alexandre demanda à Julitte son nom, sa condition, son pays; la sainte répondit à tout par ces seules paroles : « Je suis chrétienne. » Le jeune Cyr, entendant sa mère s'écrier : « Je suis chrétienne, » répétait aussi avec énergie : « Je suis chrétien. »

Le gouverneur, furieux, ordonna qu'on enlevât à Julitte son enfant et qu'on la frappât avec des nerfs de bœuf; mais on eut toutes les peines possibles à arracher le jeune Cyr des bras de sa mère. Quand il fut entre les mains des bourreaux, il tendait encore vers Julitte ses petits bras, faisant comprendre par son agitation et par ses cris la peine qu'il éprouvait de cette cruelle séparation.

Les bourreaux portèrent l'enfant au gouverneur, qui le prit sur ses genoux et lui fit mille caresses, mais le jeune Cyr le repoussait de ses petites mains, lui déchirait le visage et se défendait par tous les moyens. Comme sa mère au milieu des supplices continuait de répéter : « Je suis chrétienne, » lui aussi disait : « Je suis chrétien. »

Le gouverneur ne fut plus capable de modérer sa colère; sans égard pour l'âge si tendre de cet enfant, dans un moment de fureur il le saisit par une jambe et le précipita du haut de son tribunal. Son crâne fut brisé dans cette cruelle chute et le sang ruissela sur le parquet.

Julitte, pleine de courage dans une circonstance si pénible pour le cœur d'une mère, rendit grâces à Dieu de ce qu'il avait couronné son fils avant elle. Cette héroïque femme, dont l'*espérance était pleine d'immortalité*, ne comptait pour rien les quelques jours que son fils aurait pu encore passer sur la terre; jusque-là elle l'avait élevé pour le Ciel, elle n'avait plus rien à craindre quant à l'innocence et à la foi de ce cher fils; il était en possession du souverain bonheur.

Le juge, honteux et tout épouvanté de son crime, déplora le triste sort de l'enfant, mais il n'en devint que plus cruel envers la mère. Il la fit étendre sur une table, la menaçant de la faire écorcher toute vive. Vaines menaces, Julitte ne se laissa point épouvanter, elle avait déjà consommé ce qu'il y avait de plus pénible dans son sacrifice, elle n'éprouvait plus que le seul désir de rejoindre son fils. Cependant, Alexandre lui fit verser sur les pieds de la poix bouillante, pendant qu'un des bourreaux lui criait: Julitte, sacrifie. « Non, » répondait Julitte, je ne sacrifierai pas à des démons, » je n'adresserai pas mes hommages à des statues » sourdes et muettes. J'adore Jésus-Christ, le fils » unique de Dieu, par qui toutes choses ont été créées. » Puissé-je bientôt revoir mon fils! »

Le gouverneur la condamna à avoir la tête tranchée, et lui annonça que le corps de son fils serait traîné au lieu où l'on jetait ceux des criminels. Les bourreaux s'approchèrent de Julitte pour exécuter la sentence qui

venait d'être prononcée; ils lui accordèrent cependant quelques instants qu'elle réclamait pour offrir à Dieu son sacrifice. S'étant mise à genoux, elle fit cette prière :
« Je vous remercie, ô mon Dieu ! de ce que vous avez
» bien voulu donner à mon fils une place dans votre
» royaume ; daignez aussi, Seigneur, y recevoir votre
» servante sans avoir égard à son indignité. Accordez-
» moi l'entrée de la chambre nuptiale comme vous
» l'avez accordée aux vierges sages, afin que mon
» âme bénisse éternellement votre père, seul Dieu
» créateur et conservateur de l'univers; qu'elle vous
» bénisse, rédempteur des hommes, et qu'elle bénisse
» l'esprit de sainteté. »

Au moment où elle prononçait *Amen*, le bourreau lui trancha la tête. L'Église latine honore le martyre de nos saints patrons le 16 juin ; il eut lieu vers 304.

Après le martyre de saint Cyr et de sainte Julitte, leurs corps furent jetés hors de la ville de Tarse parmi les restes des suppliciés. Le lendemain, les deux servantes qui les avaient accompagnés et qui, pendant l'exécution, s'étaient tenues cachées, sortirent de leur retraite et eurent assez de courage et de résolution pour enlever les précieux corps de ces martyrs. Elles les enterrèrent dans un champ qui touchait à la ville.

Quelques années après, le grand Constantin mit fin à toutes les persécutions dirigées depuis si long-temps contre les chrétiens en se déclarant lui-même disciple de Jésus-Christ. Une des servantes de sainte Julitte

vivait encore; elle fit connaître le lieu où elle avait déposé les corps des saints martyrs. Ce lieu devint célèbre par la piété des fidèles qui venaient y implorer les grâces dont ils avaient besoin.

Les plus anciennes maisons de Lycaonie se faisaient gloire de reconnaître sainte Julitte comme leur parente; tous les ans, au rapport de Théodore, évêque d'Icone, elles s'assemblaient pour célébrer sa fête avec une pompe digne d'une sainte et d'une fille des rois.

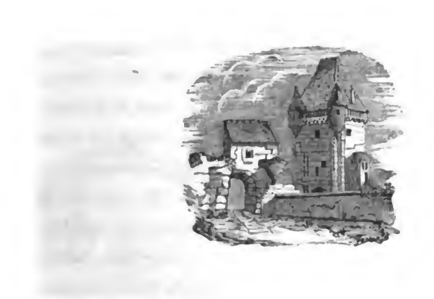
Ce fut, dit-on, saint Amatre, évêque d'Auxerre, qui propagea dans l'Occident le culte de saint Cyr et de sainte Julitte. Dans un voyage que ce saint évêque fit en Orient, il en rapporta leurs saintes reliques. Par la suite, elles furent distribuées à plusieurs églises, et entre autres à celle de Nevers, qui en obtint des portions considérables. Dans son voyage en Orient, saint Amatre était accompagné d'un de ses clercs, nommé Savin, qui, plus tard, se retira dans le Poitou. Le saint évêque lui avait fait don d'un bras de saint Cyr.

S'il faut en croire les anciens livres de l'église de Nevers, saint Amatre, après son voyage d'Orient, avait déposé les reliques qu'il en rapportait dans l'église choisie d'avance pour sa sépulture, et qui dans la suite porta son nom; mais craignant que ce précieux dépôt ne vînt à se dissiper et à se perdre, soit par les guerres, soit par d'autres calamités publiques, il le plaça dans un mur sur lequel il fit peindre une

petite image de saint Cyr et une inscription qui devait servir d'authentique; puis au moyen d'un contre-mur il cacha ce tombeau.

Long-temps les habitants d'Auxerre ignorèrent le précieux dépôt qu'ils possédaient; ce ne fut que du temps de saint Jérôme, évêque de Nevers, c'est-à-dire au commencement du neuvième siècle, qu'il fut découvert[1].

[1] Bolland. 1. *Maii in S. Amatore.*





CHAPITRE III.

SAINT JÉRÔME, ÉVÊQUE DE NEVERS. — SA DÉVOTION POUR SAINT CYR. — IL CONSTRUIT UNE CHAPELLE EN SON HONNEUR. — IL CONÇOIT LE PROJET DE REBATIR LA CATHÉDRALE. — SONGE DE CHARLEMAGNE. — INTERPRÉTATION DE CE SONGE. — SAINT JÉRÔME EXÉCUTE SON PROJET. — NOUVELLE CATHÉDRALE DÉDIÉE A SAINT CYR. — NOMBREUSES PROPRIÉTÉS DE CETTE ÉGLISE.

SAINT JÉRÔME naquit dans le Nivernais de parents riches et distingués; plus remarquable encore par la sainteté de sa vie et ses connaissances variées que par la noblesse de sa naissance, il fut choisi à la mort de Galdon pour le remplacer sur le siége épiscopal de Nevers. Malgré ses résistances basées sur sa profonde humilité, il fut obligé de céder au

vœu général des habitants et d'accepter le fardeau de l'épiscopat. Lorsqu'il monta sur le siége de Nevers, en 795, il trouva le diocèse dans le plus déplorable état par suite des guerres désastreuses qui avaient désolé notre malheureux pays. Le Nivernais, pendant le cours de ce siècle, avait été ravagé par les Sarrasins; les églises avaient été pillées par ces barbares qui avaient ruiné les deux monastères de Saint-Genest et de Saint-Martin, situées sous les murs de Nevers. Quelques années après, en 761, Nevers, comme centre des opérations de Pépin pendant les guerres d'Aquitaine, avait vu son sol foulé tantôt par les armées de ce prince, tantôt par celles de Waifre et de ses partisans. Les seigneurs qui avaient pris part à ces guerres et qui considéraient le pillage comme une indemnité légitime de leurs frais, ne trouvant plus rien à prendre dans les trésors des églises, s'étaient emparés des biens-fonds de ces mêmes églises, ne laissant ainsi aucun moyen de les réparer. La cathédrale elle-même ne possédait plus aucune ressource et tombait en ruines.

Des misères d'un autre genre devaient encore affliger le cœur compatissant du nouvel évêque : les pauvres, dans le sein desquels était versé le superflu des revenus ecclésiastiques, se trouvaient plongés dans la plus affreuse détresse; leurs anciens protecteurs, dépouillés de leurs biens, ne pouvaient plus les secourir. Jérôme ne se laissa pas décourager par tant de calamités, s'en rapportant à la Providence de celui qui nourrit les

petits oiseaux, il consacrait une partie des nuits à la prière, implorant pour lui et pour son peuple le secours du Tout-Puissant; le jour, sa modeste demeure devenait une maison d'hospitalité où on voyait accourir les indigents et les voyageurs. Il se fit pauvre lui-même pour soulager les pauvres; après avoir consacré une partie de son patrimoine à leur subsistance, il employa l'autre partie à faire rétablir les monastères de Saint-Genest et de Saint-Martin.

S'il faut en croire un des historiens de l'église de Nevers, le désintéressement du saint Pontife alla si loin, que bientôt il fut réduit à se rendre avec ses clercs, pour prendre ses repas, au monastère de Saint-Martin qu'il avait fait réparer, et que pour assister à une assemblée d'évêques tenue à Paris il fut obligé de faire le voyage modestement monté sur un âne, ne pouvant avoir un cheval à sa disposition [1].

Ce saint évêque avait une dévotion toute particulière à saint Cyr et à sainte Julitte, sa mère. Avait-il obtenu par leur intercession quelque grâce spéciale, ou bien cette dévotion avait-elle sa source dans l'admiration que lui inspirait l'intrépidité de cette femme héroïque dont le courage s'était communiqué à son tendre enfant? L'histoire ne nous en dit rien, mais nous savons qu'il avait fait construire en leur honneur une chapelle attenante à sa cathédrale, et qu'il désirait

[1] Michel Cotignon, *Catalogue historial des Evêques de Nevers.*

mettre son diocèse tout entier sous leur protection, en dédiant à ces saints la nouvelle église qu'il espérait faire construire, quand il plairait à la Providence de seconder ses vœux.

Il était tout occupé de cette pensée lorsqu'il se rendit à Paris pour l'assemblée dont nous avons parlé plus haut.

Après cette assemblée, l'empereur Charlemagne fit part aux évêques d'un songe qu'il avait eu et dont il avait été fort effrayé : Il lui semblait pendant son sommeil être à la chasse, quand tout-à-coup, se trouvant seul au milieu d'une forêt, il aperçut un sanglier furieux qui allait s'élancer sur lui ; sa première pensée, dans ce pressant danger, fut de se jeter à genoux et d'implorer la protection de Dieu. En même temps il vit auprès de lui un enfant nu qui lui promit de le délivrer du péril qu'il courait, s'il voulait lui donner un voile pour le couvrir. L'empereur ne balança pas à faire cette promesse ; aussitôt l'enfant sauta sur le sanglier et le tenant par ses défenses, il le conduisit à l'empereur qui le perça de son épée et le tua.

Mais pourquoi ne pas laisser Michel Cotignon nous raconter lui-même cette histoire avec son style naïf, en rappelant qu'il faut substituer le nom de Charlemagne à celui de Charles-le-Chauve :

« Dormant ledit Charles-le-Chauve, et pensant être » à la chasse tout seul en des bois, il lui sembla voir » un grand sanglier furieux et fort échauffé, venant

» droit à lui pour l'offenser, dont ayant grand'peur,
» et s'étant mis à prier Dieu, s'apparut à lui un enfant
» nud, qui lui dit que s'il voulait lui donner un voile
» pour se couvrir, il le délivrerait du mal et de la
» mort que cette féroce bête lui allait porter. Ce que
» lui ayant promis, icelui enfant prit ledit sanglier,
» monta dessus, lui mena et lui fit tuer de son épée.
» Réveillé, il avait continuellement cette vision en sa
» pensée, et ce lui semblait devant les yeux, était
» en grande perplexité de savoir que cela pourrait
» signifier, désireux d'accomplir sa promesse s'il en
» avait le moyen. Or, il arriva que la plus grande partie
» des évêques de son royaume étant allés à Paris pour
» une assemblée du clergé qui s'y tenait, ledit roi leur
» exposa sa vision, dont fort étonnés et ne sachant
» qu'en dire, saint Hiérôme qui était avec eux, rempli
» de la grâce de Dieu, lui interpréta, lui faisant
» entendre comme en son église cathédrale de Nevers
» y avait une chapelle dédiée au nom de saint Cyr,
» martyr, que l'enfant qui lui avait apparu par divine
» permission et l'avait délivré de la mort était ledit
» saint Cyr, et que le voile qu'il lui demanda était
» la réparation de ladite chapelle et restitution du
» bien et patrimoine de ladite église, la vérité étant
» que les biens, héritages et revenus donnés par ses
» prédécesseurs rois de France à ses devanciers évêques
» dudit Nevers, pour la fondation et dotation de l'évêché
» et église cathédrale, étaient possédés par d'autres, et en

» avaient été spoliés au temps des guerres. Le suppliant
» très-humblement les lui faire restituer et donner moyen
» d'agrandir et décorer la susdite chapelle et faire une
» belle église cathédrale. Desquelles choses le susdit
» Charles étant dûment certioré, accorda très-volontiers
» la requête dudit saint Hiérôme, lui faisant rendre tout
» ce qui avait été ôté à ses prédécesseurs, particuliè-
» rement les terres et châtellenies d'Urzy, Parzy et
» Prémery, lui faisant en outre beaucoup d'autres
» biens, l'estimant et honorant grandement. Au moyen
» de laquelle restitution et autres bienfaits, ledit saint
» Hiérôme, de ladite chapelle en fit faire une belle et
» grande église, et intituler du nom dudit saint Cyr,
» étant auparavant qualifiée des noms de SS. Gervais
» et Protais, anciens patrons d'icelle, et lequel saint
» Hiérôme pour la plus dignement dédier au nom
» dudit saint Cyr, impétra de saint Amateur, évêque
» d'Auxerre, de ses reliques apportées d'Antioche,
» savoir le bras qui jusqu'à présent y est conservé en
» très-grand honneur et vénération, richement enchâssé.
» En foi et témoignage de toutes lesquelles choses, outre
» les susdites légendaires, chartes et livres manuscrits,
» nous voyons en beaucoup d'églises et autres lieux,
» principalement en la cathédrale, la représentation de
» ladite vision, restitution et libéralités par ouvrages et
» peintures très-anciennes, comme aussi aux tapisseries,
» vitres, horloge et beaucoup d'autres lieux, et les
» tient-on par tradition de père en fils; et de fait les

» armoiries de l'évêché sont cinq fleurs-de-lis et trois » châteaux, et celles de l'église d'un côté le portrait de » saint Cyr sur un sanglier et de l'autre trois fleurs- » de-lis[1]. »

Saint Jérôme, grâce aux libéralités de Charlemagne, se vit en position de faire reconstruire sa cathédrale, et aussitôt il commença l'œuvre qui jusque-là avait occupé toutes ses pensées.

Déjà la vaste basilique dominait la cité, mais les désirs du saint évêque n'étaient pas complètement satisfaits, l'ornement le plus précieux qu'il aurait voulu procurer à son église était quelque portion des reliques des saints martyrs auxquels il se proposait de la dédier. Il pria Dieu avec une nouvelle ardeur et sa prière eut son effet. Soit par un accident tout naturel, soit plutôt par une permission divine, le mur que saint Amatre avait fait construire à Auxerre s'écroula tout à coup et découvrit le dépôt sacré que le saint évêque avait caché avec les images des Saints et les inscriptions qui indiquaient les noms et les reliques de chacun. Cette nouvelle parvint bientôt aux oreilles de Jérôme qui mit tout en œuvre pour étendre le culte de saint Cyr et de sainte Julitte, mais avant tout il voulut l'établir dans son diocèse. Les peuples se rendaient en foule à Auxerre pour vénérer ces précieuses reliques ; Jérôme s'y rendit lui-même et fut assez heureux pour

1 Michel Cotignon.

en obtenir une partie ; on lui remit le bras du saint enfant, ce même bras, dit-on, que saint Amatre avait autrefois donné à saint Savin et que celui-ci laissa à Auxerre lorsqu'il partit pour le Poitou.

Jérôme transporta avec solennité ce précieux trésor à Nevers en chantant pendant le voyage des psaumes et des hymnes d'actions de grâce. La ville partagea la joie et le bonheur de son digne pontife en recevant dans ses murs ces nouveaux protecteurs, qui ne tardèrent pas à donner des preuves du pouvoir dont ils jouissent auprès de Dieu. Un grand nombre de miracles s'opérèrent par leur intercession, et les malades guéris de leurs infirmités proclamaient au loin les louanges des saints martyrs [1].

Le bras de saint Cyr fut déposé dans la nouvelle basilique et depuis cette époque saint Cyr et sainte Julitte devinrent les patrons du diocèse de Nevers.

Cependant Nevers ne devait pas oublier ses anciens protecteurs saint Gervais et saint Protais ; une charte d'Hugues de Champallement, évêque de Nevers, de l'année 1028, nous apprend que ces saints martyrs avaient un autel dans la cathédrale, et leur fête, du rit double majeur, continue à être célébrée dans le diocèse.

Outre les terres d'Urzy, de Prémery et de Parzy dont l'église de Nevers avait été mise en possession par suite de la bienveillance de Charlemagne, nous voyons par

1 Ancien *Bréviaire* de Nevers.

les chartes du neuvième siècle qu'elle possédait dans différentes contrées des biens assez considérables.

Du temps de l'évêque Hériman, qui monta sur le siége épiscopal vers 841, les revenus de la cathédrale devaient être en rapport avec les besoins des quarante [1] chanoines que ce pontife avait institués ; parmi les biens qu'il affecta à leur subsistance, on trouve Parigny-les-Vaux, Germigny, Sauvigny, Guérigny et d'autres terres situées dans le Nivernais et l'Avallonnais.

Une charte de Carloman, de 881, compte Cours-les-Barres au nombre des possessions de Saint-Cyr, et une autre de Charles-le-Gros, en 885, établit les droits de cette église sur Cusset, en Auvergne. L'année suivante, le comte Guillaume donne à la même église l'abbaye de Saint-Révérien et celle de Saint-Pierre d'Iseure, près Moulins-sur-Allier [2].

En 887, Eumène, évêque de Nevers, se trouvait au siége de Paris avec l'empereur Charles-le-Gros et bivouaquait avec le reste de l'armée à quelque distance de cette ville, alors assiégée par les Normands ; voulant tirer profit des relations qu'il avait si facilement avec l'empereur, il lui mit sous les yeux les titres qui garantissaient à l'église de Nevers ses possessions déjà confirmées par les princes, ses prédécesseurs, le priant de les corroborer de nouveau de son autorité.

1 *La Gallia Christiana* dit LX, mais Parmentier prétend qu'il y a transposition dans le chiffre et qu'il faut lire XL.

2 PARMENTIER, *Hist. manusc. des Évêques.* — *Gallia Christiana*, tom. XII.

Charles y consentit et donna une nouvelle charte, dans laquelle il est fait mention des principales dépendances de Saint-Cyr. On y trouve les abbayes de Saint-Trohé, de Saint-Martin, de Saint-Arigle, de Saint-Sauveur, de Saint-Gildard et Saint-Loup, de Saint-Franchy, de Saint-Vincent de Magny, de Cours-les-Barres, de Saint-Genest, de Notre-Dame, de Saint-Péreuse en Morvand, de Saint-Parize-le-Châtel; les deux tours de Saint-Didier et la porte intermédiaire dite porte épiscopale; les églises d'Imphy, d'Urzy, de Prémery, de Guérigny, de Marzy, d'Arthel, de Parigny, de Germigny, de Sauvigny, de Cusset en Auvergne, de Digoin, etc. La charte confirme d'une manière générale les possessions de l'église de Nevers situées dans la Provence, le Mâconnais, le Châlonnais, l'Autunois, l'Auxerrois, le Berri et l'Auvergne. Parmentier dit quelque part qu'elle était encore propriétaire dans le Quercy.

Il est impossible de connaître l'origine de ces biens; à cet égard l'histoire reste à peu près muette. Il est à présumer qu'ils viennent de donations royales auxquelles se seront jointes de nouvelles donations de la part des seigneurs et des évêques.





CHAPITRE IV.

ARMOIRIES DE L'ÉVÊCHÉ. — DU CHAPITRE. — DU DOYENNÉ. — VITRAIL DE SAINT-SAULGE. — MÉREAUX D'ISSOUDUN. — VITRAIL DE SAINT-JULIEN-DU-SAULT.

PARMENTIER regarde comme une fable l'histoire du rêve de Charlemagne ainsi que l'état de gêne et de pauvreté dans lequel saint Jérôme était tombé [1]. Les témoignages de Guy-Coquille, de Michel Cotignon et du père Lecointe, confirmés par les

[1] Il est facile de faire concorder les sentiments touchant la fortune de saint Jérôme; nous disons avec Parmentier : Ce saint était riche avant son élévation à l'épiscopat; et nous disons avec Guy-Coquille, Cotignon et le bréviaire de Jean d'Albret : Il fut pauvre pendant son épiscopat jusqu'au moment où Charlemagne lui fit restituer les anciens biens de son église.

anciens livres de l'église de Nevers et par le bréviaire de Jean d'Albret, sont certes bien de quelque poids. Des anachronismes ne suffisent pas pour détruire un fait historique; il est plus rationnel de rectifier les anachronismes, surtout quand le fait est soutenu par tant d'historiens ; c'est le parti que nous avons pris. Michel Cotignon a eu tort de faire concourir avec l'épiscopat de saint Jérôme le règne de Charles-le-Chauve, qui n'était pas encore né. Il faut simplement substituer le nom de Charlemagne à celui de Charles-le-Chauve, comme nous l'avons déjà fait observer ; ce dernier ne fit que confirmer par une nouvelle charte les bienfaits de son aïeul en faveur de l'église de Nevers. C'est cette charte qui a donné lieu à l'erreur dans laquelle Michel Cotignon est tombé.

Parmentier fait remarquer aussi que saint Amatre, mort au commencement du cinquième siècle, n'a pu remettre des reliques de saint Cyr à saint Jérôme, qui fit construire la cathédrale de Nevers au commencement du neuvième. Mais notre archiviste nivernais aurait dû savoir que souvent une faute de copiste dans les anciens titres changeait complètement le sens et occasionnait de semblables anachronismes. Qu'on écrive *Impétra du monastère de saint Amatre*, au lieu de : *Impétra de saint Amatre*, la difficulté cesse d'exister. Au reste, on peut conserver l'expression de Michel Cotignon, l'usage semble la consacrer ; nous voyons souvent dans les vieilles chartes : *Je lègue à tel saint*,

pour : *Je lègue à l'église dédiée à tel saint, au monastère fondé par tel saint.* Parmentier reconnaît lui-même qu'on *qualifiait d'envoyés par saint Pierre ceux qui étaient envoyés de Rome par l'autorité du Saint-Siége.*

Enfin, d'autres légendaires [1] assurent que saint Jérôme avait connu par révélation que les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte avaient été apportées à Auxerre par saint Amatre ; il ignorait dans quel lieu elles avaient été déposées, mais cette révélation n'avait fait qu'enflammer davantage son désir d'en posséder quelque portion. Le pieux évêque a pu prier saint Amatre de lui accorder ce qu'il désirait, comme on prie un saint déjà dans la gloire, et on peut dire aussi dans ce sens qu'il *impétra de saint Amatre.*

Ce récit n'est point en contradiction avec d'autres légendes des anciens bréviaires de Nevers, de celui d'Arnaud Sorbin entre autres ; on y lit que saint Jérôme fit un voyage dans le Poitou et qu'il obtint de saint Savin le bras de saint Cyr. Nous avons vu que saint Savin, qui avait accompagné l'évêque d'Auxerre à Antioche, avait reçu de ce saint évêque un bras du jeune martyr. Savin, à son retour, s'était retiré dans le Poitou où il mourut. Ainsi le voyage que l'évêque de Nevers fit dans le Poitou ne fut qu'un pélerinage au tombeau du saint, ayant pour but d'obtenir par son intercession ce qu'il désirait avec tant d'ardeur

1 *Bréviaire* d'Arnaud Sorbin

Il nous semble que ces explications suffisent pour ne point faire rejeter trop facilement les anciennes légendes que nous avons suivies et que nous continuons à produire.

Les armoiries de l'évêché et celles du chapitre perpétuèrent par les différentes pièces dont elles furent composées le double souvenir du fait dont nous avons parlé : les bienfaits de Charlemagne et le songe à l'occasion duquel il avait fait éclater toute sa munificence. En effet les armoiries de l'évêché sont de *gueules à trois châteaux d'or posés 2 et 1, au chef d'azur semé de France.*

Celles du chapitre sont *de gueules, au sanglier défendu d'argent, chargé d'un saint Cyr au naturel et au nimbe d'or, au chef d'azur semé de France.*

Les fleurs-de-lis indiquent la protection royale dont l'église de Nevers se faisait gloire, car elle prenait le titre d'*insigne et royale église de Nevers*; le petit saint Cyr au naturel monté sur le sanglier rappelle le songe de Charlemagne, et enfin les trois châteaux perpétuent le souvenir de la restitution des terres d'Urzy, de Parzy et de Prémery, que le prince opéra à la prière de saint Jérôme.

Les armes du doyenné sont *d'azur semé de fleurs-de-lis d'or, à une hure de sanglier brochant sur le tout, parti d'azur à trois pommes de pin d'or.*

A quelle époque remontent ces armoiries ? Il serait difficile de fixer une date précise. Parmentier, qui emploie toute sa logique à prouver que l'histoire rap-

portée par Michel Cotignon est une fable et d'invention moderne, devait nécessairement combattre la représentation de saint Cyr monté sur le sanglier. Tout en reconnaissant que dès 1530 on le voyait ainsi sur le bâton du grand-chantre, il ajoute : « Qu'il n'y a point » de preuve qu'avant cette époque on vît saint Cyr » monté sur un sanglier ; qu'il y a mille sceaux dans » le trésor du chapitre qui prouvent que jusqu'à la fin » du quatorzième siècle on ne représentait le saint » enfant que de deux manières, ou en buste, une » palme à la main ; ou à côté de sainte Julitte, sa » mère, qui le tient par la main [1]. »

Nous répondrons à Parmentier : Il n'est pas étonnant qu'on ne trouve pas avant la fin du quatorzième siècle des sceaux aux armes du chapitre, car ce ne fut que vers l'an 1366 qu'on a commencé à mettre les armes sur les sceaux [2].

Nous ajouterons que les armes de France, champ d'azur semé de fleurs-de-lis d'or, indiquent une époque plus reculée [3].

Enfin, que les armes de Donzy, qu'on voit sur les armoiries du doyenné, ne se retrouvent plus

1 PARMENTIER, *Histoire manuscrite des évêques de Nevers*, Vie de saint Jérôme.

2 *Voyez* D. CALMET, FURETIÈRE, MORERI, etc.

3 Ce fut au commencement du règne de Charles VI que les fleurs-de-lis furent réduites à trois sur l'écu de France ; quand elles sont plus multipliées elles désignent une époque antérieure.

après 1223, puisque le comte Hervé fut le dernier de sa race[1].

Il est à remarquer que les armoiries de l'évêché et celles du chapitre ont varié dans la disposition des pièces qui les composent; tout en conservant leur caractère historique, elles ont été modifiées à différentes époques. Michel Cotignon nous dit que le sceau du chapitre portait d'un côté le petit saint Cyr et de l'autre les armes de France; c'était sans doute un double sceau sur pivot, portant le scel et le contre-scel.

Quant aux armes de l'évêché, d'après le même chroniqueur et l'*Armorial de l'ancien duché de Nivernais*, elles étaient de gueules à trois châteaux d'or, accompagnées de cinq fleurs-de-lis de même, posées en sautoir. C'est ainsi qu'on les trouve dans l'*Armorial manuscrit des évêchés de France*, aux estampes de la bibliothèque impériale[2].

Plus tard (et c'est ce que nous remarquons sous l'épiscopat de Mgr Tinseau), au lieu du champ de gueules au chef d'azur, c'est simplement un champ d'argent chargé de trois fleurs-de-lis, 2-1, sans émail, au milieu desquelles un sanglier est chargé d'un petit saint Cyr au naturel, dont on ne peut distinguer l'émail.

1 Pourquoi les armes d'Hervé de Donzy se rencontrent-elles dans les armoiries du doyenné de Nevers? L'histoire est muette à cet égard. Hervé est mort en 1222 ou 1223 sans laisser d'enfant mâle.

2 *Armorial du duché de Nivernais*, par M. GEORGES DE SOULTRAIT.

Les règles de l'art héraldique sont complètement oubliées.

Quand le siége épiscopal de Nevers fut rétabli en 1823, le chapitre reprit les mêmes armoiries avec les dernières modifications que nous venons de signaler.

Ce n'était pas seulement sur le bâton du grand-chantre et sur les sceaux du chapitre et du doyenné qu'était reproduit le songe de Charlemagne, cette curieuse légende était peinte sur les vitraux, sculptée sur les boiseries de l'horloge, etc. ; maintenant les seules grilles de l'avant-chœur, ornées de distance en distance de hures de sanglier, nous rappellent la monture sauvage du saint enfant.

Un chapiteau de la cathédrale de Nevers, dont nous parlerons plus bas, et un vitrail de l'église de Saint-Saulge représentent le songe de Charlemagne tel que Michel Cotignon nous le raconte. Le prince, un genoux en terre, dirige la pointe de son épée contre l'animal furieux qui porte saint Cyr nu et nimbé.

Comment se fait-il que notre légende nivernaise, nous devrions dire exclusivement nivernaise, se rencontre en dehors de notre diocèse et loin de cette province ?



Les méreaux fabriqués à Issoudun sont timbrés d'un côté du chiffre correspondant ou à la valeur monétaire que chaque méreau représentait, ou aux différents actes de présence de l'individu qui le recevait[1]; de l'autre côté, c'est saint Cyr au pied d'un arbre auprès de son sanglier[2] qu'il retient par les soies; quelquefois on a complété la scène par la présence du prince armé de son épée. L'exergue est : *Moneta sancti cirici exolduni.*

Sur d'autres méreaux d'Issoudun on lit : *S. Cyricus*, Sta *Judita* (sic). Baillet dit que saint Cyr était-honoré à Issoudun[3]. J'ai lu aussi quelque part que les chanoines de Nevers faisaient fabriquer à Issoudun les méreaux à leur usage.

Nous retrouvons encore notre légende nivernaise dans l'église de Saint-Julien-du-Sault, près de Villeneuve-le-Roi, diocèse de Sens, sur un vitrail du seizième siècle.

Un homme à figure vénérable, aux cheveux longs et dorés, à la barbe épaisse, debout au milieu d'un bois, porte un vigoureux coup de lance à un sanglier furieux surmonté d'un enfant nu et nimbé. Ici on ne voit pas, comme sur le vitrail de l'église de Saint-Saulge, Charlemagne portant un riche manteau fleurdelisé au moment où il donne le coup mortel à l'animal féroce; à Saint-Julien-du-Sault, rien n'indique un prince; le costume est riche, le manteau est d'un

1 Le méreau ecclésiastique était un jeton de présence à certains offices.
2 Le saint enfant n'est point ici sur l'animal, il se tient auprès.
3 BAILLET, 16 juin.

beau rouge et bordé de galons d'or façonnés, mais on ne voit ni couronne royale, ni fleurs-de-lis, et en cela l'artiste a agi d'une manière rationnelle, quand un empereur va à la chasse, il laisse de côté le sceptre et la couronne, et réserve le riche manteau pour les jours solennels.

Nous avons pu nous expliquer comment notre légende se rencontre à Issoudun; essayons de nous rendre compte de sa présence à Saint-Julien-du-Sault et des modifications qu'on y a introduites quant aux détails. Tout le monde connaît la réputation que s'est justement acquise au seizième siècle un peintre-verrier sénonais, Jean Cousin; il est probable qu'à cette époque les chanoines de Nevers et les bienfaiteurs des églises n'auront pas eu recours pour les vitraux peints à des à des artistes plus éloignés, trouvant dans la province ecclésiastique dont Nevers dépendait un homme aussi habile que Jean Cousin. Quant aux modifications admises dans l'exécution du sujet, il est facile d'en comprendre la cause; Jean Cousin avait des élèves, et quand on lui présentait un motif à exécuter, naturellement il le donnait à ses élèves comme objet d'étude. Chacun alors suivait ses inspirations, sans cependant s'écarter du sujet proposé. Il n'est pas étonnant de retrouver notre légende aux environs de Sens.



CHAPITRE V.

ATTON RECONSTRUIT LA CATHÉDRALE SUR UN PLAN CARRÉ. — TÉDALGRIN OBTIENT LE CHEF DE SAINT CYR. — LE ROI RAOUL LE FAIT ENCHASSER EN OR. — QUATRE FÊTES DE SAINT CYR DANS LE DIOCÈSE DE NEVERS.

L'ÉGLISE construite par saint Jérôme, ou demeura inachevée, ou bien, ce qui paraît plus probable, s'écroula après un siècle environ d'existence. Atton, archidiacre de Nevers, fut appelé à succéder à Francon sur le siége épiscopal vers 908. Aussitôt qu'il fut en possession du siége, il pensa à reconstruire sa cathédrale et fut assez heureux pour conduire à bonne fin son pieux projet. Guy Coquille,

Michel Cotignon et la *Gallia Christiana*, lui donnent le titre de *cooperator*, parce que, disent ces derniers auteurs, il a acquis des droits au souvenir de la postérité en construisant un *vaste temple*, auquel il imprima une forme carrée [1].

Laissons ici parler Parmentier : « C'est par tradition » seulement que nous savons que, lorsqu'il monta sur » le siége, tout était dans le plus grand désordre ; que » l'église menaçait ruine et que le clergé était dans » l'ignorance la plus profonde. On dit qu'il fit venir » Humbault, moine de Saint-Amand dans le diocèse » de Tournay, pour instruire les jeunes clercs. Ce moine, » fort renommé povr la philosophie, la théologie et le » chant, venait de remplir un pareil emploi dans » l'église de Rheims. Les annales des Bénédictins » portent que pendant son séjour à Nevers, il composa » la vie des bienheureux martyrs saint Cyr et sainte » Julitte, et comme son épitaphe fait mention qu'il » emporta de leurs reliques dans son couvent, M. Coquille » l'accuse de les avoir dérobées.

» C'est encore par tradition que nous croyons que » sous son épiscopat l'église cathédrale s'écroula, et » qu'un chanoine, demeuré au chœur pour prier, fut » trouvé sain et sauf sous les débris ; que l'évêque » Atton rebâtit l'église et qu'il fit faire les deux piliers

1 *Memoriam sui ad posteros reliquit instauratione majoris templi quam structurâ quadratâ absolvit.* — Gallia Christiana, t. XII.

» ronds qui subsistent encore avec le maître-autel, » tourné au couchant, comme on le voit par la voûte » que nous supposons avoir été le sanctuaire. Les deux » piliers ronds formaient le commencement de la nef, » qui ne fut point achevée, et c'est dans la place du » maître-autel qu'en a depuis été élevé un autre sous le » titre de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, à côté duquel » on voit encore l'armoire où l'on conservait alors le » ciboire[1].

» On pense que la principale porte de l'église était » au même endroit où est aujourd'hui le grand autel » du chœur, et qu'à l'égard du cloître et des lieux » réguliers, ils étaient autour de l'église; on en » aperçoit encore des restes dans presque toutes les » maisons voisines de la cathédrale, et l'on remarque » surtout dans celles du couchant au nord plusieurs » parties des anciens murs de la ville qui les appuyent » où qui y sont renfermés. »

Quand nous étudierons la cathédrale sous le rapport archéologique, nous parlerons de cette partie de l'église que Parmentier fait remonter jusqu'à Atton; il nous suffit ici de constater qu'elle fut reconstruite au commencement du dixième siècle et qu'Atton lui donna une forme carrée.

Déjà la cathédrale de Nevers possédait un des bras

1 Nous avons cru devoir citer en entier le passage de Parmentier, malgré les quelques erreurs archéologiques qui s'y rencontrent.

de saint Cyr, celui que saint Jérôme avait obtenu d'Héribald, évêque d'Auxerre. Une autre translation solennelle eut lieu sous Tédalgrin, qui monta sur le siége de Nevers en 932. Les anciens livres de notre diocèse et ceux du diocèse d'Auxerre rapportent que, sollicité par le roi Raoul, le vénérable Guy, évêque d'Auxerre, accorda à Tédalgrin une partie du chef de saint Cyr [1].

Raoul portait à Tédalgrin une affection toute particulière; il lui avait déjà fait don de plusieurs terres situées dans l'Autunois et le Nivernais, entre autres du quart de la seigneurie de Brinon-les-Allemands; il fit encore présent à la cathédrale d'une croix d'or, d'un évangéliaire enrichi d'or, et il fit enchâsser en or la partie du chef de saint Cyr dont Nevers venait d'être gratifié [2].

Nulle part le culte de saint Cyr ne fut répandu autant que dans le diocèse de Nevers; quatre jours dans le cours de l'année étaient consacrés à honorer le jeune martyr et sa sainte mère. Dans le bréviaire imprimé en 1490 par les soins de Pierre de Fontenay, évêque de Nevers, on trouve au 4 juin mémoire de saint Cyr et de ses compagnons martyrs, au 16 du même mois la fête solennelle de saint Cyr et de sainte Julitte, au

1 Lebœuf ajoute : et une partie du bras, mais il y a ici probablement erreur ; le *Martyrologe de Nevers* fait seulement mention du chef de saint Cyr.

2 Guy-Coquille, Parmentier, *Martyrologe de Nevers*, etc.

15 juillet leur martyre, et enfin au 27 octobre la fête de la susception du bras de saint Cyr.

Les différentes translations dont nous avons parlé nous expliquent ces fêtes multipliées. Il ne peut y avoir de doute sur la solennité du 16 juin, c'est le jour auquel toute l'église latine célèbre la fête de saint Cyr et de sainte Julitte.

Le fête du 27 octobre a été établie en mémoire de la première translation des reliques de nos saints patrons sous saint Jérôme. Dans les légendes de cet office, on rappelle les démarches faites par le saint évêque pour se procurer ces précieuses reliques [1].

Il n'est pas aussi facile de se rendre compte des fêtes du 4 juin et du 15 juillet; nous allons exposer notre opinion, qui est appuyée non sur des faits incontestables, mais seulement sur des probabilités.

Le diocèse de Nevers ayant admis, comme nous le verrons au chapitre suivant, la vie de saint Cyr d'après Tétérius, reconnaissait les dix mille martyrs qui avaient été convertis par nos saints patrons. Les actes qui ont servi à Tétérius pour composer son histoire, disent que saint Cyr et sainte Julitte, après leurs premiers interrogatoires, furent mis en prison avec cette multitude qu'ils avaient déjà gagnée à Jésus-Christ par leur courage au milieu des tourments; que leur conversion irrita tellement le juge, qu'il fit conduire ces nouveaux

1 Anciens *Bréviaires de Nevers* au 27 octobre.

chrétiens hors de la ville, où ils furent décapités. L'époque de leur mort précéda le martyre de saint Cyr et de sainte Julitte. Voulant honorer ces dix mille héros, qui forment la plus belle auréole de nos saints patrons, nos pères auront établi une fête commémorative de l'incarcération de saint Cyr et de sainte Julitte, de la conversion et du martyre de leurs compagnons. Comme d'après les actes dont nous parlons cette incarcération a commencé quarante jours avant la glorieuse mort du saint enfant et de sa mère, indiquée au 15 juillet, la fête devait être fixée au 4 juin.

Les Grecs, en effet, célèbrent la fête de nos saints patrons un mois après l'Église latine ; la cathédrale de Nevers aurait-elle voulu, en admettant la solennité du 16 juin et celle du 15 juillet, se mettre en union de prière avec les deux Églises pour exalter la gloire de ces saints martyrs? La chose serait possible; mais nous croyons qu'un autre motif a pu donner lieu à l'établissement de cette dernière fête [1].

Comme on célébrait la translation du bras de saint Cyr on devait aussi célébrer la translation de son chef. Les recherches que nous avons faites nous ont amené, en comparant les dates, à reconnaître que la fête du 15 juillet [2], qui a été retranchée dans les dernières

1 Les Grecs célébraient la fête de saint Cyr et de sainte Julitte le 16 juillet et non pas le 15. *Voir* Baillet, au 16 juin.

2 Dans le *Bréviaire* de Jacques d'Albret, 1534, cette fête est marquée au 14 juillet, quoique le calendrier du même bréviaire l'indique au 15.

éditions du bréviaire de Nevers, parce que sans doute on ne pouvait s'en rendre compte, n'avait été instituée qu'à l'occasion de la susception du chef de saint Cyr, que le vénérable Guy avait remis à Tédalgrin à la prière du roi Raoul.

L'église d'Auxerre célèbre le 12 juillet la translation des reliques de saint Amatre, saint Cyr et sainte Julitte, saint Symphorien, saint Valle et autres saints dont les corps reposaient dans l'église de Saint-Amatre et furent transférés à la cathédrale. Les plus anciens martyrologes en font mention, et au treizième siècle la fête de cette translation était déjà considérée comme fort ancienne dans le diocèse d'Auxerre. Lebœuf, ne pouvant fixer d'une manière certaine l'époque de cette translation, la place approximativement au onzième ou au douzième siècle. Il nous semble qu'elle a dû avoir lieu dans la première moitié du dixième siècle ; tout concourt à appuyer ce sentiment.

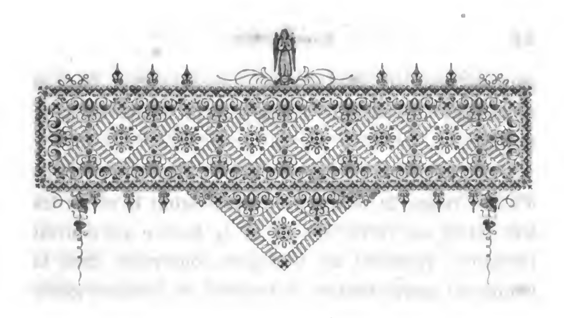
Le vénérable Guy soumit à la cathédrale la communauté de Saint-Amatre, ce qui dût avoir lieu lorsqu'il transféra le corps du saint évêque et les autres reliques que possédait cette communauté. Cette translation eut lieu le 12 juillet et Tédalgrin profita de cette circonstance pour obtenir une partie du chef de saint Cyr ; il fallait bien trois jours alors pour se rendre d'Auxerre à Nevers, où la solennité de la susception dût avoir lieu le 15.

Il serait même facile d'indiquer approximativement

l'année de cette translation : on ne peut la fixer avant 933, puisque ce fut en cette année que Guy monta sur le siége d'Auxerre, ni après 936, époque de la mort de Raoul ; elle dut donc avoir lieu entre 933 et 936 [1].

[1] *Voyez* LEBOEUF, *Hist. d'Aux.*, t. I. *Vies de saint Aunaire et de Guy.* — *Bréviaire d'Auxerre*, au 12 juillet





CHAPITRE VI.

HISTOIRE DE SAINT CYR ET DE SAINTE JULITTE ÉCRITE D'ABORD PAR LES MANICHÉENS. — THÉODORE, ÉVÊQUE D'ICÔNE, LA RECTIFIE. — HUMBAULT ET TÉTÉRIUS, DANS LE COURS DU DIXIÈME SIÈCLE, COMPOSENT UNE NOUVELLE VIE DE CES SAINTS MARTYRS.

C'ÉTAIT dans le perfide dessein de déverser le ridicule sur les catholiques que les anciens hérétiques avaient entrepris de falsifier les actes des martyrs. Le pape Gélase 1er avait condamné ces compositions, tout à la fois mensongères et impies, attribuées à la secte des Manichéens. L'histoire du glorieux martyre de nos saints

patrons avait été aussi présentée sous un faux jour, et renfermait des détails opposés à la vérité et à la raison [1].

Dans le cours du sixième siècle, Théodore, évêque d'Icône, conçut le louable projet de rétablir la vérité des faits ; il fit une recherche exacte de tout ce qui pouvait l'éclairer, recueillit les traditions conservées dans la famille de sainte Julitte, à laquelle se faisaient gloire d'appartenir les personnages les plus éminents de sa ville épiscopale, et donna ensuite les véritables actes de leur martyre [2].

Au commencement du dixième siècle, Humbault, comme nous l'avons dit, composa une vie de saint Cyr et de sainte Julitte.

A la fin du même siècle, vers l'an 980, Tétérius, doyen de la cathédrale [3], voulut à son tour recueillir tout ce qui concernait la vie et le culte de nos saints patrons et principalement ce qui était particulier à l'église de Nevers. C'est lui qui le premier a parlé du voyage de saint Amatre en Orient, d'où il avait apporté les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte ; c'est encore lui qui nous a appris que le saint évêque d'Auxerre remit un bras du jeune martyr à saint Savin, son compagnon de voyage.

1 Baillet, *Table critique des saints du mois de juin.*

2 D. Ruinard, de Tillemont, Baillet.

3 C'est à tort que Lebœuf le qualifie du titre de doyen de Saint-Étienne de Nevers.

Si on peut raisonnablement ajouter foi à cet historien, qui vivait 150 ans environ après saint Jérôme, sur tout ce qui concerne le culte de nos saints patrons, il y a à se défier des détails qu'il nous a laissés sur leur martyre. Au lieu de se contenter des faits recueillis par l'évêque d'Icône, il a réuni indistinctement tout ce qui avait été écrit à leur sujet et peut-être même a-t-il puisé dans les fables attribuées aux Manichéens.

Il ne serait pas étonnant que les actes falsifiés dont nous avons parlé plus haut aient été répandus dans nos pays ; on sait que ces hérétiques travaillaient à propager leur secte en Occident et qu'un certain nombre d'ecclésiastiques étaient devenus leurs adeptes. En 1022, le Concile d'Orléans condamna comme entachés de leurs erreurs Héribert et Lisoye, chanoines de cette ville. Le Nivernais et l'Auxerrois, malgré la vigilance des évêques, ne purent échapper à la propagation de ces déplorables doctrines ; d'après le rapport de Robert de Saint-Marien, Terricus, un de leurs chefs, se tint long-temps caché dans une grotte auprès de Corbigny [1]. Les principaux bourgeois de la ville de La Charité étaient entachés d'hérésie, et au Concile de Sens, en 1198, on vit paraître l'abbé de Saint-Martin de Nevers et le doyen de notre cathédrale, convaincus d'avoir partagé ces funestes erreurs.

Nous sommes loin cependant de vouloir faire peser

1 *Chron. altiss.*, p. 95.



sur le doyen Tétérius une semblable accusation ; les Bollandistes, qui ont conservé en entier la préface de son travail, en parlent avec éloge. Dans cette préface, il se qualifie de serviteur des saints dont il écrit la vie[1].

Ceux qui s'occupent de l'étude du moyen-âge savent que les légendes, quelque respectables qu'elles soient, ne méritent cependant pas toutes le même degré de crédibilité. Il y a eu une époque à laquelle les actes des saints, leur vie, l'histoire de leur culte, étaient à peu près les seules matières sur lesquelles on exerçait l'intelligence des jeunes gens. De même que de nos jours, pour habituer un jeune homme pendant son cours d'humanités à former son style et à déployer toutes les richesses de son imagination, son maître lui présente un sujet avec ses principaux détails, le chargeant de remplir le cadre ; de même à l'époque dont nous parlons, on exposait aux élèves les principales circonstances de la vie d'un saint, leur laissant le soin de la développer et d'enrichir le tableau.

C'est ainsi que les légendes de saint Cyr et de sainte Julitte, contenues dans les anciens bréviaires nivernais, auront été composées. Humbault et les autres *écolâtres* qui lui ont succédé auront naturellement donné à leurs élèves l'histoire des patrons de la cathédrale à traiter, et Tétérius aura réuni ces productions aux documents qu'il avait puisés ailleurs pour rendre son travail plus

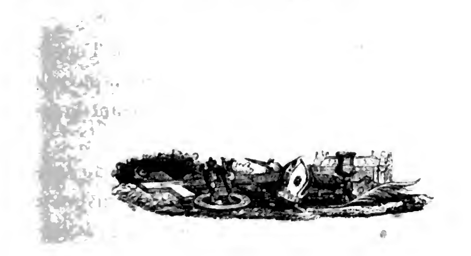
[1] BOLLAND. 1. *Maii in S. Amatore.*

complet La collection de ces légendes forme une espèce de pieux roman dont nos deux saints sont les héros.

Nous avons hésité un instant à faire entrer ces légendes dans notre travail sur la cathédrale, mais nous nous sommes rappelé que Marie d'Albret les avait reproduites sur les magnifiques tapisseries dont nous parlerons bientôt ; nous n'avions plus à balancer [1].

Nous avons essayé de conserver dans la traduction toute la naïve simplicité du texte latin.

1 L'auteur, après avoir lu ce travail dans une séance de la *Société Nivernaise*, exprimait la crainte qu'il éprouvait que ces légendes ne fussent pas goûtées ; tous les membres lui demandèrent avec instance de les faire paraître et de leur conserver toute leur originalité.





CHAPITRE VII.

LÉGENDE DE SAINT CYR ET DE SAINTE JULITTE.

Nous n'avons pas cru devoir remonter au-delà du martyre de nos bienheureux protecteurs ; jusqu'à cette époque, la légende est d'accord avec l'histoire, mais là commencent les récits merveilleux.

Lorsque Alexandre fut arrivé à Tarse, il ordonna de rechercher par toute la ville et d'arrêter ceux qui faisaient profession de christianisme. En exécution de ces ordres, sainte Julitte fut arrêtée et traînée devant son tribunal.

— Voici, lui dit-on, une femme qui trouble la ville

par ses maléfices et qui empêche par ses démarches les citoyens de sacrifier aux dieux, qu'elle ne craint point de traiter de divinités vaines et de confondre avec les démons.

— De quelle province es-tu? lui dit le juge irrité; quelle est ta famille, ta condition? quel est ton nom?

Julitte répondit :

— Je suis née dans la province d'Isaurie; mes parents étaient princes de la ville d'Icone; je suis venue en Cilicie, croyant me mettre à l'abri de tes persécutions, et je me suis fixée à Tarse. Si tu veux savoir comment on m'appelle parmi les hommes, Julitte est mon nom.

— Crois-moi, lui dit le juge, songe à tes intérêts et soumets-toi aux ordres de l'empereur; sacrifie à nos dieux.

— Non, s'écria Julitte, je ne sacrifierai jamais à d'impurs démons; j'adore du fond de mon âme un seul et vrai Dieu.

— Sacrifie, reprit le juge, si tu ne veux être soumise à d'affreuses tortures.

— Non, répondit Julitte, je ne sacrifierai pas à tes dieux et les tourments dont tu me menaces ne sont pas capables de m'effrayer. Si tu le veux, je ne te demande qu'une chose : fais chercher dans la ville un enfant de trois ans, qu'on l'amène ici et nous adorerons le Dieu qu'il nous indiquera comme étant le véritable; mais s'il déclare que tes dieux ne sont que de vaines idoles,

reconnais que tu as été dans l'erreur en les invoquant. Pour moi je ne sers qu'un seul Dieu.

Alexandre ordonna de parcourir la ville pour trouver l'enfant que Julitte demandait; mais on ne le trouva pas; les femmes qui avaient des enfants les cachaient par la crainte du juge. On fit donc de nouvelles recherches et on rencontra un enfant qui sortait de la basilique de Saint-Paul, apôtre : c'était le fils de Julitte. Les envoyés d'Alexandre interrogèrent les voisins pour connaître son âge ; on leur répondit qu'il avait trois ans moins trois mois. « C'est, ajoutèrent-ils, le fils d'une femme chrétienne qui a abandonné Icone pour se réfugier dans notre ville. »

On saisit l'enfant et on le conduisit devant le juge; celui-ci le voyant richement vêtu lui dit :

— Réjouis-toi, mon enfant.

L'enfant lui répondit :

— Tu me dis de me réjouir, pour toi il n'y a pas de joie possible ; car le Seigneur n'a pas dit : la joie sera pour les impies, mais pour les fidèles.

— Quel est ton nom, lui dit le juge?

— Sur les fonds sacrés, répondit l'enfant, dans l'eau sainte du baptême et par la vertu de l'Esprit saint, j'ai été fait chrétien.

— Quel est ton nom? réponds à ma question et prends garde que je ne te fasse mourir d'une mort terrible.

— Je te le répète, je suis chrétien ; si c'est le nom

que les hommes m'ont donné que tu désires connaître, le nom que ma sainte mère m'a imposé, je me nomme Cyrice.

— Crois-moi, Cyrice, lui dit le juge, sacrifie aux dieux et pense à ta jeunesse; je te ferai prêtre des dieux, tu seras comblé d'honneurs, tu auras en abondance de l'or et de l'argent, tu seras nourri parmi les enfants chéris de l'empereur.

— Retire-toi de moi, ministre des ténèbres et fauteur de l'impiété; périssent avec toi ton or et ton argent, parce que tu as pensé corrompre le don de Dieu à force de présents.

— Qui donc t'a si bien instruit? reprit le juge; est-ce ta mère, ton père ou quelque autre? Dis-moi franchement de qui tu tiens toute cette science, et hâte-toi de renoncer à ton opiniâtreté, car ce mépris de nos dieux t'attirerait de cruels supplices.

— O juge aveugle et insensé, ta folie m'étonne; tu me vois si jeune, car je n'ai pas encore trois ans, âge si peu propre à profiter de la science, et tu me demandes qui m'a instruit de la sagesse divine; ne vois-tu donc pas que c'est le Saint-Esprit qui parle par ma bouche?

Le juge furieux ordonna de le placer sur un chevalet et de lui appliquer cent quarante coups de fouet, ce qui fut exécuté. Cependant le jeune martyr élevant ses mains vers le ciel adressait à Dieu cette prière : « Mon » Dieu, c'est du fond de mon cœur que je te glorifie; » à toi les sentiments les plus intimes de mon âme; à toi

» la louange, Dieu des vertus, qui fais briller ta force » dans ma faiblesse; agrée la prière que je t'offre dans » cette extase d'amour. » Lorsque l'enfant eut terminé sa prière, les bourreaux cessèrent leur affreux ministère; ils le descendirent du chevalet, et malgré les coups qu'ils lui avaient portés ils ne trouvèrent sur son corps aucune plaie. Le juge en témoigna tout son étonnement, puis il ordonna d'introduire Julitte en sa présence. Lorsqu'elle fut devant lui, il lui adressa ces paroles :

— L'enfant a avoué que nos Dieux étaient véritables.

— Je voudrais l'entendre de mes propres oreilles, reprit Julitte.

Mais voyant son fils confesser Jésus-Christ avec courage devant le tribunal du juge, elle bénit le Seigneur en disant : « Je te rends grâces, ô Seigneur, Dieu tout- » puissant qui as créé le ciel et la terre; fais que mon » fils se montre toujours digne de recevoir la couronne » immortelle, lui qui n'a pas craint de confesser ton » fils. » Et aussitôt une voix se fit entendre du ciel : « Ton tendre enfant, qui est maintenant sous tes yeux, » sera grand; beaucoup pourraient envier sa gloire. » Courage; souviens-toi que les tourments qui vous » sont préparés ne sauraient vous atteindre; ton fils te » précèdera dans le royaume des élus. »

Alexandre étonné de la constance de l'enfant que rien ne pouvait ébranler, appela son médecin et lui ordonna de lui couper la langue, ne pouvant plus long-temps entendre les paroles pleines de sagesse qui sortaient de

sa bouche. Le médecin s'arma d'un instrument et exécuta les ordres qu'il avait reçus. L'enfant dit au juge :

— Tu m'as fait couper la langue, mais j'ai reçu du Seigneur un organe dont je ne serai privé ni par toi ni par le démon qui t'a engendré.

Ne se sentant plus de colère :

— Pourquoi, dit le juge à son médecin, n'as-tu pas exécuté mes ordres?

— Pardon, seigneur ; vois, je tiens entre mes mains la langue de cet enfant ; comme toi je suis saisi d'étonnement, car fais venir un porc, qu'on lui coupe la langue, et s'il survit à cette opération je consens à mourir.

On fit l'expérience et l'animal mourut sur-le-champ, ce qui délivra le médecin de la fureur du juge. Ce prodige avait fait sur le médecin une impression profonde ; il alla trouver un centurion chrétien d'une sainteté éminente et crut au seigneur Jésus-Christ.

Le lendemain Alexandre dit à l'enfant :

— Je n'exige plus, mon enfant, que tu sacrifies aux dieux, mange seulement de la viande immolée sur leurs autels et bois du vin de nos libations, tu n'auras plus rien à craindre.

En entendant ces paroles, Cyrice éleva les yeux au ciel et s'écria

« Tu ne permettras pas, ô mon Dieu, que je » succombe, car jamais je n'ai goûté de ces mets » immondes. »

— Qu'on lui ouvre la bouche, dit le juge, qu'il mange malgré lui des viandes de nos sacrifices et qu'il boive du vin offert à nos dieux.

Cet ordre fut exécuté.

— Maintenant, dit le juge avec ironie, ton âme est morte aux yeux de ton Dieu.

— Ne t'ai-je pas dit, reprit le jeune héros, qu'il n'y avait pas de joie pour toi, ennemi de Dieu et complice des démons, homme étranger à la tribu d'Israël et chassé de l'héritage du Seigneur. Je mériterais condamnation si j'eusse consenti à cet acte impie; mais comme tu as employé la violence pour me faire agir, tu t'es préparé pour l'éternité un feu dévorant et à moi une magnifique couronne.

Alexandre fit disposer une énorme chaudière dans laquelle on mit de la poix, de la résine, du soufre, du bitume, du cuivre, du plomb, de l'airain et du fer; par ses ordres on alluma dessous un grand feu pour mettre toutes ces matières en fusion et ensuite y précipiter l'enfant et sa mère. Pendant qu'on faisait ces préparatifs, il voulut qu'on réunit tous ceux qui avaient cru entendre l'enfant parler pour être les témoins de sa mort. On se hâta d'exécuter ses ordres, et quand tout fut prêt :

— Ordonnez maintenant, lui dirent les bourreaux, de les jeter dans la chaudière.

Les matières étaient en ébullition ; à la vue du supplice qui les attendait, Julitte frémit ; elle était sur le point

de renier son Dieu, quand son fils, connaissant le combat qui se livrait en elle, entreprit de ranimer son courage par ces paroles :

— Chère mère, que la vue de cette chaudière ne t'effraye pas; car je sais que celui qui a garanti des flammes de la fournaise ardente Ananias, Misaël et Azarias; qui a mis en évidence l'innocence de Suzanne, qui a délivré Daniel de la fosse aux lions, peut nous délivrer aussi et nous retirer sains et saufs de cette chaudière; je le vois, ce Dieu puissant, il est ici présent. S'il entrait dans ses desseins de terminer ainsi notre vie, nous aurions le sort du bienheureux Job; car privé de ses enfants, de ses biens, de ses forces, de sa santé, il se contentait de répéter : « Le Seigneur m'a donné » ces biens; il me les a ôtés, que sa volonté soit faite, » que son saint nom soit béni ! » Ne crains pas, ô ma mère : si nous passons par les mêmes épreuves, en imitant sa constance nous obtiendrons comme lui la couronne qui nous attend. Allons donc aussi au combat que nous devons soutenir.

Voyant que sa mère balançait encore, il éleva ses mains au ciel et adressa à Dieu cette prière · « Seigneur, » si tu rejettes ta servante de ton héritage, efface aussi » du livre de vie mon nom, que tu y as inscrit toi-même » de ta main. Mais non, tu ne permettras pas qu'elle » te soit infidèle; il ne faut pas que les nations puissent » dire : Où est leur Dieu? N'arrache pas la racine de » cet arbre; au contraire, que la foi pousse dans son

» cœur des racines plus profondes. Laisseras-tu le » démon s'écrier avec joie : « Je l'ai emporté sur la » Trinité, j'ai vaincu les Saints, j'ai enlevé cette brebis » du pied de la croix? » Ah! plutôt donne à ma mère » l'espérance et l'intelligence des biens futurs. »

Tandis qu'il priait ainsi, l'Esprit saint survint en sa mère, et en même temps le Diable sous une forme humaine se mit à pleurer sa défaite en disant : « Oh! » que je suis malheureux, mes armes sont vaines; je » suis couvert de honte, c'est un enfant en bas-âge qui » me ravit la victoire. J'ai pu voir Pierre terrassé à » mes pieds, et mes efforts ont échoué devant la volonté » d'un enfant. »

Alors Julitte s'écria :

— Allons, mon fils, hâtons-nous d'arriver au Ciel, notre couronne nous attend. Cette chaudière n'est plus à mes yeux un objet d'épouvante; la crainte qui s'était emparée de mon âme s'est dissipée; le supplice qu'on nous prépare me semble maintenant comme une rosée bienfaisante qui descend du ciel.

Dans ce moment les bourreaux les saisirent et les précipitèrent dans la chaudière; mais les matières ardentes n'eurent sur leurs membres aucun pouvoir et le feu semblait les respecter.

Cependant Cyrice chantait des psaumes : « Je cé» lèbrerai tes louanges, ô mon Sauveur, dans le palais » du Seigneur mon Dieu; car les regards du Seigneur » se reposent sur les justes et ses oreilles sont attentives

» à leurs prières; ils ont élevé leurs yeux vers lui et ils » ont été exaucés; le Seigneur les a délivrés de toutes » leurs tribulations et l'ange de Dieu les a fortifiés. » Puis s'adressant au juge :

— Fais ce que je vais t'indiquer : réunis tes dieux dans des linges blancs et jette-les dans l'eau; tu verras alors s'il est en leur pouvoir de se sauver et de sauver les autres.

Alexandre le fit, mais ces idoles n'avaient ni voix ni oreilles. Il donna ordre aux bourreaux d'appeler des ouvriers, avec le fer nécessaire pour préparer les instruments des supplices qu'il voulait faire endurer aux martyrs. Un forgeron entra et aussitôt le démon s'empara du cœur du juge ; il fut saisi d'une telle stupeur qu'il fut incapable de faire connaître la moindre des pensées qu'il méditait contre les Saints. Ce fut Cyrice qui s'adressa lui-même à l'ouvrier et lui dit :

— Peux-tu fabriquer des instruments qui servent à mon supplice et à celui de ma mère, puisque ce juge ne sait plus qu'imaginer ?

— Certainement, répondit l'ouvrier, je puis faire tout ce que tu me commanderas.

— Eh bien, dit Cyrice, prépare deux rasoirs, un pour ma mère l'autre pour moi, fais-nous des instruments propres à briser la tête; d'autres pour crever les yeux, pour arracher les oreilles, pour couper la langue, pour rompre les bras et les jambes; prépare encore une estrade, sans oublier d'y pratiquer trois trous, puis tu

forgeras pour y fixer mon corps trois clous aigus à tête d'airain, et tu graveras dessus : *Trinité invincible pour ceux qui craignent Dieu.* Tu fabriqueras deux scies, quatre fourneaux et une grande chaudière dans l'intérieur de laquelle tu auras soin d'établir deux lits en forme de nacelle ; tu feras des mains de fer destinées à fouiller et à déchirer nos entrailles, car il faut que nous souffrions tous ces supplices pour le nom de Jésus-Christ.

— Jamais, s'écria le forgeron stupéfait, jamais je n'ai entendu des paroles si pleines de sagesse sortir de la bouche d'un enfant ni de celle d'un vieillard. Il me serait impossible de fabriquer ces instruments ; qu'on envoie dans une autre ville chercher cent ouvriers pour exécuter ce que tu me demandes.

Alexandre envoya dans une autre ville et on amena cent ouvriers qui travaillèrent pendant quarante jours pour préparer tout ce qu'on demandait. Pendant cet intervalle, Cyrice et sa mère furent mis en prison où ils ne cessèrent de louer Dieu et de le bénir.

Ayant appris qu'il y avait d'autres chrétiens dans la ville, le juge voulut qu'on fit entrer dix mille hommes dans la prison pour qu'ils fussent témoins des tortures de Cyrice et de sa mère, espérant par là les détourner d'embrasser la foi ; mais il fut trompé dans son attente ; ils se convertirent à Jésus-Christ en admirant le courage que la foi donnait aux martyrs. « Croyez en Dieu, leur » disaient les saints confesseurs, c'est lui qui a fait » le Ciel et la terre, et il est assez puissant pour nous

» délivrer de nos peines.— Oui, il est grand, répétaient » ces néophites, le Dieu qu'adorent cet enfant et sa » mère, et il n'y a pas d'autre Dieu que lui; les » tourments n'ont pu atteindre ceux qu'il couvre de sa » protection. Sois béni, Seigneur, toi qui seul opères » de grandes merveilles! » Alors Cyrice prenant de l'eau bénite dans ses mains innocentes la répandit sur chacun d'eux au nom du Seigneur et ils reçurent le baptême de la pénitence. Le jeune athlète prouvait par ses paroles et par ses exemples la doctrine qu'il leur enseignait; ces néophites, aidés par la grâce de celui qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, renoncèrent aux pompes et aux œuvres du démon, confessèrent qu'ils croyaient en un seul et vrai Dieu, père tout-puissant, en Jésus-Christ, son fils, et au Saint-Esprit; que ces trois personnes ne sont pas trois Dieux mais un seul, qui seul peut sauver ceux qui lui sont fidèles, les retirer de leurs tribulations et les placer dans son éternel royaume.

Aussitôt par la permission de Dieu les portes de la prison s'ouvrirent d'elles-mêmes; ils sortirent tous et parurent devant le juge, demandant à répandre leur sang pour Jésus-Christ. Alexandre fit tous ses efforts pour les faire changer de sentiments: « Ne vous laissez » pas ébranler, leur disait-il; ne croyez pas que ce soit » leur Dieu qui les rende insensibles aux tourments; » ce n'est que l'effet de la magie. » Puis, voyant qu'il n'était pas en son pouvoir de les faire abjurer, il ordonna

de les conduire hors de la ville pour y être décapités. Ils se signèrent tous du signe de la croix et souffrirent avec joie le martyre.

Devenu plus furieux encore, le juge fit appeler de nouveau devant son tribunal le jeune Cyrice et sa mère :

— Ne crois pas, dit-il, que j'aie oublié les instruments de supplice que tu as indiqués; tout est prêt.

— Barbare et insensé, reprit le jeune enfant, tu espères donc me torturer par tous ces moyens? Eh bien! moi j'espère en Jésus-Christ mon Sauveur, et ta cruauté sera au-dessous de mon courage; mon cœur ne sera pas agité par la crainte, parce que Jésus-Christ viendra à mon secours.

— Qu'on leur rase la tête, dit le juge, et qu'on y mette des charbons ardents.

Mais les charbons s'éteignirent aussitôt, et en même temps on aperçut suspendues au-dessus deux magnifiques couronnes aussi brillantes que les rayons du soleil. La colère d'Alexandre ne fit qu'augmenter; il ordonna d'enfoncer dans l'épaule droite de Cyrice un clou aigu qu'on fit pénétrer jusqu'au talon, de manière à le fixer à l'estrade sur laquelle il était monté. Il en fit faire autant du côté gauche; et enfin un troisième clou fut enfoncé derrière le cou et traversa tout le corps pour venir aussi se fixer à l'estrade.

— Que ton Dieu vienne maintenant te délivrer, dit le juge.

Et aussitôt un ange descendit du Ciel, arracha les

clous qui retenaient l'enfant et les planta dans la tête du juge.

— Ah! maintenant, s'écria Alexandre, je reconnais que tu sers un Dieu puissant. Je t'en prie, mon enfant, délivre-moi.

— Tu ne croiras pas en Dieu, je le sais, dit le jeune confesseur de la foi ; mais je te délivrerai à cause de ce peuple qui nous environne. En même temps il lui imposa les mains et enleva les clous.

Alexandre, guéri à l'heure même, s'écria :

— Je rends grâce à Jupiter, mon dieu, c'est lui qui m'a délivré.

— Je le savais bien, dit Cyrice, que tu ne croirais pas ; mais tu seras de nouveau obligé de recourir à mes prières.

— Qu'on apporte, dit le juge, des instruments de toute espèce pour les mettre à la torture, et nous verrons si leur Dieu aura le pouvoir de les en garantir.

Lorsque tout fut préparé, on les tortura de mille manières pendant six heures entières, et enfin Alexandre, saisissant un fouet armé de plomb, voulut lui-même frapper l'enfant ; mais le fouet se dirigea contre le juge, lui écrasa le nez et lui meurtrit toute la figure.

— Elles sont bien vraies, s'écria l'enfant, ces paroles de l'Écriture : « Ceux qui nous attaquaient ont été affai- » blis et sont tombés ; que leur glaive leur perce le » cœur et que leur arc soit brisé. »

— Tu n'agis que par magie, dit le juge.

— C'est Dieu, reprit l'enfant, qui opère ces prodiges, afin qu'au moins tu le reconnaisses à ces miracles; mais puisque tu n'as pas voulu te convertir à lui, il t'exterminera.

En entendant ces paroles, le juge ne peut plus modérer sa colère; il ordonne d'apporter deux scies pour leur couper le corps. Ce fut alors que nos saints martyrs commencèrent à souffrir et que leurs corps furent cruellement déchirés. Cyrice éleva les mains vers le Ciel, et versant des larmes, il adressa à Dieu cette prière : « Seigneur, mon Dieu, ordonne que nos âmes se séparent de nos corps, ou du moins donne-nous la force » d'endurer ces tourments. »

Aussitôt un ange lui apparut et lui dit : « Tu entreras » dans le royaume de Dieu et tu recevras la récompense » de tes peines. »

Le juge voyant qu'il ne gagnait rien, cédant à l'instigation du démon, dit : « Il faut que j'emploie le » glaive, puisque je ne puis m'en défaire par aucun » autre moyen; » il ordonna donc de leur trancher la tête.

Lorsqu'on les conduisait au supplice, le jeune héros adressa à Dieu cette prière : « Seigneur, mon Dieu, » j'implore ta bonté, exauce-moi. Si quelqu'un en ton » nom réclame ma protection, ou fait mémoire de mes » combats et de mes épreuves, efface le décret de réprobation qu'auraient mérité ses péchés, accorde-lui » dans ses besoins ton assistance salutaire, et à l'heure

» de sa mort viens à son aide contre l'ennemi du » salut. »

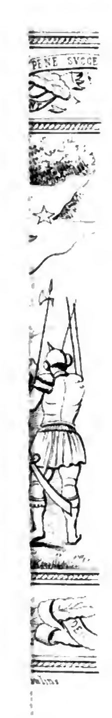
Une voix du Ciel se fit entendre : « La prière de » Cyrice sera exaucée. »

Alors le bourreau mit fin à leur martyre en leur tranchant la tête, et aussitôt les anges reçurent leurs âmes qu'ils transportèrent dans les cieux en chantant les louanges de Dieu.

Cependant on vit accourir auprès de leurs corps inanimés des malades et des infirmes qui avaient recours à leur puissante protection, mais le cruel Alexandre fit briser leurs membres saints, disperser leurs ossements et leurs entrailles, afin qu'on ne pût leur rendre les honneurs de la sépulture. Dieu déjoua ses projets ; il envoya un ange qui remit leurs corps dans leur premier état, et les chrétiens les ensevelirent avec respect [1].

[1] La *Légende dorée*, après avoir rapporté l'histoire de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte d'après Théodore, fait mention de notre légende à laquelle elle attache avec raison peu d'importance. Quant à nous, nous le répétons, en reproduisant cette légende nous n'avons eu en vue que d'expliquer les curieuses tapisseries de Marie d'Albret.







CHAPITRE VIII.

TAPISSERIES DE MARIE D'ALBRET.

Marie d'Albret avait épousé en 1506 Charles de Clèves, comte de Nevers; devenue veuve en 1521, elle consacra les années de son veuvage à former l'esprit et le cœur de François Ier de Clèves, son fils, encore en bas âge, et dont elle avait la tutelle; elle désirait le rendre digne de succéder à son père.

Après avoir accompli ce doux et consolant devoir, elle réunissait dans une des salles de son palais les dames de sa cour, pour s'occuper de bonnes œuvres de concert avec elles. La princesse avait entrepris de reproduire par la tapisserie toute l'histoire de saint Cyr

et de sainte Julitte ; non plus cette histoire, déjà si émouvante, que l'évêque Théodore avait eu soin de recueillir à Icône, mais bien tous les détails de ce drame que nous avons exposé dans le chapitre précédent. C'était, au reste, la seule vie des bienheureux protecteurs de notre cité connue, ou du moins adoptée, dans notre diocèse. Ce ne fut qu'en 1727 qu'on substitua, dans le *Bréviaire* de Nevers, à ces légendes apocryphes la légende attribuée à Théodore.

Les chroniques nivernaises rapportent que Marie d'Albret avait déjà commencé ce merveilleux travail quand elle eut à se plaindre de messieurs du chapitre ; on ne dit pas à quel sujet. Cherchant l'occasion de leur faire sentir son mécontentement, elle imagina de donner aux bourreaux de saint Cyr et de sainte Julitte les figures des chanoines de cette époque ; on prétend que la ressemblance était frappante et que chacun d'eux pouvait se reconnaître. M. de Saintemarie fait remarquer, à propos de cette anecdote, que Michel-Ange n'eut pas le mérite de l'invention lorsqu'il eut l'idée bizarre de placer en enfer, dans son tableau du *Jugement dernier*, les portraits des cardinaux dont il avait à se plaindre[1].

Ces magnifiques tapisseries avaient vingt-deux ou vingt-trois mètres de longueur, sur une hauteur de cinq mètres environ. Ceux qui les ont vues se rappellent encore la perfection qu'on admirait dans la composition

1 *Recherches historiques sur Nevers*, p. 179.

des tableaux ; la pureté du dessin le disputait à la richesse et à l'élégance des costumes.

Quand ce long travail fut terminé, la maligne princesse le fit suspendre de chaque côté du chœur, au-dessus des siéges des chanoines. Le chapitre ne s'émut pas de cette amère critique ; il pensa avec raison qu'il était de bon goût de ne pas s'en choquer. Il laissa donc l'œuvre si remarquable de Marie d'Albret suspendue aux murs de l'antique basilique ; malheureusement, de notre temps ce chef-d'œuvre n'a pas été respecté ; on s'est chargé de venger l'honneur des anciens chanoines en jetant aux gémonies et les martyrs et les bourreaux.

Quelques années plus tard, lorsque M. l'abbé Bourassé écrivait son *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*, en 1844, nos belles tapisseries étaient en lambeaux, mais ces lambeaux avaient leur prix. « Les débris qui subsistent encore, disait le » savant archéologue tourangeau, seront soigneusement » conservés à l'étude des connaisseurs par le chapitre de » la cathédrale de Nevers. » Ce vœu de M. Bourassé n'a pas été accompli ; on en est maintenant à rechercher en vain quelques fragments de ces lambeaux. Nous devons savoir gré au commandant Barat de nous avoir conservé par le dessin plusieurs tableaux assez complets de ces curieuses tapisseries, que nous sommes heureux de reproduire, et à M. Morellet du soin qu'il a pris de relever une partie des inscriptions placées au-dessous de chaque scène.

INSCRIPTIONS.

1. SAINCTE JULITTE ET SAINCT CIRE
PERSÉCUTÉS LAISSENT LA CITÉ D'ICAUNE
ET VIENNENT ES THARSES.

2. ALEXANDRE LE PRESVOST TOUSJOURS
PERSÉCUTANT LES CRESTIENS ARRIVÉ A LA CITÉ
DE THARSES, COMMANDA SAINCTE JULITTE
ESTRE PRISE ET PAR DEVANT LUY AMENÉE.

3. SAINCT CIRE ET SAINCTE JULITTE SONT MIS
DEDANT UN GRAND CHAUDIÈRE PLENE DE
SOFFRE ET PLOMB AU DESSOUBS DE LAQUELLE
SORTENT ENTIERS.

4. ALEXANDRE FAICT TRAVERSER DU HAULT
JUSQUES EN BAS SAINCT CIRE DE TROYS
GRANDS CLOUS ESGUS PUIS CRUELEMENT
LE CIER PAR LE CORPS.

5. ALEXANDRE VOYANT PAR TORMENS NE
POUVOIR EXTERMINER LES SAINCTS NY DE
LA FOY DÉTOURNER LEUR FAICT FINALEMENT
LA TESTE TRANCHER.

Une bordure de cinquante-cinq centimètres de largeur formait un gracieux encadrement; les plumes d'autruche de la maison d'Albret s'entrelaçaient avec les branches noueuses à jet de flamme des de Clèves, puis une banderole serpentait à travers ces ornements, portant pour inscription, non plus le passage de Virgile qui accompagne quelquefois la branche enflammée : *Igneus est ollis vigor et cœlestis origo ;* mais une devise toute chrétienne, bien en rapport avec les rudes épreuves et le glorieux triomphe des martyrs : *Deficient pene succedet vita perennis ;* « Les peines passeront, elles seront rem- » placées par une vie qui n'aura pas de fin. » Peut-être la princesse Marie avait-elle adopté cette devise bien propre à la consoler pendant son veuvage ; elle gémissait, privée de son époux, et elle avait besoin de ranimer son courage par le souvenir d'une vie meilleure.

Au milieu de ces ornements, on remarque le monogramme de Marie d'Albret, et aussi son écusson losangé indiquant que ce travail a été exécuté pendant son veuvage[1].

[1] On sait que les filles et les veuves ont leurs écussons en losange d'après les lois héraldiques.





CHAPITRE IX.

HUGUES II RECONSTRUIT LA CATHÉDRALE. — THIBAULT LA FAIT COUVRIR. — UN INCENDIE LA CONSUME EN PARTIE. — NOUVELLE RECONSTRUCTION PAR GUILLAUME DE SAINT-LAZARE. — ON COMPLÈTE L'ÉDIFICE A DIFFÉRENTES ÉPOQUES.



UGUES II, qui avait succédé à Roclène sur le siége épiscopal de Nevers, se trouva dans la nécessité de travailler à la reconstruction de son église cathédrale ; on ne saurait en douter en voyant le traité conclu entre lui et son chapitre. « En 1028[1], dit Parmentier, Hugues donna au

1 Coquille dit 1031.

» chapitre deux autels érigés à la droite et au midi du
» monastère ou lieux réguliers de Saint-Cyr[1], l'un en
» l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais,
» Nazaire et Celse, et l'autre au-dessus du premier
» dédié aux saints confesseurs Grégoire, Nicolas,
» Jérôme et Augustin, à condition que les chanoines
» feraient faire à leurs dépens tout un côté de l'église[2].»

Ici les principes archéologiques viennent corroborer les témoignages historiques; en effet, la crypte de sainte Julitte, la chapelle dédiée à cette femme héroïque, les murailles occidentales du transsept, la chapelle des fonts, les quatre arcades qui viennent reposer sur les piliers cylindriques à la naissance des croisillons du transsept, quelques arcades engagées dans les maçonneries du treizième siècle, accusent les caractères architectoniques de l'époque indiquée par notre chroniqueur, la première partie du onzième siècle. Nous parlerons de ces caractères quand nous nous occuperons des études de détail, nous devons nous contenter ici de constater une date précise.

L'église construite par Atton n'eut donc pas plus de durée que celle qui avait été élevée par les soins de saint Jérôme; l'existence de l'une et de l'autre fut d'un siècle environ.

1 Les chanoines vivaient en commun comme des religieux, c'est pourquoi on appelait leurs habitations monastères; maintenant encore on nomme Cloître-Saint-Cyr l'emplacement qu'ils occupaient.

2 Parmentier, *Histoire manuscrite des Evêques.*

Comment Hugues fit-il couvrir sa cathédrale? Faut-il admettre, avec les auteurs de l'*Album du Nivernais*, que l'humble chaume lui servait de couronnement? Il nous répugne de nous ranger à cet avis, qui, du reste, n'est basé sur aucun témoignage historique. Quoi qu'il en soit, en 1188 l'évêque Thibault fit couvrir cette église; c'est un fait sur lequel tous nos historiens sont d'accord; ils ne diffèrent entre eux que sur le mode employé par le prélat. Les auteurs de la *Gallia Christiana* disent : *Cathedralem lapide sectili cooperuit*, mais le *Martyrologe de Nevers* porte *lateribus cooperuit*. Guy Coquille et Parmentier adoptent cette version, tout en donnant au mot *lateribus* un sens différent. Le premier le traduit par tuiles et le second par lattes; en sorte que, d'après Parmentier, Thibault se serait contenté de faire latter la cathédrale, ce qui paraît peu probable; dans ce cas on aurait employé de ces petites planches que nous appelons *esseaux*[1].

Si on admet le *lapis sectilis* de la *Gallia Christiana*, il s'agirait, ou d'ardoises, ou de pierres effeuillées comme on en voit dans certains pays et même dans notre Nivernais, sur l'église de Metz-le-Comte par exemple; ou bien, ce qui est encore plus probable, de dalles à joints recouverts; c'est ainsi que sont couverts certains monuments du midi de la France, entre autres l'ancienne cathédrale de Maguelonne.

L'histoire ne nous dit pas ce qui arriva à l'église bâtie

1 Dans notre pays, on dit *essiaunes*.

par Hugues II ; mais nous savons que Guillaume de Saint-Lazare, en montant sur le siége épiscopal de Nevers en 1201, pensa à la reconstruction de la cathédrale. Tout le monde connaît le grand mouvement architectural qui se produisit vers la fin du douzième siècle et pendant le cours du treizième ; c'est de cette époque que date la plus grande partie de nos cathédrales de France. L'architecture ogivale fut substituée à l'architecture romane, et le clergé séculier, en se mettant à la tête de ce mouvement, prit la place des moines architectes, qui jusque-là, avaient été presque exclusivement chargés des constructions de nos basiliques. Il nous paraît donc probable que ce fut par suite de cette révolution artistique que Guillaume de Saint-Lazare mit la main à l'œuvre pour reconstruire son église. Le plan fut largement conçu, et il est facile de reconnaître avec quelle habileté il fut exécuté.

Parmentier prétend que Guillaume « rebâtit le chœur » presque entier à ses dépens, et qu'il fit même faire » des stalles au lieu de bancs.[1] » Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer que notre chroniqueur nivernais était peu versé dans l'art archéologique ; ici il est évidemment dans l'erreur : au lieu du chœur il aurait dû dire la nef. La nef, en effet, est bien de l'époque à laquelle vivait Guillaume de Saint-Lazare ; elle porte les caractères du treizième siècle, tandis que le chœur est en partie du quatorzième siècle et en partie du quin-

1 *Histoire manuscrite des Evêques de Nevers.*

zième, comme nous le démontrerons bientôt. Le *Nécrologe de Nevers* est plus exact; il se contente de dire: *Sedes in choro construxit, ecclesiam opere lapideo primus incœpit et pro magna parte peregit.* Mais ici une nouvelle difficulté s'élève: d'après le *Nécrologe*, Guillaume fut le premier à construire la cathédrale en pierre, et cependant la région absidale de Sainte-Julitte, les murs occidentaux du transsept et les autres parties de cette région que nous attribuons au onzième siècle sont bien construits en pierre. Cette difficulté n'est qu'apparente; pour la résoudre on doit se rappeler que, parmi les ouvriers qu'on employait alors, on distinguait comme maintenant les maçons, *cœmentarii*, et les tailleurs de pierre, *lapidarii*; les constructions du onzième siècle furent en grande partie l'œuvre des maçons; si on en excepte l'abside et les arcades, elles sont faites en moëllons, c'est *l'opus cœmentitium*. La construction attribuée à Guillaume de Saint-Lazare est, au contraire, faite en entier de bel appareil et est principalement l'œuvre des tailleurs de pierre: c'est *l'opus lapideum*.

En 1211 un incendie consuma le cloître des chanoines et une partie de la cathédrale; nous verrons plus bas si la construction exécutée par Guillaume de Saint-Lazare est antérieure ou postérieure à cet incendie.

Nous retrouvons encore quelques dates précises pour nous aider à compléter l'histoire de cet édifice; nous allons les indiquer, tout en faisant observer que les chroniques locales qui nous ont guidé jusque-là dans

nos recherches deviennent plus rares; nous serons donc souvent obligé de nous contenter des principes archéologiques, pour motiver nos appréciations. C'est à l'aide de ces principes que nous étudierons les constructions de Guillaume, non-seulement dans la nef et dans la première travée du chœur actuel, mais encore dans les trois chapelles absidales, en faisant abstraction des voûtes, que nous attribuons au quatorzième siècle; nous retrouverons aussi le treizième siècle dans la partie inférieure des murs des chapelles voisines.

Le portail de Saint-Christophe ou du Doyenné, au nord de l'église, a été construit en 1280, et doit, par sa date, se rattacher aux constructions du quatorzième siècle qu'il touche de si près; les caractères de cette époque se font remarquer dans les colonnettes et les chapiteaux des deux chapelles dont nous venons de parler, et dans les piliers qui circulent autour de l'autel. Le reste du chœur appartient au quinzième siècle, qui s'est chargé de compléter l'œuvre du quatorzième; les deux étages de galeries qui règnent dans le chœur et autour du sanctuaire appartiennent au quinzième siècle. Ici encore l'archéologie et l'histoire sont d'accord; Henri de Saxe, chanoine de Nevers, qui avait entrepris et dirigé cette œuvre, l'avait complétée en 1473, comme nous le voyons par une inscription gravée sur les murs extérieurs de la sacristie.

Quelques années après, en 1490, Pierre de Fontenay,

évêque de Nevers, faisait élever la porte de Loire ; ce fut lui aussi qui construisit la chapelle qu'on voit à gauche du portail.

En 1509, sous l'épiscopat de Jean Boyer, on reprit les travaux de la tour[1]; la même année le pape Jules II accorda des indulgences à tous ceux qui contribueraient à sa construction. Elle fut terminée en 1528, sous Jacques d'Albret.

Ce fut vers la même époque, c'est-à-dire à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième, que furent construites les chapelles qui flanquent les nefs de chaque côté, et les deux chapelles placées entre la porte de Saint-Christophe et la région du chœur.

En 1590 Louis de Gonzagues, duc de Nevers, fit construire sous le sanctuaire le charnier destiné à la sépulture des évêques et des ducs de Nevers.

En 1739 Fontaine des Montées, évêque de Nevers, fit couvrir la cathédrale en ardoises; le petit dôme qui surmonte l'horloge est de la même époque[2].

En 1770 monseigneur Tinseau donna dix mille francs pour l'embellissement du chœur. Les stalles furent terminées le 25 avril de la même année; un nommé Bochard, de Dijon, fut chargé de la menuiserie, et un nommé Merle, de Lyon, fit les sculptures. Le 3 décembre

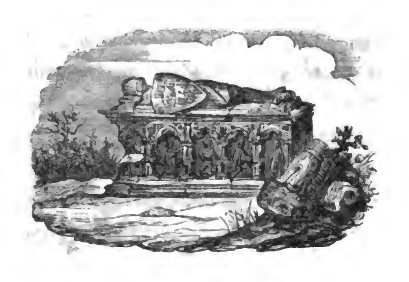
1 Tous les auteurs qui ont écrit jusqu'à présent sur notre cathédrale disent que la tour fut commencée en 1509. C'est une erreur qu'il nous sera facile de démontrer quand nous arriverons à l'étude de cette partie du monument.

2 GUYOT-SAINTE-HÉLÈNE, *Not. div. manuscrites.*

suivant Denis et Boüé, maîtres serruriers de Nevers, plaçaient devant le chœur la magnifique porte de fer qu'on y admirait encore il y a quelques années [1]. Le 4 mars 1772 on commença à paver le chœur en marbre.

On peut bien admirer sans doute le fini des stalles de Saint-Cyr et l'étendue du chœur si propice à nos pompes et à nos cérémonies; on n'en regrette pas moins la destruction du tombeau de Guillaume de Saint-Lazare, qui s'élevait au milieu du chœur et qu'on a fait disparaître dès 1769, sous prétexte qu'il n'était pas en rapport avec les nouvelles dispositions. C'était alors la grande époque des mutilations.

1 Notes recueillies par M. de FORESTIER, ancien chanoine de Nevers.





CHAPITRE X.

DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE L'ÉTUDE DE LA CATHÉDRALE. — COUP-D'ŒIL SUR LES CONSTRUCTIONS FAITES A DIFFÉRENTES ÉPOQUES. — ASPECT EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE. — ASPECT INTÉRIEUR. — DIMENSIONS GÉNÉRALES.



N commençant par traiter tout ce qui se rattache à la partie historique de notre cathédrale, nous avons aplani bien des difficultés, et les études archéologiques auxquelles nous allons nous livrer vont devenir pour nous plus faciles, parce que nous aurons en regard l''archéologie et l'histoire.

Une fois de plus nous pourrons nous convaincre que ces deux sœurs marchent parfaitement d'accord, et que l'union la plus intime règne entre elles. Si de temps à autre l'histoire vient à s'égarer au milieu des dates qui

souvent entravent sa marche, l'archéologie vient à son secours et lui offre son puissant, nous dirions presque son infaillible appui. Ravivant le flambeau de la vérité, elle lui montre, jusque dans les angles des pierres et dans la profondeur des cannelures, jusque dans les ruines, des dates précises, en lui découvrant le cachet propre à chaque siècle.

Ce n'est pas la première fois qu'on entreprend l'étude de la cathédrale de Nevers. Déjà M. Gillet, dans ses intéressantes notices sur Nevers [1] et le département, et M. de Saintemarie dans ses *Recherches sur Nevers*, avaient ouvert la marche; mais on comprend que ces auteurs, malgré leur mérite incontestable, écrivant à une époque à laquelle on s'occupait peu d'archéologie monumentale, doivent être bien incomplets, pour ne rien dire de plus, au point de vue qui nous occupe. Les auteurs de l'*Album du Nivernais* ont paru à leur tour; historiens avant tout, ils ont peut-être suivi trop fidèlement Guy Coquille et Parmentier, qui étaient loin d'être des archéologues consommés; ils ont donc reproduit quelques inexactitudes sur l'église de saint-Cyr, en donnant trop de confiance aux témoignages de leurs devanciers. Enfin M. l'abbé Bourassé dans ses *Cathédrales de France* et dans son *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers* a entrepris de rectifier les erreurs qui s'étaient propagées avant lui. Nous n'eussions

1 *Annuaire* de l'an XI.

pas eu la pensée de mettre la main à l'œuvre pour un nouveau travail, si l'œil exercé de l'archéologue tourangeau avait pu saisir tous les détails et les développer dans de simples notices ; il s'est contenté, en effet, de faire connaître les caractères les plus saillants de ce beau monument ; on nous saura gré sans doute de rappeler ici ses judicieuses appréciations.

« La cathédrale de Nevers est un monument d'ar-
» chitecture mélangée. Elle a glorieusement traversé
» plusieurs siècles, et, en passant, elle a emprunté
» quelque chose du génie propre à chacun ; caractères
» d'élégance ou d'austérité, selon les principes qui
» dominaient dans l'art. C'est le style romano-byzantin,
» avec ses proportions lourdes, avec son ornementation
» capricieuse; c'est le style ogival, avec son ensemble
» plein de hardiesse et ses détails ravissants ; d'un côté
» la gravité sévère, de l'autre la majesté tempérée par
» la grâce, relevée par la richesse. L'église de Nevers,
» considérée dans son effet général, est un édifice
» remarquable, et quoiqu'elle ne puisse pas être
» placée au premier rang parmi nos constructions du
» moyen-âge, elle doit être comptée cependant au
» nombre des plus merveilleux produits de l'architec-
» ture chrétienne. Des dispositions architectoniques
» particulières la rendent plus intéressante encore aux
» yeux des archéologues. Prise au point de vue
» scientifique, ou simplement sous le rapport de l'art,

» elle mérite une attention spéciale et un examen » sérieux[1]. »

En effet, il n'est peut-être pas d'église qui, par suite de substructions habilement combinées avec les parties voisines, offre à l'étude de l'archéologue autant de difficultés à résoudre. Ce n'est qu'à force de recherches qu'on a pu reconnaître les différents siècles qui ont tour à tour imprimé sur sa masse imposante leur caractère particulier ; on découvre le onzième siècle dans la chapelle de Sainte-Julitte et dans la région du transsept, malgré quelques additions faites au douzième, et les faisceaux de colonnettes appliqués au treizième contre les parois, pour mettre cette partie en rapport avec les constructions entreprises par Guillaume de Saint-Lazare ; le treizième siècle pur développe ses dispositions savantes et sa majestueuse ornementation dans les cinq premières travées à partir du transsept, et en partie dans les chapelles absidales, à l'orient ; le quatorzième siècle se reconnaît aux piliers du sanctuaire et dans deux chapelles voisines qui s'élèvent sur des substructions du treizième ; le chœur rappelle le quatorzième siècle, plus avancé par ses légers chapiteaux à feuilles déchiquetées, et par ses larges fenêtres à meneaux multipliés, qui répandent à flots sur l'autel les rayons de lumière ; enfin les chapelles qui flanquent les basses-nefs, avec leurs verrières à compartiments flabelliformes, leurs moulures prismatiques et leurs

1 *Cathédrales de France.*

nervures qui sillonnent les voûtes en tout sens, indiquent les dernières années du quinzième siècle et le commencement du seizième.

Ne dirait-on pas un musée lapidaire dans lequel on aurait artistement rangé tous les caractères architectoniques des différentes époques de notre architecture religieuse; et cependant on trouve à chaque instant des problèmes à résoudre quand on étudie en détail ce monument, quand on veut démêler les chaînons compliqués qui, de siècle en siècle, s'accrochent et se lient d'une manière intime.

En effet, on rencontre des ornements du quinzième siècle avancé au milieu de constructions du treizième, des piliers plus récents soutenant des voûtes d'une époque antérieure, etc.; il semblerait que les principes invariables de la science aient été méconnus. Ne nous étonnons plus si quelquefois les appréciations n'ont point été uniformes pour quelques parties de notre cathédrale; il est difficile, au premier abord, de saisir ces diverses nuances, et ce n'est qu'après bien des observations qu'on peut se rendre compte de ce qui, dans le principe, paraît inexplicable.

Quand nous arriverons aux études de détail nous essayerons de résoudre toutes ces difficultés; mais avant tout, tâchons de donner une idée générale du monument, en le considérant tel qu'il existe aujourd'hui, avec les modifications plus ou moins importantes que les différents siècles lui ont successivement fait subir, et les ornements variés dont ils l'ont enrichi.

Tous les voyageurs qui pour la première fois arrivent à Nevers par la route du Bourbonnais, ne peuvent considérer sans admiration le magnifique aspect que présente la ville : c'est d'abord la Loire baignant de ses eaux le bas de ses murailles; puis les maisons qui s'étagent et s'élèvent en amphithéâtre jusqu'au sommet du plateau de la vieille cité, et enfin la cathédrale surmontée de sa tour majestueuse, qui domine ce tableau tout à la fois imposant et gracieux. On dirait une reine sur son trône environnée de sa cour; ou plutôt, en voyant à ses pieds le château féodal de nos anciens ducs, puis les maisons occupées par la bourgeoisie, déjà moins somptueuses que le palais ducal, et enfin les modestes habitations des bateliers de la Loire ou des ouvriers en faïence, on se rappelle que de tout temps la religion a couvert de son ombre protectrice le palais des grands aussi bien que la chaumière du pauvre.

Si on s'approche de plus près du monument, l'attention se porte avant tout vers cette tour si riche et si élégante, et on admire le talent qui a dirigé ses restaurations; les yeux se reposent encore avec plaisir sur la gracieuse guirlande suspendue au sommet des murailles dans la partie construite au treizième siècle, et sur les feuilles entablées que le quatorzième siècle et le quinzième ont groupées en bouquets. Les arcs-boutants à double étage qui, à chaque travée, vont soutenir la retombée des voûtes, semblent placés à dessein de servir d'appui

aux guirlandes de l'entablement; l'arc inférieur est complètement ouvert, afin de laisser courir sans entraves la toiture des basses-nefs[1], tandis que l'arc supérieur a sa courbe soutenue par une suite de baies trilobées. A la butée de ces arcs il faudrait tout reconstituer; les clochetons si variés ont été horriblement mutilés. Nevers, que les étrangers nommaient *la ville pointue*, à cause de ses nombreux clochers maintenant détruits, devait aussi voir raser les sveltes aiguilles de la vieille basilique[2].

En entrant dans la cathédrale, la première impression est désagréable; les deux portails sont rejetés sur les flancs de l'édifice, et la vue se trouve bornée par les hautes murailles qui cernent le chœur vis-à-vis de chaque porte. Le portail qu'on trouve à l'occident dans les autres églises est remplacé ici par une abside.

« La cathédrale de Nevers, dit M. Bourassé, construite » sur un plan qui n'a guère d'analogue en France, » présente à ses deux extrémités deux grandes absides » terminales, comme les églises allemandes de Mayence, » de Worms et de Spire. L'abside occidentale est destinée » au chœur du chapitre, l'abside orientale[3] a été

1 Depuis quelques années on a remplacé cette toiture par une simple couche d'asphalte, au détriment des voûtes.

2 Nevers, avant 1793, comptait onze paroisses et vingt-deux couvents; plusieurs églises étaient surmontées de deux ou trois clochers; Saint-Etienne avait ses trois clochers; les tourelles du château ducal, la flèche de l'horloge de la ville, venaient accroître le nombre de ces pyramides aériennes.

3 C'est l'abside orientale qui est destinée au chapitre, et l'abside occidentale à la paroisse.

» consacrée à sainte Julitte, mère de saint Cyr, patron
» de la cathédrale. Le transsept n'occupe pas l'endroit
» qui lui est propre dans nos autres monuments,
» c'est-à-dire entre le chœur et la nef; il est rejeté à la
» la base de l'édifice, absolument comme dans l'église
» des Saints-Apôtres que nous avons visitée à Cologne.
» Cette croisée mérite d'être signalée, à cause de sa
» position bizarre et de sa structure elle-même, qui lui
» donne un trait de plus de ressemblance avec l'église
» que nous venons de citer; elle appartient à la période
» romano-byzantine. Nous ne voulons pas apprécier
» l'effet de cette singulière construction, qui se trouve
» en opposition avec toutes nos habitudes. Nous avons
» cherché seulement à consigner un fait qui ne nous paraît
» pas sans intérêt dans les annales de la science[1]. Ne
» pourrait-on pas présumer que, dans l'origine, l'abside
» de la cathédrale de Nevers n'était pas orientée comme
» les autres églises du même temps; ou bien, comme
» à Mayence, l'abside, d'un côté, aurait-elle servi
» pour les offices du chapitre, tandis que l'autre aurait
» été abandonnée pour les besoins de la paroisse[2]?»

Nous avons parlé de l'impression pénible qu'on

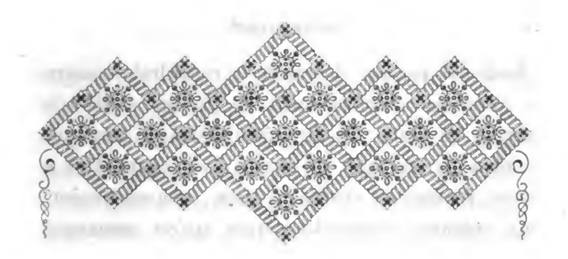
1 L'antique église de La Marche, près de La Charité-sur-Loire, avait aussi deux absides; les auteurs de l'*Album du Nivernais* nous ont conservé le plan de cette église. Quant à la position du transsept, parmi les quelques exemples analogues qu'on rencontre en France, on peut citer l'ancienne cathédrale d'Agde, présentant la forme d'un T; la ligne transversale est placée au midi, l'autel est au nord. Cette église peut être attribuée au XIIe siècle.

2 *Cathédrales de France.*

éprouve en entrant pour la première fois dans notre cathédrale ; à ce sentiment succède celui de l'étonnement quand, de l'abside occidentale, le regard pénètre jusqu'au-delà du sanctuaire ; les belles proportions de l'édifice, la richesse de son ornementation, ses dispositions gracieuses, l'harmonie de ses différentes parties, tout concourt à exciter dans l'âme un sentiment religieux dont on ne saurait se défendre. A partir du transsept l'église se divise en trois nefs, avec déambulatoires et chapelles rayonnantes. Les cinq premières travées appartiennent au treizième siècle ; quatre autres travées, d'une époque postérieure, précèdent le rond-point du chevet ; enfin cinq arcades environnent le sanctuaire, dessinant un plan dodécagonal. Dix-sept chapelles garnissent les nefs collatérales et le déambulatoire ; le croisillon septentrional du transsept renferme en outre la chapelle de Saint-Jean et celle des fonts baptismaux.

DIMENSIONS.

Longueur totale, y compris l'abside de Sainte-Julitte et la chapelle de la Sainte-Vierge.	101m	»
Largeur de la grande nef, d'un pilier à l'autre.	10	75
Largeur des bas-côtés, d'un pilier à l'autre.	4	60
Largeur totale en y comprenant la profondeur des chapelles	32	20
Hauteur de la nef sous clé	22	30
Hauteur des bas-côtés sous clé	10	20
Hauteur des chapelles latérales.	10	20
Longueur du transsept du midi au nord.	40	»
Largeur du transsept.	13	20
Hauteur de la tour.	51	50



CHAPITRE XI.

PREMIÈRE ÉTUDE DE DÉTAILS. — SUBSTRUCTIONS DU DIXIÈME SIÈCLE. — PLAN PRÉSUMÉ DE L'ÉGLISE CONSTRUITE PAR ATTON. — ORIENTATION DES ÉGLISES. — ABSIDE OCCIDENTALE DANS LA CATHÉDRALE DE NEVERS.



PRÈS avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'ensemble de la cathédrale et nous être rendu compte du plan général, nous devons maintenant l'étudier par parties. La marche que nous avons à suivre dans cette étude de détails nous est toute tracée. Il s'agit de parcourir, en suivant l'ordre indiqué par la chronologie, les différentes régions de l'édifice, et de considérer attentivement les caractères distinctifs de chaque siècle.

Reste-t-il quelque débris de la cathédrale construite par Atton au commencement du dixième siècle? Cette question est grave, et des auteurs dont le témoignage est bien de quelque poids sont à cet égard d'un avis opposé. Parmentier attribue à Atton, non-seulement les deux colonnes monocylindriques qu'on remarque à l'intertranssept, mais encore l'abside de Sainte-Julitte, et par conséquent la crypte [1]. Les auteurs de l'*Album du Nivernais* font remonter à la même époque « la partie » rectangulaire où deux piliers saxons soutiennent les » retombées des quatre cintres romans [2]. » M. Prosper Mérimée trouve dans les quatre cintres dont on vient de parler le *screen*, comme à Saint-Etienne de Nevers. D'un autre côté, M l'abbé Bourassé voudrait ne voir ici qu'un travail moderne et un moyen de consolidation employé à une époque encore peu éloignée de nous [3].

Devons-nous nous ranger les yeux fermés du côté de Parmentier et des auteurs de l'*Album*, ou bien faut-il, avec M. Bourassé, ne reconnaître ici qu'un travail moderne?

Une étude sérieuse nous a convaincu que nous ne pouvions admettre ni l'une ni l'autre de ces deux opinions; à la suite de l'examen scrupuleux auquel nous nous sommes livré, nous exposerons à notre tour notre sentiment, tout en nous hâtant de dire que les

1 *Histoire manuscrite des Évêques de Nevers.*

2 *Album du Nivernais*, t. 1, p. 103.

3 *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers.*

membres du congrès archéologique réuni à Nevers en 1851 ont adopté notre avis.

Nous admettons avec Parmentier et les auteurs de l'*Album du Nivernais* que les deux colonnes qui soutiennent les quatre cintres sont des restes de l'édifice du dixième siècle; quelques substructions dans la partie inférieure des murailles occidentales peuvent encore être attribuées à la même époque; en effet, quoique cette opinion ne soit pas appuyée sur des preuves incontestables, il est cependant probable que les deux pans de murs formant dans chaque croisillon du transsept une espèce de soubassement rompu, se rattachent aux constructions antérieures au onzième siècle. Sur ces ruines on a élevé en retraite les murs du onzième siècle, et ceux-ci à leur tour ont supporté d'autres murs des siècles suivants.

Quant à l'abside de Sainte-Julitte, nous verrons bientôt à quelle époque on doit l'attribuer; en attendant, disons que la critique archéologique la moins sévère se refuse à l'admettre parmi les constructions du dixième siècle, non plus que la partie rectangulaire.

Nous devons rejeter aussi l'opinion de ceux qui ne veulent reconnaître dans nos deux piliers monocylindriques et dans les quatre cintres qu'un travail moderne.

Quoique au premier coup-d'œil les caractères architectoniques soient ici peu distincts, on finit par en découvrir à la suite d'observations attentives. Les grandes arcades présentent, selon nous, tous les caractères qu'on

remarque dans les monuments des onzième et douzième siècles : sous la couche épaisse de badigeon qui la revêt, on découvre la coupe régulière du double rang de claveaux qu'on observe ordinairement dans les arcades à l'époque que nous indiquons ; ces claveaux forment deux plates-bandes cintrées, superposées ; la plate-bande inférieure est en retraite, et par conséquent moins large que celle qui la recouvre. Si maintenant nous portons nos regards sous les faisceaux de colonnettes que les artistes du treizième siècle ont appliqués dans cette région contre les murs et les piliers du onzième, nous découvrons, sous ces ornements plus récents, des colonnes romanes engagées, des chapiteaux garnis de feuilles de fantaisie et de moulures encore grossières, et nous voyons les arcades en question retomber avec une rigoureuse précision sur ces chapiteaux ; dès-lors il ne peut plus y avoir aucun doute sur l'antiquité de ces arcades. Nous ne reconnaissons comme modernes que les dalles qui couvrent horizontalement le sommet des arcades et le pan de maçonnerie élevé dans le vide formé par leurs courbes.

Nous voilà donc forcé de donner aux piliers cylindriques au moins l'âge des cintres qu'ils soutiennent ; mais voyons s'il ne faut pas leur attribuer une date encore plus reculée. En Bourgogne, il est rare de rencontrer avant le treizième siècle des piliers mono-cylindriques, sinon autour du sanctuaire, lorsqu'il existe un déambulatoire, comme à Saint-Etienne de

Nevers, à La Charité-sur-Loire, à Saint-Révérien, etc. Cherchons donc quelque monument qui nous serve de point de comparaison et qui nous aide à asseoir notre opinion. Nous le trouvons dans l'église de Tournus ; les nefs sont séparées par des piliers monocylindriques, formés de pierres de petit appareil ; quoique à Nevers l'appareil ne soit point aussi petit, parce que la contrée possède de plus belles carrières, il est facile de reconnaître les rapports qui existent entre les colonnes de Saint-Cyr et celles de l'église de Tournus. Nous ne balançons pas à considérer avec M. Batissier la nef de Tournus comme une œuvre du neuvième siècle [1] ; de là nous concluons que les deux colonnes de la cathédrale de Nevers sont véritablement un reste de l'église construite par Atton au commencement du dixième siècle, ou même de celle que saint Jérôme avait élevée du temps de Charlemagne.

Dans les reconstructions postérieures on aura conservé ces piliers dont la solidité était éprouvée ; peut-être même est-ce à cette solidité qu'au moment de la chute de la cathédrale sous Atton, le chanoine resté au chœur pour prier dut son salut [2]. C'était un motif de les respecter en reconstruisant l'église.

[1] M. Joseph Bar fait remonter seulement au douzième siècle l'église de Tournus ; il n'aura sans doute considéré que le transsept et la région absidale, qui portent, en effet, les caractères de cette époque ; mais les trois nefs sont antérieures de trois siècles.

[2] *Voyez* le chapitre 5.

Lorsque nous disions que la cathédrale de Nevers est un véritable musée lapidaire, dans lequel tous les siècles à partir du onzième ont déposé leurs œuvres, nous ne disions pas assez : nous aurions dû parler du dixième siècle, et peut-être même du neuvième ; mais nous ne voulions pas encore avancer comme certain ce qui demandait à être prouvé.

Une seconde question vient se joindre à la première : Peut-on se faire une idée du plan carré imprimé par Atton à cet édifice, et serait-il facile de reconstituer ce plan ?

On a dû, pour les constructions du douzième siècle, utiliser tout ce qui restait des constructions antérieures ; c'est cette pensée qui a sans doute dirigé le plan insolite que nous remarquons dans cette partie de l'édifice : on aura voulu profiter des fondations de *la cathédrale carrée*. Au reste, au moyen des arcades de l'époque romane qui restent et qu'on retrouve au milieu des constructions du treizième siècle, quoiqu'on ait cherché à les dissimuler, il est facile de reconnaître le plan de l'édifice roman, plan qui se rapproche beaucoup du carré.

En effet, le transsept est un parallélogramme contre lequel vient s'appuyer l'hémicycle de l'abside de Sainte-Julitte. Cette excroissance, s'il est permis d'employer cette expression, diminue, au moyen de deux galeries qui s'allongent de chaque côté parallèlement au transsept, et dans toute la longueur des croisillons.

Si de la partie occidentale nous passons à la partie orientale, nous trouvons une absidiole destinée actuellement à contenir les fonts baptismaux, et qui devait avoir son absidiole correspondante dans l'autre croisillon; on voit jusqu'ici se maintenir la forme carrée.

Après bien des observations, nous avons reconnu qu'il devait se trouver de chaque côté une autre absidiole entre celle dont nous venons de parler et l'abside principale. Ces deux nouvelles absidioles étaient précédées d'une travée communiquant par une arcade avec la grande travée centrale qui précédait le rond-point oriental; enfin ce rond-point se développait en conservant les mêmes dimensions que présente la chapelle de Sainte-Julitte. On voit encore au milieu des constructions du treizième siècle un segment de cette arcade latérale, comme on voit aussi parfaitement dessinées les deux arcades qui conduisaient aux deux absidioles plus rapprochées du rond-point.

Parmentier, en parlant de cette région, ajoute: « On » pense que la principale porte de l'église construite » par Atton était au même endroit où est aujourd'hui le » grand autel du chœur. » Il est possible qu'il en ait été ainsi, mais le plan a été évidemment modifié par Hugues II. Dans la construction du onzième siècle on a établi les quatre absidioles dont nous avons parlé, dominées par l'abside principale où dès-lors le sanctuaire a été établi. Il n'en reste pas moins un problème à résoudre : Pourquoi, du temps d'Atton, la cathédrale

de Nevers, contrairement aux règles généralement admises, aurait-elle eu son abside à l'occident. Il est certain que la coutume de prier la face tournée vers l'orient remonte aux temps apostoliques ; il est fait mention de cette coutume dans les ouvrages des Pères dès les premiers siècles de l'Église. Tertulien, dans son *Apologétique*, dit qu'il ne faut pas que les païens accusent les chrétiens d'adorer le soleil parce qu'ils sont dans l'habitude de se tourner vers l'orient pour prier[1]. Dans nos livres saints le Sauveur est désigné sous le nom d'*Orient*, parce que lui seul pouvait procurer la lumière au monde plongé dans les ténèbres. « J'amènerai *Orient*, » mon serviteur, dit Dieu dans Zacharie[2]. — Voilà » l'homme, *Orient* est son nom, il germera et élèvera » au Seigneur un temple digne de lui[3]. — C'est de » l'Orient qu'est sorti ce juste qui a subjugué les » nations[4]. — C'est de l'Orient que part l'aigle qui » doit planer sur le monde, le Très-Haut fera sortir » de cette terre lointaine l'homme de sa volonté[5]. » D'ailleurs le soleil n'est-il pas l'image de la lumière incréée qui éclaire tout homme venant dans le monde, et dont les premiers rayons ont jailli sur l'Orient. Elle est donc bien respectable la coutume d'orienter les

1 TERT., *Apol.*, c. 16.
2 ZACH. III, 8.
3 *Id.* VI, 12.
4 ISAÏ. XLI, 2.
5 *Id.* XLVI, 11

églises, c'est-à-dire d'établir le chœur vers l'orient, afin que le prêtre offrant le saint Sacrifice ait le visage tourné vers ce point de l'horizon. Cependant il faut remarquer que dans le principe l'autel n'était qu'une simple table; l'évêque ou le prêtre siégeant au fond de l'abside venait pour célébrer les saints mystères se placer devant cette table de manière à se trouver en face des fidèles, séparés de lui par la table eucharistique; si, dans ce cas, l'église eût été disposée comme les nôtres, le prêtre n'eût pas regardé l'orient, mais bien l'occident. C'était à lui que s'adressaient principalement les prescriptions formulées dans les Constitutions apostoliques; c'était à lui, chef de la prière, de réunir les vœux du peuple pour les offrir à Dieu; l'église devait donc être orientée à l'inverse des nôtres, comme on le remarque encore souvent en Italie: Saint-Pierre de Rome a son abside à l'occident, mais le célébrant est tourné vers l'orient, il regarde le peuple; à Saint-Jean-de-Latran l'autel est aussi placé entre le célébrant et le peuple.

L'église de Nevers aura peut-être tenu plus long-temps que d'autres à cet antique usage. Peut-être aussi était-ce là que saint Jérôme avait élevé en l'honneur de saint Cyr la chapelle qu'il avait adjointe à la cathédrale avant sa reconstruction; ensuite, par respect pour le saint enfant que Nevers avait choisi pour patron, on aura voulu que le berceau de son culte dans le Nivernais continuât à être le sanctuaire de la basilique élevée en son nom.

« Ne pourrait-on pas présumer avec quelque appa-

» rence de vérité, dit M. Bourassé, que les deux absides » de Nevers avaient la même destination qu'elles ont » actuellement, selon l'usage encore en vigueur à » Mayence, où l'abside orientale sert aux offices capi- » tulaires, tandis que l'autre est abandonnée à la » paroisse[1] ? » Nous nous contenterons de faire observer qu'il est douteux que la cathédrale formât au treizième siècle une paroisse avec un office distinct de celui du chapitre. Avant 1791, l'office paroissial se faisait, non pas à la chapelle de Sainte-Julitte, mais bien à celle de Saint-Jean, où sont actuellement les fonts baptismaux.

[1] *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers.*





CHAPITRE XII.

SECONDE ÉTUDE DE DÉTAILS (XI[e] SIÈCLE). — CRYPTE. — CHAPELLE DE SAINTE-JULITTE. — ORIGINE PRÉSUMÉE DE L'ARC OGIVAL. — TRANSSEPT.



ÉJA nous avons pu nous faire une idée du plan de la cathédrale reconstruite par Hugues II d'après les observations qui ont été présentées dans le chapitre précédent; il nous reste à étudier la crypte, la chapelle de Sainte-Julitte et le transsept. Nous n'aurons pas de peine à découvrir dans cette partie de l'édifice les caractères qui distinguent le onzième siècle, au milieu de quelques substructions du douzième et du treizième.

La crypte et la chapelle de Sainte-Julitte nous présen-

tent sans aucun mélange les types produits dès le commencement du onzième siècle.

De chaque côté du grand escalier qui conduit à la chapelle de Sainte-Julitte on descend à la crypte, où on penètre par deux ouvertures qui ont été pratiquées à une époque plus récente, car primitivement les deux ouvertures de la crypte étaient rejetées sur les côtés, comme il est facile de s'en convaincre par l'inspection des constructions voisines. On remarque auprès des deux escaliers dont nous parlons deux énormes tombeaux, dépouillés de tout ornement, et qu'on attribue au quatorzième siècle; une inscription placée au-dessus du tombeau élevé dans le croisillon méridional confirme cette opinion, en donnant la date de 1373. Il eût été à désirer que la même inscription nous eût fait connaître le nom des personnages dont les corps reposent dans ces tombeaux; on prétend que ce sont les dépouilles mortelles de nos anciens seigneurs; l'histoire n'en parle pas.

La crypte se divise en trois nefs, ayant chacune trois travées, et se termine en hémicycle dans sa région occidentale. Dans la partie historique nous avons indiqué la date de 1028 comme époque de sa construction; lors même que l'histoire serait demeurée muette à cet égard, la simple comparaison de cette crypte avec celle de Saint-Etienne d'Auxerre, qui remonte à 1030, et avec celle de Saint-Savinien de Sens, qui date de 1028, suffirait pour ne nous laisser aucun doute sur son âge.

On y retrouve en effet les mêmes caractères et presque les mêmes détails, avec cette seule différence que les architectes nivernais l'ont emporté sur leurs voisins et par l'exécution du travail et par la grâce qu'ils ont su imprimer à leur œuvre.

A Nevers comme à Auxerre, les arcs doubleaux de la nef centrale sont composés de grosses moulures toriques qui viennent retomber sur une des colonnes engagées dans les piliers carrés, car ces piliers sont flanqués de colonnes cantonnées en croix. Ici point de chapiteaux, mais un épais tailloir coupé en chanfrein et garni sur toutes les parties anguleuses d'une baguette légèrement accentuée, en sorte que les angles sont ainsi dissimulés.

Ce genre de moulure se retrouve à Auxerre et à Sens. Comme on ne la remarque pas dans les monuments élevés dans la seconde partie du onzième siècle, on pourrait la considérer comme un des caractères distinctifs de la première moitié de ce siècle. Les arcs doubleaux des collatéraux sont formés de larges plates-bandes, et toutes les voûtes sont à arêtes.

Deux galeries latérales, parallèles au transsept et ayant la profondeur des croisillons, viennent déboucher dans la crypte; elles correspondent à deux autres galeries superposées, qui ont leurs ouvertures dans la chapelle de Sainte-Julitte, et qui, sans doute, faisaient suite aux cloîtres du chapitre qui environnaient la cathédrale.

La galerie inférieure placée au midi fut destinée en 1776, par les chanoines, à servir de sépulture aux

membres du chapitre. A cet effet, on fit construire dans les quatre arcades qui garnissent cette galerie, deux à droite et deux à gauche, quatorze tombeaux en pierre; en 1790 dix de ces tombeaux étaient occupés. Quant à la galerie opposée, on la réserva pour servir de charnier à la paroisse Saint-Jean, unie à la cathédrale.

C'est sans doute la crypte dont il est fait mention dans la vie de Guillaume de Saint-Lazare; il est rapporté qu'il dota l'autel de Saint-Denis, élevé par lui dans la *grotte*.

Ne sortons point de la crypte sans jeter un coup-d'œil sur deux objets qui méritent bien notre attention : c'est d'abord, dans la nef centrale faisant face à l'abside, un groupe accolé contre la muraille, représentant Jésus mis au tombeau. Ce groupe, composé de Nicodème, de Joseph d'Arimathie, de saint Jean, de Marie et des femmes myrrophores, est une œuvre de la renaissance; avant 1830 il faisait partie du monument de la croix de mission, derrière laquelle il était placé.

L'autre objet capable de nous intéresser est un christ placé au fond de la galerie qui servait de charnier aux chanoines, avec cette inscription : *O Mors ero mors tua* : « O mort! je serai ta mort, » pensée bien consolante, qui proclame, au milieu même des tombeaux, l'immortalité, c'est-à-dire la destruction de la mort. En 1851, à l'époque du congrès, on a examiné avec intérêt ce christ, sur l'âge duquel on ne fut pas complètement d'accord. Les uns le faisaient remonter jusqu'au treizième siècle; d'autres

l'attribuaient au quatorzième; nous le croyons du treizième. Les pieds ne sont pas croisés et sont attachés par leurs clous au *suppedaneum;* au lieu de ceinture, il est enveloppé d'une espèce de tablier; la figure est maigre et allongée; les bras sont étendus presque horizontalement, et les mains ne présentent aucun signe de crispations. Depuis notre visite dans cette galerie avec les membres du congrès archéologique, nous avons fait plusieurs observations que nous devons consigner ici. Nous croyons que ce christ a subi plusieurs restaurations à différentes époques; les jambes sont d'un bois différent du reste et assez bien travaillé, le tablier est vermoulu, le corps du christ n'est qu'ébauché et recouvert d'une toile artistement collée contre le bois et peinte; personne ne s'était aperçu de cette disposition, tant elle a été exécutée avec soin; des espèces de bezans légèrement creusés garnissent tout le pourtour de la croix et les quatre disques qu'on remarque à l'extrémité de chaque branche. Nous croyons que ces disques portaient en peinture les quatre animaux symboliques.

Élevée au-dessus de la crypte dont nous venons de parler, la chapelle de Sainte-Julitte est comme une vaste tribune qui domine le reste de l'église; on y monte par un large escalier composé de douze degrés. Une travée précède l'hémicycle absidal, éclairé par les trois fenêtres symboliques qu'on rencontre presque toujours dans cette région pendant la période romano-byzantine. Les cintres des fenêtres, formés de petits clavaux réguliers,

viennent reposer sur d'élégantes colonnettes qui flanquent les piédroits, et dont les chapiteaux sont garnis de feuilles de fantaisie ; à l'extérieur, un cordon composé de billettes ceint l'abside à la hauteur de la naissance des cintres des fenêtres, et en approchant de chaque cintre, ce cordon se dessine en archivolte en suivant la même courbe que la fenêtre.

Six longues colonnes engagées dans les murailles de l'hémicycle sont appuyées sur un soubassement continu ; leurs bases se rapprochent des bases attiques ; leurs chapiteaux, ornés de quelques feuillages peu fouillés mais gracieux sont remarquables par leurs tailloirs semblables à ceux que nous avons vus dans la crypte ; ils soutiennent des arcs au plein cintre et à cintres surhaussés régulièrement alternés.

Au-dessous des trois fenêtres, on remarque trois cintres formés de clavaux réguliers et remplis de pierres d'appareil ; c'est un moyen de consolidation. Parmentier parle d'une armoire qu'on voyait encore de son temps, dans laquelle, dit-il, on conservait alors le saint-ciboire[1].

Les arcatures qui règnent dans le pourtour intérieur de la chapelle de Sainte-Julitte viennent retomber sur des colonnes engagées plus ou moins rapprochées ; ce sont des arcs au plein cintre alternés avec d'autres arcs à cintres surhaussés.

1 *Hist. manuscrite des Évêques*, vie d'Atton.

Jusqu'à présent on a beaucoup écrit sur l'origine de l'arc ogival et sur les causes qui l'ont produit, la question n'en est pas moins restée à l'état de problème. L'inspection de l'arcature de Sainte-Julitte nous a confirmé dans une opinion que nous avions conçue par suite de semblables observations. La première règle suivie par les architectes pour établir plusieurs cintres contigus, ou une ligne d'arcature, a été de leur donner le même point d'appui ; mais si la disposition de l'édifice exigeait qu'entre des cintres de plus grande dimension on en plaçât d'autres de dimension moindre, il en résultait un effet disgracieux, car ces cintres qui prenaient naissance sur la même ligne, ne pouvaient atteindre le même sommet. Il s'agissait de trouver un moyen par lequel des arcs voisins, mais de diamètres différents, auraient la même base en se rapprochant du même sommet; alors on exhaussa les petits arcs en continuant les pieds-droits au-dessus du tailloir des chapiteaux ou de la corniche. C'est ce que nous remarquons dans la chapelle de Sainte-Julitte et à Saint-Etienne de Nevers pour l'arcature du sanctuaire. Ailleurs, comme à Metz-le-Comte, on se contenta d'un quart de cercle ayant le même rayon que le cintre voisin, mais partout il semble que la règle principale des arcs contigus soit celle-ci : *partir de la même base et se rapprocher le plus possible du même sommet*[1]. Ces nouvelles formes laissèrent

[1] C'est peut-être aussi l'origine des arcs polylobés, qu'on rencontre dès le commencement du treizième siècle, et que conserva la période ogivale.

encore beaucoup à désirer ; à force de tâtonnements on en vint à essayer l'arc ogival, qu'on pouvait facilement faire partir du même point d'appui et conduire à la hauteur voulue ; il ne s'agissait que d'étendre à volonté le rayon en changeant le point central. Ce mode, tout en flattant l'œil, était conforme aux règles que nous avons indiquées ; il présentait d'ailleurs un autre avantage, celui de la solidité, en se rapprochant de la perpendiculaire.

Nous pourrions citer un grand nombre d'exemples à l'appui de ce que nous avançons ici. Ceux qui font une étude sérieuse de nos monuments religieux ont dû remarquer que le plus souvent, dans les églises du douzième siècle, les arcs doubleaux des bas-côtés prennent une forme ogivale, tandis que les arcades latérales de la nef sont au plein cintre ; or, pourquoi ce mélange de formes, sinon parce qu'on tenait, tout en partant de la même base, à approcher du même sommet? Le diamètre des arcs doubleaux des bas-côtés se trouvant de moindre dimension, on changeait le point de centre du rayon. La même observation a lieu aussi pour l'arcature du rond-point qui est ordinairement de forme ogivale pendant le cours du douzième siècle, tandis que les arcades voisines sont au plein cintre. C'est ce qu'on remarque à La Charité-sur-Loire, à Saint-Révérien, etc.

Déjà nous avons dit quelques mots sur les chapiteaux de la chapelle de Sainte-Julitte, dont la corbeille est garnie de feuilles mieux traitées qu'on ne les rencontre

ordinairement à cette époque; mais il est encore d'autres chapiteaux qui méritent une attention toute particulière : je veux parler de ceux qui, de chaque côté de la chapelle, soutiennent les deux premières arcades qui vont retomber sur les colonnes monocylindriques que nous attribuons à Atton. Un de ces chapiteaux rappelle la forme corinthienne; l'autre, celui qui touche au croisillon méridional, est tout à fait cylindrique, avec de légères guirlandes de fleurs qui ne dissimulent en rien le cylindre; on dirait une dentelle dont on aurait enveloppé le chapiteau. Ici il y avait une difficulté à vaincre : comment faire concorder une semblable corbeille avec un tailloir carré, dont les angles eussent présenté une saillie disgracieuse? L'artiste a vaincu la difficulté en accolant au chapiteau de légers modillons qui les unissent au tailloir.

Quand on parcourt le midi de la France, on admire la hardiesse des voûtes romanes. En effet, dans cette contrée elles présentent ordinairement un plus grand développement que celles qu'on rencontre dans le centre et dans le nord. Sous ce rapport, la voûte de la chapelle de Sainte-Julitte n'a rien à envier aux monuments méridionaux; son diamètre est de dix mètres; malheureusement l'orgue rompt d'une manière toute disgracieuse l'harmonie de cette chapelle.

L'arc triomphal devait être d'un merveilleux effet, s'il est permis d'en juger par un des chapiteaux sur lesquels il prenait naissance, et qui couronnait de larges colonnes engagées. Ce chapiteau se voit dans la tribune

de l'orgue; sa hauteur est de quatre-vingts centimètres, non compris l'astragale et le tailloir. Nous ne connaissons pas de chapiteaux de cette époque d'une semblable dimension. Il est garni de feuillages légers gracieusement enlacés; quelques branches se détachent pour rejoindre, en se courbant, les angles du tailloir; il est impossible de ne pas reconnaître encore ici une imitation de la corbeille corinthienne.

Dans le transsept on retrouve le onzième siècle, mais avec mélange de substructions élevées pendant les siècles suivants. Au-dessus des constructions de Hugues II, il est facile de reconnaître des caractères qui rappellent le douzième siècle. Les fenêtres cintrées se font remarquer par de plus vastes dimensions, puis tout-à-coup on voit disparaître la maçonnerie en moëllons, *opus cœmentitium*, qui fait place au moyen appareil, *opus lapideum;* les fenêtres en même temps prennent une forme lancéolée, d'élégantes colonnettes flanquent leurs piédroits dans le croisillon septentrional, et les chapiteaux qui couronnent ces colonnettes sont garnis de crosses végétales déjà vigoureusement dessinées. Nous avons parlé des faisceaux de colonnettes annelées, accolées contre les anciennes murailles du transsept; tout ici semble indiquer les premiers essais de Guillaume de Saint-Lazare.





CHAPITRE XIII.

SECONDE ÉTUDE DE DÉTAILS. — CATHÉDRALE DU XIIIe SIÈCLE. — INCLINAISON SYMBOLIQUE. — TRANSSEPT OCCIDENTAL. — PLAN DE GUILLAUME DE SAINT-LAZARE.

Une cathédrale du treizième siècle contient tout un poème ; c'est un vaste livre qui nous raconte la longue histoire de l'humanité sur la terre, et même nous transporte au-delà des temps, pour nous faire considérer l'homme dans l'éternité. Chaque région de l'édifice est une page nouvelle renfermant quelque vérité. Le portail est comme la préface de ce livre si émouvant : on suit, sur les piédroits qui supportent ses voussures, l'histoire de la

Genèse, commençant à la chute de nos premiers parents, tandis que le terrible drame du jugement dernier, avec ses effrayants préparatifs, ses suites heureuses ou malheureuses, occupe le linteau, le tympan et les voussures; c'est le commencement et la fin du monde; c'est le temps qui finit et l'éternité qui commence. Dans les grandes cathédrales, ce sommaire du livre est plus étendu; on y voit encore ce que l'homme doit faire pour se rendre le jugement favorable, ce qu'il doit éviter pour se garantir de la colère du souverain juge : les figures emblématiques des vertus et des vices; les vierges sages et les vierges folles; les signes du zodiaque, qui semblent indiquer la rapidité du temps qui s'écoule et le bon emploi que nous devons en faire, etc.; tous ces sujets concourent à l'ornementation du portail. A l'intérieur, les vitraux, les peintures murales, les statuettes qui paraissent suspendues aux parois des murailles, les bas-reliefs, les formes symboliques de l'édifice viennent compléter ce livre continuellement ouvert sous les yeux des savants comme des ignorants, et donnant à tous de salutaires leçons. En effet, tantôt il développe les effrayants arrêts de la justice de Dieu, tantôt il fait briller les marques de son amour; tantôt encore il transporte l'homme jusque dans les cieux, pour lui montrer les éternelles récompenses qui lui sont réservées.

Presque toutes les cathédrales de cette époque sont inclinées vers le chevet, pour indiquer la position du Sauveur en croix à ses derniers moments et rendre le

passage de l'Évangile : *Inclinato capite tradidit spiritum*[1]. « Les artistes, dit M. Buchez, prirent pour point de » départ cette parole de saint Paul : *L'église est le corps* » *de Jésus-Christ*[2], et ils construisirent en effet un » monument qui fut la figure de Notre Seigneur. Le » temple représente le Sauveur étendu sur la croix, » la tête penchée, comme au moment où il dit : *Mon père* » *je remets mon âme entre vos mains.* Les pieds étaient » figurés par les deux tours de la façade, le reste du » vêtement architectural dessinait la forme d'un corps » étendu sur la croix, les bras ouverts, la face tournée » vers le ciel[3]. »

Le plan de la cathédrale de Nevers conçu au commencement du treizième siècle devait exprimer ce symbole; elle est fortement inclinée et c'est du côté de l'épître, c'est-à-dire du côté gauche, que l'inclinaison de l'axe a lieu. Dans la plupart des autres églises, l'axe incline à droite du côté de l'évangile, ce qui paraît plus conforme aux types traditionnels et généralement admis à cette époque. En effet, quand on représente le Sauveur en croix la tête est penchée à droite, car c'est de ce côté que l'Église, sa nouvelle épouse, prend place; ses dernières paroles, son dernier soupir, ne sont pas pour la synagogue qui est placée à gauche et répudiée à cause

1 JOAN. XIX. 30.
2 *Ad. Eph.* I. 23.
3 *Encyclopédie catholique*, article *Art*.

de ses infidélités. Pourquoi donc à Nevers[1] l'inclinaison a-t-elle lieu à gauche? C'est peut-être pour indiquer l'immense charité du Sauveur qui a voulu mourir pour tous : *Pro omnibus mortuus est christus*[2].

Ce symbolisme de l'inclinaison cesse d'exister s'il est vrai qu'il n'y a jamais eu de transsept dans la région orientale, car c'eût été représenter le corps du Sauveur sans bras. Mais il est impossible de ne pas reconnaître un transsept, quoique jamais on n'en ait parlé avant le congrès archéologique de Nevers; toutes les preuves se réunissent pour constater ce fait.

On sait que nos architectes du moyen-âge ne négligeaient aucun moyen de consolidation; c'est dans cette pensée que les quatre piliers qui soutenaient les retombées des voûtes de l'intertranssept devaient présenter une masse plus considérable que ceux des autres travées, puisque les voûtes avaient une plus grande portée. C'est une règle sans exception. Or, les derniers piliers du treizième siècle dans la travée qu'on a fait à tort entrer dans le chœur, sont d'un module plus considérable, et au lieu d'être, comme les autres piliers de la nef, flanqués seulement de quatre colonnes aux deux tiers engagées, et cantonnées en croix; ils sont garnis de quatre autres colonnettes qui escortent les colonnes engagées dont nous venons de parler. Les

1 On trouve aussi dans quelques autres monuments l'inclinaison à gauche.
2 2 *Ad Corinth.* v. 15.

moulures de l'arc-doubleau, qui vient reposer sur les chapiteaux de ces colonnes, se multiplient et se compliquent. Il est évident que cet arc ouvrait sur le transsept. Cette preuve seule serait suffisante pour démontrer l'existence d'un transsept oriental; elle se trouve corroborée par de nouvelles observations : toutes les galeries de la cathédrale de Nevers sont composées, au premier étage, d'une triple arcature à chaque travée, soit dans la partie du treizième siècle, soit dans la région du chœur; c'est un véritable *triforium* avec ses trois ouvertures *tres fores*. Une seule travée vient rompre cette uniformité, c'est celle qui suit l'arcade dont nous parlons, et qui est garnie de cinq arcatures. Si on n'admet pas l'existence d'un transsept dans le plan primitif, il est impossible de se rendre compte de cette disposition exceptionnelle; mais qu'on admette un transsept devant avoir, comme de coutume, la même largeur que la nef principale, on s'expliquera pourquoi cette travée n'est aucunement en rapport avec les autres; on tiendra compte de l'espace que devaient occuper les deux autres piliers de l'intertranssept, et on trouvera exactement, en réunissant cette travée à la suivante, la largeur de la nef. Enfin si on monte sur les voûtes des bas-côtés, on verra le triforium du treizième siècle faisant le retour d'équerre pour former le croisillon, et au-dessus de cette galerie obscure, qui présente les mêmes détails d'ornementation que la galerie de la nef, on retrouvera la large fenêtre à deux baies

lancéolées comme dans la nef ; il ne peut plus y avoir aucun doute.

Il reste une observation à faire au sujet du transsept : la forme cruciale, imprimée à nos églises, peut se dessiner de deux manières, ou sur le plan par terre ou sur le plan en élévation, c'est-à-dire sur le pavé ou sur la voûte ; le plus souvent c'est le plan par terre qui trace la croix. Cependant il arrive encore assez fréquemment que la voûte seule est cruciforme ; nous en avons rencontré plusieurs exemples, et nous pouvons citer entre autres, dans notre diocèse, l'église de Saint-Verain. Il en était de même pour la cathédrale de Nevers ; car, tout en remarquant le retour d'équerre du *triforium*, nous voyons les murailles des bas-côtés se prolonger sans faire retour ; d'où nous devons conclure que les croisillons, conservant la hauteur et la largeur de la grande nef, se trouvaient bornés par les murailles des bas-côtés, à moins qu'une tribune ménagée au-dessus des portails latéraux n'ait permis d'ajouter à leurs dimensions.

On se rappelle que dans la partie historique nous avons parlé d'un incendie, qui, en 1211, avait ravagé les cloîtres des chanoines et détruit une partie de l'église. Ici une question se présente : les constructions de Guillaume de Saint-Lazare ont-elles été exécutées avant ou après l'incendie? Les caractères architectoniques nous portent à croire que c'est l'incendie de 1211 qui a motivé la reconstruction de la cathédrale ;

si, dans la travée du triforium, faisant le retour d'équerre, on remarque sur les pierres l'action du feu, il faut se rappeler qu'un siècle plus tard, en 1308, comme nous le dirons bientôt, la cathédrale a dû se ressentir de l'incendie général de la ville. Nous n'oserions cependant pas avancer que le monument aurait été entièrement complété sous Guillaume, car il nous paraît difficile d'admettre que onze années aient suffi pour un édifice aussi considérable; nous sommes d'ailleurs convaincu que les voûtes sont en partie postérieures à cette époque, quoique appartenant toujours au treizième siècle. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à partir des portes latérales jusqu'aux chapelles absidales, on rencontre des caractères du quatorzième siècle et du quinzième, et que les chapelles absidales présentent, au moins dans leurs parties basses, les caractères du treizième. En admettant que l'église n'a pas été complétée sous Guillaume, et que les constructions du quatorzième siècle et du quinzième ne sont pas le résultat nécessaire des incendies ou autres sinistres, qui auraient détruit une partie de l'édifice, il faudra conclure que les architectes du treizième siècle ont commencé les travaux par les deux extrémités.

Au reste, nous avons fait ailleurs une observation analogue; à Saint-Étienne d'Auxerre, la région du chœur et les deux premiers piliers de la nef avoisinant le portail indiquent jusqu'aux chapiteaux le treizième siècle, et la partie intermédiaire accuse les caractères

du quatorzième et du quinzième. Nous pourrions citer d'autres exemples. Quel était le motif qui avait déterminé *les maîtres de l'œuvre* à procéder ainsi? Nous l'ignorons. Nous avons présumé que, ne voulant pas que les ouvriers fussent gênés dans leurs travaux, les architectes, après avoir établi le plan général et fondé en conséquence, mettaient simultanément les maçons à l'œuvre aux deux extrémités, laissant la partie centrale pour la libre circulation des travailleurs, ou pour servir de chantier aux tailleurs de pierre.

Il est facile maintenant de reconstituer par la pensée le plan projeté dès le commencement du treizième siècle.

Guillaume de Saint-Lazare avait suivi le type hiératique adopté à cette époque, le plan cruciforme, sans cependant détruire le transsept occidental qui existait avant lui, non plus que l'abside de Sainte-Julitte; il en fit comme la base de la vaste croix qu'il voulait élever. Il eut soin cependant d'éviter une transition trop brusque entre les deux genres de construction, et, à cet effet, il appliqua contre le nu des anciennes murailles de gracieux faisceaux de colonnettes, qui, partant du sol, allaient prêter l'appui de leurs chapiteaux aux nervures soutenant les vastes voûtes de cette région; il dissimula aussi les piliers bizantins par l'application de semblables colonnes.

Disons en passant quelques mots sur les voûtes du transsept : un œil un peu exercé rencontre ici quelques

caractères qui indiquent une certaine hésitation et dont la variété aide à découvrir les progrès de l'art dans nos contrées. La voûte du croisillon septentrional nous paraît être de quelques années antérieure aux autres; ses croisées d'ogive, formées de deux tores accolés, sans filets ni angles intermédiaires, seraient une exception dans nos contrées, quant aux voûtes du treizième siècle; ce genre de moulures ne se rencontre parmi nous que dans les monuments qui appartiennent à la fin du douzième siècle; il serait donc probable que cette vaste voûte et les colonnes annelées dont nous avons parlé ont été les premiers essais de Guillaume; à moins qu'on ne veuille attribuer ces travaux, à Thibault, qui les aurait fait exécuter en même temps que la couverture de l'église, en 1188.

Maintenant retranchons les chapelles qu'on a ajoutées, pendant le quinzième siècle et au commencement du seizième, entre les contreforts de la nef, jusqu'aux portes latérales, en remplaçant ces chapelles par une troisième galerie régnant dans toute l'étendue des bas-côtés; éclairons cette galerie à chaque travée, soit par des fenêtres lancéolées, soit par des rosaces telles qu'on les remarque à Clamecy, dans les galeries de la même époque[1]; rétablissons le retour d'angle de la

1 Qu'on ne croie pas que les galeries des basses nefs ne soient qu'une simple supposition; elles existaient véritablement, et on peut s'en convaincre en considérant attentivement les parties qui avoisinent les portes latérales; on retrouvera des restes de ces galeries.

grande nef, prolongeant sa double galerie autour des croisillons, sans cependant leur donner plus de profondeur que la largeur des basses nefs ou des galeries superposées aux portails ; ne tenons aucun compte des autres chapelles élevées de l'autre côté des portes au quinzième siècle et au seizième ; laissons les basses nefs circuler autour du sanctuaire et les cinq chapelles absidales rayonner comme un nimbe environnant la tête du Christ, et nous aurons reconstitué notre cathédrale du treizième siècle.





CHAPITRE XIV.

TROISIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS — SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE. — ORNEMENTATION DES PILIERS. — FLORE MURALE. — TRIFORIUM. — ICONOGRAPHIE DU TRIFORIUM. — STATUETTES ACCOLÉES AUX MENEAUX DES FENÊTRES. — PISCINES GÉMINÉES.

Les cinq premières travées nous montrent le style ogival primordial dans toute sa pureté ; c'est ici qu'il faut admirer et les belles proportions des piliers et la disposition gracieuse des ornements qui en dissimulent la masse. Un soubassement octogone, à pans inégaux, supporte un socle cruciforme, sur lequel s'épanouissent les bases des colonnes engagées et du cylindre auquel elles sont accolées. Une profonde scotie règne au-dessous des légères moulures qui

unissent la base au fût; cette scotie se retrouve dans tous les monuments du treizième siècle, c'est un des caractères distinctifs de cette époque; on ne le trouve pas au douzième siècle et on ne le rencontre plus au quatorzième. Quand nous disons que c'est un caractère distinctif de cette époque, nous ne parlons pas seulement de la France; nous l'avons trouvé en Italie à la cathédrale de Sienne, à celle de Pise, à Saint-Antoine de Padoue, et dans des substructions ou édicules du treizième siècle. Des appendices unissent les bases au socle; cet ornement se reproduit aux siècles suivants dans notre église de Nevers. Comme le tore de la base est largement épanoui, on le rattache aussi au socle, par une feuille ou un bouquet, quand il le déborde.

Le règne végétal a fait les plus grands frais dans l'ornementation des chapiteaux; la plupart sont garnis de feuilles à crochet, d'autres sont entourés de feuilles de vigne, soit en bouquets, soit isolées. Il semble au reste que les architectes qui se sont succédé aient entrepris de suspendre aux murailles de notre vieille basilique toutes les plantes de nos contrées, tantôt en bouquets gracieux, tantôt en guirlandes légères, et d'autres fois en couronnes. C'est la vigne vierge qui s'unit au pampre garni de ses grappes; c'est la branche de chêne avec ses glands; c'est le lierre avec ses fruits perlés; le rosier avec ses fleurs épanouies; c'est le peuplier, le châtaignier; c'est le nénuphar et autres feuilles aquatiques; c'est le fraisier, la fougère, le chardon, le

choux frisé, etc. A la vue de cette luxuriante végétation, on est porté à s'écrier avec les trois enfants d'Israël : *Benedicite universa germinantia in terrâ domino*[1]. « Bénis- » sez le Seigneur, plantes que la terre a produites; » louez-le, exaltez-le dans tous les siècles. »

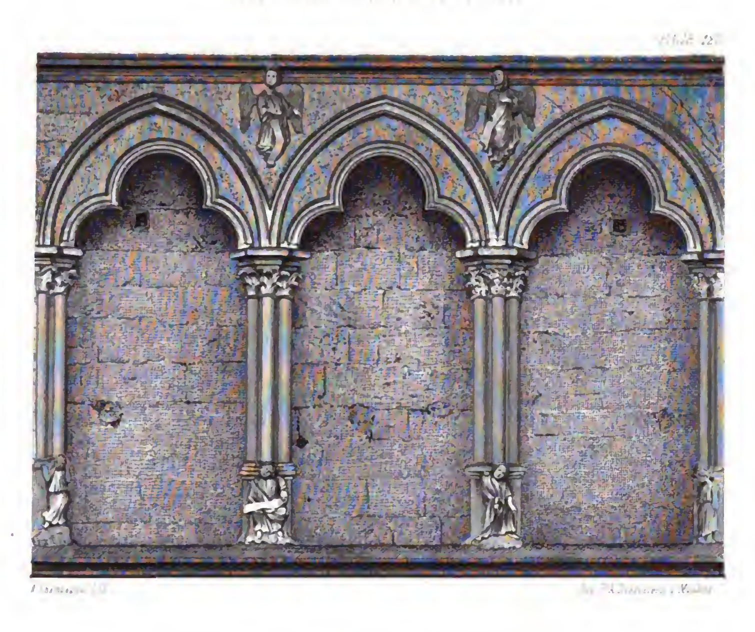
Les arcades latérales, qui communiquent avec les basses nefs, viennent se reposer sur les chapiteaux à crosses végétales du treizième siècle, tandis que les colonnes engagées, qui font face à la nef principale, se prolongent jusqu'à la retombée des voûtes; mais leur maigreur relative eût été choquante, vu leur excessive hauteur; pour éviter ce disgracieux effet, on leur a adjoint deux colonnettes qui s'élèvent en porte-à-faux, à partir du chapiteau qui couronne les piliers, et vont soutenir la croisée d'ogive, tandis que la colonne centrale, divisée à la hauteur du triforium par une moulure torique, va prêter son appui aux arcs-doubleaux de la grande voûte.

C'est ici le lieu de parler de certains caractères architectoniques, qui se font remarquer dans le corps des nervures. Les moulures du treizième siècle sont vigoureusement accentuées; leurs gorges, profondément fouillées, donnent plus de relief aux membres qui les avoisinent. Quelle différence, dans notre cathédrale, entre les nervures du treizième siècle et celles des siècles suivants; trois tores composent la nervure, mais qu'on

1 DANIEL, III. 76.

compare les gorges qui les séparent dans la région de la nef avec les gorges analogues qu'on remarque aux approches du sanctuaire, et on comprendra toute la vigueur que l'époque ogivale primordiale savait donner à ses œuvres. Chez nous, les voûtes de l'intertranssept occidental, celles de la grande nef et des bas-côtés, jusqu'aux portes latérales, sont parfaitement caractérisées; on reconnaît partout la pointe mousse naissante sur le tore central, imprimant à cette moulure une forme lancéolée. Ce genre de moulure, qu'on a regardé dans un temps comme un des caractères propres à notre Bourgogne, apparaît dans nos contrées dès le commencement de la période ogivale; cependant nous devons dire qu'elle n'appartient pas exclusivement à la Bourgogne, car nous l'avons retrouvée, dans les mêmes conditions, sur différents points de la France et même de l'Italie.

Dans l'épaisseur des murs de la grande nef, l'architecte a su ménager un triforium à double étage; le triforium inférieur, obscur comme on le rencontre le plus souvent à cette époque, est divisé à chaque travée par trois arcs trilobés, soutenus sur des colonnes groupées trois à trois. Ici la cathédrale de Nevers présente un genre d'ornementation assez rare et qui mérite d'être signalé: chacune des triples arcades du triforium a ses pieds-droits garnis à la base de jolies statuettes posées en cariatides sous les colonnes. Les unes indiquent un état de souffrance, les autres semblent livrées



TRIFORIUM DE LA NEF

à la prière, d'autres paraissent plongées dans de profondes méditations, ou se tiennent les yeux élevés vers le ciel. Ceux qui ont fait une étude spéciale de l'art chrétien au moyen-âge, auront peine à se persuader qu'il n'y a ici qu'un simple caprice ; la symbolique religieuse, qui fécondait d'une manière si admirable le génie des artistes dans les siècles de foi, a dû diriger le ciseau des sculpteurs chargés d'orner cette galerie. Jusqu'à présent, tous ceux qui ont écrit sur l'église de Nevers ont bien fait remarquer cette disposition curieuse, mais sans en donner aucune explication. Nous avons cru reconnaître, dans ces figurines, la grande famille des enfants d'Adam, régénérée par Jésus-Christ, l'église militante ; pour nous la terre est une vallée de larmes, et c'est dans la prière que nous devons chercher le remède à nos maux ; par de saintes méditations, entretenons en nous la foi, et, pour ranimer notre espérance, élevons souvent nos regards vers les montagnes saintes, d'où nous viendra tout secours : souffrir, prier, croire, aimer et espérer, voilà la vie du chrétien sur la terre, et ces différents actes semblent produits par les poses des figurines. Ce n'est peut-être pas sans raison que ce sujet a été placé au triforium inférieur, obscur par lui-même, et éclairé seulement par les rayons qui viennent de plus haut ; aux élus seuls déjà glorifiés il est donné de nager dans un océan de lumière ; avant que la fureur de l'impiété eût brisé les magnifiques vitraux qui ornaient la galerie transparente, on y

voyait, et les triomphes de ces saints, et leurs titres au souverain bonheur; quant à leurs frères, encore éloignés de la patrie, les ombres de la foi les enveloppent; la nuit couvre la terre d'Egypte, la lumière la plus pure est pour le peuple dont Dieu a brisé les chaînes.

Aux retombées des arcs trilobés, les anges viennent compléter le tableau; ces amis, que Dieu dans sa bonté a donnés aux hommes, semblent ici suspendus entre le ciel et la terre, pour indiquer les fonctions dont ils sont chargés dans ces deux contrées. Guidés par une tendre sollicitude, ils ont continuellement les yeux sur ceux qui leur sont confiés sur la terre, et en même temps ils contemplent la face du Père céleste [1]. On dirait ici que l'iconographe nivernais a entrepris de traduire sur la pierre ce passage de saint Augustin sur les fonctions des anges: *Adjuvant laborantes, protegunt quiescentes, hortantur pugnantes coronant vincentes* [2]. « Ils aident les chrétiens » dans leurs travaux, les protégent dans leur repos, les » encouragent dans leurs combats et les couronnent après » la victoire. » Ou bien cet autre passage de saint Bernard: *Invoca custodem tuum, ductorem tuum, adjutorem tuum* [3]: « Invoquez cet ange, qui est tout à la fois votre gardien, » votre guide, votre protecteur. » Aux trois premières travées à partir du transsept, du côté du midi, ils ont

1 *Angeli eorum in cœlis semper vident faciem patris mei.* MATTH., XVIII. 10.
2 SOLIL., cap. XXVII.
3 *In psal.* Qui habitat.

la main étendue en signe de protection ; à la quatrième ils indiquent du doigt les personnages placés au-dessous ; à la cinquième ils portent des philactères déroulés, car ils sont chargés d'inscrire les bonnes actions des hommes et de les faire valoir auprès de Dieu. Au nord, les deux travées plus rapprochées du chœur nous montrent encore les anges avec des philactères ; puis d'autres balancent l'encensoir, et portent jusqu'au trône de Dieu les prières des saints avec la fumée de l'encens[1]. Plus loin les anges tiennent une couronne royale et un vase, pour indiquer aux fidèles le sort qui les attend, le sacerdoce royal qu'ils doivent exercer[2], le trône qu'ils doivent occuper après leur exil[3], et les coupes pleines de parfums qu'ils offriront de concert avec les vingt-quatre vieillards[4] ; enfin, à la travée qui touche le transsept, nous voyons d'autres anges avec des palmes à la main ; le moment est arrivé où il leur est permis d'environner le trône de l'agneau, tenant en main leurs palmes glorieuses[5] : c'est la fin du combat, c'est la victoire.

La galerie supérieure est ouverte par une arcade de la largeur de la travée éclairée par des fenêtres excessivement simples ; deux lancettes accolées sont surmontées,

1 *Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu angeli coram Deo.* Apoc., cap. VIII.

2 *Regale sacerdotium.* 1 Pet. 2. 29.

3 *Regnabunt in sæcula sæculorum.* Apoc., XXII. 5.

4 *Phialas plenas odoramentorum.* Apoc., cap. V.

5 *Stabant ante tronum agni et palmæ in manibus eorum.* Apoc. cap. VII.

non point d'un *oculus*, mais d'une simple ouverture, conservant la figure dessinée par le sommet des deux lancettes et le grand arc qui les encadre. Cet arc est au plein cintre et n'offre aucune ornementation à l'intérieur; toute la richesse est reportée au-dehors; ce sont de légères colonnettes avec chapiteaux à crosses végétales, garnissant les pieds-droits et le meneau central. Nous avons admiré à l'intérieur tout ce qu'il y avait de naïf et de gracieux dans les statuettes du triforium; nous aurons encore à admirer davantage les statues, de plus grande dimension, que l'artiste a dressées en cariatides contre chaque meneau de la galerie supérieure. Ces statues, en effet, ne laissent rien à désirer sous le rapport de la perfection du dessin et de l'exécution.

Nous devons encore reconnaître ici non point un caprice d'artiste, mais bien un motif puisé dans la symbolique chrétienne, quoiqu'il ne soit pas facile de découvrir avec évidence le sens caché. Nous avons vu à l'intérieur l'homme sur la terre avec ses peines, ses combats, ses travaux, mais aussi avec ses consolations et ses espérances, puisées dans la foi. Peut-être maintenant s'agit-il de ceux que l'église a rejetés de son sein à cause de leurs crimes, ou bien qui, par leur indifférence, se sont eux-mêmes excommuniés. Eux aussi auront leurs peines et leurs misères, mais sans consolation. Le premier qui commence au nord cette série de misérables est un homme à moitié vêtu et foulant aux pieds un diadème; tel est en effet le premier degré de folie de

celui qui s'éloigne de Dieu, c'est d'abdiquer une couronne, non-seulement la couronne qui l'attend dans le ciel, mais même la couronne qu'il possède déjà sur la terre, *car servir Dieu c'est régner;* le signe de sa royauté ne ceint plus son front[1]. Le personnage voisin est dans un état de nudité complète; le troisième n'a que quelques haillons insuffisants pour le couvrir; d'une main il tient un bâton, et de l'autre un pain qu'il dévore avec une sorte de voracité.

La quatrième statue au nord est celle d'une femme vêtue modestement, mais exprimant un sentiment de tristesse et de mélancolie; la cinquième a été détruite.

Au midi nous ne rencontrons pas cet état de misère aussi profonde: ce sont d'abord deux individus de la plus basse condition, à en juger par leur costume, puis deux femmes, dont l'une paraît pleurer; l'autre est en partie brisée. Enfin la dernière statue, cachée par l'ombre de la tour, rappelle les trois premières statues du nord: c'est un homme; un lambeau d'étoffe couvre une partie de son corps amaigri; on peut facilement compter ses côtes; il paraît plongé dans un profond abattement. Si dans les statues d'hommes on découvre quelques nudités, il n'en est pas de même dans celles de femmes; pour elles, on a su observer les règles de la plus rigoureuse décence. En considérant ces figures, nous nous sommes

[1] *Cecidit corona capitis nostri, væ nobis quià peccavimus.* JÉRÉMIE. *Lam.*, cap. v.

rappelé ces paroles de l'Apocalypse : « Tu dis : Je suis
» riche et opulent, et je n'ai besoin de rien, et tu
» ne t'aperçois pas que tu es malheureux, misérable,
» pauvre, aveugle et nu. Je te conseille d'acheter de
» moi de l'or éprouvé au feu pour t'enrichir, et des
» habits blancs pour te vêtir, de peur que la honte de
» ta nudité ne paraisse, et un remède pour appliquer
» sur tes yeux afin que tu voies. Je reprends et je
» châtie ceux que j'aime : ranime donc ton courage et
» fais pénitence[1]. »

Nous avons déjà fait observer les caractères de l'époque ogivale primordiale, dans les chapelles rayonnantes autour du sanctuaire; la scotie profonde qui règne entre la base et le fût suffirait pour motiver notre jugement, lors même que les chapiteaux, garnis de crosses végétales, ne rappelleraient pas le type de cette époque. Il est un autre caractère que nous devons signaler : ce sont les doubles piscines qui se rencontrent dans les trois chapelles absidales ; de semblables devaient exister dans les deux autres chapelles, avant l'érection des autels grecs qu'on y a accolés.

Le prêtre n'a pas toujours pris les ablutions; cet usage n'est devenu général que dans la dernière moitié du treizième siècle. Le cardinal Bona[2] et le père Le Brun[3] déclarent formellement qu'aucun des anciens

1 Apoc., cap. III, 17, 18 et 19.
2 *De Rebus liturgicis.*
3 *Traité des saints mystères.*

liturgistes ne fait mention de cette rubrique; ils se contentent de parler du lavement des mains, qui avait lieu à la fin de la messe, dans la piscine. C'est ce qu'on trouve dans l'*Ordre romain*, que Mabillon attribue au onzième siècle, et que d'autres reculent jusqu'au douzième. Jean d'Avranches, qui vivait au onzième siècle, dit : « Le prêtre doit prendre la particule de l'hostie » qui a été déposée dans le calice, et remettre ensuite » le calice au diacre pour le purifier et prendre ce qui » est resté; celui-ci passe à la partie gauche de l'autel » avec la patène et le calice pour prendre avec le » sous-diacre ce que le prêtre a laissé. Ils purifient les » deux vases et consomment le liquide qui a servi à » purifier. » C'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de l'évêque d'Avranches : *Mundato utroque utrique participent.*

D'après un ancien ordinaire de Rouen, cité par Le Brun des Marettes, le prêtre ne prenait aucune ablution; pendant que les ministres communiaient sous l'espèce du vin, on lui apportait un autre vase pour se purifier les doigts et on versait l'eau dans la piscine[1].

L'*Ordre romain* vient lever tout doute, en indiquant que « le vendredi-saint et aux messes pour les défunts, » le prêtre doit prendre *lui-même* l'ablution[2]; » dans d'autres circonstances il ne la prenait donc pas, il la

1 *Voyages liturgiques.*
2 *Ordo* x. n° 15.

réservait aux ministres inférieurs. Saint Yves de Chartres dit formellement : « Après avoir touché les espèces » sacramentelles, le prêtre, avant de se retourner vers » le peuple, doit se laver les mains, et l'eau est jetée » dans un lieu destiné à cet usage. » On voit qu'il ne parle pas de la purification du calice, ni de la consommation des ablutions.

Cependant, par respect pour les saintes espèces, déjà avant le treizième siècle, plusieurs ordres religieux étaient dans l'usage de prendre les ablutions aux messes privées. Nous avons vu qu'aux messes solennelles le diacre et le sous-diacre purifiaient le calice et prenaient l'ablution. Mais que faisait-on? que devait-on faire aux messes privées? Le pape Innocent III, consulté à ce sujet par l'évêque de Maguelonne, en 1212, dit : « que le prêtre doit toujours faire l'ablution avec du » vin et prendre cette ablution, à moins qu'il ne soit » obligé le même jour de dire une autre messe. » Il est donc à croire que l'ablution du calice était généralement confondue avec les ablutions des mains et versées dans la même piscine, sans cela le pape n'eût pas été obligé de faire cette observation.

C'est donc au pape Innocent III[1] qu'il faut faire

1 On lit dans l'*Encyclopédie théologique*, tome 8, art. *Ablutions* : « Jusqu'au » douzieme siècle, le prêtre, après la communion, purifiait le calice et ses doigts » avec du vin et de l'eau comme aujourd'hui, mais ensuite on jetait dans la » piscine nommée *lavatorium* cette eau et ce vin. » Il y a ici une double erreur; il est évident que cet usage a subsisté jusque vers le milieu du treizième

remonter l'usage, qui est devenu général, de prendre les ablutions. On comprenait l'inconvenance de déposer dans la même piscine l'eau qui avait servi à laver les mains des prêtres avant le canon, et le vin versé dans le calice après la communion, mélangé aux quelques gouttes du précieux sang qui pouvaient rester, ainsi que l'ablution des doigts auxquels avaient pu s'attacher des parcelles de l'hostie; on le comprenait, mais un ancien usage est difficile à détruire. On prit donc un moyen qui paraissait propre à conserver le respect dû aux saintes espèces, et en même temps à ne pas détruire des usages jusque alors généralement suivis · on établit une double piscine, ayant d'un côté un bassin simple, destiné à recevoir les eaux communes, de l'autre un bassin orné, pour les ablutions.

On ne trouve pas cette piscine géminée auprès du maître-autel, et la raison en est fort simple : cet autel était réservé pour les messes solennelles, les ministres alors prenaient les ablutions; mais dans les messes privées, le simple servant ne pouvait purifier le calice ni prendre le liquide qui avait servi à cet usage; il était donc nécessaire que les chapelles rayonnantes fussent munies de piscines.

siècle, autrement on ne pourrait pas expliquer les piscines géminées qu'on trouve dans les églises du treizième siècle, telles qu'à la cathédrale de Nevers, à l'abbaye de Pontigny et au prieuré de l'Epeau, etc. C'est aussi à tort qu'on donne le nom de *lavatorium* à la piscine destinée à recevoir les ablutions, il aurait fallu dire *perfusorium*; le *lavatorium* recevait les eaux ordinaires.

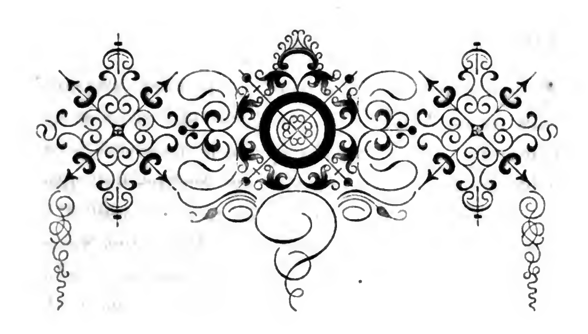
On doit comprendre qu'il ne s'agit ici que des églises cathédrales et monacales ; quant aux églises rurales, qui le plus souvent n'avaient qu'un seul autel, elles devaient nécessairement être munies de la double piscine auprès de cet autel. Dans une des plus petites églises du diocèse de Nevers, celle de Rémilly, on la trouve avec ses deux bassins ornés : l'un, le *lavatorium*, formé d'un quatre-feuilles, et l'autre, le *perfusorium*, d'une rose à six lobes.

Lors donc que nous remarquons dans une église ogivale la double piscine, nous pouvons en conclure que cette région de l'édifice, du moins dans la partie inférieure, est du treizième siècle. En effet, la disposition dont nous parlons n'existait plus au quatorzième ; car Durand, évêque de Mende, qui écrivait à la fin du treizième, parle de l'usage de prendre les ablutions et même le liquide qui a servi à purifier les doigts, comme d'un rit généralement suivi de son temps[1].

Nous nous sommes étendu à dessein sur cet édicule, ou, si on aime mieux, ce meuble propre à la période ogivale primordiale, parce qu'il peut être d'un grand secours pour la classification d'un monument, et que tous ceux qui ont écrit sur les caractères de cette époque, ont omis de signaler celui que nous indiquons ici[2].

1 *Sacerdos digitos perfundit et perfusionem sumit in dextro cornu altaris.* Rationale divin. off. Lib. IV, pars. IV.

2 Nous avons fait paraître dans le *Bulletin monumental*, tome 15, une notice détaillée sur les piscines géminées.



CHAPITRE XV.

QUATRIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS. — FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU QUATORZIÈME. — PORTAIL DE SAINT-CHRISTOPHE. — NICHE DE SAINT-CHRISTOPHE. — POURTOUR DU CHOEUR ET CHAPELLES VOISINES. — INCENDIE DE 1308. — CONSÉCRATION DE LA CATHÉDRALE.

Nous avons cru qu'il était rationnel de rattacher au quatorzième siècle les travaux exécutés dans les dernières années du treizième; d'autant plus que les caractères se confondent. On sait que la seconde époque de la période ogivale a beaucoup d'analogie avec la première; on retrouve à peu près les mêmes principes, le même

mode d'exécution et les mêmes caractères généraux, mais on ne retrouve plus la même majesté dans tout l'ensemble; une sorte de coquetterie a succédé à une noble simplicité : les lancettes des fenêtres font place aux trilobes qui s'appuient sur les meneaux multipliés, et les réseaux du tympan de ces fenêtres s'enrichissent de trèfles et de quatre-feuilles, artistement disposés. En même temps, la scotie des bases s'efface, les appendices paraissent plus rarement, les chapiteaux sont plus maniérés, et la pointe-mousse des nervures, plus accentuée, annonce et quelquefois présente déjà le prisme, qui doit régner plus tard.

La même tendance vers une perfection, souvent affectée, se fait remarquer dans la statuaire; la pose naïve, la suave physionomie des personnages du treizième siècle n'existent plus; et cependant, quelle riche poésie, quels magnifiques tableaux! C'est au portail surtout que les artistes se plaisent à déployer toutes les richesses de leur imagination; aussi quel serrement de cœur n'éprouve-t-on pas en portant ses regards sur le portail de Saint-Christophe, qu'on nomme aussi le portail du Doyenné? Le marteau révolutionnaire n'a pas laissé une seule des sculptures qui en faisaient l'ornement; cependant un œil exercé peut le reconstituer tel que les sculpteurs de la fin du treizième siècle l'avaient conçu et exécuté; c'est ce que nous allons essayer de faire, à l'aide des silhouettes qu'on reconnaît sous la pointe du marteau.

Ce portail date de 1280; ses pieds-droits, à pans coupés, sont garnis de quatorze niches trilobées, appuyées sur un stylobate; elles font retour à droite et à gauche sur le plat extérieur de la muraille. Il ne reste plus une seule des statues qui les ornaient.

Entre chaque niche, à la retombée des arcatures, se déroulaient les scènes intéressantes de la Genèse : la création et ses merveilles, la chute de nos premiers parents, leur exclusion du paradis terrestre, leurs travaux suite de leur péché, le double sacrifice d'Abel et de Caïn. La tendre piété d'Abel a mérité que la flamme du sacrifice s'élève directement vers le ciel, d'où sort la main divine pour le bénir; la flamme du sacrifice de Caïn s'agite et prend une direction oblique, indiquant par là que Dieu rejette le don qu'on lui fait à regret. Viennent ensuite les différentes scènes du déluge : Noé fabrique l'arche, les animaux y entrent, les eaux couvrent la terre et engloutissent ses habitants; Noé sort de l'arche, il offre son sacrifice, il cultive la vigne; péché de Cham. Ici ordinairement s'arrête l'histoire de la Genèse. C'en est assez, en effet, pour nous montrer les tristes suites du péché d'Adam, et pour nous convaincre de la nécessité d'un Rédempteur. Ce Rédempteur se voyait contre le pilier symbolique[1],

[1] On a donné ce nom au pilier qui divise en deux la baie d'une porte, parce qu'à droite de ce pilier on plaçait ordinairement l'image du ciel et des vertus que nous avons à pratiquer pour y parvenir, tandis qu'à gauche, on voyait l'image de l'enfer et des vices qui y conduisent.

divisant le portail en deux baies; on reconnaît encore au-dessous du linteau le nimbe crucifère indiquant le personnage qui jadis faisait l'ornement de ce pilier; c'était Jésus-Christ, paraissant avec son double caractère de science et de sainteté. Le but de sa mission est de dissiper l'ignorance de l'homme et de le retirer de la corruption; c'est pour exprimer ce double caractère que *Jésus docteur* est souvent représenté, aux portails des églises, écrasant le lion et le dragon, et portant toujours le livre de la science de la main gauche, tandis qu'il bénit de la droite.

Dans les niches dont nous avons parlé, devaient se trouver les prophètes, qui avaient annoncé la venue du Messie, et les personnages de la loi ancienne, qui l'avaient figuré.

Au-dessus de ces niches, régnait une galerie surmontée de dais; c'était la place réservée aux apôtres, jury indispensable du jugement dernier, car c'était ce terrible drame que déroulait le tympan. Au-dessus des dais, la voussure, formée d'une quadruple archivolte en retraite, était garnie d'abord d'un chœur d'esprits célestes; puis les saints martyrs, les évêques, les vierges, les saints de toute condition, occupaient les autres divisions de la voussure.

Jusqu'ici nous avons été obligé de deviner, en nous aidant des études que nous avons faites sur d'autres portails de la même époque, et en considérant les dispositions de cette partie du monument; mais main-

tenant nous pouvons, sans hésiter, décrire le reste du portail; il nous a été facile de reconnaître les sujets qu'il représente.

Aux deux extrémités du linteau, des anges faisaient entendre les sons de la dernière trompette, et dans l'intervalle, les morts sortaient de leurs tombeaux.

Au-dessus, c'était le pèsement des âmes; on peut encore distinguer l'empreinte de l'archange saint Michel, tenant en main la redoutable balance. A sa droite se trouvait l'ange gardien de l'âme en jugement, pour recevoir l'âme, si l'arrêt devait être favorable; puis, par un chemin fleuri, il conduisait cette âme à Abraham, assis sur un siége orné avec magnificence; le père des croyants la recevait dans son giron. Ordinairement on remarque auprès d'Abraham un temple splendide, image du ciel, dont la porte s'ouvre pour recevoir les amis de Dieu; quelquefois saint Pierre Claviger garde cette porte. Du côté opposé, à gauche de l'archange, Satan réclamait ses victimes; il remplissait ici le triste rôle d'accusateur. On se rappelle que ce rôle n'est pas nouveau pour lui; au moment de sa chute, une grande voix avait retenti dans les cieux : « Maintenant le salut » de notre Dieu est affermi, et sa puissance, et son règne, » et la puissance de son Christ; parce qu'il a été précipité » dans les abîmes, l'accusateur de nos frères, celui qui » jour et nuit les accusait devant notre Dieu[1]. » On

[1] Apoc., cap. XII, 10.

voyait dans le plateau à droite un petit être humain, à formes sveltes et gracieuses, dans celui de gauche au contraire, était un ignoble reptile ; symboles des bonnes et des mauvaises actions. Cependant Satan, craignant de laisser échapper une nouvelle victime, mettait tout en œuvre pour faire prévaloir le vice sur la vertu, il appuyait sa sale griffe sur le plateau portant le reptile, pour faire pencher la balance de son côté. Des démons subalternes attendaient le résultat, tandis que d'autres poussaient inhumainement devant eux les réprouvés qui leur avaient déjà été livrés, et les précipitaient dans une énorme gueule de monstre, respirant des flammes, symbole de l'enfer.

Vers le sommet du tympan, paraissait le souverain juge dans toute sa gloire, tenant dans la main gauche le livre de l'Évangile, code sacré qui doit servir à motiver le jugement ; la droite était levée, comme pour indiquer que le moment est venu de prononcer l'arrêt. Au-dessus, de chaque côté, on voyait les images du soleil et de la lune, qui ont éclairé tant de crimes, et qui, dans la scène du jugement, sont ordinairement admis comme témoins. Enfin, sur ce tympan martelé, voyez-vous comme l'ombre de deux personnes, agenouillées aux pieds du souverain juge? C'est, à droite, Marie, toujours bonne, toujours compatissante ; dans ce moment terrible, elle ne veut pas renoncer à son titre d'avocate des pécheurs ; elle tâche d'adoucir la justice de son fils ; à gauche, c'est Jean-Baptiste, l'apôtre de la pénitence ;

il réunit ses prières à celles de Marie, et semble en même temps répéter à ceux qui considèrent cet effrayant tableau les paroles dont il faisait autrefois retentir les rives du Jourdain : « Faites-donc de dignes fruits de » pénitence, car la cognée est déjà à la racine de » l'arbre[1]. »

Comme on le voit, l'histoire du genre humain est complète : dégradé par le péché, l'homme marche au milieu des ténèbres et se plonge dans un abîme de corruption ; Dieu, touché de l'état de l'homme, lui envoie un Rédempteur chargé de réparer ses maux par sa sagesse et sa sainteté ; mais ce Rédempteur paraîtra un jour comme juge, et rendra à chacun selon ses œuvres. Il ne reste plus que les ombres de cet émouvant tableau.

Si nous rentrons dans l'intérieur de l'église, nous trouvons à gauche, au-dessus d'une porte simulée, qui nous paraît se rattacher aux constructions primitives du treizième siècle, une niche qui communiquait avec les galeries des basses-nefs dont nous avons parlé ; il est facile de reconnaître l'usage de cette niche : les eaux, au milieu desquelles on remarque des poissons, rappellent la coutume du moyen-âge de placer saint Christophe à l'entrée des églises. En effet, nous avons dit que ce saint avait donné son nom à cette porte.

Il est peu de saints dont le nom ait été aussi populaire, pendant le cours du moyen-âge ; l'Orient comme

1 S. Luc., III. 8 et 9.

l'Occident honoraient d'un culte particulier saint Christophe ou Christophore. Il fut martyrisé en Lycie, selon l'opinion la plus commune, vers le milieu du troisième siècle ; mais, au moyen-âge, on semblait oublier sa foi, pour ne penser qu'à sa charité, et si sa légende nous parle de son martyre, elle est bien plus étendue quand il s'agit de son dévouement pour le prochain. On le représentait avec une taille gigantesque, portant l'enfant Jésus sur ses épaules, et traversant un torrent. Voici ce que nous apprennent les anciennes légendes à ce sujet.

« Saint Christophe était d'une stature extraordinaire ;
» désirant se rendre utile au prochain, il établit sa
» demeure sur le bord d'un torrent qui manquait de
» pont, dans l'intention de passer sur l'autre rive les
» voyageurs qui auraient besoin de son service, et
» d'utiliser ainsi, en faveur du prochain, les forces que
» Dieu lui avait accordées. Telle était depuis long-temps
» son occupation habituelle, lorsqu'un jour un enfant
» se présente. Le charitable ermite charge sur ses
» épaules ce fardeau qu'il croyait léger, mais il faillit
» succomber sous le poids. Quand il eut déposé l'enfant
» sur la rive opposée, il lui dit :

» — J'ai bien failli périr, il me semblait que j'avais
» le monde entier sur les épaules.

» — *Tu portais plus encore, répondit l'enfant, c'était*
» *celui qui a créé le monde ; je suis le Christ, pour l'amour*
» *duquel tu as entrepris cette œuvre, et afin qu'il ne te*
» *reste aucun doute sur ma parole, plante ton bâton dans*

» *le sable, et demain tu le verras couvert de feuilles et de*
» *fleurs.*

» Aussitôt après il disparut. Christophe enfonça son
» bâton dans le sable, et, le lendemain, il le vit
» couvert de feuilles et de dattes. »

Pourquoi, pendant le cours du moyen-âge, plaçait-on aux portes des églises la statue colossale de saint Christophe, appuyé sur son bâton et portant l'enfant Jésus? On dit que saint Christophe était invoqué dans les temps de peste; on dit encore qu'on le priait pour être délivré de mort subite : ces raisons peuvent nous expliquer sa popularité, mais non pas sa présence aux portes principales de nos basiliques. Nous croyons que c'était pour rappeler aux chrétiens qu'un verre d'eau ne demeure pas sans récompense, et que la charité est la vertu qui peut nous rendre Dieu favorable. Quant à la taille surhumaine qu'on lui donnait, on se sera laissé entraîner insensiblement à exagérer ses proportions[1].

Antoine des Essarts, au commencement du quinzième siècle, avait fait ériger la statue colossale de ce saint, dans l'église métropolitaine de Paris. Un siècle plus tard, en 1539, un de nos compatriotes, Jean Olivier, chanoine d'Auxerre et curé de Champlemy, en fit placer une dans la cathédrale d'Auxerre, d'une grandeur effrayante; elle avait vingt-neuf pieds de haut sur une

1 Baillet dit que ceux qui ont vu les ossements de ce saint ont été étonnés de leurs dimensions extraordinaires

largeur de seize pieds d'une épaule à l'autre. Le chapitre d'Auxerre la fit abattre en 1768[1]. Celle de Paris fut enlevée en 1784.

Notre statue, tout en rappelant la taille gigantesque de saint Christophe, n'avait cependant rien de trop exagéré, comme on peut en juger par les dimensions de la niche, dont la hauteur est de trois mètres trente centimètres, et la largeur d'un mètre cinq centimètres[2].

Nous attribuons à la première moitié du quatorzième siècle les six piliers qui environnent le sanctuaire, et la partie supérieure des deux chapelles qui commencent le rond-point; les voûtes du déambulatoire et une partie de celles des chapelles absidales semblent accuser la même époque. Il est à remarquer que les arcades autour du sanctuaire se rapprochent du tiers-point, tandis que celles du chœur sont beaucoup plus effilées. Les chapiteaux ne sont pas encore déchiquetés; mais ils ne sont plus aussi sévères qu'au treizième siècle.

En étudiant la cathédrale de Nevers on rencontre les traces de plusieurs incendies : Guillaume de Saint-Lazare avait réparé les désastres de 1211 ; un siècle plus tard, en 1308, les flammes réduisirent en cendres une grande partie de la ville[3], et quoique nos chroni-

1 *Fastes de l'église d'Auxerre.*

2 Nous croyons que la statue de saint Christophe qu'on voit actuellement dans l'église de Marzy, provient de la cathédrale. Elle a deux mètres dix centimètres de hauteur, sur une largeur de quatre-vingts centimètres.

3 PARMENTIER. *Archives de Nevers*

ques, qui rapportent ce sinistre, ne fassent pas mention de la cathédrale d'une manière particulière, il est probable qu'elle eut alors beaucoup à souffrir. Ce fut sans doute dans cette circonstance que le transsept occidental fut détruit ainsi que le chœur.

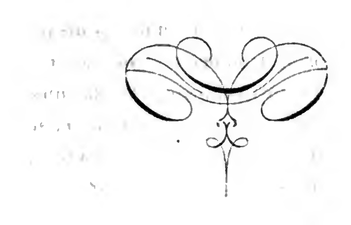
Nous ignorons complètement si on songea de suite à la reconstruction de cette partie de l'édifice; rien ne semble l'indiquer, car les caractères architectoniques accusent une époque plus avancée. Cependant quand l'évêque Bertrand, troisième du nom, monta sur le siége épiscopal de Nevers, en 1329, il conçut le désir de voir cette église consacrée sous son épiscopat; il est à présumer qu'on construisit alors ou un pignon ou une croupe, dans l'endroit où régnait le transsept avant l'incendie, à moins qu'on ne suppose que le chœur, malgré l'action du feu, soit toujours demeuré debout, et qu'on ait réservé pour plus tard sa restauration. Nous croyons cependant que ce fut à la suite de cet incendie qu'on exécuta les travaux dont nous avons parlé plus haut, et que nous attribuons au commencement du quatorzième siècle; nous sommes d'autant plus porté à admettre ce sentiment, que nous rencontrons, au milieu des colonnettes et des chapiteaux de cette dernière époque, des chapiteaux du siècle précédent.

Quoi qu'il en soit, le 26 mars 1331, Bertrand, retenu malade en son château de Prémery, écrivait au pape, à tous les patriarches, primats, archevêques, évêques, afin de les prier de commettre l'un d'eux, pour consacrer

la cathédrale de Nevers. Ces lettres n'étaient sans doute que des lèttres de faire part ou de bienséance, car le lendemain même, 27, il adressa de nouvelles lettres à Pierre de La Palu, patriarche de Jérusalem, portant tout pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Nevers. En vertu de ces pouvoirs, le patriarche consacra l'église de Saint-Cyr, le dimanche 31 mars de la même année.

L'évêque de Nevers, toujours retenu à Prémery, confirma, le 21 octobre suivant, tout ce qu'avait fait le patriarche, et ordonna qu'à l'avenir on ferait tous les ans mémoire de cette dédicace, mais il voulut que cette solennité se célébrât le 27 octobre, fête de la Susception du bras de saint Cyr[1].

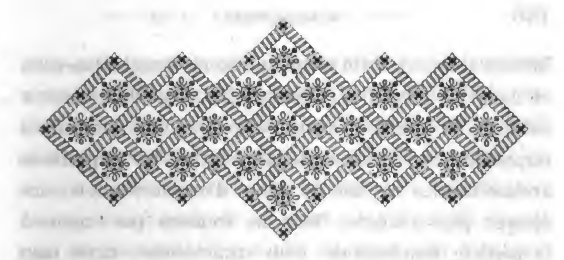
1 PARMENTIER. *Histoire manuscrite des Évêques de Nevers.*





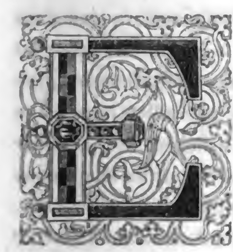
VUE DU CHŒUR

prise de la tribune de l'orgue



CHAPITRE XVI.

CINQUIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS. — FIN DU QUATORZIÈME SIÈCLE ET DU QUINZIÈME. — CHOEUR. — LA BOURGOGNE ADOPTE A REGRET LE PRISME ET LES COMPARTIMENTS FLAMBOYANTS. — CHAPELLES SUR LES BASSES VOUTES. — AUTELS MULTIPLIÉS DANS LA CATHÉDRALE.



NTRE les constructions du treizième siècle et les piliers du rond-point dont nous venons de parler, c'est-à-dire dans les quatre travées composant le chœur, ainsi que dans les parties voisines, telles que la chapelle nommée autrefois *Chapelle des Princes*, et celle qui est en face, dans le collatéral septentrional, on remarque un autre genre de faire, des caractères particuliers qui empêchent d'attribuer cette région aux

mêmes architectes. On retrouve encore, dans les bas-côtés et dans les chapelles, des substructions du treizième siècle et du commencement du quatorzième; mais il est impossible de ne pas reconnaître, dans les dispositions architecturales et dans le genre d'ornementation, une époque plus avancée. Nous ne sommes pas encore à la période flamboyante bien caractérisée, mais nous remarquons déjà quelques tendances vers ce genre d'architecture; des compartiments flabelliformes se rencontrent dans les fenêtres; les chapiteaux n'ont plus la même ampleur, ce n'est plus cette végétation à feuilles vigoureuses, que nous avons admirée jusqu'à présent. Le maître de l'œuvre a choisi de préférence des plantes plus ramassées en bouquets, et plus déchiquetées. Nous attribuons cette partie de l'édifice à la fin du quatorzième siècle et aux premières années du quinzième [1].

Les deux galeries que nous avons remarquées dans la nef continuent; mais, comme la voûte du chœur est plus élevée, que les arcades sont plus allongées, ces galeries sont aussi plus élevées que celles auxquelles elles font suite. Les arcatures trilobées du premier étage retombent sur des colonnettes dont les chapiteaux infundibuliformes sont garnis de feuilles déchiquetées, un large tore, formant un bourrelet circulaire, sert de

1 M. de Caumont dit que le corps du chœur paraît être du quinzième siècle. *Hist. de l'architecture religieuse*, p. 126.

tailloir. En général, au treizième siècle, la galerie inférieure est obscure; mais il n'en est pas de même aux siècles suivants, elle est toujours transparente, comme on le voit dans notre cathédrale. L'étage supérieur est complètement ouvert, sans arcatures ni balustres; il est cependant facile de reconnaître qu'il entrait dans le plan de l'architecte d'y établir une balustrade à hauteur d'appui; elle est indiquée par des pierres d'attente.

Les larges fenêtres ont ici leur tympan garni de compartiments, qui conservent toujours quelque chose des formes rayonnantes du quatorzième siècle, encore dans sa splendeur; c'est ce qui a engagé quelques archéologues à attribuer le chœur au quatorzième siècle, moins avancé. Cependant, on doit se rappeler que, dans notre contrée, nous nous sommes éloignés à regret du type adopté précédemment; chez nous, les formes flamboyantes et l'ornementation qui les accompagne n'ont prévalu que dans la seconde moitié du quinzième siècle, en même temps que le prisme parfait dans les nervures. Rien n'est disgracieux, en architecture, comme deux membres de moulures contigus qui se ressemblent; deux tores répugnent à s'unir ensemble, il en est de même de deux filets. C'est pour éviter ce qu'il y a de choquant dans de semblables dispositions, que, dès le treizième siècle, nos architectes avaient soin d'alterner leurs moulures; ainsi ils séparaient deux tores par un filet et, le plus souvent, par une moulure lancéolée, accompagnée de filets et de gorges. Cette espèce de

moulure contribuait par sa saillie à donner plus de nerf et de vigueur à l'ensemble de l'ornementation, à laquelle elle concourait. Ce fut vers le seizième siècle seulement que, dans notre province, les architectes commencèrent à s'éloigner de ces dispositions. Cependant, même à cette époque, on voit que les moulures toriques n'ont été abandonnées qu'à regret, et on les retrouve souvent s'alternant avec les moulures prismatiques.

En considérant ces torrents de lumière, qui, à chaque travée, se répandent dans le chœur et dans le sanctuaire, on est ébloui, et on comprend que l'architecte avait dû parer à cet inconvénient. Il n'avait pas lieu, quand nos larges verrières étaient garnies de leurs vitraux peints; la lumière se trouvait adoucie, et ses rayons n'arrivaient sur l'autel qu'après avoir traversé un nuage mystérieux. Ces vitraux n'existent plus, on aperçoit seulement çà et là, dans la région du chœur, quelques fragments de mosaïques et de grisailles.

On remarque, dans le vitrail placé au-dessus du maître-autel, trois écussons armoriés; l'un est celui de Jacques d'Albret, qui occupa le siége épiscopal de Nevers depuis 1519 jusqu'à 1539; ce sont les armes d'Albret-d'Orval, sans aucune modification, surmontées de la crosse épiscopale; l'écusson est *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or, et aux 1 et 3 de gueules, à la bordure engrelée d'argent*.

Un autre écusson est *d'azur, à la croix ancrée d'or;*



ce sont les armes de la famille de Bourgoing, et nous nous rendons compte de leur présence auprès de celles de Jacques d'Albret, car nous avons eu à cette époque, pour doyen de l'église de Nevers, un de Bourgoing, qui resta long-temps en fonctions.

Quant au troizième écusson, il est aussi d'azur, mais il nous a été impossible de reconnaître les pièces dont il est chargé.

Nous avons vu, dans le plan du treizième siècle, un transsept oriental, dont on retrouve des restes dans le retour d'angle du triforium de la grande nef ; si on monte sur les basses voûtes, on remarquera des segments de croisées d'ogives, au-dessus des portails latéraux, indiquant la présence d'une tribune ménagée de chaque côté, à la place des anciens croisillons, et s'étendant sur cette travée des basses nefs et sur les portails. Depuis long-temps nous avions observé cette disposition insolite, et nous n'avions pu l'expliquer qu'en supposant une tribune ; cependant nous n'osions exprimer notre sentiment à cet égard, parce que nous ne connaissions point d'exemple de ce genre de galerie. Mais, maintenant, à la suite de nouvelles observations, nous pouvons assurer, sans craindre de nous tromper, l'existence de ces deux tribunes. Une fois de plus l'archéologie et l'histoire se trouveront d'accord.

On se rappelle ce que nous avons dit en parlant des contreforts à double étage qui vont, à chaque travée, soutenir la retombée des arcs-doubleaux ; l'arc-boutant

inférieur est un simple quart de cercle, dépouillé des arcatures qu'on remarque à l'étage supérieur; il devait en être ainsi, pour laisser la toiture de la basse voûte courir sans entraves. Cependant, pour la travée que nous étudions en ce moment, il en est autrement; le système est complètement changé · d'un côté, au couchant, nous trouvons sous le contrefort une simple porte pratiquée dans une des arcades du triforium en retour; au levant on reconnaît des restes de meneaux, de plus, dans ces fragments de meneaux et les autres parties droites, on aperçoit des rainures, pratiquées à dessein de recevoir des vitraux. C'était en effet le seul moyen d'éclairer la tribune. Ces observations regardent le portail du nord aussi bien que celui du sud, et paraissent concluantes.

L'ancien *pouillé*, déposé aux archives de l'évêché, et remontant à la fin du quinzième siècle, vient confirmer l'existence de ces tribunes; il indique « un autel fondé » en l'honneur de saint Michel sur le portail de l'église[1]. » Il est évident qu'il s'agit ici du grand portail, celui de Saint-Christophe, puisqu'il n'a aucune désignation particulière; c'est donc dans la tribune septentrionale que cet autel était dressé. Le portail méridional ne fut élevé que plus tard, comme nous le dirons bientôt; à la place de ce dernier portail devait se trouver une chapelle et sans doute une petite porte à côté. Quoi qu'il en soit, le même *pouillé* nous parle d'un autre « autel érigé en

1 *Altare sancti Michaelis fundatum super portale ecclesiæ Nivernensis.*

» l'honneur de sainte Barbe sur la voûte de Saint-Jean[1].» On rencontre encore les traces d'un troisième incendie, qui aura peut-être détruit ces tribunes.

Le quatorzième siècle avait commencé à multiplier les chapelles dans les églises, le quinzième siècle multiplia les autels, à un tel point qu'on profitait de tous les endroits libres pour en élever. C'était la dévotion du temps; chaque corps de métier, chaque confrérie avaient leurs autels, et de plus les chanoines, les seigneurs, les personnes riches, voulaient avoir l'autel de leur patron. En parcourant le *pouillé* du diocèse, on est étonné du nombre d'autels que contenait la cathédrale, et on comprend alors les deux autels dont nous avons parlé, placés sur les voûtes. Nous avons pensé qu'il était important d'insérer ici le nom des saints titulaires de ces autels[2] :

L'autel de sainte Croix.
— de saint Jean l'évangéliste.
— de la B. Marie, dans les chapelles.
— de saint Pierre.
— de saint Gervais et de saint Protais.
— de saint Blaize.
— de saint Germain.

Ces autels étaient réservés aux sept prêtres.

1 *Altare sanctæ Barbaræ fundatum super* votam *sancti Joannis*.

2 A chaque autel fondé étaient attachés certains revenus, plus ou moins considérables; c'est ce qu'on appelait *bénéfices*.

Petit autel de saint Agnan.

Grand autel de saint Agnan.

Autel de saint Michel.

— de saint Cosme et saint Damien.

— de saint Guillaume, dans la crypte [1].

— de sainte Anne.

— du corps de N. S. Jésus-Christ.

— autre sous le même titre.

— de saint Martin.

— de saint Jacques-le-Mineur.

— de saint Jacques-le-Majeur.

— de saint Léger.

— de saint Aré.

— de saint Eloi.

— de saint Nicolas.

— de sainte Catherine, dans la crypte.

— de saint Barthélemy.

— de saint Symphorien.

— de sainte Marguerite.

— de sainte Barbe, sur la voûte de saint Jean.

— de saint Michel, sur le portail.

— de saint Julien.

— de saint Marcel.

— de saint Firmin.

— de saint Louis.

— de saint Grégoire.

— de saint Luc.

2 *In crotâ*. Nous avons pensé qu'il s'agissait ici de la crypte de Saint-Cyr; Ducange, en effet, confond *crota* et *crypta*.

Un autre autel du même saint.

Autel des trois Rois.

— de la B. Marie, dans les chapelles.

— un autre sous le même vocable, aussi dans les chapelles.

— de saint Jacques-le-Majeur.

Outre ces autels, s'élevant au nombre de trente-neuf, le *pouillé* fait mention de plusieurs vicairies ayant sans doute leurs autels; on remarque aussi qu'on ne dit rien de l'autel du chœur et de ceux de saint Cyr et de sainte Julitte.

Nous parlerons plus tard de la tour, dont nous attribuons les étages inférieurs aux premières années du quinzième siècle.





CHAPITRE XVII.

SIXIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS. — FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE ET SEIZIÈME. — HENRI, ARCHITECTE. — PILIERS DU TREIZIÈME SIÈCLE REPRIS EN SOUS-ŒUVRE. — CHAPITEAUX HISTORIÉS. — PORTAIL DE LOIRE. — CHAPELLES LATÉRALES.

On remarque sur les parois extérieures de la sacristie une inscription avec la date 1473 et le nom d'un certain Henri, originaire de Saxe, maître de l'œuvre. Il est donc constant que, dans la seconde moitié du quinzième siècle, on a exécuté à la cathédrale des travaux importants. C'est sans doute sous la direction de ce chanoine architecte qu'aura eu lieu le revêtement extérieur de la sacristie, car l'intérieur présente les caractères d'une époque plus

ancienne, et se rattache aux constructions des chapelles du rond-point.

Nous pouvons aussi lui attribuer la reprise en sous-œuvre des deux piliers du midi, qui avoisinent le chœur. On ignore la cause du nouveau bouleversement qui a existé dans cette partie de l'édifice ; ce fut peut-être le résultat du dernier incendie, dont nous retrouvons les traces dans les constructions exécutées à la fin du quatorzième siècle ou au commencement du quinzième. Dans les bases et les soubassements de ces deux piliers, on a essayé de se rapprocher, le plus possible, du genre suivi pour l'ornementation des piliers voisins ; mais quelle différence dans l'exécution : il est facile de voir que les tailleurs de pierre n'avaient pas l'habitude de traiter ces sortes de moulures. Au lieu des tores largement épanouis qu'on remarque dans le reste de la grande nef, on ne rencontre ici qu'un tore applati et mollasse ; les colonnes engagées n'ont plus la même liaison avec le cylindre central, elles le rejoignent par une large gorge se rapprochant du demi-cercle ; on a fait de l'à peu près qui laisse facilement deviner la contrefaçon. Enfin les chapiteaux nous présentent, au lieu de crosses végétales, tous les caractères du quinzième siècle avancé : ce sont des guirlandes de vigne bien fouillées, à travers lesquelles on voit des animaux réels ou fantastiques ; un homme, après avoir suspendu sa besace à une branche, fléchit le genou devant un tonneau. Faut-il reconnaître ici un symbole, ou bien,



tout simplement, un caprice d'artiste? Nous adoptons ce dernier sentiment.

Sur la même guirlande, nous voyons se reproduire la légende de Charlemagne dont nous avons parlé : le prince, au pied d'un arbre, la couronne en tête, fléchit le genou devant le saint enfant qui lui amène le sanglier, et perce de son épée l'animal furieux ; auprès de cette scène, on voit un autre enfant nu, ailé, monté sur une licorne. Pendant que l'enfant, armé d'un arc, lance une flèche contre un animal monstrueux, au corps écailleux, aux ailes membraneuses, aux larges griffes, la terrible licorne, de son côté, perce le monstre de sa redoutable corne, au moment où il s'approche d'une fontaine.

Nous savons que ce n'est plus à la fin du quinzième siècle qu'il faut s'appliquer à découvrir des symboles ; le symbolisme, à cette époque, avait à peu près disparu ; cependant, comme nous supposons ici que c'est un prêtre, et un prêtre d'outre-Rhin, pays où le symbolisme a eu plus de durée, qui a dirigé ce travail, nous pouvons croire qu'il y a dans ce tableau un sens caché, et nous nous hasarderons à en donner l'explication. Dans l'iconographie chrétienne, la licorne, à cause de sa force, est un des emblèmes sous lesquels on représente Jésus-Christ : Bellarmin, en expliquant le passage du psaume XXVIII : *Dilectus quemadmodum filius unicornium*, dit que le Sauveur n'est pas seulement l'humble victime qu'on conduit au sacrifice, mais qu'étant le fils de l'invincible

licorne, il partage la gloire et la force de son père. Cet animal monstrueux, à griffes aiguës, à ailes de chauve-souris, est une des mille formes qu'on donne au démon, esprit de malice et de ténèbres; enfin l'âme est souvent rendue sensible sous les traits d'un petit être humain.

Ne faut-il pas reconnaître ici *la morale* de la légende de Charlemagne, qui a dû son salut à la prière. Quand nous rencontrons quelque danger, quand l'ennemi du salut vient nous attaquer, sachons, par la prière, prendre les ailes de la colombe pour nous réfugier dans le sein de Dieu; alors nous n'aurons plus rien à craindre, nous serons capables de tout, avec celui qui nous communiquera sa force, et qui combattra pour nous. Le chrétien est invincible quand il peut dire avec le Prophète : « C'est par vous, c'est en votre nom que » nous foulerons aux pieds nos ennemis; je ne mettrai » point mon espérance dans mon arc, ni mon salut » dans mon épée[1]. »

Au-dessus du chapiteau, on reconnaît, dans l'arc latéral et dans les nervures de la croisée d'ogive de la basse nef, les caractères du treizième siècle tellement précis, qu'il est impossible de concevoir aucun doute à cet égard : d'où il faut conclure que dans la réparation exécutée au quinzième siècle, on a tenu suspendue l'arcade et la voûte du bas-côté, pour reprendre les deux

1 Psaume xliii, 5 et 6.

piliers. On remarque, à la hauteur de la première galerie, un déchirement considérable dans la partie méridionale. Par quel accident a-t-il été produit? Faut-il l'attribuer à l'incendie de 1308, ou à celui dont nous avons remarqué les traces au milieu des constructions postérieures? Ou bien, ce déchirement s'est-il opéré quand on a repris en sous-œuvre les deux piliers? Nous l'ignorons; mais nous croyons la solidité de l'édifice compromise, du moins dans cette partie.

Onze chapelles ont été construites à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième; huit flanquent les bas-côtés de la nef, quatre au nord et quatre au midi; deux sont placées à gauche du portail septentrional, en entrant dans l'église, et une à l'extrémité du croisillon septentrional du transsept. Toutes ces chapelles sont ornées de verrières flamboyantes; elles ont leurs voûtes sillonnées de nervures prismatiques, joignant la plupart aux croisées d'ogives et aux formerets les tiercerons et les liernes; plusieurs ont leurs clés de voûte en pendentifs[1].

En 1490, l'évêque Pierre de Fontenay fit élever le portail de Loire, précédé d'un narthex ouvert. Les

1 On nomme prismatiques les moulures anguleuses. Les croisées d'ogive sont les nervures qui se coupent diagonalement à la clé de voûte. Les formerets sont les nervures engagées dans le mur latéral de l'édifice. Les liernes sont des nervures formant la croix, en partant de la clé de voûte, pour se joindre aux tiercerons. Les tiercerons partent des angles où aboutissent les croisées d'ogive, pour se réunir aux liernes, en formant un triangle dont le mur latéral ou bien l'arc-doubleau fait la base.

démolisseurs de 93 ont renversé la statue qui ornait le pilier symbolique, et les deux autres qui remplissaient les niches, de chaque côté de la porte; les dais qui les couvraient eurent le même sort. On regrette d'autant plus cet acte de vandalisme et d'impiété, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer ce qui reste de l'ornementation du portail. De chaque côté, part un cep de vigne, qui serpente dans une des gorges des pieds-droits, et gravit jusqu'au sommet de l'arc ogival, formant une gracieuse guirlande de ses fleurs et de ses fruits; à la hauteur du linteau, une branche de chêne, qui paraît mariée à la vigne, se détache, et semble couvrir d'une ombre protectrice ceux qui entrent dans le temple. Impossible de rendre tout ce qu'il y a de moëlleux et de naturel dans ce travail. De distance en distance, on aperçoit des écussons brisés, suspendus à la vigne par une chaîne de pierre, d'une exécution si parfaite, qu'on a peine à croire que la pierre ait pu se prêter à cette œuvre délicate. Nous pouvons deviner les pièces de ces écussons, grâce aux guirlandes dont l'entablement du portail et de la chapelle voisine est orné, et qui soutiennent de semblables armoiries; ce sont celles de Pierre de Fontenay. Il portait *palé argent et azur, six pièces, au chevron de gueules, brochant sur le tout.*

Pierre de Fontenay avait aussi fait construire la chapelle dont nous venons de parler et qui conserva son nom. Il y fut inhumé, et on l'y voit encore, représenté à genoux, en habits pontificaux; malheureusement

cette statue est mutilée. En 1550, on ferma cette chapelle par une cloison en pierre d'un assez mauvais goût.

La plupart des chapelles construites à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième, présentent des détails excessivement intéressants; de gracieuses statuettes, placées en pendentifs, soutiennent les retombées des croisées d'ogive; les unes portent des instruments de musique, tels que harpes, violes, etc.; d'autres tiennent des instruments d'agriculture; ailleurs ce sont des anges, puis des moines avec des livres ouverts ou des philactères.

Les chapelles les plus curieuses sont, sans contredit, les deux premières à gauche, en entrant par la porte de Saint-Christophe. La plus rapprochée de la porte a été construite par les seigneurs d'Armes, dont on voit les armoiries dans la guirlande de l'entablement, et sur deux pierres tombales, renfermées dans cette chapelle; ils portaient *de gueules, à deux épées d'argent, appointées en pile vers la pointe de l'écu, les gardes d'or, et une rose de même entre les gardes.* On retrouve les mêmes armoiries dans l'église de Suilly-la-Tour et dans celle de Vergers, dont les comtes d'Armes étaient seigneurs.

La voûte de cette chapelle est d'une hardiesse étonnante; les nervures sont enrichies d'une suite d'arcatures trilobées formant festons, et qui vont se réunir à la clé de voûte en pendentif : c'est un des tours de force des architectes de cette époque. Cette magnifique voûte a

tellement souffert du nouveau mode de couverture[1], qu'on redoute une chute prochaine.

Rien n'est gracieux comme la piscine établie dans cette chapelle, il n'y a que celle de la chapelle voisine qui puisse le lui disputer; leurs dais sont de véritables dentelles de pierre. Nous consacrons les chapitres suivants aux deux bas-reliefs qui font le principal ornement de ces deux chapelles; l'un représente le triomphe de Marie, l'autre, la vie austère du saint Précurseur.

1 On a eu la malheureuse idée de couvrir les bas-côtés de notre cathédrale en asphalte et en ciment.





CHAPITRE XVIII.

SEPTIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS (FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.) — LÉGENDE DE L'ASSOMPTION. — BAS-RELIEF REPRODUISANT CETTE LÉGENDE.

PENDANT tout le cours du moyen-âge, les artistes ont consacré leurs talents à exalter les grandeurs de Marie ; ils se plaisaient à reproduire les principaux traits de sa vie, les uns par la sculpture, les autres par la peinture. Cependant, la mort de Marie, suivie de sa glorieuse assomption et de son couronnement, est le sujet pour lequel ils éprouvaient le plus d'attraits. Le douzième siècle l'a produit avec tous les

détails rapportés dans la *Légende dorée*, d'après un livre apocryphe attribué à saint Jean[1] ; et on le retrouve encore au seizième. Nous pouvons étudier cette poétique légende[2] dans la chapelle des seigneurs d'Armes.

Ce riche bas-relief, formant autrefois rétable d'autel, comme on peut s'en convaincre par l'élégante piscine qui l'accompagne, est encadré dans une guirlande de feuilles de chardons, et surmonté d'une corniche avec larmier, garni de choux frisés; de chaque côté, un piédestal en porte-à-faux est couronné d'un dais à jour. Sur la corniche, est agenouillé un évêque, en habits pontificaux[3]. Malheureusement ce bas-relief est horriblement mutilé; après avoir chassé Jésus-Christ de son temple, l'impiété se montrait conséquente, quand elle faisait disparaître les sculptures qui rappelaient le glorieux triomphe de sa sainte mère.

Malgré les mutilations, on peut reconnaître ici la mort, l'assomption et le couronnement de Marie. Avant d'en venir à l'explication de notre bas-relief, nous croyons important de donner ici la traduction de la *Légende dorée*, mais en retranchant certains détails peu importants :

« Un jour, le cœur de Marie fut embrasé d'un violent désir de voir son fils; elle se livrait à la douleur et

1 C'est à tort qu'on a attribué ce livre à saint Jean l'Évangéliste : mais on trouve le fond de notre légende dans les œuvres de saint Jean Damascene.

2 *Légende dorée*, Assomption de la Sainte-Vierge.

3 On ignore quel est cet évêque.

répandait un torrent de larmes, quand tout-à-coup, un ange lumineux lui apparut, et s'inclinant avec respect :

» — Salut, lui dit-il, ô Marie, vous qui avez été bénie par celui qui a accordé le salut à Jacob ; recevez cette branche de palmier, cueillie dans le paradis; vous ordonnerez qu'on la porte devant votre cercueil, car dans trois jours vous quitterez la terre, votre fils vous attend....

» La Vierge témoigna du regret de quitter le monde, sans avoir auprès d'elle les apôtres, pour l'assister et lui rendre les derniers devoirs. L'ange lui répondit que celui qui avait transporté du fond de la Judée le prophète jusqu'à Babylone, pouvait bien agir de même à l'égard des apôtres, et les transporter auprès d'elle.

» Jean prêchait alors à Éphèse; le ciel tonna, une nuée lumineuse l'enveloppa, et il fut déposé devant la porte de l'humble maison de Marie. La Vierge fut saisie de joie, en voyant celui qu'elle avait adopté pour son fils; elle lui recommanda de faire porter, devant son cercueil, la branche de palmier que l'ange lui avait remise. Quelques instants après, tous les apôtres furent transportés de même, sur des nuées, des différents endroits où ils se trouvaient. Marie s'assit au milieu d'eux, et, vers la troisième heure de la nuit, Jésus arriva avec les ordres des anges, l'assemblée des patriarches, l'armée des martyrs, la troupe des confesseurs et le chœur des vierges. Le Sauveur lui adressa ces paroles :

» — Viens, toi que j'ai élue, et je te placerai sur mon trône, car j'ai désiré ta beauté.

» Elle répondit : « Mon cœur est prêt, Seigneur, » mon cœur est prêt. »

» Et tous ceux qui accompagnaient le Seigneur se mirent à chanter : « Elle a vécu dans la pureté, loin » des plaisirs du monde, elle aura sa récompense dans » l'assemblée des saints. »

» Et la Vierge entonna ce cantique : « Toutes les » générations m'appelleront bienheureuse, car celui » qui est puissant a fait en moi de grandes choses, » et son nom est saint. »

» Alors une voix plus mélodieuse que les autres se fit entendre et chanta : « Viens du Liban, mon épouse, » viens recevoir ta couronne. »

» — Me voici, s'écria Marie, car mon esprit se réjouit en vous.

» Et aussitôt l'âme de Marie quitta son corps sans douleur, et s'envola dans les bras de son fils. Jésus dit aux apôtres : « Portez le corps de ma mère avec hon» neur dans la vallée de Josaphat, déposez-le dans un » tombeau neuf que vous y trouverez, et, dans trois » jours, je reviendrai à vous. »

» Aussitôt les roses et les lys des vallées, c'est-à-dire les martyrs et les confesseurs, les anges et les vierges, entourèrent l'âme blanche de Marie que Jésus portait, et l'accompagnèrent jusqu'au ciel. Les apôtres s'écriaient

en la suivant des yeux : « Mère pleine de prudence, souvenez-vous de nous. »

» Et les bienheureux, en voyant l'âme de Marie entre les bras de leur roi, appuyée sur son cœur, se mirent à chanter : « Quelle est celle qui monte du » désert, appuyée avec délices sur son bien-aimé? Elle » est belle au-dessus de toutes les filles de Jérusalem, » elle est pleine de charité et d'amour. »

» Trois vierges, qui étaient là, dépouillèrent le corps pour le laver ; il resplendit d'une telle clarté, qu'elles pouvaient bien le toucher, mais non le regarder. Cette lumière dura jusqu'à ce que le corps fut lavé et revêtu d'un suaire. Les apôtres le prirent avec respect, et le placèrent dans le cercueil.

» Jean dit à Pierre : « C'est à toi de porter devant le » cercueil la branche de palmier, car le Seigneur t'a élu » notre chef ; il t'a choisi pour paître les brebis. »

» Pierre répondit : « Cette fonction t'appartient ; c'est » une personne vierge, qui doit porter la palme de la » Vierge ; tu as d'ailleurs reposé sur le sein du Seigneur, » tu as puisé à la source des grâces. »

» Pierre et Paul chargèrent le cercueil sur leurs épaules, et Pierre entonna le psaume *In exitu Israël de Egypto*, et les autres apôtres continuèrent. Tout le peuple, entendant ces chants, sortit en foule de la ville et demanda ce que c'était. « C'est, répondit » quelqu'un, Marie qui est morte, et que les disciples » de Jésus emportent, au milieu des chants que vous

» entendez. » Alors tous coururent aux armes et s'excitèrent mutuellement. « Tuons les disciples, s'écriaient-» ils, et livrons aux flammes le corps de la mère de » cet imposteur. » Le prince des prêtres lui-même porta les mains sur le cercueil pour le renverser, mais ses deux mains demeurèrent attachées à la bière, et il éprouva d'horribles douleurs. Tous les autres furent frappés d'aveuglement par les anges qui étaient dans les nuages. Le prince des prêtres criait : « Saint-Pierre, » ne m'abandonnez pas, rappelez-vous que je vous ai » assisté, lorsque la servante vous accusait. »

» — Je n'ai pas le temps d'écouter ta prière, lui répondit saint Pierre, tu vois que nous sommes occupés aux funérailles de notre reine. Si tu crois que Jésus est le fils de Dieu, et que tu aies recours à Marie sa mère, tu pourras être guéri.

« J'y crois, dit le grand prêtre. » Et il baisa le cercueil avec respect ; et aussitôt ses mains furent détachées de la bière et ses douleurs cessèrent. Pierre lui dit : « Prends » cette palme, élève-là au-dessus de ce peuple, frappé » d'aveuglement, ceux qui croiront recouvreront la vue. »

» Les apôtres portèrent ensuite le corps de Marie au sépulcre que le Sauveur leur avait indiqué. Le troisième jour, Jésus-Christ, accompagné d'une multitude d'anges, vint au milieu d'eux et il les salua en disant : « Que la » paix soit avec vous. »

» Les disciples répondirent : « Gloire à vous, Sei-» gneur, qui seul faites de grandes merveilles. »

» — Quel honneur, dit Jésus, dois-je faire à celle qui m'a enfanté?

» Tous s'écrièrent : « Qu'elle ressuscite et qu'elle soit » placée à votre droite. »

» Aussitôt l'archange Michel vint et présenta au Sauveur l'âme de sa sainte mère. Jésus dit : « Lève-toi, » ô mon amie, tabernacle de gloire, vase de la vie, » temple céleste; tu as conçu sans souillure, ton corps » ne sera pas soumis à la corruption du tombeau. »

» Soudain l'âme de Marie se réunit à son corps. Elle sortit glorieuse du sépulcre et s'éleva vers le ciel au milieu d'une troupe d'esprits célestes.

» Thomas était absent; lorsqu'il arriva, il refusa de croire à la résurrection de Marie, comme il avait refusé de croire à la résurrection de Jésus-Christ; mais élevant ses regards vers le ciel, il y aperçut Marie qui s'élevait lentement, au milieu des chœurs des anges; au même instant la ceinture de la Vierge se détacha, et tomba au-dessus de Thomas, qui la reçut comme une preuve du prodige auquel il avait d'abord refusé de croire[1]. »

Tous les détails de la *Légende dorée* ne se rencontrent pas partout, dans les tableaux de la mort et de l'assomption de la sainte Vierge. Un des plus complets est, sans contredit, le triptyque du seizième siècle de Notre-Dame de Ternan, au diocèse de Nevers, dans lequel on

1 Cet épisode se rencontre à Notre-Dame de Brou, sur le vitrail de la chapelle de la Sainte-Vierge.

remarque cependant quelques légères variantes, qui rappellent l'iconographie grecque.

Notre artiste niverniste a voulu aussi avoir ses allures franches, et tout en entreprenant de reproduire sur la pierre la légende que nous a conservée Jacques de Voragines, il n'a pas voulu jouer le rôle de traducteur servile, il a admis de légères modifications.

Il prend la légende au moment où l'âme de Marie s'envole dans les bras de son divin fils. On voit tout l'intérieur de la sainte maison de Nazareth, remarquable par sa simplicité, ou plutôt par sa pauvreté; auprès de la cheminée, est placé le meuble que nous retrouvons encore maintenant dans la maison du pauvre, et qui renferme, tout à la fois, les provisions nécessaires à la vie et le linge de la famille; le dessus est garni de quelques vases.

Vers le milieu de ce modeste appartement, Marie est étendue sur un lit; auprès de ce lit, du côté de la muraille, le Sauveur a reçu dans ses bras l'âme de sa sainte mère. Sur le devant, on voit, aux pieds, saint Pierre, saint Paul, saint Mathias, saint Jacques-le-Mineur, saint Jacques-le-Majeur; du côté de la tête, sont saint Jean, saint Mathieu, saint Barthélemy, saint Simon, saint Philippe, saint André. Saint Pierre se reconnaît à la clé qu'il porte de la main gauche, tandis qu'il tient de la droite un livre ouvert; saint Paul tient son épée, saint Mathieu la hache qui a servi à son supplice, saint Jacques-le-Majeur son bâton de pèlerin,

CATHÉDRALE DE NEVERS



Lith P A Desrosiers Moulins

MORT ET ASSOMPTION DE MARIE

et saint Jacques-le-Mineur la masse de foulon qui lui a enlevé la vie.

A la tête du lit est saint Jean avec la palme dont il est parlé dans la légende; il soutient sa tête de la main gauche, et paraît profondément affligé.

Après lui, vient saint Mathieu, portant la pique dont il fut percé; le fer en a été brisé; un coffret ou une bourse rappelle sa première profession.

Saint Barthélemy se reconnaît au couteau qui a servi à son douloureux martyre[1].

L'apôtre suivant ne porte aucun attribut; ce doit être saint Simon, qui est ordinairement représenté avec une scie.

Après lui, on voit saint Philippe avec une croix processionnelle, dont le sommet a été brisé.

Enfin saint André paraît derrière, appuyé sur le meuble dont nous avons parlé; sa croix en sautoir ne permet pas de le confondre avec les autres.

Comme on a dû le remarquer, les apôtres sont placés sans aucun ordre hiérarchique : c'est saint Jean qui occupe la première place, et il semble que c'est avec raison, puisqu'il est le fils adoptif de Marie. La seconde place est attribuée à saint Pierre; quant aux autres, on ne tient aucun compte du rang qu'on leur assigne ordinairement.

Saint Thomas est absent, comme l'indique la légende.

Au-dessus de ce premier tableau, c'est l'assomption

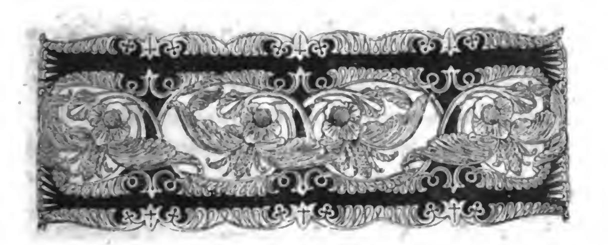
1 On prétend qu'il fut écorché tout vif.

de Marie ; l'artiste a laissé de côté tout ce qui concerne le convoi et la sépulture. Ici il puise toutes ses inspirations dans nos livres saints : *Quelle est celle qui s'élève du désert, comblée de délices, appuyée sur son bien-aimé?* C'est cette pensée qu'il a voulu rendre sensible. Marie en corps et en âme s'élève vers les cieux, et Jésus-Christ lui-même accompagne et soutient sa sainte mère. Un semis d'étoiles indique son nouvel empire, et une multitude d'esprits célestes escortent leur reine. Quatre d'entre eux tiennent les bâtons d'un dais, qui couvre le Sauveur et Marie ; les autres, portés sur des nuages, forment une sorte d'auréole, qui encadre le second et le troisième tableau.

Au-dessus de l'assomption de Marie, sous un autre dais, on voit deux des personnes divines assises : le Père en pape [1], portant la boule du monde, et le Fils ou bien le Saint-Esprit sous une forme humaine [2], comme on le trouve quelquefois représenté dans le cours du moyen-âge ; ils se disposent à couronner Marie. Entre les deux personnes divines, une gloire scintillante projette des rayons, qui remplissent tout l'espace occupé par ces deux tableaux, et qui percent même les nuages.

1 Au quinzième siècle et surtout au seizième on trouve souvent Dieu le Père représenté en *Pape* ou en *Empereur*, portant la tiare ou la couronne.

2 Nous serions porté à croire que c'est le Saint-Esprit qui est auprès du Père ; le Fils accompagne sa mère, et doit la présenter lui-même devant le trône éternel. Rien ne motiverait l'absence de la troisième personne ; et cependant cette absence a lieu, si nous ne devons pas reconnaître le Saint-Esprit sous la forme humaine.



CHAPITRE XIX.

HUITIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS. — FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE. — LÉGENDE DE SAINT JEAN-BAPTISTE. — ARMOIRIES DE JEAN DE BOURGOGNE, DONATAIRE DU BAS-RELIEF QUI REPRÉSENTE CETTE LÉGENDE.

Si la chapelle que nous allons étudier n'offre pas, dans sa voûte, la même richesse d'ornementation que la chapelle voisine, son rétable l'emporte sur celui de l'assomption et par l'exécution du sujet et par les incroyables détails qu'il renferme. C'est un véritable chef-d'œuvre ; l'artiste semble avoir pris à tâche de multiplier les difficultés, pour se procurer le plaisir de les surmonter. Nous dirons plus bas pourquoi il a choisi de préférence la vie de saint Jean-Baptiste.

Divisé en cinq zônes zigzaguées, ce rétable déroule toute la suite de cette admirable vie, commençant, à l'angle droit supérieur, par la mystérieuse vision qui a annoncé la naissance du saint Précurseur, et finissant, à l'angle gauche inférieur, par sa mort et ses funérailles.

Ici, ce ne sont pas les légendaires du moyen-âge qui ont guidé cet artiste ; il s'est appliqué à reproduire le texte évangélique, avec une scrupuleuse exactitude. Nous allons le suivre, l'évangile à la main, dans l'étude des dix-huit tableaux dont est composé ce bas-relief.

« Au temps d'Hérode, roi de Judée, il y avait un prêtre nommé Zacharie, du rang d'Abia, et sa femme descendait des filles d'Aaron, et elle se nommait Elisabeth.

» Or, tous deux étaient justes devant Dieu, marchant dans tous les commandements du Seigneur d'une manière irréprochable. Et ils n'avaient point d'enfants, parce qu'Elisabeth était stérile, et que tous deux étaient avancés en âge.

» Or, il arriva, lorsque Zacharie remplissait en son rang, les fonctions du sacerdoce, devant le Seigneur, selon la coutume établie parmi les prêtres, que le sort décida qu'il offrirait les parfums dans le temple du Seigneur, et toute la multitude du peuple priait au dehors, à l'heure des parfums.

» L'ange du Seigneur lui apparut, debout à la droite de l'autel des parfums. Zacharie, le voyant, fut troublé, et la crainte le saisit.

» Or, l'ange lui dit : « Zacharie, ne crains point,
» parce que ta prière est exaucée, et ta femme Elisabeth
» te donnera un fils, et tu l'appelleras du nom de Jean,
» et il sera ta joie et ton allégresse, et plusieurs se
» réjouiront en sa naissance, car il sera grand devant
» le Seigneur ; il ne boira ni vin ni liqueur enivrante,
» et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa
» mère, et il convertira plusieurs enfants d'Israël au
» Seigneur leur Dieu. Et il marchera devant lui, dans
» l'Esprit et la vertu d'Elie, afin de convertir les cœurs
» des pères aux enfants, et les incrédules à la sagesse
» des justes, pour préparer au Seigneur un peuple
» parfait. »

» Et Zacharie dit à l'ange : « Comment connaîtrai-je
» ceci? car je suis vieux, et ma femme est avancée en
» âge. »

» Et l'ange lui répondit : « Je suis Gabriel, toujours
» présent devant Dieu, et je suis envoyé pour te parler
» et t'annoncer cette heureuse nouvelle ; et voilà que
» tu seras muet, et tu ne pourras parler jusqu'au jour
» où ces choses arriveront, parce que tu n'as point cru à
» mes paroles, qui seront accomplies en leur temps [1]. »

Tel est le sujet du premier tableau. On voit Zacharie, tenant en main l'encensoir devant l'autel, tandis que l'ange lui apparaît debout à la droite de l'autel [2]. Le

1 SAINT LUC, chap. I, V et suivants.
2 Gauche de celui qui regarde.

temple, dans son ornementation, indique les caractères de la fin du quinzième siècle ; on voit les formes flamboyantes, et les nervures prismatiques viennent se fondre dans des colonnes monocylindriques, comme nous le remarquons dans l'église de Saint-Saulge. Les seigneurs, à cette époque, avaient l'habitude d'accoler partout leurs armoiries ; on les retrouve aux clés de voûtes des églises, sur les vases sacrés qu'ils avaient donnés, contre les autels, etc. ; nous ne devons pas être étonnés de voir un écusson contre l'autel des parfums.

« Or, le peuple, continue le texte sacré, attendait Zacharie, et s'étonnait qu'il demeurât si long-temps dans le temple. « Mais, quand il fut sorti, il ne pouvait leur parler, et ils comprirent qu'il avait eu une vision dans le temple, car il le leur faisait entendre par signes, et il demeura muet [1]. »

Tel est le sujet du second tableau, qui nous montre Zacharie indiquant par ses gestes, au peuple réuni hors du temple, qu'il s'était passé quelque chose de merveilleux.

« Et il arriva, quand les jours de son ministère furent accomplis, qu'il retourna en sa maison. Or, après ces jours-là, Elisabeth sa femme conçut, et elle se cacha durant cinq mois, disant : « C'est ainsi que le Seigneur

1 Saint Luc, i, 21 et 22.

» a agi en ma faveur, dans les jours où il m'a regardée,
» pour effacer mon opprobre d'entre les hommes. »

» Or, au sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu dans une ville de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge qu'un homme nommé Joseph, de la maison de David, avait épousée, et le nom de cette Vierge était Marie[1]....

» En ces jours-là, Marie se levant, s'en alla en hâte vers les montagnes et se rendit en la ville de Juda; et elle entra en la maison de Zacharie, et salua Elisabeth. Et il arriva que quand Elisabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant qu'elle portait tressaillit en son sein, et Élisabeth fut remplie de l'esprit saint, et elle s'écria à haute voix, et dit : « Vous êtes bénie entre toutes les
» femmes, etc. [2] »

Le troisième tableau est consacré à l'annonciation. Zacharie et Élisabeth sont sortis de leur maison d'Hébron, pour aller à la rencontre des hôtes qui leur arrivent. Zacharie serre la main à saint Joseph, qui a accompagné sa jeune épouse, tandis que, d'un autre côté, a lieu la mystérieuse entrevue de Marie et d'Elisabeth. Il est à remarquer que Joseph tient un bâton à la main, et est revêtu d'un habit de voyage, tandis que le prêtre d'Hébron porte un manteau largement drapé.

1 SAINT LUC, I, 23... 27
2 SAINT LUC, chap. I, 39... 42.

Nous avons parlé de la maison d'Hébron; c'est un véritable château-fort. Plus haut, nous avons étudié, dans le temple, les constructions religieuses de la fin du quinzième siècle; on peut étudier ici les constructions militaires, avec leurs créneaux, leurs machicoulis, etc.

« Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois; puis elle retourna dans sa maison. Or, le temps d'enfanter pour Élisabeth arriva, et elle mit au monde un fils. Et ses voisins et ses parents apprirent que le Seigneur avait manifesté sa miséricorde sur elle, et ils la félicitaient[1]. »

Le quatrième tableau rappelle la naissance du saint Précurseur : sainte Elisabeth nimbée est couchée dans un lit; deux servantes ou sages-femmes lui prodiguent leurs soins; tandis qu'une troisième femme est assise, tenant l'enfant emmaillotté; auprès d'elle est un large bassin dans lequel on a lavé l'enfant.

Ici, nous pouvons faire encore une étude de l'architecture civile : la maison est flanquée de deux tourelles rondes, qui s'élargissent au sommet, au moyen d'encorbeillements; une galerie à jour, formée de trèfles lancéolés, règne d'une tourelle à l'autre. On peut aussi se faire une idée de l'intérieur d'une maison de cette époque, par la disposition de la chambre de la nouvelle accouchée.

1 SAINT LUC, chap. I, 56, 57, 58.

« Il arriva qu'au huitième jour ils vinrent circoncire l'enfant, et ils l'appelaient Zacharie, du nom de son père, mais sa mère dit : « Non, il sera appelé Jean. »

» Et ils lui dirent : « Il n'y a personne dans votre » famille qui soit appelé de ce nom. » Et ils demandèrent par signes au père comment il voulait que l'enfant fût appelé.

» Celui-ci demandant des tablettes, écrivit : « Jean » est son nom[1]. »

Cette scène est reproduite dans le cinquième tableau : c'est un nouvel appartement de la maison d'Hébron, flanqué de deux tours, et au-dessus duquel on voit encore des créneaux et des machicoulis; plusieurs personnes discutent entre elles, comme on peut en juger par leurs gestes, pendant que Zacharie assis écrit sur une feuille de parchemin.

Dans le sixième tableau, nous voyons Jean dans le désert, au milieu d'un groupe auquel il prêche; deux anges semblent le soutenir. Peut-être a-t-on voulu exprimer ainsi les paroles de l'Évangile : *La parole du Seigneur se fit entendre à Jean dans le désert*[2]. Ces anges auraient été chargés de lui manifester la volonté de Dieu. Il est à remarquer que, dès ce moment, saint Jean

1 Saint Luc, I, 59..... 63.
2 Saint Luc, chap. III, v. 2.

est revêtu de son grossier vêtement de poil de chameau, qu'il conserve jusqu'à la fin. Pendant que le saint Précurseur prêche la pénitence, on aperçoit, dans le groupe qui l'entoure, un individu qui, retiré derrière les autres, boit à longs traits à un baril.

Le septième tableau est un des plus compliqués; un grand nombre de personnes se pressent sur les bords du fleuve; on en voit qui se dépouillent de leurs vêtements pour recevoir le baptême de Jean. Cependant le saint Précurseur verse l'eau sur la tête du Sauveur, qui est entré dans le Jourdain; un ange porte ses habits, et, en même temps, on voit planer au-dessus de sa tête le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, tandis que le buste de Dieu le Père paraît au milieu des nuages; c'est la seule des personnes divines qui n'ait pas été brisée.

Le huitième tableau nous montre Jean s'adressant au peuple; il lui raconte, sans doute, ce qui s'est passé de merveilleux au moment du baptême de Jésus-Christ. Nous avons cru reconnaître ici le passage de l'Évangile:

« Jean rendit témoignage en disant : « J'ai vu l'Esprit » descendant du ciel comme une colombe, et il s'est » reposé sur lui. Et je ne le connaissais point, mais » celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a dit : » Celui sur lequel tu verras l'Esprit descendre et se » reposer, c'est celui-là qui baptise dans le Saint-Esprit.»

» Je l'ai vu, et j'ai rendu témoignage qu'il était le fils
» de Dieu. »

Saint Jean ne se trouve pas dans le neuvième tableau, composé d'un groupe de personnages, dont un est occupé à feuilleter un gros volume; plus loin, sur les bords du Jourdain, au-dessous d'un pont jeté sur le fleuve, on voit, dans le dixième tableau, le saint Précurseur assis sur un rocher; deux hommes sont debout devant lui; il joint les mains et paraît vouloir, par ses gestes, confirmer ce qu'il dit.

Etonnés de la vie si extraordinaire de Jean, et surtout de son éminente sainteté, après avoir comparé, sans doute, cette vie si sainte avec ce que les prophètes avaient annoncé touchant le Messie,

« Les Juifs envoyèrent à Jérusalem des prêtres et des lévites pour lui demander : « Qui êtes-vous? »

» Et il déclara la vérité et il ne la nia point, et il déclara qu'il n'était pas le Christ.

» Ils lui demandèrent : « Qui êtes-vous donc? Êtes-
» vous Élie? »

» Et il répondit : « Je ne le suis point. »

« Êtes-vous prophète? »

» Et il répondit : « Non. »

» Ils reprirent : « Qui êtes-vous donc, afin que nous
» donnions une réponse à ceux qui nous ont envoyés?
» Que dites-vous de vous-même? »

» Jean leur répondit : « Je suis la voix de celui qui » crie dans le désert, etc. [1] »

Nous lisons dans l'Évangile que des personnes de toute condition se rendaient auprès de Jean pour l'entendre; outre les gens du peuple, on voyait des publicains [2], qui venaient demander le baptême de la pénitence, ainsi que des pharisiens et des saducéens [3]. C'est ce qui paraît indiqué dans le onzième tableau et dans le douzième; le premier nous montre, parmi les personnes qui composent le groupe, un individu écrivant sur un phylactère, pendant que Jean parle, et une femme portant un petit caniche sur son bras, comme nos douairières du temps passé; mais les personnages du douzième tableau paraissent moins prétentieux.

Jusqu'ici nous ne trouvons pas exprimé ce passage de saint Luc :

« Les soldats aussi venaient pour lui demander : « Et » nous, que ferons-nous? » Il leur dit : « Ne frappez et » ne calomniez personne, et contentez-vous de votre » solde [4]. »

Notre artiste ne pouvait oublier cette scène des soldats; si nous ne les voyons pas auprès du saint Précurseur, nous les apercevons, sur deux points différents, dans les défilés des montagnes; ils ont à leur tête

1 SAINT JEAN, chap. I, v. 19 et suivants.
2 SAINT LUC, chap. III, v. 12.
3 SAINT MATHIEU, chap. III, v. 7.
4 SAINT LUC, chap. III, v. 14.

un trompette, et sont montés les uns sur des chevaux, les autres sur des chameaux.

Dans le treizième tableau un nouveau groupe environne saint Jean : cette fois on aperçoit des apôtres; leurs pieds nus ne laissent aucun doute sur leur qualité [1]; on distingue même saint Pierre à la clé qu'il tient à la main [2]. Nous ne devons pas nous étonner de voir ici les apôtres du Sauveur; cette particularité se trouve consignée dans l'Évangile, qui nous parle en effet de deux des disciples de Jean qui l'abandonnèrent pour suivre Jésus-Christ; saint André en était un, l'autre n'est pas nommé. On ne pense pas que ce fut saint Pierre, mais sa présence ici se trouve expliquée par celle de saint André, son frère, qui a pu l'engager à venir entendre les prédications du saint Précurseur.

Le quatorzième tableau est composé de quatre personnages, tellement mutilés, qu'il est difficile de les reconnaître. On voit saint Jean, placé sur une large poutre jetée sur un ruisseau ou une rigole, détournée

1 Pendant le cours du moyen-âge, on ne représentait que les personnes divines, les anges, les apôtres et le saint Précurseur avec les pieds nus; les autres saints étaient toujours chaussés.

2 Cet anachronisme ne doit pas surprendre; à cette époque, on ne s'en gênait pas. Nous avons vu sur les vitraux de la cathédrale d'Auch, Esdras ayant des lunettes pour écrire; Moïse portant sur les tables de la loi : *Credo in unum Deum;* et Hénoc avec cette inscription sur son manteau : *Pater noster qui es in cœlis.*

sans doute du Jourdain, pour mettre en mouvement un moulin, qu'on aperçoit dans une gorge; deux autres individus reçoivent le baptême de Jean, un d'eux est à genoux dans l'eau. Auprès, était un autre personnage aux *pieds nus*, à la robe largement drapée, à en juger par ce qu'il en reste. On ne voit pas ordinairement agenouillées les personnes qui viennent réclamer le baptême de Jean; cette circonstance, jointe à la particularité de la nudité des pieds, dans le personnage qui paraît sur le bord de l'eau, nous fait croire qu'on a voulu exprimer ici ce passage de l'Évangile :

« Le lendemain Jean s'arrêta avec deux de ses disciples, et voyant Jésus qui s'avançait, il dit : « Voici » l'agneau de Dieu. »

» Les deux disciples, qui entendirent ces paroles, marchèrent à la suite de Jésus[1]. »

Peut-être Jean était-il occupé à baptiser ces deux disciples quand le Sauveur parut, et ceux-ci s'agenouillèrent en entendant leur maître proclamer la présence du Messie.

Les quatre derniers tableaux ont rapport au glorieux martyre du saint Précurseur, et aux circonstances principales qui l'ont accompagné,

« Hérode avait envoyé saisir Jean, et l'avait fait enchaîner et mettre en prison, à cause d'Hérodiade,

1 SAINT JEAN, chap. 1, v. 35, 36 et 37

femme de Philippe, son frère, qu'il avait épousée, parce que Jean disait à Hérode : « Il ne vous est pas » permis d'épouser la femme de votre frère. »

» Or, Hérodiade lui tendait des piéges, et elle voulait le faire périr; mais elle ne le pouvait, parce qu'Hérode craignait Jean, sachant que c'était un homme juste et saint, et il le gardait, et il se conduisait en beaucoup de choses d'après ses avis, et il l'écoutait volontiers.

» Or il arriva pour elle un jour favorable : Hérode, le jour de sa naissance, donna un festin aux grands de sa cour, aux premiers de son armée, et aux principaux de la Galilée. La fille d'Hérodiade, étant entrée, dansa devant Hérode, et lui plut tellement, et à ceux qui étaient à table avec lui, qu'il lui dit :

« Demandez-moi ce que vous voudrez et je vous le » donnerai; il ajouta même avec serment : oui, je vous » donnerai tout ce que vous demanderez, quand ce » serait la moitié de mon royaume. »

» Lorsqu'elle fut sortie, elle dit à sa mère : « Que » demanderai-je? »

» Sa mère répondit : « La tête de Jean-Baptiste. »

« Aussitôt elle rentra dans la salle où était le roi, et dit : « Je demande que vous me donniez, à l'instant » même, dans un bassin, la tête de Jean-Baptiste. »

» Et le roi fut contristé, mais à cause de son serment et de ceux qui étaient à table avec lui, il ne voulut pas rejeter cette demande. Et ayant envoyé un de ses gardes, il ordonna qu'on apportât la tête de Jean dans un bassin,

et le garde lui coupa la tête dans la prison, et il l'apporta dans un bassin, et il la donna à la jeune fille, qui la remit à sa mère.

» Les disciples de Jean l'ayant su, vinrent prendre son corps et le mirent dans un tombeau[1]. »

Notre sculpteur nous montre d'abord Jean garotté, entre deux soldats qui le conduisent en prison. Cette prison, qui s'élève derrière la tente dressée pour le festin d'Hérode, nous fournit encore un nouveau sujet d'étude d'architecture militaire ; on la croirait copiée sur la fameuse Bastille.

Laissant de côté la danse de la fille d'Hérodiade, il nous montre, sous la tente, l'horrible repas au milieu duquel cette fille cruelle vient demander au roi d'accomplir sa promesse, en lui donnant la tête de Jean-Baptiste; elle est à genoux devant Hérode, dont elle est séparée par la table. On voit à l'autre extrémité de la table un soldat, le genou en terre, et plaçant devant Hérodiade un bassin, contenant la tête de Jean-Baptiste. De l'autre côté de la tente, la porte de la prison est entr'ouverte ; Jean-Baptiste en est sorti, il est agenouillé devant le garde, qui lui tranche la tête. Enfin deux disciples du saint Précurseur emportent son corps sur une civière. On n'a pas oublié de reproduire le sentiment de vénération que le peuple éprouvait pour saint Jean; on aperçoit, entre les créneaux de la prison,

1 Saint Marc, chap. VI, v. 17 et suivants.

des personnages qui, par leurs gestes, expriment ce sentiment.

Tous ces différents tableaux, si admirablement traités, sont mélangés aux scènes de la vie champêtre, et enrichis de gracieux paysages exécutés avec le plus rare talent. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans l'artiste, ou de la fécondité de son imagination, ou de son goût exquis, dans la disposition et l'agencement des sujets qu'il a choisis. L'œil s'égare au milieu du dédale de ce vaste panorama : ici c'est un berger qui conduit son troupeau, tandis qu'un bouvier fait sortir ses bœufs de l'étable ; là, c'est un meunier gravissant avec son âne une côte rapide, au sommet de laquelle on aperçoit un moulin à vent ; c'est un piqueur sonnant du cor et tenant ses chiens en laisse ; c'est une servante tirant de l'eau à un puits, une autre entre par une porte du château d'Hébron, avec deux seaux en balance aux extrémités d'une perche ; c'est encore un berger, jouant de la musette en gardant ses troupeaux ; c'est un marchand, endormi au pied d'un arbre : pendant son sommeil arrivent des singes, qui se récréent aux dépens du dormeur ; l'un lui ôte ses bottes, l'autre a ouvert sa boîte et examine ses marchandises, etc. Rien n'est attrayant comme les bords du Jourdain : sa source sort des rochers du désert, au milieu desquels on voit errer des animaux réels et fantastiques, l'ours et le centaure Sagittaire, le lion et la licorne ; puis c'est le cerf en repos qu'on aperçoit sur ses rives ; après avoir arrosé de jolis paysages, son

cours se grossit, quand il arrive au pont dont nous avons parlé. Ce pont vient, à son tour, nous fournir un sujet d'études, sous le point de vue de l'architecture : ses piles sont garanties par des éperons triangulaires, comme nous en avons rencontré dans d'autres constructions de ce genre, appartenant au moyen-âge, et le parapet du pont suit la forme des éperons. Au-dessous, on aperçoit une barque arrêtée ; de l'autre côté, un pêcheur prend un poisson à la ligne, un bateau descend le fleuve avec ses agrès et sa voile déployée ; et, entre deux rochers, un cours d'eau, tiré peut-être du Jourdain, met en mouvement un moulin. Dans un ravin profond, on aperçoit le meunier avec son âne chargé de sacs de grain, et auprès du ruisseau, des grues qui s'y sont abattues ; dans le voisinage des maisons, on voit des coqs qui se battent ; tous les animaux de la création, depuis les plus petits jusqu'aux plus gros, semblent s'être donné ici rendez-vous.

Quel est l'auteur de ce chef-d'œuvre? Nous l'ignorons ; mais nous connaissons le donataire, puisqu'il a placé ses armes, et au-dessus de la porte de la maison d'Hébron, et dans la guirlande qui forme l'encadrement de ce bas-relief. Nous aurions pu d'avance deviner son prénom et dire : Il a voulu exalter la vie de son saint patron. En effet, c'est à Jean de Bourgogne, dit de Clamecy [1], que notre cathédrale est redevable de ce

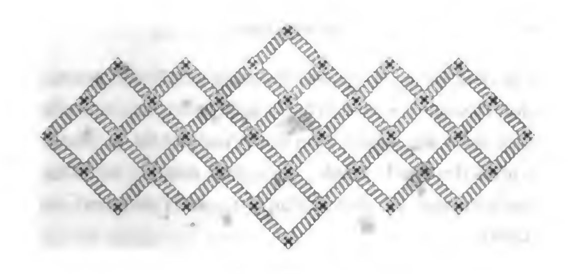
1 Bonne d'Artois était enceinte de Jean, quand Philippe de Bourgogne partit pour la bataille d'Azincourt, à la tête de douze cents hommes ; elle vint

rétable. Ce prince, petit-fils de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, devint comte de Nevers en 1464; en 1479, il épousa en troisièmes noces Françoise d'Albret. D'un côté, nous voyons les armes de France-Bourgogne : *semé de fleurs-de-lys d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules*, qui est de Bourgogne moderne; de l'autre côté, nous voyons les mêmes armes, unies à celles d'Albret d'Orval : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur, à trois fleurs-de-lys d'or, et aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la bordure engrelée d'argent*. Maintenant, nous avons la date de ce bas-relief; il n'a pu être fait qu'entre l'année 1479, époque du mariage de Jean avec Françoise d'Albret, et 1491, époque de sa mort.

faire ses couches à Clamecy, où elle apprit la mort de son mari, en revenant de la messe des relevailles, accompagnée du comte de Chastellux. On nomma le jeune prince Jean de Clamecy, du lieu de sa naissance.







CHAPITRE XX.

NEUVIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS. — TOUR CONSTRUITE A DEUX ÉPOQUES DIFFÉRENTES. — ICONOGRAPHIE DE LA TOUR — PORTE DU VESTIAIRE.



Ceux qui se livrent à l'étude de nos monuments religieux doivent se tenir en garde contre des dates souvent incertaines ou mal appliquées ; ils sont exposés à de graves erreurs, si, par trop de confiance, ils se laissent traîner à la remorque de certains chroniqueurs, qui ont écrit sans consulter les règles d'une saine critique.

Rien n'est plus commun que de rencontrer des gens qui veulent vous forcer à donner à un édifice un âge

qui ne concorde en aucune manière avec ses caractères architectoniques; pour avoir la paix avec eux, il faudrait mettre sous les pieds tous les principes de la science; et, nous devons l'avouer, un grand nombre se laissent influencer par la date indiquée, ou l'adoptent sans examen.

Dans l'histoire de nos monuments chrétiens, plusieurs époques viennent établir une sorte de confusion : nous avons 1° la date du projet de construction, c'est le moment où se manifeste le simple desir d'élever le monument; 2° vient ensuite la fondation, ou l'acte par lequel le fondateur abandonne le terrain nécessaire à la construction, et assure tout à la fois les moyens d'exécution et ceux d'entretien; 3° enfin l'exécution du projet. L'examen attentif de ces trois époques bien distinctes, explique certaines contradictions apparentes qu'on rencontre dans des chartes. D'un autre côté, la construction se compose ordinairement de plusieurs phases; il était souvent impossible d'exécuter d'un seul jet le travail projeté; il fallait quelquefois le concours de plusieurs siècles pour le conduire à bonne fin; puis, quand un édifice était élevé, il arrivait que, par suite de vétusté, de mauvaise construction, ou par des accidents quelconques, il s'écroûlait en entier ou en partie; de là, une nouvelle date venait compliquer l'histoire de cet édifice, qu'on était obligé de reconstruire ou de restaurer.

Il nous a paru important de consigner ces observa-

tions, avant d'entreprendre l'étude de la tour de notre cathédrale.

Tous les historiens qui ont écrit sur notre basilique, Parmentier, Gillet, de Saintemarie, l'abbé Bourassé, les auteurs de l'*Album du Nivernais* ont assuré que la tour de Saint-Cyr avait été commencée en 1509 ; et nous-même, à l'époque du congrès de Nevers, nous avons répété cette erreur traditionnelle. Obligé, quoiqu'à regret, d'imposer silence à nos convictions, et de mettre de côté les principes archéologiques, nous n'osions donner un démenti à ceux qui nous ont précédé; nous nous trouvions sous l'influence d'une date.

Cependant, il y a quelques années, dans un article intitulé *Promenade dans les vaux de l'Yonne*, inséré dans le *Journal de la Nièvre*, nous comparions la tour de Clamecy et celle de Nevers, qui d'après nos historiens, auraient été contemporaines, et nous faisions remarquer la différence qui existe entre les deux sœurs : l'une, coquette, et se soumettant aux caprices de la mode; l'autre, plus grave, et préférant des atours déjà surannés. Cette pensée nous a déterminé à examiner d'une manière plus sérieuse les caractères de cette tour; le résultat de cet examen ne nous laisse plus aucun doute.

Nous divisons donc la tour en deux parties : la première, depuis le sol jusqu'à la galerie inférieure, a été élevée en même temps que le chœur, c'est-à-dire dans les dernières années du quatorzième siècle, ou au commencement du quinzième. Si on veut examiner, à

l'intérieur, les colonnettes qui soutiennent les nervures de la voûte, l'ouverture pratiquée sur la chapelle voisine, et à l'extérieur, la fenêtre donnant sur les basses-voûtes, on verra les mêmes caractères, le même mode d'exécution qu'on remarque dans le chœur, et on reconnaîtra peut-être le même ciseau. Quant aux feuilles entablées qui soutiennent la galerie, on les retrouve à la sacristie et à plusieurs chapelles de la région du chœur. Enfin l'inspection de la chapelle voisine de la tour, qui s'y trouve adossée sans aucun arrachement et sans liaison, prouve qu'elle est d'une époque postérieure; cependant cette chapelle existait avant 1477, puisqu'un chanoine, mort en cette année, y avait choisi sa sépulture, comme nous le voyons par son inscription funéraire.

La fenêtre dont nous avons parlé, qui s'ouvre sur les voûtes des basses nefs, est surmontée d'un fronton triangulaire avec de larges feuilles sur les rampans, et de chaque côté, sur des piédestaux, on voit deux statues : l'une a les pieds chaussés et tient un *volumen*, l'autre a les pieds nus et porte un livre; aucun autre attribut ne les distingue.

On sait que les saints de l'Ancien Testament, les patriarches et les prophètes sont chaussés et tiennent en main le *volumen* qui indique que la science divine ne leur était dévoilée qu'en partie, tandis que les apôtres ont les pieds nus et portent le livre carré. Nous rappelons ces principes iconographiques, avant de nous livrer à l'étude des statues nombreuses, qui garnissent notre

tour. Commençons par résumer les observations que nous avons exposées plus haut, et disons : que la tour, restée inachevée, a été continuée en 1509 ; si on nous objecte la bulle du pape Jules II, qui accorde des indulgences à tous ceux qui contribueront à la construction de la tour, nous répondrons qu'il s'agissait de la construction des deux étages supérieurs. C'est cette partie, entreprise sous l'évêque Jean Bohier, qui fut terminée en 1528.

Cette tour est assurément une des plus remarquables qu'on rencontre en France ; il en est peu dont les proportions soient aussi satisfaisantes, l'ornementation aussi riche, l'ensemble aussi majestueux.

Ne nous occupons plus du soubassement ni de l'étage inférieur, dont nous avons déjà parlé, et portons toute notre attention vers les deux étages supérieurs, à la naissance desquels une galerie à jour repose sur une guirlande de feuilles entablées. Une troisième galerie couronne le sommet, et une tourelle délicate couvre la cage de l'escalier. Quatre contreforts polygones flanquent les angles en les effaçant.

La partie la plus curieuse par son ornementation, est, sans contredit, l'étage intermédiaire. Dans des niches élégantes, on voit se dresser de grandes figures, de trois mètres environ de hauteur. Ce sont les deux Testaments, représentés par les prophètes et par les apôtres, auxquels ont été adjoints d'autres saints personnages. Outre les deux statues de l'étage inférieur,

que nous avons déjà indiquées, quarante-trois autres garnissent les étages supérieurs.

Nous avons cru remarquer un certain désordre dans le rang occupé par ces différents personnages, et nous avons pensé que ce déplacement avait eu lieu dans quelque restauration. Cet inconvénient, déjà grave par lui-même en iconographie, devient ici d'autant plus regrettable, que les personnages de l'ancienne loi, sauf Moïse, David et Salomon, n'ont aucun attribut distinctif.

Il est encore à remarquer que les représentants de la loi ancienne sont placés au-dessus des apôtres; les dais qui couvrent ceux-ci servent de supports aux patriarches et aux prophètes, qu'on reconnait à leurs philactères, à leurs chaussures et au bonnet antique dont plusieurs sont couverts.

Dans leur nombre, on peut reconnaître quelques-uns des personnages qui flanquent la paroi méridionale, entre les deux contreforts : l'un tient un sceptre et la main de justice; c'est sans doute Salomon, placé auprès de David, son père, qu'on reconnaît à sa couronne royale, à sa harpe, ainsi qu'au sceptre qu'il porte. Il est facile de distinguer Moïse à ses cornes de gloire, et aux tables de la loi qu'il a entre les mains. Nous avons cru aussi que le personnage du premier rang, dont les yeux sont fixés vers le ciel, est Daniel, l'homme des désirs[1]; sur la même ligne on a

1 *Vir desideriorum*. DANIEL, IX, 23.

placé Jean-Baptiste, qui réunit les deux Testaments, remplissant tout à la fois les fonctions de prophète et celles d'évangéliste. Après avoir fait retentir les échos du Jourdain de ces paroles : *Préparez les voies du Seigneur*, il annonce aux Juifs : *Qu'il y en a un au milieu d'eux qu'ils ne connaissent pas.* A la suite, de chaque côté de la fenêtre qui regarde l'Orient, on voit Marie-Madeleine, avec son vase de parfums, et le Sauveur, appuyé sur une bèche, lui apparaissant sous la figure d'un jardinier. Ces statues, comme quelques autres, accusent un ciseau peu habile, et sont loin de pouvoir être comparées à celles des prophètes et des apôtres.

Au-dessous de ces saints personnages, mais seulement dans les niches appliquées aux tourelles-contreforts, se voient les apôtres[1]. Nous allons étudier chaque contrefort en particulier.

CONTREFORT PLACÉ AU NORD-EST.

1. Saint Pierre avec une clé et un livre fermé;
2. Saint Jean avec le calice duquel sort un dragon;
3. Un jeune homme tient devant sa poitrine un livre ouvert.

On y lit cette inscription en caractères de l'époque :

JE FUS MISE EN CE LIEU LE PREMIER JOUR DE MAI MIL V C[t] VINGT....

1 Le contrefort du nord-ouest, qui sert de cage à l'escalier, n'a que de légers ornements appliqués; il eût été par trop affaibli, si on y eût établi des niches.

Cette statue est plus petite que les autres.

CONTREFORT PLACÉ AU SUD-EST.

1. Saint Paul avec un glaive et un livre fermé;

2. Saint Jacques-le-Majeur se reconnaît à son bourdon et à sa panetière; une coquille sur sa coiffure complète son costume de pélerin; il a, comme la plupart des autres apôtres, un livre à la main;

3. Saint Jacques-le-Mineur tient un livre et un bâton carré, remplaçant la masse du foulon;

4. Il est difficile de désigner le personnage voisin; il a rang parmi les apôtres et il tient un livre ouvert; mais il est chaussé comme les prophètes et porte un philactère;

5. Saint Simon, outre le livre fermé, a pour attribut la scie qui a servi à son supplice.

CONTREFORT PLACÉ AU SUD-OUEST.

1. Saint Barthélemy, portant le couteau qui a servi à l'écorcher;

2. Saint Thomas, patron des architectes, tenant une équerre et un livre ouvert;

3. Saint Mathieu, avec la lance dont il fut transpercé;

4. Saint Philippe, avec un livre et la croix triomphale.

Saint André et saint Mathias sont absents, ainsi que

saint Jude. Il est à remarquer que le rang assigné à chaque apôtre n'est ici aucunement en rapport avec la tradition; on n'a suivi ni les évangélistes, ni le canon de la messe, ni les anciens légendaires. Cependant, nos sculpteurs et nos imagiers, même au seizième siècle, se faisaient un devoir de ne point s'écarter de l'ordre adopté jusqu'à eux. C'est un des motifs qui nous portent à croire qu'il y a eu déplacement dans ces statues.

L'étage supérieur est orné de treize statues seulement, garnissant les niches des contreforts. Au milieu des personnages qui, par leurs costumes, indiquent encore l'Ancien Testament, on remarque des saints du Nouveau On reconnaît parmi eux saint Etienne, revêtu de la dalmatique et du manipule, portant le livre des saintes Écritures et une pierre qui rappelle son glorieux martyre; auprès, l'archange saint Michel terrasse le dragon; puis l'archange saint Gabriel, un sceptre en main, annonce la grande nouvelle à Marie, qu'on aperçoit avec un livre, de l'autre côté de la fenêtre.

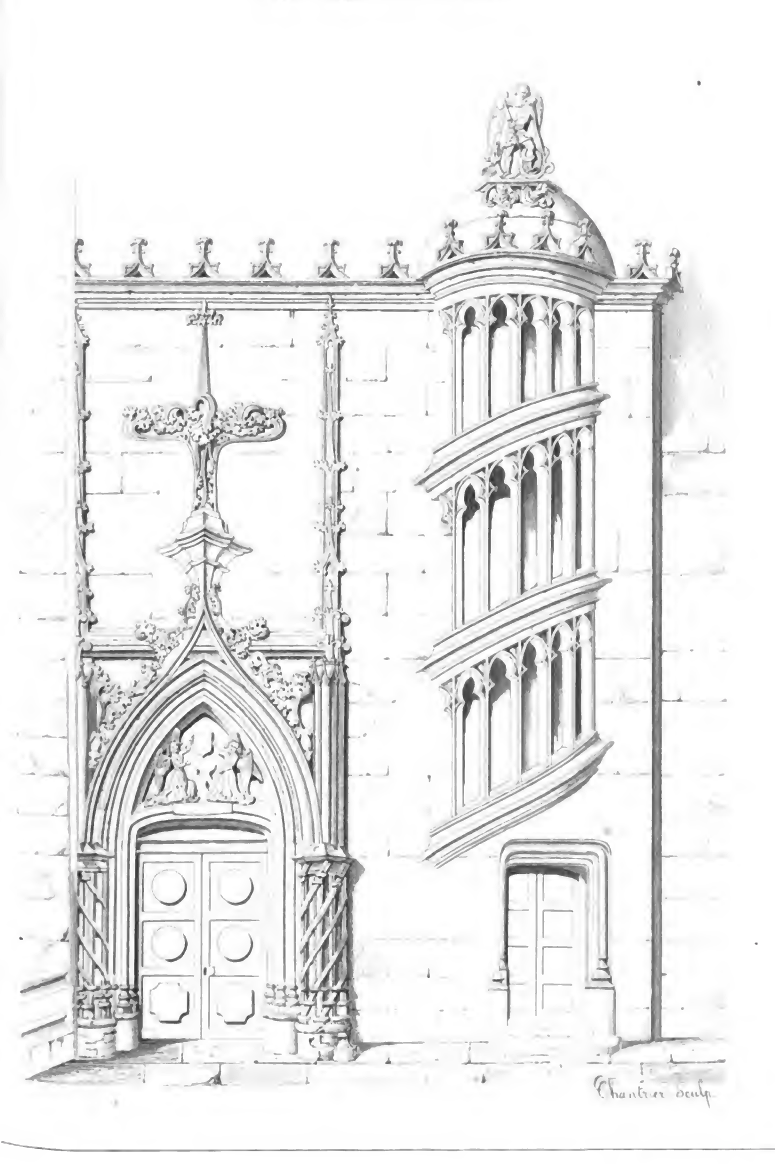
Au pied de la tour, dans le croisillon méridional, on admire la porte qui donne entrée dans la salle du vestiaire des chanoines. C'est une des œuvres les plus délicates que la renaissance ait exécutées dans notre pays, larges feuilles déchiquetées, au travers desquelles se jouent des animaux divers, moulures prismatiques, clochetons grêles et élancés, etc., tout indique que ce travail est contemporain des deux étages supérieurs de la tour. Le tympan porte un écusson soutenu par deux

anges, mais cet écusson est tellement mutilé, qu'il est impossible d'y rien découvrir. A gauche de cette porte s'élève, en porte-à-faux, une charmante cage d'escalier, garnie d'arcs trilobés ; le dôme qui la couronne est surmonté d'un saint Michel terrassant le dragon.



CATHÉDRALE DE NEVERS

Porte du Vestiaire des Chanoines





CHAPITRE XXI.

DIXIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS.—SIX CLOCHES DANS LA TOUR DE LA CATHÉDRALE.—INSCRIPTIONS DES SIX CLOCHES DE SAINT-CYR. —GROSSE CLOCHE ACTUELLE.

AVANT 1760, six cloches de différentes grosseurs annonçaient aux habitants de Nevers les jours de fête par leurs joyeux carillons; du haut de la tour de Saint-Cyr, leurs harmonieuses ondulations enveloppaient la ville toute entière.

Notre grand liturgiste du treizième siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende, a consacré un chapitre entier aux cloches; il nous apprend que les cathédrales, aussi bien que les églises monacales, devaient avoir six cloches, dont il nous fait connaître les noms, en nous indiquant l'usage particulier de chacune. Il est assez

difficile de traduire les noms latins par des noms analogues français; ils n'existent pas dans notre langue; nous devons donc nous contenter de les indiquer : *Squilla*, *Cymbalum*, *Nola*, *Nolula*, *Campana*, *Signum* [1].

Squilla, qu'on nommait encore *Skella*, *Shilla*, *Scilla*, *Esquilla*, *Squilia*, était une cloche allongée comme une quille, et qui a donné son nom à ce jeu; elle était destinée aux exercices du réfectoire et du dortoir [2]. C'était la plus petite de toutes; son son était très-doux, ce qui lui faisait donner encore le nom de *Muta* [3].

Cymbalum était la cloche du cloître. Ducange dit qu'elle était destinée à appeler les moines au réfectoire [4].

Nola, qui tire son nom de la ville de Nole, où parurent les premières cloches, était encore de petit calibre; elle était destinée aux exercices du chœur.

Nolula était la cloche de l'horloge.

Campana était la cloche placée dans la campanille.

Signum était la cloche de plus grande dimension, placée au haut de la tour. Durand de Mende ne nous dit pas ce qui distingue la campanille de la tour; nous croyons que la campanille est la flèche qui surmonte ordinairement l'intertranssept. Ce mot de *Signum* se

1 DURANDUS. *Ratio divin. offic.* lib. 1, *De campana.*
2 DUCANGE. *Vide* Skella.
3 *Tacta Nola, cui Muta vel Scilla nomen est.* Vitæ abbatum sancti Albani.
4 DUCANGE. *Vide* Cymbalum.

conserva long-temps en France; pour exprimer le son des cloches, on disait : « les seints sonnent[1]. »

C'est là l'origine de mot tocsin, *toc-seint*.

On ne doit point être étonné de voir les cathédrales assimilées aux monastères, et munies de leurs six cloches, destinées aux mêmes usages; on se rappelle ce que nous avons dit plus haut au sujet des chanoines. Ils ont long-temps mené la vie commune; ils avaient un réfectoire commun, un dortoir commun, un cloître, etc., et leurs habitations réunies se nommaient monastère, *monasterium*.

Nous nous sommes peut-être éloigné un peu de notre sujet; nous avons été entraîné dans cette digression par les six cloches de la cathédrale; ce nombre traditionnel, conservé dans l'église de Nevers, nous a rappelé l'intéressante dissertation de Durand de Mende, et nous n'avons pas pu résister à la tentation d'en communiquer quelques fragments à nos lecteurs.

Pourquoi, en 1760, quatre de ces cloches furent-elles brisées, pour être de nouveau jetées dans le creuset? Nous l'ignorons, car l'histoire locale se tait sur le motif de cette refonte. Peut-être voulait-on, par ce baptême de feu, les purifier de leur origine trop roturière, pour les rendre dignes des titres pompeux qu'on devait leur conférer.

1 *Li seint sonnerent tost contreval Paris.*
Nes Dex tonnant n'i poit-on oir. Le Roman de Garin.

1° La grosse cloche ne fut point refondue ; elle portait pour inscription :

L'AN DU SEIGNEUR M V^{c} IIII^{xx} II. A LA GLOIRE DE J.-C., DE LA VIERGE MARIE ET DES BIENHEUREUX SAINT CYR, SAINTE JULITTE ET SAINT LOUIS, ONT ÉTÉ PARRAIN LOUIS DE GONZAGUE, LA MARRAINE HENRIETTE DE GONZAGUE ET DE CLÈVES.

Leurs écussons ornaient la cloche ; vers le milieu était écrit en lettres gothiques :

Dimanche Jacquain et Etienne Jacquain m'ont faite.

En 1760 elle fut nommée LA PRINCESSE.

2° La seconde

A EU POUR PARRAIN TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR PHILIPPE-JULIEN-FRANÇOIS MAZARINI-MANCINI, DUC DE NIVERNOIS ET DONZIOIS, PAIR DE FRANCE, GRAND D'ESPAGNE, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, NOBLE VÉNITIEN, BARON ROMAIN, GOUVERNEUR DE NIVERNOIS ET DONZIOIS ; ET POUR MARRAINE DAME HÉLÈNE-FRANÇOISE-ANGÉLIQUE PHILIPPAUX DE PONTCHARTRAIN, ÉPOUSE DE TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR LOUIS-JULES MAZARINI-MANCINI, DUC DE NIV. ET DONZ.

Sa devise est :

Sancte Cyrice, ora pro nobis.

On l'appela LA DUCHESSE.

3° La troisième :

L'AN DU SEIGNEUR MDLX. MON PARRAIN A ÉTÉ ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME MONSEIGNEUR JEAN-ANTOINE TINSEAU, ÉVÊQUE DE NEVERS, ET MA MARRAINE TRÈS-HAUTE ET TRÈS-PUISSANTE DAME JULIE-HÉLÈNE-ROSALIE MAZARINI-MANCINI, DOUAIRIÈRE.

On l'appela LA COMTESSE.

La quatrième a pour inscription :

ANNO DOMINI MDCCLX CAPITULUM NIVERNENSE CAMPANAM HANC POST ANNUM CXVI PROPRIIS SUMPTIBUS REFICI CURAVIT PUNDO IV M V^{c} CUJUS NOMEN JOANNA-MARIA.

LES PARRAIN ET MARRAINE ONT ÉTÉ HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR M. JEAN-CHARLES DE MESGRIGNY, CHEVALIER, COMTE D'AUNAY, BARON D'ÉPIRY, MARCILLY, LENIOU, ETC., LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, ET HAUTE ET PUISSANTE DAME MADAME MARIE-CLAUDINE-AIMÉE DE MESGRIGNY LEPELLETIER DE ROSEMBO, FEMME DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR M. LOUIS LEPELLETIER DE ROSEMBO, PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE PARIS.

AUDITE POPULI A LONGÈ. *(Isaïe, 49.)*

LES FONDEURS ONT ÉTÉ JACQUES GUILLOT ET DURAND, FONDEURS DE DIJON.

Elle fut appelée LA PRÉSIDENTE et aussi LA SERMONIÈRE, parce qu'on la sonnait pour appeler les fidèles aux instructions. Son poids est de quatre mille cinq cents, comme on le voit par l'inscription latine.

5° La cinquième

A EU POUR PARRAIN TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR CHARLES ANDRAS, CHEVALIER, COMTE DE MARCY, BARON DE POISEUX, ET POUR MARRAINE DAME ANGÉLIQUE DESPRÉS DE COUGNY, SON ÉPOUSE.

On l'appela LA BARONNE.

6° La sixième n'avait ni parrain ni marraine ; elle ne fut point refondue. Son inscription était :

A LA GLOIRE DE DIEU, DE LA SAINTE VIERGE ET DES SAINTS MARTYRS SAINT CYR ET SAINTE JULITTE.

En 1760 elle fut nommée LA CHANOINESSE.

La refonte des cloches eut lieu le 3 juillet 1760, et le six août suivant monseigneur Jean-Antoine Tinseau, évêque de Nevers, en fit la bénédiction solennelle dans la nef de la cathédrale.

De toutes ces cloches, la révolution ne nous a laissé

que LA SERMONIÈRE, qui est la seconde cloche actuelle de la cathédrale.

La grosse pèse six mille trois cents livres et porte la longue inscription suivante :

† CETTE CLOCHE A ÉTÉ FONDUE EN NOV. 1821, M. GROULT ÉTANT VIC. GÉN. DU DÉP. DE LA NIÈVRE, PAR LES SOINS DE Mr VINCENT FION, CURÉ DE St-CYR, CHAN. HON. D'AUTUN, ET CHEV. DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, ASSISTÉ DE Mrs LANGUINIER, CUSTODE, THOMAS, LYONS, GASQUE, COTTINET ET LEFEBVRE LE JEUNE, FABRICIENS DE LADITE ÉGLISE; PRÉFET DE LA NIÈVRE, Mr DEVAINES, OFF. DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

CETTE CLOCHE S'APPELLE LA Ctesse CAROLINE. ELLE A EU POUR PARRAIN Mr ÉTIENNE-CHARLES, DUC DE DAMAS-CRUX, PAIR DE FRANCE, 1er GENTILHOMME DE S. A. R. Mgneur LE DUC D'ANGOULÊME, REPRÉSENTÉ PAR Mr L'ABBÉ DE DAMAS, ANCIEN DOYEN DE CETTE ÉGLISE, QUI A BÉNI LA CLOCHE ; POUR MARRAINE Mme CHARLOTTE DE CHOISEUIL, COMTESSE DE SÉRENT, REPRÉSENTÉE PAR Mme DE PRÉVOT DE CHAMPS. — MORLET FONDEUR, MOROT FONDEUR.

La bénédiction solennelle de cette cloche eut lieu le 20 décembre de la même année. Elle se fit entendre la veille de Noël.



CHAPITRE XXII.

ONZIÈME ÉTUDE DE DÉTAILS. — TOMBEAUX. — PEINTURES MURALES. — INSCRIPTIONS DIVERSES. — MÉRIDIENNE.

Un des points les plus intéressants de l'archéologie est, sans contredit, l'étude des inscriptions. C'est l'histoire, non plus seulement sculptée, mais gravée sur la pierre, et confirmée tout à la fois par les principes paléographiques et chronologiques.

Nous avons réuni dans un même chapitre les tombeaux, les peintures murales et les inscriptions diverses qu'on rencontre dans notre cathédrale; nous les présenterons, suivant leur ordre chronologique, et nous leur

14

adjoindrons d'autres inscriptions, que le temps ou les hommes ont fait disparaître.

I

Déjà nous avons parlé du tombeau de Guillaume de Saint-Lazare, qui s'élevait de quatre pieds au milieu du chœur, avant les réparations de 1770; quoique ce tombeau n'existe plus, nous devons rappeler les quatre vers léonins qu'on y avait gravés, à la suite du nom de ce vénérable évêque, mort en 1221 :

P. RE. WILLELMUS DE SANTO LAZARO, NIVERNENSIS EPISCOPUS
QUEM LAPIS ISTE PREMIT, REGALE PERENNITER EMIT.
JURA SEQUENS, LENIS, PARCUS SIBI, LARGUS EGENIS,
SOLVITUR IN CINERES, PETRI NON DEGENER HÆRES,
GRATIA QUEM CHRISTI, DOMUI PRÆFECERAT ISTI.

« Celui qui est couvert par cette pierre a acheté pour » toujours le droit de régale.

» Fidèle observateur de la justice, doux, ne s'accor- » dant que le nécessaire, prodigue envers les » pauvres,

» Il est réduit en poussière, ce digne héritier de la » foi de Pierre,

» Que le Seigneur, dans sa miséricorde, avait placé à » la tête de cette église. »

Guillaume de Saint-Lazare avait obtenu de Philippe-Auguste l'exemption du droit de régale pour l'église de Nevers. D'après l'épitaphe qu'on vient de lire, il paraît qu'il aurait acquis ce privilége à prix d'argent : c'est le sentiment de Parmentier.

A toutes les fêtes solennelles, on encensait le tombeau du B. Guillaume, et tous les ans, le 19 mai, un chanoine était chargé de faire son panégyrique [1].

II

Jean de Savigny, évêque de Nevers, mort en 1315, fut, dit-on, enterré au pied du pilier du chœur placé en face de la porte de Loire ; quand on exhaussa les murs du chœur, on trouva, partie dans le mur et partie au-dessus, une grande pierre droite, joignant le pilier, sur laquelle était représenté un évêque, en habits pontificaux. Autour, dans toute la longueur de la pierre, étaient gravés les vers suivants :

IS CUJUS SPECIES CERNIS FUIT ILLE VOCATUS
SAVIGNIATUS ARCHIMANDRITA NIVERNIS.
X M. II. TERNIS QUATER J FUIT INTUS HUMATUS
CŒLO PORTATUS ROGO SIT JUNCTUSQUE SUPERNIS.

[1] PARMENTIER. *Hist. manuscrite des Évêques de Nevers.*

III

Au bas de la chapelle de Sainte-Julitte, de chaque côté, on remarque deux tombeaux qui datent du quatorzième siècle ; au-dessus de celui qui est placé au midi, on lit cette inscription, en six vers léonins, disposés sur deux lignes, en caractères de l'époque :

CORAM. PERTRACTA. SCRIPTURA. TUMBA. STAT. ACTA.
HUJUS. DEFUNCTI. QUO. TUNC. ROGITENT. PRECE. CUNCTI.
ANNUS. MILLENUS. HOC. TEMPORE. SEPTUAGENUS.
STABAT. DIVINUS. TRICENTENUS. QUOQUE. TRINUS.
VICENA. QUINA. FERIA. SECTANTEQUE. TERNA.
IN. JULII. MENSE. REGE. TU. SALVATOR. AMEN. SE.

« Devant cette inscription est la tombe
» De ce défunt que personne ne doit oublier dans sa
» prière.
» Sa mort arriva l'année du Seigneur mil soixante-dix,
» A laquelle il faut ajouter trois cent trois,
» Le vingt-huitième jour du mois de juillet
» Daignez, ô Sauveur, régner sur lui. Amen [1]. »

[1] Nous avons tenu à reproduire, autant que possible, l'originalité du latin. On remarquera que le mot *se*, qu'on lit après *amen*, est employé pour *illum*. On se permettait souvent de semblables licences en faveur de la rime. Cette inscription porte la date du mardi 28 juillet 1373.

IV

On voit dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, une tombe en marbre noir, incrusté de marbre blanc, représentant un évêque. Quoique les incrustations soient en grande partie brisées, on distingue encore parfaitement la mitre [1], la crosse et le dais ogival, flanqué de clochetons, qui encadraient le personnage ; l'inscription est tellement usée qu'on ne peut y reconnaître que quelques lettres çà et là. Heureusement Parmentier [2] nous l'a conservée. Sous cette tombe sont déposés les restes mortels d'un de nos plus illustres évêques, Maurice de Coulanges.

Telle est l'inscription :

HIC JACET DOMINUS FRATER MAURICIUS DE COLLANGIIS VINOSIS, QUONDAM ORDINIS FRATRUM PREDICATORUM AUTISSIODORENSIUM, QUI CONVENTUUM PARISIENSIS ET SENONENSIS FUIT LECTOR ; POST MODUM ILLUSTRISSIMORUM PRINCIPUM CAROLI V^{i} ET VI^{i} REGUM FRANCIÆ CONFESSOR, AC DOMINI NOSTRI PAPÆ PENITENCIARIUS, DEMUM ECCLESIÆ NIVERNENSIS EPISCOPUS. OBIIT ANNO M CCC IIII^{xx} XIV, DIE XVI° MENSIS JANUARII.

» Ci gît dom frère Maurice, de Coulanges-la-Vineuse,

1 Cette mitre porte vingt-huit centimètres de haut sur quatorze de large, vers le milieu.

2 *Histoire manuscrite des Evêques de Nevers.*

» autrefois de l'ordre des frères prêcheurs d'Auxerre,
» qui fut lecteur des couvents de Paris et de Sens, puis
» confesseur des très-illustres princes Charles V et
» Charles VI, et pénitencier de notre seigneur le pape,
» et enfin évêque de Nevers. Il mourut en 1394, le 16
» du mois de janvier. »

V

Vis-à-vis la porte de Saint-Christophe ou du Doyenné, contre le mur épais qui ferme le chœur dans la partie septentrionale, on remarque une délicieuse peinture à la cire, du commencement du quinzième siècle; longtemps cachée sous un épais badigeon, elle a enfin dépouillé le linceul qui l'enveloppait, grâce aux soins intelligents de M. Morellet. Ces sortes de peintures, qui nous rappellent ce que nous avons vu de plus suave en ce genre en Italie, sont trop rares en France, pour qu'on n'emploie pas tous les moyens possibles, afin de les conserver.

Saint Pierre, patron du chanoine Laurendaul, le présente à Marie, assise sur une espèce de trône, et portant son divin enfant. Le chanoine, en soutane rouge, revêtu d'un simple rochet, porte l'aumusse sur le bras, et est agenouillé à leurs pieds. Une banderolle sort de ses mains avec cette inscription en minuscules de l'époque :

ny del.

MISERERE MEI DEUS SECUNDUM MAGNAM MISERICORDIAM TUAM. — JÉSUS QUI VIENDRAS JUGER MORS ET VIFS DONNE-MOI A LA FIN PARADIS.

Au-dessous de cette peinture on lit :

CY GIST SOUBZ UNE TOMBE SIGNÉE PAR FIGURE ENSEVELLIE MEST. SIMON LAURENDAUL JADIS DOYEN DE FRASNAY ET CHANOINE DE NEVERS QUI TRÉPASSA L'AN MCCCC XII LE XXII[e] JOUR DU MOIS DE MARS ; PRIEZ DIEU QUE PAR SA GRACE DE SES PÉCHIEZ PARDON LUI FASSE. AMEN.

Sur la partie inférieure de la bande, formant l'encadrement de cette peinture, on lit :

VOUS QUI PAR ICI PASSÉS, PRIEZ DIEU POUR LES TRÉPASSÉS.

VI

D'après Parmentier[1], Robert Dangeul, évêque de Nevers, mourut le 22 juillet 1430, et fut enterré le 13 août à la cathédrale, au côté droit du maître-autel, entre deux piliers, dans un tombeau de pierre élevé, sur lequel on lit encore quelques mots de son épitaphe, que M. Cotignon nous a donnée entière, et qui est ainsi conçue :

1 *Hist. manuscr. des Evêques de Nevers.*

HIC JACET REVERENDUS IN CHRISTO PATER DOMINUS ROBERTUS DE DANGELLO, QUONDAM PERMISSIONE DIVINA HUJUS ECCLESIÆ NIVERNENSIS EPISCOPUS, PRIUSQUE EJUSDEM ECCLESIÆ ARCHIDIACONUS, ET ECCLESIARUM PARISIENSIS ET CARNOTENSIS CANONICUS PRÆBENDATUS, AC ILLUSTRISSIMORUM PRINCIPUM DOMINORUM KAROLI REGIS FRANCIÆ ET PHILIPPI QUONDAM DUCIS BURGUNDIÆ CONSILIARIUS, QUI OBIIT ANNO INCARNATIONIS DOMINI MCCCCXXX, DIE VIGESIMO SECUNDO MENSIS JULII, CUJUS ANIMA IN PACE REQUIESCIT.

VII

Jean d'Estampes, évêque de Nevers, fut enterré dans sa cathédrale avec son frère, évêque de Carcassonne, qui portait aussi le nom de Jean ; leurs dépouilles mortelles furent déposées dans la chapelle de Sainte-Catherine, où on voyait encore leur épitaphe du temps de Parmentier. Elle était conçue en ces termes :

CI GISENT RÉVÉRENDS PÈRES EN DIEU, MONSEIGNEUR JEAN D'ESTAMPES PAR PERMISSION DIVINE ÉVÊQUE DE CARCASSONE, CONSEILLER DU ROI CHARLES VII ET GÉNÉRAL SUR TOUTES LES FINANCES, QUI TRÉPASSA A NEVERS, EN L'HÔTEL ÉPISCOPAL, LE XXV JANVIER MCCCCLV; ET MONSEIGNEUR JEAN D'ESTAMPES, SON FRÈRE, ÉVÊQUE DE NEVERS ET CONSEILLER DUDIT ROI CHARLES, QUI TRÉPASSA LE XXIV DU MOIS DE DÉCEMBRE MCCCCLXII; LESQUELS ONT FAIT FAIRE CETTE CHAPELLE ET FONDÉE D'UNE MESSE CHACUN JOUR, QUI DOIT SE DIRE A L'HEURE QU'ON COMMENCE A SONNER PRIME, AFIN QUE LE CHAPELAIN QUI AURA DIT LA MESSE SOIT A PRIME; ET APRES LA MESSE CHANTÉE DIRA LEDIT CHAPELAIN LE PSAUME *DE PROFUNDIS*

VIII ET IX

On lit sur les murs extérieurs, près la porte de Loire :

HENRICUS DE SAXONIA NATUS FABRICÆ RECTOR CANONICUS NIVERNENSIS 1473.

A l'intérieur, au-dessus de la porte, se trouve l'inscription suivante :

CY. DEVANT. SOUBS. CETTE. TOMBE. GISENT. II. VÉNÉRABLES. CHANOINES. DE. CÉANS. MAISTRES. GUILLAUME. ONO. CONSEILLER. ET. MAISTRE. DE. LA. CHAMBRE. DES. COMPTES. DE. MONSEIGNEUR. LE. COMTE. NEVERS. ET. HENRI. DE. SAXOINE. LICENCIÉ. EN. MÉDECINE. RECTEUR. DE. L'ŒUVRE. QUI. ONT. FONDÉ. CÉANS. CHACUN. I. ANNIVERSAIRE. SOLLEMPNEL. AVEC. II. SOLLEMPNITÉS. C'EST. ASSAVOIR. LEDIT. ONO. DE S[t]-LAURENT DU.... ET. TRÉPASSA. L'AN. MIL. CCCCXLVII. ET. LE. XXV[e]. JOUR. DE. FEBVRIER. ET. LEDIT. SAXOINE. DE. S[t]-MATHIAS. DIEU. LEUR. PARDOINT. FAIT. L'AN. MIL. IIII[c] LXXIV.

X

Inscription gravée sur une pierre adossée à la tour, dans l'intérieur de la chapelle qui l'avoisine :

CY GIST VĒN ET DISCRÈTE PERSŌNE M[e] JE MIGE LICEN EN LOIZ ET EN DÉCRETS CHĀN DE NEVS ET CURÉ DE COURS SOUBS MAIGNY LEQUEL

TSPASSA LA VEILLE DE St-SÉBASTIEN L'AN MCCCCLXXVII ET A FODÉ EN CESTE ÉGLISE UNG ANIVSAIRE SOLEMNEL LE JŌ DE SON OBIT ET IT UNG *DE PROFUNDIS* EN CESTE CHAPELLE A DIRE CE DEUX FOIS LE JOUR APPÉTUÉL P LES ENFFANS D'AULBE DE CESTE DZ ÉSGLISE, C'EST A SS LU APRÈS MATINES ET L'AUTRE LE SOIR A VESPRES.

PRIEZ DIEU PR LUY, AMEN.

XI

Michel Cotignon nous a conservé l'épitaphe de Pierre de Fontenay, qui avait été enterré devant le maître-autel ; on la fit disparaître en 1591, quand on ouvrit le caveau placé sous le sanctuaire ; elle était conçue en ces termes :

IN REVERENDI ATQUE PIISSIMI QUONDAM NIVERNENSIS PRÆSULIS PETRI DE FONTENAYO, IN UTROQUE JURE DOCTORIS, DEFLENDUM AB OMNIBUS INTERITUM,

CARMEN :

ECCE NIVERNEA PETRUS MEMORATUS IN VRBE
QUI FONTE A NAYO NOBILE NOMEN HABET.
PRÆSUL ERAT, PRODESSE VOLENS, PRÆESSEQUE NOLENS.
SIC ONUS HUIC PLACUIT, NON VITIOSUS HONOR.
SIC NOVA FULGEBAT GEMINATI GLORIA JURIS,
ORNABATQUE GRADUM PAGINA SACRA SUUM :
ELATA NON MENTE FUIT, MISEROQUE POPELLO

PORREXIT LARGA PLURIMA DONA MANU.
ASSIDUÈ SINCERA DEO LIBAMINA FUDIT :
CONTENTUSQUE SUAS PASTOR ALEBAT OVES.
HUJUS IN HOC FRAGILI PUTRESCIT PULVERE CORPUS
ET PIUS ÆTHEREO SPIRITUS AXE VIGET.
OBIIT DIE 3 JUNII ANNO DOMINI 1499 EPISCOPATUS SUI 39,
ÆTATIS VERÒ SUÆ 66.

VERS

SUR LA PERTE A JAMAIS REGRETTABLE DE TRÈS-RÉVÉREND ET TRÈS-PIEUX PIERRE DE FONTENAY, JADIS ÉVÊQUE DE NEVERS, DOCTEUR EN L'UN ET L'AUTRE DROIT :

» Ici repose cet homme si connu dans la ville de Nevers,
» Pierre, issu de l'illustre famille de Fontenay.

» Ce fut par dévouement et non par le désir de commander qu'il accepta les fonctions pastorales; il considérait le travail et non un périlleux honneur.

» Ses connaissances en l'un et l'autre droit ajoutèrent à sa gloire; l'étude assidue des livres saints faisait ses délices.

» Humble dans les grandeurs, il se plaisait à répandre d'abondantes largesses dans le sein des pauvres.

» Fidèle et fervent dans la célébration des saints mystères, il était heureux de distribuer à son peuple la nourriture céleste.

» Son corps se dissout dans la poussière de ce vil
» tombeau, mais sa belle âme règne dans les cieux.

» Il mourut le 3 juin de l'année 1499 de notre
» Seigneur, la trente-neuvième de son épiscopat,
» la soixante-sixième de son âge. »

XII

Vis-à-vis la porte de Loire, se trouve une peinture murale, qui a beaucoup d'analogie avec celle que nous avons admirée en face de la porte de Saint-Christophe; elle est à la cire, comme la première, mais paraît moins ancienne. C'est encore un chanoine de Nevers, en soutane rouge, avec le rochet simple et l'aumusse; il est à genoux dans un cimetière, au pied de la grande croix qui domine le champ des morts. Au milieu d'un gazon émaillé de fleurs variées, on voit des ossements, des têtes de morts, de petites croix de bois, telles qu'on en place sur les fosses; parmi ces croix, on en remarque une, avec deux rampants en forme de toiture, partant du sommet et tombant aux extrémités de la traverse. Nous avons cru, pendant quelque temps, que c'était un pupitre, car elle en a la ressemblance, et nous pensions que le chanoine agenouillé avait été revêtu de la dignité de grand-chantre. Mais nous nous sommes rappelé avoir vu quelquefois ces sortes de croix dans les cimetières; on les couvre de cette petite toiture pour garantir les inscriptions qu'on y a peintes.


Errras
Da bona
A. Gougny, del

Des mains du chanoine sort une banderolle avec cette inscription :

ME COLLOCET CUM SANCTORUM AGMINE CHRISTUS CRUCEM QUI RIGAVIT SANGUINE.

« Que J.-C. m'admette dans l'assemblée des saints, lui » qui a arrosé la croix de son sang. »

De l'autre côté, on voit un squelette se débarrassant de son suaire et sortant de son tombeau ; il tient les mains jointes et élevées vers la grande croix et entonne le cantique de l'Espérance. Une banderolle s'échappe de ses mains, avec cette inscription :

APPAREBO VIVUS ET LAUDABO EUM, QUI VERMIBUS NUNC ESCA SUM.

« Je ressusciterai plein de vie, et je le bénirai, moi » qui maintenant suis la pâture des vers. »

Une autre banderolle flotte au-dessus de sa tête, avec cette autre inscription :

LAS J'EUSSE FAIT BIAUCOP DE BIENS, SI EUSSE CUIDE VENIR CY ENS.

Sur la partie inférieure de la bande qui encadre cette peinture, on lit :

ERRAS SI SPERES QUOD PLUS TE DILIGIT HÆRES
SUB TERRA POSITUM, QUAM TUTE DILIGIS IPSUM.
DA BONA DUM TUA SUNT, POST MORTEM TUA NON SUNT [1].

« Tu es dans l'erreur, si tu espères qu'un héritier
» t'aimera plus, après ta mort, que tu ne m'aimes
» toi-même : donne tes biens tandis qu'ils t'appar-
» tiennent ; après la mort, ils ne t'appartiennent
» plus. »

On trouve, dans des notes recueillies par M. l'abbé de Forestier, chanoine de Nevers, que Dreux-Godard, seigneur de Villeneuve, chanoine de Saint-Cyr, décédé en 1515, avait fondé son anniversaire, et avait érigé, en face de la porte de Loire, une chapelle en l'honneur de Saint-Fiacre ; qu'il fut inhumé à cet endroit, et qu'on le représenta en habit de chanoine, à genoux à cet autel. Autrefois, ajoute-t-il, on y voyait ses armes ; il portait de *sable*, *à deux dauphins accolés d'or*, *au chef de gueules*, *chargé de deux couronnes d'or*.

Faut-il rattacher cette peinture à la fondation de Dreux ?

1 Cette inscription est en partie effacée ; elle nous a été conservée par M. Cougny, qui l'avait retrouvée.

XIII

INSCRIPTIONS GRECQUES,

AVEC TRADUCTION LATINE,

PLACÉES DE CHAQUE CÔTÉ DE LA PORTE DE LA CHAPELLE DE FONTENAY.

ΜΗ.	δεν.	αγαμ.	Η.	ελοστεμ.
NE	QUID	NIMIS	AUT	MINUS.

ΜΗΤΡΟμ.	αΡΙΣΟμ.	επι.	πασιμ.
MENSURA	OPTIMA	IN	OMNIBUS.

« Ni trop ni trop peu.
» Il faut une juste mesure en tout. »

Sur la frise, qui règne au-dessus de la porte, on lisait autrefois les deux vers suivants, dont on découvre encore quelques traces :

DUM VIVIS SERE, MESSIS ERIT TIBI PLURIMA; LAPSO
TEMPORE QUO SERITUR, SEMEN INANE PERIT.

« Sème, tandis que tu es vivant, la moisson sera
» abondante pour toi ; si on laisse passer le temps
» propice, la semence est en vain confiée à la terre,
» elle ne saurait produire. »

Cette porte fut construite en 1550.

XIV

Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, fut inhumé dans la nef de Saint-Cyr, près de la chaire, sous un tombeau de pierre, qui s'élevait d'un pied et demi, et qui fut mis au niveau du sol en 1715. C'est probablement une des deux pierres tombales qu'on voit auprès du pilier, contre lequel la chaire est adossée. Déjà, du temps de Parmentier, l'épitaphe était effacée; heureusement Michel Cotignon nous l'a conservée. Elle est conçue en ces termes :

CY GIST TRÈS RÉVÉREND PÈRE EN DIEU, MESSIRE ARNAUD SORBIN, DIT DE S[te] FOY, ÉVÊQUE DE NEVERS, PRÉDICATEUR DES ROIS CHARLES IX, HENRI III ET HENRI IV; LEQUEL DÉCÉDA A NEVERS, LE 1 JOUR DE MARS 1606, L'AN 74 DE SON AGE ET 28 DE SON ÉPISCOPAT. PRIEZ DIEU POUR SON AME.

XV

Dans la chapelle absidale, placée à gauche de celle de la Sainte-Vierge, une tombe en marbre noir porte les armoiries d'Eustache-du-Lys, avec cette épitaphe :

CY GIST I II EUSTACHE DU LYS EVESQUE
DE NEVERS LE QUEL A FONDÉ SIX
SALUTZ QUI SE DOIVENT DIRE A
PERPÉTUITÉ EN CESTE CATHÉDRALE
CONFORMÉMENT AUX CONTRATZ
SCAVOIR LES JOURS DES FESTES DE
LA PENTECOSTE, DE LA TRINITÉ, S^{t}
SACREMENT, St CYRE, L'ASSOMPTION
NRE DAME A VII HEURES DU SOIR, ET
DE TOUSSAINCTZ APRÈS VESPRES, LA
SOLEMNITÉ DE LA FÊTE DE ST
EUSTACHE LE XX SEPTEMBRE ET UN
ANNIVERSAIRE SOLEMNEL LE 10^{r}
DE SON DÉCEZ ARRIVÉ LE XVII
JUIN M VI^{c} XLIII DE SON AAGE IIII^{xx} II
ET DE SON ÉPISCOPAT LE XXXVII.

Passants priez pour lui.

On lit sur la bordure :

PAR LES SOINS D'EUSTACHE DE CHERY
SON NEVEU ET SON SUCCESSEUR.

XVI

Dans la chapelle absidale, placée à droite de la même chapelle, on lit sur une pierre tombale l'inscription suivante, presque effacée :

HIC JACET GASPARDUS LEBLANC HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS
OBIIT 7° MAII ANNO DNI 1757.
REQUIESCAT IN PACE.

XVII

CRYPTE.

En 1776, les chanoines disposèrent la galerie méridionale qui correspond à la crypte, pour en faire un charnier à leur usage.

On lit au-dessus de la porte :

ANNO DNI 1776 DD. DEC. ET CAN. HU. ECCL. IST. LOCUM IN SUAM IPSOR. SEPULTURA ELEGERUT ET AD ID 14 TUMULOS LAPID. FIERI CURAVERUNT.

Ces quatorze tombeaux furent placés dans les quatre arcades romanes disposées de chaque côté.

Dans l'arcade du fond, à droite, en entrant, on lit :

HIC REQUIESCUNT IN DOMINO

1° D. NICOLAUS RAVIER BISUNTINUS PRESB. CAN. NIV. THESAURARIUS OBIIT 20 JANUARII 1777 ÆTATIS 63.

2° D. JACOBUS SALLONNIER DE FAYE PR. CAN. NIV. OBIIT 6 AP. ANNO 1780 ÆT. 69.

3° D. CAROL. VIGNAULT NIVERN. PRESB. CAN. OB. 11 FEB. 1782. ÆTATIS 61.

4° D. FLORENTINUS MARTIN BITUR. PR. SOCI. S. GILD. OB. 20 OCT. 1782. ÆTATIS 71.

Dans l'arcade en face, on lit :

NOLUMUS VOS IGNORARE DE DORMIENTIBUS.

5° D. JOAN. BAP. HENRIC. LIMOSIN PR. CAN. NIV. ARCHID. DECES. OB. 23 DECEMB. 1783. ÆT. 69.

6° D. NICOLAUS MABIRE EBROICENS. PR. CAN. NIV. OB. 9 FEBRU. 1784. ÆT. 52.

7° D. FRANC. A PAULO DECOLONS PR. CAN. NIV. OB. 17 MAII 1785 ÆT. 87.

8° D. CAROLUS LARONDE NIV. PR. SOC. S. GILD. OBIIT 25 AUG. 1785 ÆT. 58.

Dans l'arcade à droite, en entrant, on lit :

FACIAT DNUS VOBISCUM MISERICORDIAM.

9° D. LUD. EDUARD PRISYE DE LIMOUX PRESB. NIV. CAN. OB. 13 MART. 1787 ÆT. 33.

10° D. JOAN. HIERON. VIGNAULT PRESB. CAN. NIV. OB. 10 APRIL. 1790 ÆTATIS 75.

Les autres tombeaux sont restés vides.

On lit dans l'arcade à gauche, en entrant.

IN REQUIE FAC REQUIESCERE MEMORIA EORUM.

Après avoir parlé des différentes inscriptions qu'on rencontre dans notre église cathédrale, nous devons consacrer quelques lignes à la méridienne, tracée sur le dallage du transsept. C'est une des plus curieuses et des plus complètes que l'on connaisse ; maintes et maintes fois, nous avons entendu des visiteurs demander des explications sur les lignes, les signes et les chiffres, disposés sur toute l'étendue de la méridienne. Nous allons essayer de donner ces explications ; mais, avant tout, disons quelques mots des gnomons, dont notre méridienne n'est que le perfectionnement.

Les cadrans solaires étaient connus dans l'antiquité la plus reculée ; on sait qu'il y en avait un à Jérusalem, du temps d'Achaz, roi de Juda[1]. Les anciens se servaient ordinairement de colonnes ou d'obélisques, dont l'ombre arrivait sur une ligne placée sur le pavé, et qu'on nommait styles ou gnomons. Cette ombre indiquait non-seulement le milieu de la journée, mais encore l'élévation plus ou moins grande du soleil vers le zénith. Cependant, ce moyen était loin d'offrir une précision mathématique ; on arriva à un résultat plus

1 *Livres des Rois*, IV. Chap. XX

satisfaisant, en pratiquant à l'extrémité du style, ou dans un mur exposé au midi, une petite ouverture circulaire, de quelques centimètres de diamètre, à travers laquelle un rayon de soleil va se projeter sur le plan horizontal de la méridienne. Ce rayon, tombant du centre du trou sur le pavé, à l'époque du solstice d'été, suit la ligne, en avançant de jour en jour, jusqu'à ce que cette image du soleil, qui se reflète à chaque degré, parvienne à l'extrémité de la ligne, au solstice d'hiver, pour opérer une révolution inverse.

On comprend qu'il est facile, au moyen de ce procédé, d'établir un calendrier complet, indiquant tous les jours de l'année et les signes du zodiaque; on peut, par un temps serein, saisir le moment où le soleil entre dans chaque signe, et être, en quelque sorte, témoin de cette révolution. C'est ce résultat qu'on reconnaît sur la méridienne établie dans notre transept occidental.

On remarque deux autres lignes, posées de chaque côté de la méridienne, à quelques centimètres de distance, et qui l'accompagnent dans toute sa longueur. Ces deux lignes, qui se rejoignent au solstice d'été par une courbe, représentent le zodiaque, dont les douze signes sont disposés, sur cette double ligne, avec l'indication des mois qui leur correspondent, et des jours qui composent ces mois. Ainsi, à partir de l'extrémité septentrionale de la méridienne, la ligne, qui l'accompagne à gauche, nous montre le mois de

janvier et le signe du Verseau, le mois de février et le signe des Poissons, le mois de mars et le signe du Bélier. Ici la méridienne et le zodiaque sont coupés à angle droit par l'équateur. A partir du solstice d'hiver, on remarque une diminution sensible, dans les degrés indiqués sur la méridienne, à mesure que le soleil s'approche de la ligne équinoxiale, distante de vingt-trois mètres trente centimètres de notre point de départ; au-delà de l'équateur, les degrés vont encore en diminuant, jusqu'au solstice d'été, qui n'en est éloigné que de huit mètres quatre-vingts centimètres. Dans cet espace nous rencontrons le mois d'avril et le signe du Taureau, le mois de mai et le signe des Gémeaux, le mois de juin et le signe de l'Écrevisse; en suivant la courbe, nous passons de l'autre côté de la méridienne, où nous trouvons le mois de juillet et le signe du Lion, le mois d'août et le signe de la Vierge, le mois de septembre et le signe de la Balance. Puis, coupant de nouveau la ligne équinoxiale, nous rencontrons le mois d'octobre et le signe du Scorpion, le mois de novembre et le signe du Sagittaire, le mois de décembre et le signe du Capricorne, qui nous ramène au point d'où nous sommes partis[1].

Quel est l'auteur de ce curieux travail? Nous l'igno-

1 Les autres liges rayonnantes partant de la base de la méridienne, et aboutissant à l'équateur, marquent les heures et les fractions d'heures qui précèdent et qui suivent midi; elles sont indiquées sur la ligne équinoxiale.

rons. La tradition du pays raconte que César-François Cassini fut reçu à Nevers avec bienveillance par le chapitre, lorsqu'il s'occupait de son grand travail sur la triangulation de la France, et que, par reconnaissance, il établit la méridienne de notre cathédrale. D'autres prétendent que c'est M. l'abbé Laviron, chanoine de Nevers et secrétaire de monseigneur Tinseau, qui en est l'auteur. On peut allier ces deux versions, en disant que Cassini a travaillé de concert avec M. Laviron, qui était un mathématicien distingué [1].

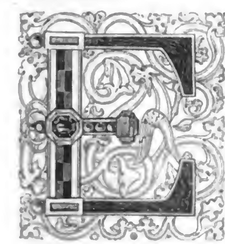
Les méridiennes les plus remarquables sont, en Italie, celles de la cathédrale de Florence, celle de Sainte-Pétronne de Bologne, rétablie en 1655 pa Jean-Dominique Cassini, aïeul de celui auquel on attribue la nôtre, et celle de Rome; nous ne pensons pas qu'il s'en trouve d'autres de ce genre en Italie. En France, nous avons celle de l'Observatoire et une autre à Saint-Sulpice, garnies toutes les deux d'une lentille, ce qui donne plus de netteté à l'image du soleil; celle de Nevers, dont personne n'a fait mention jusqu'à présent, est cependant, comme nous l'avons fait observer, une des plus curieuses.

1 M. l'abbé Laviron est venu à Nevers en 1751 avec monseigneur Tinseau, et Cassini n'est mort qu'en 1784.



CHAPITRE XXIII.

REQUÊTE DU REPRÉSENTANT FOUCHÉ. — ARRÊTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE. — ADIEUX DE FOUCHÉ A LA NIÈVRE. — TEMPLE DE LA RAISON. — DE L'ÊTRE SUPRÊME. — DES THÉOPHILANTROPES. — CATHÉDRALE RENDUE AU CULTE.



N 1790, l'Assemblée nationale avait proclamé la constitution civile du clergé ; l'évêque de Nevers, uni à la grande majorité de ses collègues dans l'épiscopat, refusa un serment qui répugnait à sa conscience, et qu'il considérait comme un acte d'apostasie. Monseigneur Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez partit pour l'exil, laissant son église veuve de son

pontife. Au mois d'avril 1791, le constitutionnel Thollet montait sur le siége vénérable que saint Eulade et tant de saints évêques avaient honoré ; cependant, vers la fin de l'année suivante, il fut à son tour obligé de l'abandonner. On était arrivé à ces jours d'impiété et de démence que David avait aperçus dans le lointain des siècles, quand il s'écriait: : « Voyez, ô mon Dieu, » les maux que vos ennemis ont faits dans votre sanc- » tuaire ; c'est dans le lieu même de vos solennités qu'ils » se glorifient de leur impiété ; à la place de vos images » sacrées, ils ont mis les emblêmes de leur culte infâme ; » comme le bûcheron fait tomber sous les coups de sa » hache les arbres d'une forêt, ils ont brisé avec la hache » et le marteau les ornements de votre temple ; ils ont » porté la flamme dans votre sanctuaire ; ils ont renversé » à leurs pieds le tabernacle de votre nom ; ils ont dit » dans leur cœur : « Faisons disparaître à jamais les » jours consacrés au culte de Dieu [1]. »

Rapprochons de cette prophétie les actes authentiques conservés dans les archives du département.

Le 2 brumaire an II [2], le représentant du peuple Fouché « requiert la démolition de tous les colombiers, tours et » tourelles des ci-devant châteaux, et des clochers des » églises supprimées. La dépense qui sera occasionnée

1 *Psaume* 73.
2 24 octobre 1793.

» par la démolition des clochers sera supportée par les » riches. »

Le Conseil général de la Nièvre, partageant les sentiments du représentant Fouché, arrête :

« 1° Que le clocher de l'église Saint-Martin sera » conservé à l'effet d'en faire une pyramide pour » perpétuer à jamais la mémoire des martyrs de la » liberté; que toutes les faces de ce clocher porteront » cette inscription :

» AUX MANES DE LA LIBERTÉ.

» 2° Qu'au haut de la tour de Saint-Cyr, qui sera » également conservée, il y aura, en face de la route » de *Ville-Affranchie* (Lyon) une inscription conçue en » ces termes :

» ICI ON HONORE LA VIEILLESSE ET ON EXERCE L'HOSPITALITÉ.

» 3° Que sur la porte *Lepelletier* seront inscrits les » mots :

» LA NATURE, LA RAISON, LES MŒURS, LA LIBERTÉ,
» SONT LES DIVINITÉS DE CE PAYS.

» 4° Enfin que la tourelle qui est au-dessus de ladite

» tour de Saint-Cyr, et le clocher[1] qui est sur l'église » seront détruits[2]. »

Un procès-verbal, dressé par le vicaire épiscopal Goussot, deux jours après la requête de Fouché, nous donnera une idée du vandalisme impie auquel se livrèrent les démolisseurs :

» L'an de l'incarnation de N.-S. J.-C. mil sept cent » quatre-vingt-treize, vingt-six octobre, dans l'octave » de la Dédicace de l'église, par un arrêté du repré- » sentant du peuple Fouché, député à la Convention » nationale, commissaire envoyé en ce département de » la Nièvre, l'église cathédrale et paroissiale de Saint- » Cyr de Nevers, et presque toutes les autres églises » paroissiales de ce diocèse et département, furent » dépouillées de tous leurs vases sacrés, ornements, » linges, et généralement de tout ce qui était nécessaire » au culte catholique ; les statues, les tableaux des » saints, et tous les autres signes de la religion, tant » intérieurs qu'extérieurs, furent ou brisés ou enlevés ; » enfin les églises furent profanées de toutes les ma- » nières..... »

1 La tourelle seule fut détruite ; nous ignorons par quels motifs le clocher fut conservé ; on se contenta d'enlever la tête de cerf, la crosse, la mitre et l'écusson en plomb qui l'ornaient, le tout pesait deux cent soixante-quinze livres.

2 Extrait du registre des délibérations de l'administration de la Nièvre

Après ce préambule, le vicaire épiscopal continue son procès-verbal, en racontant comment, au milieu de ces dévastations sacriléges, il a pu sauver les reliques précieuses que la cathédrale possédait.

« Ces reliques étaient dans une case scellée, à l'autel » de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, sous l'orgue.

» Je soussigné, Étienne-Jean Goussot, prêtre, ci- » devant chanoine de Nevers et vicaire épiscopal du » département, profitant d'un instant où il ne se trouva » personne dans la cathédrale, enlevai les reliques » et celles qui étaient dans les autels des chapelles, » ensemble les procès-verbaux qui constatent leur » authenticité, et les plaçai dans cette châsse, en » présence de MM. Guillaume Thollet, évêque constitu- » tionnel de ce département, André Leblanc, second » vicaire épiscopal, Étienne-Germain Rousset, prêtre, » curé de la paroisse de Luthenay, de ce diocèse et » département, et de plusieurs autres personnes pieuses » et attachées au culte catholique, qui ont signé à » Nevers, le second dimanche de la quadragésime, » premier du mois de mars, an de grâce mil sept cent » quatre-vingt-quinze.

» *Signé* ✝ G. Thollet, épisc. niv. Leblanc, vic.
» Rousset, prêtre, et Goussot. [1] »

[1] L'original, écrit sur parchemin, est déposé aux archives de l'église de Nolay, qui possède les reliques soustraites, en 1793, à la profanation des révolutionnaires.

On doit remarquer que ce procès-verbal fait mention de deux époques bien distinctes : la première, 26 octobre 1793, lors de l'enlèvement des reliques ; et la seconde, 1er mars 1795, époque à laquelle elles furent déposées dans la châsse, que le sieur Goussot avait disposée à cet effet.

Le représentant Fouché devait quitter Nevers ; ses adieux à l'administration de la Nièvre étaient un nouvel acte de démence et d'impiété. Il déclare « qu'il lui est » démontré qu'il existait encore dans l'étendue du » département des riches et des pauvres ; qu'il était » temps de faire disparaître cette inégalité monstrueuse ; » qu'il était temps que la vieillesse, le malheur et » l'indigence fussent honorés ; qu'il était temps enfin » *de purifier tous ces temples consacrés à une divinité ; de* » *substituer à leur place des pyramides, en l'honneur des* » *martyrs de la liberté....* » Il termine en disant : « *Que* » *le temple de Saint-Cyr pourrait servir de halle au bled,* » *et l'église de Saint-Étienne de salle de spectacle.* » C'était le 22 brumaire an II[1].

Nous devons la conservation de notre cathédrale à cette pensée de Fouché, de la destiner à un service public ; quelques furieux, en effet, avaient parlé de la détruire, mais Chaumette s'y opposa, déclarant qu'on pourrait en faire un grenier à foin, ce qui eut lieu

1 2 novembre 1793.

pendant quelque temps. Cette destination n'empêcha cependant pas des mutilations, à jamais déplorables; on vit tomber alors, sous le marteau révolutionnaire, ses plus beaux ornements; les magnifiques sculptures du portail de Saint-Christophe, dont nous avons parlé, furent complètement détruites; le portail de Loire, les admirables bas-reliefs des chapelles latérales, etc., furent horriblement mutilés.

Personne n'ignore que ce fut sur la proposition de notre compatriote Chaumette, d'infâme mémoire, que la commune de Paris décréta que « sous huit jours, les gothiques simulacres des rois de France seraient renversés et détruits. » La société populaire de Nevers, qui correspondait avec Anaxagore [1] Chaumette, devait partager ses sentiments; on ne s'étonnera donc pas de trouver dans les archives de la Nièvre cet incroyable mandat : *Le citoyen.... payeur, donnera aux sans-culottes.... la somme de.... pour avoir bravement travaillé à la destruction des monuments du fanatisme, etc.*

Tout le monde sait que ce fut encore Chaumette qui, le 20 brumaire an II [2], proclama à Paris *le culte de la Raison*. Dans la basilique de Saint-Cyr de Nevers, comme dans Notre-Dame de Paris, on offrit de l'encens à d'infâmes prostituées, placées sur l'autel. Notre cathédrale

1 Il avait substitué le prénom d'Anaxagore à ceux de Pierre-Gaspard, qu'il portait auparavant.

2 10 novembre 1793.

devint donc le *Temple de la Raison*, ce qui ne devait pas l'empêcher de servir à tout autre usage. En effet, le régicide Noël Pointe, représentant du peuple, qui avait succédé à Fouché dans le département de la Nièvre, avait donné ordre de réunir le peuple dans la salle des séances de la commune, pour recueillir des indications précises sur la conduite de cent cinquante-six détenus, et sur leurs relations, à partir de l'année 1789; mais, le local se trouvant insuffisant, il annonça que la réunion aurait lieu dans le *Temple de la Raison*.

Les 3, 4 et 5 floréal an II [1], les voûtes de la cathédrale retentirent des dépositions les plus absurdes et souvent les plus atroces; nous nous contenterons de rapporter ici le passage du procès-verbal concernant Guillaume Thollet, car il se trouvait parmi les prévenus. « L'assemblée, consultée sur la conduite de Guillaume » Thollet, ci-devant évêque constitutionnel de la com- » mune de Nevers, et administrateur du département, » plusieurs citoyens ont rapporté qu'ils l'avaient toujours » connu comme excellent patriote, ne fréquentant que » les sans-culottes, et soutenant les malheureux, ayant » soutenu de toutes ses forces les patriotes opprimés et » incarcérés dans l'affaire du 19 au 30 janvier 1792. »

Par suite de cette enquête, Thollet fut mis en liberté, avec quatre-vingt-dix-sept autres, le 8 floréal [2].

1 22, 23 et 24 avril 1794.
2 27 avril.

Quelle honte, pour ce prêtre prévaricateur par faiblesse, de devoir sa liberté à cette humiliante déposition ! La flétrissure était d'autant plus sanglante, qu'elle lui était infligée dans le lieu même, où, peu de temps auparavant, il était assis sur le siége pontifical, qu'il avait usurpé.

Il y avait eu précédemment une autre réunion dans la cathédrale, le 3 frimaire an II[1], pour juger les détenus politiques ; dans cette circonstance un certain nombre d'hommes, altérés de sang, étouffèrent la voix de ceux qui voulaient défendre les accusés, dont vingt-deux furent livrés aux tribunaux révolutionnaires d'Orléans et de Paris.

Cependant, au *culte de la Raison*, avait succédé le *culte de l'Être-Suprême ;* on avait bien voulu accorder à Dieu un certificat de vie, mais rien de plus. Le *Temple de l'Être-Suprême* devait être témoin d'une nouvelle folie : le 6 messidor an II[2], on y avait dressé des gradins et exécuté des décorations nécessaires pour la célébration des fêtes civiques. La dépense s'élevait à la somme de mille cinq cent cinquante-deux livres dix-huit sols, à prendre sur la caisse des riches, portait l'arrêté signé par Noël Pointe[3].

Par suite du décret de la Convention du 3 ventôse an III[4], qui proclamait le libre exercice de la religion,

1 23 novembre 1793.
2 24 juin 1794.
3 Extrait des registres des délibérations de l'administration de la Nièvre.
4 21 février 1795.

les églises, non vendues, demeurèrent quelques mois ouvertes au culte; puis recommença la persécution contre les prêtres fidèles à leurs devoirs. Sur ces entrefaites, une nouvelle secte parut, sous le nom de théophilantropie; ses adeptes se réunirent, pour la première fois, le 26 nivôse an V[1]; ils obtinrent ensuite le droit de faire leurs cérémonies dans les églises, conjointement avec les prêtres constitutionnels, mais à des heures différentes. La cathédrale de Nevers servit encore aux réunions des théophilantropes[2].

Enfin, après avoir servi tour à tour au culte de la Raison, de l'Être-Suprême, aux cérémonies des prêtres constitutionnels et des théophilantropes, notre vénérable basilique fut rendue à sa destination, et ouverte au culte catholique, le 11 messidor an IX.

Le 29 juin 1800, fête du prince des Apôtres, fut un jour de joie pour les habitants de Nevers[3]; la cloche de Saint-Cyr, sonnant à toutes volées, annonçait aux fidèles que le règne de la terreur était enfin passé, et qu'ils pouvaient sans crainte rendre à Dieu leurs hommages. Néanmoins, cette joie se trouvait tempérée par un sentiment de tristesse; l'autel était dépouillé des

1 15 février 1797.

2 Le 22 vendémiaire an X, qui est le 4 octobre 1801, un arrêté des consuls décida que les théophilantropes ne pourraient plus se réunir dans les édifices nationaux.

3 Cependant, la cathédrale ne devait encore ouvrir ses portes qu'au *clergé constitutionnel*.

riches ornements, qui le paraient autrefois; les vitraux aux poétiques légendes, aux brillantes couleurs, avaient disparu; les bas-reliefs, les rétables des autels, étaient mutilés; le monument entier conservait les affligeants stygmates que la démence et l'irréligion lui avaient imprimés.

Où puiser des ressources pour réparer tant de dégradations? On dut, pendant long-temps, se contenter de rétablir la propreté dans l'édifice, ne pouvant faire davantage. Ce désir, bien légitime, a entraîné dans un autre excès : on a couvert les murs d'un grossier badigeon qui, sur plusieurs points, voilait de gracieuses peintures; on a empâté les chapiteaux et les nervures; on a chargé des peintres en bâtiments des décors de plusieurs chapelles; pour adosser à un pilier une chaire peu monumentale, on en a brisé les colonnettes, etc. Quant à l'extérieur, il a été trop long-temps négligé, et la solidité de l'édifice paraît compromise.

Cependant, il faut bien l'avouer, depuis vingt-cinq ans, on a entrepris d'importants travaux, et les archéologues admirent surtout les restaurations exécutées à la tour, qui ne laissent rien à désirer. L'architecte n'a pas été aussi heureux dans la galerie, dont il a environné le grand comble; sa maigreur est disgracieuse, ses formes sont insolites.

Il y a deux ans qu'on a entrepris, à l'aide de dons volontaires, de restaurer la chapelle absidale, consacrée à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame-de-Grâce;

les couleurs variées, qui couvraient les chapiteaux, les colonnettes et la voûte, n'étant appliquées qu'à la colle, purent facilement être enlevées. On répara toutes les pierres brisées, puis on dressa un autel, dans le style de la chapelle; enfin on remplaça, par des vitraux peints, les verres blancs, qui inondaient ce sanctuaire d'une lumière trop vive. La fenêtre centrale reproduit les principaux traits de la vie de Marie; les quatre autres fenêtres géminées sont de simples grisailles, surmontées de quatre-feuilles, au centre desquels on remarque deux anges, balançant l'encensoir, et les deux femmes de l'Ancien Testament, qui ont toujours été considérées comme les figures de Marie, Judith et Esther.

On vient d'entreprendre, dans le cours de cette année 1853, la restauration d'une autre chapelle, celle du Sacré-Cœur. Faire disparaître les dégoûtantes peintures qui déshonoraient cette chapelle [1], rendre à la verrière, obstruée en partie par un fronton triangulaire, ses anciennes proportions, garnir cette verrière de vitraux peints, tel était le seul projet réalisable, et qui vient d'être exécuté. Les vitraux, sortis, comme ceux qui

1 Pour exécuter ces fresques, on a piqué la pierre d'appareil qui garnit les parois de cette chapelle; après avoir fait enlever une partie du mortier, nous avons pu nous en convaincre; et malgré notre répugnance pour le badigeon, nous avons dû, pour voiler ces horribles peintures, badigeonner les murailles, et même les nervures peintes à l'huile, à plusieurs couches, qu'on avait en vain tenté de faire disparaître.

ornent la chapelle de la Sainte-Vierge, des ateliers de M. Lobin, de Tours, sont tout à fait remarquables sous le rapport du dessin et du coloris. C'est un groupe d'anges, agenouillés devant un autel, sur lequel repose l'agneau immolé, et surmonté du cœur divin, au milieu d'une gloire, dont les rayons se projettent au loin. Un de ces anges tient à la main un philactère avec cette inscription : *Adoremus et procidamus ante deum.* « Adorons » le Seigneur et prosternons-nous devant lui. » Deux autres anges sont debout, de chaque côté ; l'un porte la lance et l'éponge, avec une banderolle sur laquelle on lit : *Haurietis aquas cum gaudio.* « Vous puiserez avec » joie les eaux. » L'autre tient la croix, la couronne, les clous et une banderolle contenant la suite du texte sacré : *De fontibus salvatoris.* « Qui coulent des sources » du Sauveur. » Tous ont leurs regards dirigés vers le cœur de Jésus.

Dans les compartiments du tympan se voient les attributs de la passion ; les fouets, les tenailles, la colonne, le marteau, les dés, l'empreinte de la sainte face, la bourse de Judas, le sabre de Pierre et l'oreille de Malchus, etc., puis des banderolles flottantes avec ces inscriptions : *S. cor Jesu miserere nobis.* « Cœur sacré » de Jésus, ayez pitié nous. » *Venite ad me omnes qui laboratis, et oncrati estis.* « Venez à moi, vous tous qui » travaillez et qui êtes chargés. »

On regrette de rencontrer, dans cette belle verrière, une ornementation à laquelle nous ne sommes pas

habitués dans notre contrée, et qui se rattache à la renaissance déjà avancée.

Vénérable basilique, né à l'ombre de tes antiques murailles, je suis heureux d'indiquer aujourd'hui toutes les phases de ton existence, de contempler une à une les pierres qui te composent, et de proclamer tout ce que la foi de nos pères a fait de grand dans ton enceinte. Je te devais ce faible hommage de mon amour filial!



DEUXIÈME PARTIE.

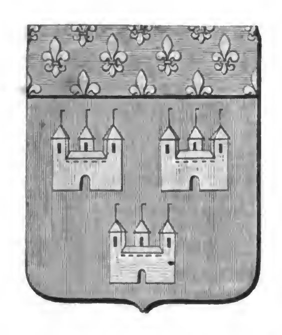
NOTICE HISTORIQUE

SUR

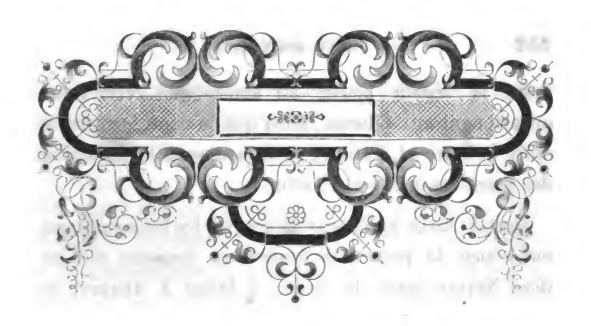
LES ÉVÊQUES

DE

NEVERS.



ARMOIRIES DE L'ÉVÊCHÉ.



CHAPITRE I.

FONDATION DU SIÉGE ÉPISCOPAL DE NEVERS. — LIMITES DE L'ANCIEN DIOCÈSE. — SAINT EULADE PREMIER ÉVÊQUE. — SES SUCCESSEURS JUSQU'A SAINT JÉROME.

Deux peuples limitrophes, les Sénons et les Éduens, se partageaient le territoire qui forma depuis notre Nivernais; les premiers occupaient toute la partie nord-ouest de cette province, et étaient séparés des Éduens par une ligne qui partirait de La Charité et s'étendrait jusqu'à Clamecy, en renfermant Champlemy dans un angle; cette ligne devait plus tard former les limites de l'ancien diocèse d'Auxerre de ce côté;

toute la région placée au sud-est de cette ligne, appartenant aux Éduens, ainsi que la contrée resserrée entre la Loire et l'Allier, se trouva sous la juridiction des premiers évêques d'Autun.

Quand Clovis, après ses victoires sur les Bourguignons, eut conçu la pensée de fonder un nouveau diocèse, dont Nevers serait le siége, il laissa à Auxerre son ancienne circonscription, et démembra du diocèse d'Autun, pour composer celui de Nevers, la portion qui venait accroître son empire.

Il paraît certain que, dès le principe, le diocèse de Nevers fut constitué tel qu'il était avant la grande révolution. Il se composait 1° de la contrée renfermée entre la Loire et l'Allier; 2° des pays riverains situés sur la rive gauche de l'Allier et sur la rive gauche de la Loire, depuis et compris Mornay jusque vis-à-vis La Charité; 3° du territoire qui s'étend depuis la Loire jusqu'à l'Yonne, ayant pour bornes au nord-ouest la ligne que nous avons indiquée.

Déjà, avant cette époque, on découvre l'origine de plusieurs paroisses dans la partie de notre diocèse qui dépendait alors d'Auxerre. Saint Germain avait fait don, à sa cathédrale ou aux monastères qu'il avait fondés, de plusieurs terres qui lui appartenaient, telles que Corvol, Monceaux, Vergers, auprès de Suilly-la-Tour, et Varzy, où il fit construire une église sous le vocable de sainte Eugénie, vierge et martyre. Nous ne tarderons

pas à voir un grand nombre d'autres paroisses, établies dans cette partie du Nivernais..

1. SAINT EULADE (*Euladius*) fut le premier évêque. Sa famille, les premières années de sa vie, ce qu'il fit au commencement de son épiscopat, tout nous est inconnu, et nous eussions été réduit à en faire seulement mention, si l'historien de saint Séverin ne nous eût laissé, sur sa maladie et sa guérison miraculeuse, des détails bien précieux; c'est à Fauste, disciple et ami du saint abbé d'Agaune, que nous en sommes redevables.

Nous essayerons, dans la traduction, de ne pas trop nous éloigner de l'admirable simplicité du texte.

La réputation de sainteté de Séverin était parvenue jusqu'à Clovis, qui, en 505, était arrêté par une fièvre opiniâtre, dont l'art des médecins les plus habiles n'avait pu le délivrer. Le prince eut recours à l'abbé d'Agaune, espérant que ses prières ne seraient pas sans effet; il le pria donc de venir le visiter.

« Séverin se mit en route, afin de se rendre aux désirs » du roi. Arrivé à Nevers, il entra dans l'église pour y » faire sa prière; étonné de ne point trouver l'évêque » dans le temple saint, il s'adressa aux gardiens pour » en connaître le motif.

» Frères, leur dit-il, où est votre pontife?— « Notre » pontife, lui répondirent les gardiens de l'église, a été

» atteint l'année dernière d'une maladie cruelle qui l'a » privé de l'usage de l'ouïe et de la parole; depuis » cette époque, il est gisant sur son lit, accablé » d'affreuses douleurs, et attendant la mort à chaque » instant. Il ne lui a plus été possible de monter à l'autel » pour offrir le divin sacrifice, et de bénir son peuple, » comme il le faisait auparavant. Nos cœurs sont brisés » de douleur en voyant notre père commun réduit à ne » pouvoir quitter sa couche, car à chaque instant ceux » qui l'assistent le croient plutôt mort que vivant. »

« Le saint abbé, touché de compassion, leur » demanda s'il pourrait être introduit auprès de lui » pour le visiter et lui adresser quelques paroles de » consolation et de salut. — « Venez, lui dirent-ils, » vénérable père, entrez, puisque vous le désirez. »

« Séverin, introduit dans la chambre du malade, se » rendit avec empressement auprès du lit où il était » couché; il le considéra d'abord avec intérêt, et lui » témoigna par ses gestes toute la part qu'il prenait à » ses souffrances. Puis il se mit en prières, suppliant » avec ardeur le Seigneur de rendre la santé au pontife. » Après être long-temps demeuré prosterné la face contre » terre, il se leva, et s'adressant à Eulade: — « Pontife » du Seigneur, lui dit-il, conversez avec moi. — Et aussitôt » Eulade, recouvrant l'usage de l'ouïe et de la parole, » s'écria : « Homme de Dieu, homme saint, accordez- » moi votre bénédiction; envoyé par le Sauveur Jésus- » Christ pour me rendre la santé, vous êtes venu me

» délivrer des infirmités qui m'accablaient. Que le nom
» du Seigneur soit béni dans tous les siècles ! oui, qu'il
» soit béni à jamais, celui qui a daigné vous choisir
» pour manifester sa miséricorde à mon égard ! »

» Alors le pieux serviteur de Dieu, lui tendant la
» main, le souleva de sa couche et lui dit : « Levez-
» vous au nom de Jésus-Christ, notre souverain maître,
» et revêtez-vous de vos vêtements. Rendez au Seigneur
» des actions de grâces, pour les châtiments qu'il vous
» a infligés ; oui, témoignez-lui toute votre reconnais-
» sance, car il vous a châtié pour vous sauver ; il vous
» a frappé pour vous couronner. Dès aujourd'hui, vous
» allez vous rendre avec moi à l'autel de Dieu, pour vous
» acquitter de ce tribut de reconnaissance et bénir le
» peuple qui vous est confié. »

« Séverin parlait encore, lorsque Eulade se leva tout
» à coup de son lit, bénissant Dieu qui, par les prières
» de son serviteur, l'avait retiré des portes du tombeau.
» Le même jour, guéri de toutes ses infirmités, il se
» rendit à son église pour y célébrer le Saint-Sacrifice
» et bénir son peuple. »

Le saint évêque consacra le reste de sa vie au service de celui qui avait manifesté sa miséricorde envers lui, s'occupant avec plus de zèle encore qu'auparavant, de la sanctification du troupeau qu'il avait à diriger.

Il s'endormit dans le Seigneur, le 26 août 516 ou 517.

Ce fut sous l'épiscopat de saint Eulade que saint Eptade, originaire des environs de Lormes, à ce qu'on croit, voyant qu'on voulait l'élever sur le siége d'Auxerre, se réfugia dans les forêts du Morvand avec deux compagnons, et jeta les premiers fondements de l'abbaye de Cervon.

2. TAURICIEN (*Tauricianus*) assista au Concile d'Epône ou Albon, au diocèse de Vienne, tenu en 517. Il mourut vers 539.

3. RUSTIC (*Rusticus*) souscrivit au troisième concile d'Orléans, en 538, et au quatrième en 541. Il mourut vers 548.

4. SAINT ARÉ (*Arigius*) succéda à Rustic. Si l'on en croit la tradition, c'était un étranger que la Providence avait conduit à Nevers. Il monta sur le siége épiscopal en 548.

Lié d'une amitié étroite avec les papes Vigile et Pelage, plusieurs fois, pendant le cours de son épiscopat, il se rendit à Rome pour les visiter l'un et l'autre.

Au retour d'un de ses voyages, il envoya en avant un de ses gens, nommé Ours, pour prévenir les habitants de Nevers de son arrivée. Celui-ci trouva la Nièvre

débordée, et le pont, sur lequel il devait passer, enlevé par les eaux. Cependant il voulut tenter de traverser la rivière à cheval ; mais, entraîné par la force de l'eau, il se noya. Saint Aré, arrivé à l'endroit où le malheur avait eu lieu, voyant son serviteur privé de la vie, se prosterna et pria Dieu avec ferveur de lui rendre celui qui venait de périr si misérablement, pour avoir voulu exécuter trop scrupuleusement ses ordres. Sa prière fut exaucée; Ours put encore servir son maître pendant de longues années. En mémoire de ce miracle, lorsqu'on eut reconstruit le pont, on le nomma Pont-Saint-Ours, nom qu'il porte encore maintenant [1].

Tous les anciens livres de l'église de Nevers s'accordent pour nous parler de la science et des vertus de saint Aré. Dès l'âge le plus tendre, il s'était adonné à l'étude de l'Écriture-Sainte: c'est là qu'il avait puisé cette charité ardente et ce zèle infatigable qu'il fit paraître pendant le cours de son épiscopat. Il partageait avec les pauvres tout ce qu'il possédait.

Une partie de son diocèse était encore adonnée aux superstitions du paganisme, il mit tout en œuvre pour les faire disparaître. On pense que ce fut lui qui ordonna prêtre saint Patrice, qui évangélisa la contrée située entre la Loire et l'Allier, qu'on nommait alors le pays des Gentils, *pagus Gentilicus* [2].

1 Michel Cotignon. — Brév. de Jean d'Albret.
2 Guy Coquille. — Anciens Bréviaires.

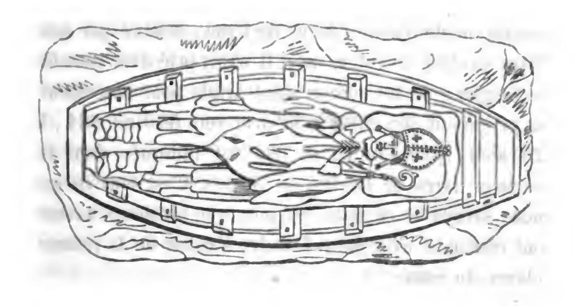
Arrivé à un âge avancé, et ne pouvant plus déployer le même zèle, il avait recours au jeûne et à la prière, afin d'obtenir pour son peuple les bénédictions du Seigneur. Il assista et souscrivit au cinquième concile d'Orléans, en 549, et au second concile de Paris, en 551. Il mourut à Nevers vers 558.

Saint Aré, en parcourant son diocèse, avait visité deux saints anachorètes Euphraise et Auxile, qui avaient construit à Decize une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge[1]. C'était là qu'il désirait que fût déposée sa dépouille mortelle.

Laissons Michel Cotignon nous raconter lui-même les derniers moments du saint évêque et son convoi miraculeux : « Aré étant tombé malade audit Nevers, et se » sentant appelé de Dieu, ayant convoqué grande partie » de son clergé et du peuple, ordonna qu'après son » trépas son corps fût mis dans un bateau ou nacelle » sur la rivière de Loire, sans aucune personne, et » que Dieu disposerait du lieu de sa sépulture; dont » ayant reçu le saint viatique du précieux corps et » sang de Jésus-Christ, les yeux levés au Ciel, rendit » l'âme à son Créateur; son corps fut mis comme ci-» dessus dit, dans une nacelle, sur ladite rivière de » Loire étant alors fort grande, et sans aucun qui la » conduit, n'ayant qu'une croix et des cierges, et tout » le peuple dudit Nevers. Ladite nacelle monta le cours

1 Michel Cotignon. — Parmentier. — Brév. de Nevers.

» de l'eau jusqu'à sept lieues au lieu de Decize, ci-dessus » mentionné, jusqu'où suivit la plus grande partie dudit » clergé et du peuple ravis de ce miracle, louant Dieu » et invoquant leur saint patron, duquel le corps fut » honorablement inhumé au lieu de Decize, qui en porte » son nom. Peu après, fut bâtie une grande église » paroissiale, comme elle se voit à présent, en laquelle » il s'est fait plusieurs miracles, et jusqu'à aujourd'hui » ledit corps y repose et y est vénéré avec honneur [1]! »



Pendant la tourmente révolutionnaire, les précieuses reliques de notre saint évêque furent retirées du

[1] On voit sur un bas-relief qui appartenait à feu M. Gallois, et dont nous donnons le dessin, saint Aré en habits pontificaux étendu dans sa nacelle.

tombeau qu'on voit encore dans la crypte de l'église de Decize, et brûlées au milieu du chœur.

5. EUFRONE (*Eufronius*) fut le sucesseur immédiat de de saint Aré; il assista aux obsèques du roi Childebert, en 558; il signa, en 566, la charte qui confirmait les priviléges de saint Germain, et il mourut la même année.

6. SAINT ÆOLADE (*Æoladius*) succéda à Eufrone; il assista au deuxième concile de Lyon, célébré par saint Nicet en 566. Avant sa mort il avait prié avec instance le Seigneur de lui donner saint Arigle pour successeur; sa prière eut son effet. Il mourut vers 580 ou 581, le 28 août, jour auquel sa fête est indiquée dans les anciens livres de l'église de Nevers. C'est tout ce que nous savons de ce saint évêque, que plusieurs auteurs ont confondu avec saint Eulade, à cause de la ressemblance du nom.

Les auteurs de la *Gallia Christiana* et Michel Cotignon prétendent qu'un tombeau, qu'on voyait autrefois dans l'église de Saint-Etienne de Nevers, renfermait le corps de saint Æolade. Parmentier était d'un avis contraire, et regardait ce tombeau comme celui de saint Eulade.

Ce tombeau était anciennement placé dans un collatéral; mais en 1523, quand on construisit l'autel



paroissial au milieu de l'église, le corps du saint fut déposé sous cet autel. La pierre qui le couvrait portait ces quatre vers latins que Claude Bredeau, avocat, y avait fait graver en 1602 :

QUIS-QUIS AB OCCASU PROPERAS, QUIS-QUIS AB ORTU,
CORPUS IN HOC TUMULO QUOD VENERERIS HABES.
PRŒSUL EULADIUS HUJUS QUONDAM PATER URBIS,
ADVENTUM GAUDENS SUSTINET HIC DOMINI.

En 1771 on ajouta les deux vers suivants :

IMPLORARE VENI PER SANCTUM, GENS PIA, NUMEN,
UT TUA SANENTUR CORPORA FESSA FEBRI.

Eulade, de Nevers le pontife et le père,
Dont le corps repose en ces lieux,
Du pélerin exauce la prière ;
Sur son tombeau déposez tous vos vœux.
Ami de Dieu, plein d'espérance,
Il attend le jour du Seigneur.
Venez, peuple pieux, implorer sa puissance ;
Du feu qui vous dévore il calmera l'ardeur.

On recourait, en effet, au tombeau du saint évêque pour obtenir la guérison de la fièvre ; il y avait même dans l'église de Saint-Étienne une confrérie établie à cette intention.

7. SAINT ARIGLE (*Agricola*) naquit à Alise, aujourd'hui Sainte-Reine, de parents riches et de haute distinction. Il fut l'ami de Fortunat, qui devint plus tard évêque de Poitiers.

Dans une pièce de vers que Fortunat adressa à notre saint évêque, il nous apprend qu'entré bien jeune en France, vers 575, il fut élevé dans la maison du père de saint Arigle avec la même tendresse que s'il eût été son propre fils. Après avoir parlé des honneurs auxquels le fils de son bienfaiteur avait été élevé, de la noblesse de sa naissance, il exalte la pureté de sa foi, qui le fit choisir pour occuper le trône épiscopal ; puis il énumère les bienfaits qu'il a reçus du père de saint Arigle, qui les confondait dans un même amour, et le prie d'entretenir en lui la précieuse semence que ce bon père avait jetée dans son cœur [1].

Le roi Gontran avait chargé Arigle du gouvernement du Nivernais, ou du moins d'une partie de ce pays ; il sut, dans cette charge, allier la vertu aux honneurs. Rarement une bonne éducation reste infructueuse ; Arigle n'oublia pas les leçons qu'il avait reçues dans la maison paternelle. La religion lui faisait un devoir de prendre la justice comme la règle de sa conduite, dans le gouvernement dont il était investi ; il observa ce devoir avec un soin scrupuleux, et parvint ainsi à se gagner tous les cœurs ; sa réputation de sainteté devint

1 FORTUNAT. *Lib.* III, *carmen* 24.

telle, qu'à la mort de saint Æolade tout le clergé et le peuple, réunis pour lui choisir un successeur, jetèrent les yeux sur Arigle; sans même délibérer, l'assemblée s'écria, d'une voix unanime, qu'Arigle était digne du siége épiscopal.

La nouvelle de cette élection fut portée au roi Gontran, qui ne voulut pas s'opposer aux vœux du clergé et du peuple de Nevers, et donna son consentement.

Élevé à cette nouvelle dignité, Arigle se fit remarquer par la simplicité de ses mœurs, par sa prudence, sa douceur et sa charité; il veillait tellement sur ses paroles que toutes concouraient à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain.

Il assista, en 581, au premier concile de Mâcon, en 583 au troisième de Lyon, et au second de Mâcon en 585. On présume aussi qu'il faisait partie de l'assemblée de Châlons, en 589, tenue par ordre du roi Gontran, au sujet du schisme des religieuses de Sainte-Croix de Poitiers, parce qu'il est nommé dans la lettre qui fut écrite par les pères aux évêques de la province de Bordeaux. On le regarde comme le fondateur de l'église de Saint-Vincent, à Nevers, où il établit une communauté de filles [1]. Cette église fut consacrée le 22 janvier, fête du saint martyr.

Après avoir pendant treize ans porté avec courage et dévouement le fardeau de l'épiscopat, il s'endormit dans

[1] C'est le premier monastère connu dans la ville de Nevers.

le Seigneur le 26 février 594. Le *Martyrologe d'Auxerre*, les anciens livres de l'église de Nevers, ainsi que le bréviaire imprimé par ordre de Jean d'Albret, font mémoire de ce saint le 26 février. Les mêmes livres de l'église de Nevers en font aussi mémoire le 29 juin, époque à laquelle eut probablement lieu la translation de ses reliques. Sa fête fut transférée au 3 juillet, à cause de l'occurrence de la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

Le corps de saint Arigle fut déposé dans l'église de Saint-Vincent, qu'il avait fondée. Cette église portait au neuvième siècle le nom du saint évêque, et fut érigée en paroisse en 1075. Les précieuses reliques de notre saint prélat restèrent jusqu'en 1590 renfermées dans le tombeau où elles avaient été déposées, dans la crypte de l'église qui portait son nom; mais à cette époque Mᵉ Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, ouvrit le tombeau et en retira les ossements pour les déposer dans une châsse. Cette châsse fut placée dans une chapelle au côté droit de l'autel.

Au moment de la tourmente révolutionnaire, l'église de Saint-Arigle éprouva le sort de bien d'autres; elle fut entièrement démolie et les reliques du saint furent dissipées. Cependant on eut le bonheur d'en sauver une partie, qui fut déposée dans l'église de Nolay. En 1818, une portion considérable de ces reliques fut solennellement transférée de Nolay dans l'église de Saint-Étienne de Nevers.

Les habitants de Nevers ont toujours recours à la puissante intercession de leur saint évêque, principalement dans les temps de calamités. Lorsqu'en 1832 et en 1849 le choléra exerçait ses ravages à Nevers, on descendit la châsse de saint Arigle, et on l'exposa à la vénération des fidèles.

Ce fut du temps de saint Arigle que saint Aunaire, évêque d'Auxerre, convoqua le premier synode qui ait eu lieu en France. Au nombre des vingt-sept paroisses qui sont mentionnées dans les actes de cette assemblée, on trouve Varzy, Donzy, Colmery, Champlemy, Suilly-la-Tour, Bargis, Mèves, Cosne, Alligny, Neuvy, Saint-Amand, Entrains, Bouhy, Bitry et Arquian et leurs dépendances; et au nombre des monastères, ceux de Saissy-les-Bois, de Mannay, de Vulfin, qui prit plus tard le nom de Saint-Laurent-l'Abbaye.

8. Furcilius ou Fulcilius, auquel quelques auteurs donnent le titre de saint, n'est connu que de nom, quoiqu'il ait été évêque de Nevers dix-neuf ans environ.

9. Rogus ou Rauracus succéda vers 613 à Furcilius; il reçut le dernier soupir de saint Outrille, archevêque de Bourges. Il engagea Théodulphe Baboleine, abbé de Saint-Maur-les-Fossés, à venir fonder l'abbaye de Notre-Dame pour y établir des religieuses. Ce fut vers le même temps que saint Colomban jeta les premiers

fondements du monastère de Saint-Etienne de Nevers. Rauracus assista au troisième concile de Châlons-sur-Saône, en 644, et au concile de Clichy, en 653.

On sait que l'église de Nevers possédait déjà des propriétés dans le Quercy, mais on ignore quelle en était l'origine. C'est du temps de Rauracus que saint Didier, évêque d'Auxerre, donna à son église les terres de Clamecy et de Flez[1], et que saint Pallade, successeur de saint Didier, érigea à Vergers, près de Suilly-la-Tour, une magnifique église en l'honneur du grand saint Germain.

10. Léodébaldus.

11. Héchérius. On ne connaît que les noms de ces deux évêques.

12. Saint Didier ou saint Diez, nommé dans les anciennes chartes *Deodatus* et *Theudates*, était d'une famille illustre de la France occidentale. Il possédait à un degré éminent les dons de la nature et ceux de la grâce. Ce fut vers l'an 655 que ses vertus le firent élever sur le siége de Nevers; mais il n'y resta que trois ans; l'attrait qu'il avait pour la retraite et le désir d'une plus grande perfection le portèrent à renoncer

1 Lebœuf dit que Flez était situé dans la paroisse de Saint-Pierre du Mont.

aux honneurs de l'épiscopat, pour se retirer dans la solitude. Il engagea donc le clergé et les fidèles de son diocèse à lui chercher un successeur, puis il quitta Nevers, pour s'enfoncer dans les montagnes des Vosges. Avant de se décharger du fardeau de l'épiscopat, il avait assisté, en 657, au concile de Sens avec ses comprovinciaux et trente autres évêques, sous la présidence d'Emmo, archevêque de cette province. Tous les prélats les plus illustres de France par leur savoir et leur sainteté, se trouvaient à ce concile. Outre notre saint évêque, on comptait, parmi les pères, saint Ouen, évêque de Rouen ; saint Faron, évêque de Meaux ; saint Eloi, évêque de Noyon, et saint Amand, évêque de Maestrichk.

On ignore les motifs qui engagèrent saint Diez à quitter sa solitude des Vosges pour pénétrer plus avant dans le pays ; mais on sait qu'après avoir établi plusieurs monastères, il alla se fixer dans le val de Galilée, que le roi Childéric lui avait abandonné. Il y fonda le monastère de Jointures, ainsi nommé à cause de la jonction de deux rivières, le Rothbach et la Meurthe. Il y mourut en 679, dans un âge fort avancé, entre les bras de saint Hidulphe, évêque de Trèves, qui lui succéda dans le gouvernement de son monastère.

13. Gilbertus. Cet évêque, que Parmentier n'admet pas, est cité par Michel Cotignon, qui l'a trouvé sur d'anciennes chartes.

Ce fut vers cette époque que saint Vigile, évêque d'Auxerre, donna à l'église de Notre-Dame, qu'il avait fait construire dans sa ville épiscopale, la terre de Pouilly-sur-Loire, qui faisait partie de son patrimoine.

14. Saint Ithier (*Itherius*) était originaire de Nogent-sur-Vernisson, entre La Bussière et Montargis. A une foi vive, à une sainteté exemplaire il unissait des connaissances variées et étendues. Non content de se livrer à l'étude de la morale, il avait voulu travailler avec ardeur à la physique, qui comprenait la médecine, afin de pouvoir être doublement utile au prochain en lui procurant la santé de l'âme et celle du corps. De tous les côtés on accourait à lui, et les malades s'en retournaient soulagés de leurs infirmités, parce que Dieu bénissait les remèdes administrés par son serviteur. Pour lui, loin de s'attribuer la gloire des guérisons qu'il opérait, il engageait les malades qu'il avait guéris à réserver pour Dieu toute leur reconnaissance. Cependant, craignant que la vaine gloire ne s'emparât de son cœur, il se retira dans un lieu désert et inculte. Bientôt sa retraite fut découverte, et on vint à lui de toutes parts comme auparavant.

Le bruit de sa sainteté et des prodiges qu'il opérait parvint jusqu'à Nevers, dont l'église était veuve par la mort de son évêque. Le clergé et le peuple demandèrent Ithier pour le remplacer. Celui-ci, craignant de résister

à la volonté divine, y consentit. Il fut donc ordonné prêtre, et reçut l'onction pontificale vers 690.

En entrant dans la ville de Nevers, il rencontra aux portes un homme perclus depuis long-temps, et il le guérit sur-le-champ de ses infirmités. Il fit briller sur le siége épiscopal les vertus qu'on avait remarquées en lui dans la retraite. Il mourut dans le Berri, plein de mérites, vers l'an 695 ou 696. Son corps fut transporté à Nogent.

Dès le onzième siècle, son culte était déjà fort répandu; plusieurs églises du Berri furent mises sous son invocation, telles que la collégiale des Aix-d'Angillon et celle de Sully-sur-Loire. Les Huguenots dispersèrent ses restes précieux; on a été cependant assez heureux pour conserver quelques reliques de notre saint évêque, entre autres un doigt, déposé dans l'église de Nogent; l'authenticité en a été constatée en 1840.

Ce fut du temps de saint Ithier que saint Tétrice, évêque d'Auxerre, tint un synode dans sa ville épiscopale (691). Outre les paroisses dont nous avons parlé plus haut et dont il est fait mention dans les statuts de saint Aunaire, nous retrouvons, dans les actes de saint Tétrice, Oisy, Nannay, Tracy, etc.

15. Ebarcius.

16. Opportunus. On ne connaît que le nom de ces deux évêques.

17. SAINT NECTAIRE (*Nectarius*). D'après l'ancien martyrologe de Nevers, il mourut dans le Berri. *In territorio Bituricensi sancti Nectarii Nivernensis episcopi.* Il fut peu de temps à la tête du diocèse de Nevers; il abdiqua sans doute, comme saint Didier, pour se retirer dans la solitude. Sa mort eut lieu vers l'année 726.

18. CHEBROALDUS. On sait seulement qu'il souscrivit au testament de saint Widrade, abbé de Flavigny, en 745.

19. RAGINFRÈDE (*Raginfredus*), qu'on trouve sur le siége de Nevers dès 752, fut le protecteur de l'abbaye de Saint-Martin. C'est la première fois qu'il est fait mention de cette abbaye dans l'histoire. Cet évêque mourut vers l'an 770.

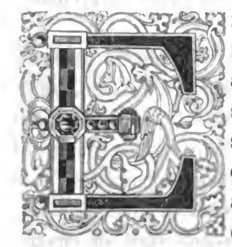
20. GALDON (*Galdo*) succéda à Raginfrède. On ignore les détails de sa vie, quoiqu'il ait tenu le siége de Nevers près de vingt-cinq ans.





CHAPITRE II.

DOTATION DE L'ÉGLISE DE NEVERS. — SAINT JÉRÔME ET SES SUCCESSEURS JUSQU'A FROMOND. — FROMOND FONDE UN GRAND NOMBRE DE PAROISSES. — GEOFFROY. — ENTRAVES QUE GUILLAUME, COMTE DE NEVERS, MET A SON ÉLECTION. — PLAINTES DE SAINT BERNARD A CE SUJET. — BERNARD DE SAINT-SAULGE ET SES SUCCESSEURS JUSQU'A GUILLAUME DE SAINT-LAZARE.



En fondant un siége épiscopal à Nevers, il est probable que Clovis assura au nouvel évêque et à ses successeurs des ressources suffisantes pour l'entretien du clergé et les besoins de l'église ; d'un autre côté, plusieurs des évêques de Nevers, entre autres saint Arigle, favorisés des dons de la fortune, avaient laissé à leur cathédrale et aux autres églises, fondées sous leur

dépendance, des portions considérables des biens qu'ils possédaient; aussi nous avons vu que du temps de Rauracus la cathédrale avait des propriétés dans le Quercy.

Cependant le diocèse de Nevers était pauvre, en comparaison des diocèses voisins; ceux-ci, établis avant les invasions des Bourguignons et des Francs, conservèrent ce qu'ils possédaient déjà, et furent de plus enrichis par les conquérants, qui voulaient se rendre le clergé favorable. Quant au diocèse de Nevers, fondé plus tard, il ne put être que médiocrement doté par un prince qui avait à satisfaire la cupidité de ses leudes.

Ce fut sous Charlemagne qu'eut lieu la véritable dotation de l'évêché de Nevers; l'évêque put obtenir alors la restitution des biens que son église avait perdus dans les dernières guerres, et la concession de nouvelles propriétés : il devint seigneur des terres de Prémery, Parzy et Urzy.

Nous avons vu déjà un grand nombre de paroisses et de monastères établis dans le diocèse d'Auxerre, tandis que l'organisation ecclésiastique de celui de Nevers en est encore à l'état d'essai. C'est sous saint Jérôme seulement que nous trouvons l'origine de quelques paroisses, et le chapitre ne paraît pas encore régulièrement constitué. Cependant il est évident que l'évêque avait son clergé; une partie l'aidait dans les fonctions du ministère pastoral dans sa ville épiscopale et la banlieue : c'étaient

ceux qu'on appelait les prêtres *cardinaux;* l'autre partie était composée des prêtres *forains*, que l'évêque déléguait, pour aller le remplacer au milieu des populations plus éloignées.

21. Saint Jérôme (*Hieronimus*), dont nous avons déjà longuement parlé dans la première partie (chap. III), succéda à Galdon vers 795; outre la cathédrale qu'il fit reconstruire, il répara et éleva beaucoup d'autres églises.

Il obtint de Charlemagne l'établissement du prieuré de Saint-Sauveur, dans sa ville épiscopale; il fit sortir de leurs ruines l'abbaye de Saint-Martin et le monastère de Notre-Dame, qui avaient été dévastés pendant les dernières guerres; il éleva l'église de Magny, sur le tombeau de saint Vincent, prêtre qui avait édifié ce lieu par ses prédications et par ses vertus; il érigea aussi l'église de Saint-Étienne de Sauvigny-les-Bois terre qui lui appartenait ainsi que Marzy. On sait encore, par une charte de Charles-le-Gros, de 888, que les abbayes de Saint-Trohé, de Saint-Gildard et Saint-Loup, à Nevers, de Saint-Franchy, de Saint-Parize-le-Châtel, de Saint-Péreuse dans le Morvand, et l'oratoire de Saint-Didier sous les murs de Nevers, existaient déjà du temps de saint Jérôme. Le saint évêque assista, en 813, à un concile de Tours; il mourut plein de vertus et de mérites, en 815. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Martin.

22. Jonas déploya le même zèle que son prédécesseur pour la restauration des églises ; il assista, en 829, au concile tenu à Paris, et mourut le 11 mai de l'année suivante.

23. Œnéas n'aurait fait que paraître sur le siége épiscopal de Nevers.

24. Gerfrède (*Gerfredus*) assista au concile de Worms en 833 ; c'est tout ce qu'on connaît de lui.

25. Hugues Ier (*Hugo*) paraît vers 836. On ne sait rien de cet évêque, qui ne tint le siége que trois ou quatre ans au plus.

On trouve à cette époque une église érigée à Cosne, sous le vocable de saint Front.

26. Hériman (*Herimannus*) lui succéda vers 840. On le trouve en 843 au concile de Germigny, dans l'Orléanais. C'est à Hériman que la cathédrale dut son plus grand lustre : il y institua quarante chanoines, qu'il dota convenablement ; il mit seize chanoines dans l'abbaye de Saint-Martin, et leur assura un revenu suffisant ; il fit encore construire deux hôpitaux, celui de Saint-Lazare et celui de Saint-Antoine. Dans l'année 853, Hériman tomba en démence, et fut suspendu de ses fonctions, au second concile de Soissons. Il guérit, et reprit son saint ministère, puis retomba dans son premier état, en 860, qui fut l'année de sa mort.

Deux ans avant la mort d'Hériman, en 858, Charles-le-Chauve, pressé par Louis-le-Germanique et trahi par ses troupes, se réfugia dans le Nivernais. Il se rendit à Magny, et fit vœu, sur le tombeau de saint Vincent, de doter magnifiquement cette église, s'il obtenait le rétablissement de ses affaires. Sa prière fut exaucée, et il s'empressa d'accomplir sa promesse la même année.

C'est sous Hériman que nous trouvons la première mention du chapitre de l'église de Nevers.

27. Raginus.

28. Abbon Ier (*Abbo*).

29. Luido lui succéda vers 864, et ne siégea que deux ans. De son temps, fut fondée, par saint Égile, l'abbaye de Corbigny, en 864.

30. Abbon II (*Abbo*) assista en 866 au concile de Soissons, dans lequel Adélard, curé de Magny, fit confirmer les priviléges que Charles-le-Chauve avait accordés à son église. En 867 il assista au premier concile de Troyes, à celui de Pîtres en 869, à celui de Châlon-sur-Saône en 875, à celui de Pontion au diocèse de Châlons-sur-Marne en 876, au second concile de Troyes en 878. Il mourut en 883. On voit paraître de nouveaux établissements religieux, entre autres l'abbaye de Vézelay, en 868, la chapelle de Notre-Dame-de-Galles, à Cosne, en 873, le monastère de Saissy-les-Bois, restauré en 878, et l'oratoire de Saint-Révérien.

31. Guinérius est nommé par Guy Coquille et par Michel Cotignon comme successeur d'Abbon II. Il n'aurait tenu qu'un an le siége de Nevers.

32. Eumène (*Emmenus*) lui succéda en 884. En 886, Charles-le-Gros, à la prière de Guillaume, comte de Nevers, mit sous la dépendance de l'église de Nevers l'oratoire de Saint-Révérien et l'église de Saint-Pierre d'Iseure, dans le Bourbonnais. En 888, Eumène se trouvait au siége de Paris, combattant contre les Normands, dans les rangs de l'armée de Charles-le-Gros. Il n'était pas rare, dans ces temps de barbarie, de voir des évêques remplacer la pacifique houlette par l'épée du chevalier, ou par la masse d'armes avec laquelle ils assommaient l'ennemi. Ce fut pendant ce siége, lorsque Eumène bivouaquait avec l'empereur, qu'il mit sous les yeux du prince et fit ratifier les possessions de son église, déjà reconnues et confirmées par ses prédécesseurs. Dans cette charte, on compte au nombre des possessions de l'église de Nevers, Digoin, au diocèse d'Autun, et Cusset, en Auvergne. Trois ans plus tard, Eumène assista au concile de Meun-sur-Loire. Il mourut en 892.

33. Aglarius.

34. Francon (*Franco*) siégeait dès 894. Plusieurs églises paroissiales des environs de Nevers furent fondées par lui. Les chartes de son temps et des années

précédentes font mention des églises de Parigny-les-Vaux, Germigny, Cours-sous-Magny, Patinges, Satinges, Gimouille, Sermoise, Challuy, Maulce, etc. On voit aussi, à la même époque, paraître les premiers dignitaires du chapitre, dont aucun acte n'avait parlé jusque alors. La charte de fondation de la paroisse de Saint-Symphorien de Maulce parle du recteur des bénéfices de l'église de Nevers (le prevost), et est signée par Hildegrin, doyen, et par Hélie, trésorier. Dans la charte de la fondation de Challuy, on établit la distinction entre les prêtres *cardinaux* et les prêtres *forains*.

35. ATTON (*Atto*) lui succéda. Parmentier raconte qu'il trouva son diocèse dans le plus grand désordre : le clergé était plongé dans l'ignorance la plus profonde ; la cathédrale menaçait ruine, etc. Il commença par remédier à l'ignorance du clergé, en appelant à Nevers Haimbault, moine de Saint-Amand, au diocèse de Tournay, pour le charger de l'instruction des jeunes clercs. Haimbault venait de remplir les mêmes fonctions dans le diocèse de Reims, où il avait acquis une grande réputation, par ses connaissances variées en philosophie et en théologie ; il possédait aussi parfaitement le chant.

Nous avons dit dans la première partie qu'Atton reconstruisit la cathédrale sur un plan carré. Il mourut en 916.

36. LAUNON ou LANNON (*Launo*). De son temps, un

prieuré de bénédictins est fondé au bourg de Saint-Martin, qui prit depuis le nom de Saint-Saulge.

37. Tédalgrin (*Tedalgrinus*), frère d'Atton, monta sur le siége de Nevers en 928; cependant on ne trouve aucun acte qui fasse mention de lui avant 932. Vers 933 il obtint de Guy, évêque d'Auxerre, une partie du chef et l'un des bras de saint Cyr, que le roi Raoul fit enchâsser en or. Ce prince fit aussi don à la cathédrale d'une croix d'or et d'un évangéliaire enrichi d'or; et de plus, il abandonna à Tédalgrin une partie de la terre de Brinon-les-Allemands et plusieurs églises des environs, entre autres celle de Chevroches. Tédalgrin mourut vers 947 ou 948.

38. Gosbert (*Gaubertus*).

39. Gérard (*Gerardus*) succéda à Gosbert vers 955 et mourut en 959.

40. Natran (*Natrannus*), moine bénédictin, avait été abbé de Saint-Rémi, puis de Saint-Héraclée, de Saint-Pierre-de-Ferrières et enfin de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens. Les chroniques de Saint-Pierre-le-Vif sont loin de faire l'éloge de ce prélat; on prétend qu'il fit argent de tous les biens de ce dernier bénéfice, pour en acheter l'évêché de Nevers. Cependant ses successeurs, Roclène et Hugues II, ont parlé de lui avec éloge; ils relèvent surtout ses libéralités envers le chapitre. On lui attribue

l'érection de plusieurs paroisses ; on cite entre autres Sauvigny-les-Bois, Prye, Arzembouy, qui n'étaient auparavant que de simples chapelles. Il mourut vers 980.

41. Patianus.

42. Roclène (*Roclenus*), qui succéda à Patianus vers l'an 982, assista l'année suivante à la dédicace de l'église de Sens. En 998 il fut interdit de ses fonctions par Grégoire V, pour avoir consacré Étienne, évêque du Puy, sans le consentement du clergé de ce diocèse. Il mourut vers 1011.

43. Hugues II (*Hugo*) de Champallement, dit le Grand, appartenait à la famille des comtes de Nevers. Dès le commencement de son épiscopat, il fit rendre à son chapitre plusieurs terres, qui avaient été injustement aliénées. On lui attribue la fondation de l'église de Vandenesse, en 1032. Vers le même temps, il donna à saint Odilon, abbé de Cluny, le prieuré de Saint-Sauveur de Nevers, fondé par saint Jérôme, et que le relâchement de la discipline avait réduit à ne plus compter un seul religieux.

Accusé au concile de Reims, en 1049, d'avoir obtenu son évêché à prix d'argent, il avoua que sa famille avait dépensé de grandes sommes à cet effet ; mais il protesta que c'était à son insu, et de lui-même il déposa sa crosse aux pieds du pape Léon IX. Le souve-

rain pontife lui remit une autre crosse, et l'autorisa à continuer ses fonctions.

Il accompagna le pape à Rome, et assista, l'année suivante, au concile tenu dans cette ville contre les erreurs de Bérenger, puis à celui de Verceil. En 1053 il rétablit le prieuré de Saint-Victor de Nevers. Dix ans plus tard, il releva le prieuré de Saint-Étienne. En 1065, il assista au concile de Rome, tenu par Alexandre II; il mourut en chemin, en revenant de ce concile, après cinquante-quatre ans d'épiscopat. On lui attribue l'érection de la cure de Garchizy, vers 1061.

44. Mauguin (*Malguinus*), archidiacre de Nevers, succéda, en 1066, à Hugues-le-Grand. De son temps, le prieuré de Saint-Étienne fut retiré aux chanoines de Saint-Sylvestre, et donné à l'abbaye de Cluny; ce qui eut lieu en 1068. Mauguin mourut le 1er juin 1074.

45. Hugues III (*Hugo*), neveu de Hugues-le-Grand, était doyen de Nevers et prévôt de l'église d'Auxerre, lorsqu'il fut élu évêque de Nevers. Il fut intronisé le 1er novembre 1074, en présence de Guillaume de Champallement, évêque d'Auxerre, son oncle. Dans cette cérémonie, il fit lire publiquement son testament, par lequel il déclarait que la moitié des biens meubles qui lui resteraient, au jour de son décès, appartiendrait à sa cathédrale, et un quart aux moines de Saint-Étienne; l'autre quart devait être appliqué aux besoins

des voyageurs et des femmes veuves, malades à l'hôpital. L'année suivante, il érigea en paroisse l'église de Saint-Arigle. En 1081, il assista au concile d'Issoudun, et en 1082 au deuxième concile de Meaux. En 1091 il prit l'habit religieux à Saint-Étienne de Nevers, et mourut dans cette maison, au mois de novembre de la même année. Avant 1646 on voyait encore son tombeau dans la chapelle de Notre-Dame de l'infirmerie.

Le siége resta trois ans vacant.

46. Guy (*Wuido et Guido*). La soixante-unième lettre d'Yves, évêque de Chartres, nous apprend que lorsqu'il fut question de consacrer le successeur d'Hugues III, Richer, archevêque de Sens, était suspens, et que le légat Hugues de Die avait convoqué à Autun les évêques de la province de Sens, pour concourir à cette cérémonie. L'évêque de Chartres réclama contre le procédé du légat, prétendant qu'on ne pouvait réunir, dans une province étrangère, les évêques de la province de Sens; il ajouta qu'il ne se rendrait pas à Autun, qu'on devait, selon l'usage de l'église de Sens, traiter cette affaire au synode indiqué pour le 26 octobre. Nous ne savons pas quel a été le résultat de ces pourparlers. Il paraît, d'après les anciens titres, que Guy fut consacré en 1094; l'année suivante il assista au concile de Clermont. Ce fut sous son épiscopat, en 1097, que le même Yves de Chartres consacra l'église de Saint-Étienne de Nevers. Guy mourut en 1098.

47. Hervé (*Herveus*). Il paraît, par la soixante-seizième lettre d'Yves de Chartres, qu'on n'était pas d'accord sur le choix du successeur de Guy. Il écrivait à l'archevêque de Sens : « Puisqu'on est divisé sur » l'élection de l'évêque de Nevers, il faut vous rappeler » l'usage consacré par nos pères : C'est à vous de choisir, » selon votre sagesse, celui qui vous paraîtra l'emporter » par le nombre des suffrages et par ses vertus. Mais, » comme il ne faut pas imposer les mains avec précipi- » tation, si votre jugement n'est pas encore formé, il » me semble qu'on peut remettre l'affaire au prochain » synode; on sera alors plus à portée de connaître, avec » certitude, les motifs déterminants des électeurs et les » mérites des candidats. »

Cette affaire fut sans doute traitée au concile provincial d'Étampes; Hervé y fut jugé digne de la préférence, et sa consécration fut renvoyée au concile de Sens, indiqué par l'archevêque d'Aimbert, pour le dimanche avant Noël. C'est ce qui semble résulter de la soixante-dix-neuvième lettre du même Yves de Chartres. C'était en 1099.

En 1104 Hervé assista au concile de Troyes, et quatre ans plus tard au sacre de Louis-le-Gros. Il fut choisi en 1109 pour régler une contestation, qui s'était élevée entre Nertode, évêque d'Autun, et Ponce, abbé de Cluny, au sujet de certaines églises du diocèse d'Autun, sur lesquelles Cluny prétendait avoir des droits. L'acte est daté de Nevers, du mois de février. Il mourut le

8 août 1110. Il avait érigé les paroisses de Saint-Martin de Thaix et de Saint-Pierre d'Alluy.

Hugues IV, son successeur, le dépeint d'un seul trait : *Vir per omnia magnificus.* Hervé avait, en toute circonstance, cherché à améliorer le sort des chanoines ; aussi son nom n'était prononcé qu'avec amour et reconnaissance. Dans le nécrologe de l'église de Nevers, on lisait les vers suivants, que les chanoines chantaient encore long-temps après sa mort, dans la salle du chapitre, à l'issue de prime :

DIGRESSUM NOSTRI RECOLENTES JURE PATRONI
HERVEI, DOMINUM PRECIBUS PULSEMUS IN UNUM
ILLIUS UT COELI CONSORTES ESSE QUEAMUS.

« Il est bien juste de vénérer la mémoire d'Hervé » notre protecteur, mais n'oublions pas d'adresser de » concert au Seigneur de ferventes prières, afin qu'il » nous réunisse à lui dans les cieux. »

48. HUGUES IV (*Hugo*) dit lui-même, dans une charte, qu'on le retira du désert, pour l'élever sur le siége de Nevers. Au commencement de son épiscopat, il donna au prieuré de Saint-Étienne les églises de Saint-Pierre de Nevers, de Chevenon, de Limon et de Saint-Jean de Lichy. Il établit dans sa cathédrale deux chanoines, chargés de dire tous les jours la sainte messe, en faveur des bienfaiteurs de l'église décédés. On lui attribue l'érection des paroisses de Neuilly, Giverdy, Corvol-

d'Embernard et Montigny-sur-Canne. Il mourut le 25 février 1121.

49. Fromond (*Fromundus*) était abbé de Saint-Martin de Nevers, quand il fut élevé sur le siége épiscopal de cette ville. On trouve de son temps, parmi les membres du clergé de la cathédrale, le fameux Gilbert-l'Universel, qui, avant d'être évêque de Londres, remplissait les fonctions d'écolâtre à la cathédrale de Nevers. On attribue à Fromond l'érection d'un grand nombre de paroisses : outre celle de Moraches, qu'il érigea en 1128, les paroisses de Luthenay, Chaulgnes, Saxy-Bourdon, Laché, Chaumot, Moussy, Guipy, Saint-Germain-des-Bois, Authiou, Lys, Arthel, Brinon, La Montagne, Montenoison, Challement, Thianges, Imphy, Druy, Ville-les-Anlezy, Devay, Avril, Lucenay-les-Aix, Auray, Mingot, Saint-Cy-Fertrève, les deux cures d'Aunay réunies depuis, Montapas, Sermages, Saint-Hilaire-en-Morvand, Achun, qui n'étaient que de simples chapelles, lui doivent leur érection. Il mourut à Nevers, en 1143, et il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Nevers, qu'il avait relevée de ses ruines.

50. Geoffroy (*Gaufridus*). Après la mort de Fromond, le siége resta trois ans vacant. Saint Bernard écrivant au pape Eugène III, en 1146, au sujet de Manassès Garnanda, évêque d'Orléans, qui se trouvait dans la nécessité de justifier sa conduite, lui expose l'impossibilité dans

laquelle est cet évêque de se défendre devant ses comprovinciaux ; « Nevers est sans évêque, il en est de même » à Troyes, et celui d'Auxerre voyage en Italie[1]. » En effet, Guillaume II, comte de Nevers, mettait des entraves à l'élection, craignant de rencontrer, dans le nouvel évêque, un prélat qui s'opposât, avec trop d'énergie, à ses injustes prétentions. C'étaient les manœuvres iniques de ce seigneur que saint Bernard rappelait au pape Eugène, quand, voulant le mettre en garde contre les élections qui avaient lieu à Auxerre, sous la pression du comte Guillaume, il lui répétait : « N'oubliez pas ce » qui s'est passé à Nevers[2]. »

Ce fut dans le cours de l'année 1146 que Geoffroy monta sur le siége épiscopal de Nevers. Au mois d'octobre de la même année, il assista à l'ouverture de la châsse de saint Lazare, à Autun. En 1147, il fut un des six prélats qui assistaient le pape Eugène III dans la consécration de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne.

Le comte Guillaume, dont nous avons parlé plus haut, était revenu à de meilleurs sentiments, et après avoir essayé de réparer les injustices dont il s'était rendu coupable en dépouillant les églises et les monastères, il avait pris l'habit de chartreux. Guillaume III, son fils et son successeur, au lieu de suivre les exemples

1 S Bern., *epist.* 246.
2 S. Bern., *epist.* 275 et 276.

que son père lui avait donnés à la fin de ses jours, l'imita dans ses injustices. « Le comte de Nevers, » écrivait saint Bernard au pape Eugène, ne marche » pas sur les traces de son père ; tantôt il s'oppose à » une bonne œuvre, tantôt il les entrave toutes. Il » convoite les propriétés et les biens de l'église, comme » un lion qui attend le moment favorable pour saisir » sa proie. Il est disposé à accepter pour évêque (il » s'agissait d'élection pour le siége d'Auxerre) un Sar- » rasin ou un Juif, pourvu qu'on ne nomme pas celui » qu'il redoute, parce qu'il voit en lui un homme qui » connaît ses injustices et ses fourberies, et qui est » capable de les déjouer. C'est pourquoi il a employé, » auprès d'un certain nombre de clercs, qui m'en ont » fait l'aveu, les menaces les plus terribles, pour leur » fermer la bouche, et empêcher le parti qui lui est » opposé de se glorifier du nombre imposant qui le » compose. Pour tout dire en un mot, si on regarde » comme une affaire importante, pour ce diocèse, de ne » pas laisser dépouiller les monastères, piller les églises, » traîner la religion dans la boue, opprimer sous une » cruelle servitude le siége épiscopal, dont on convoite » les avantages et les biens, qu'on ne laisse pas monter » sur ce siége le candidat du comte[1]. » Le diocèse de Nevers dut avoir beaucoup à souffrir sous un semblable seigneur ; cependant l'histoire n'en parle pas. Nous

1 S. Bern., *epist.* 283.

savons seulement que Geoffroy fut un des évêques chargés de notifier au comte la sentence d'excommunication lancée contre lui. En 1155, Geoffroy assista au concile de Soissons et en 1157 à celui de Reims. Il mourut le 14 février 1160.

51. Bernard de Saint-Saulge. Ce prélat, doué d'un esprit pénétrant et de grandes connaissances, eut part à plusieurs affaires importantes. Il était un des dix évêques réunis à Montpellier, quand le pape Alexandre III réitéra publiquement l'excommunication portée contre l'antipape Octavius, qui avait pris le nom de Victor. Il fut aussi un des cent vingt-quatre évêques du concile de Tours, en 1163. En 1166 il assista au concile de Beauvau. Quatre ans plus tard, il fut envoyé par Alexandre III comme légat, en Angleterre, pour réconcilier saint Thomas de Cantorbéry avec le roi Henri. En 1176, il fut un des arbitres choisis pour terminer de nouveaux différends, survenus entre le même Henri et Louis-le-Jeune. Il mourut le 10 janvier 1177.

52. Thibaud, doyen de la cathédrale, lui succéda. Il assista au troisième concile général de Latran en 1179; fonda la chartreuse d'Apponay en 1185; fit recouvrir en 1188 la cathédrale de dalles, *lapide sectili*, et mourut la même année.

53. Jean I, doyen de la cathédrale, fut le successeur de Thibaud. Nous trouvons peu de faits remarquables

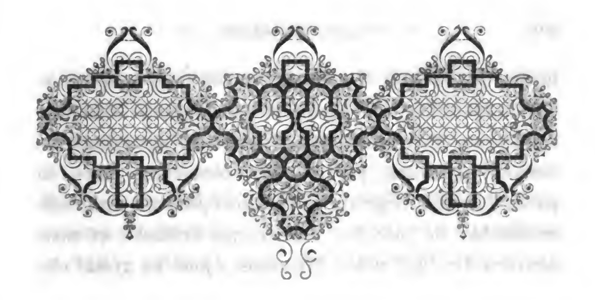
pendant son épiscopat. En 1196, il autorisa l'établissement de l'église collégiale de Prémery. Ce fut son dernier acte; il fut enterré dans le chœur de l'église de Prémery.

54. Gauthier était archidiacre de Troyes, lorsqu'il fut appelé à l'évêché de Nevers; il travailla de concert avec Hugues Desnoyers, évêque d'Auxerre, à purger de la secte des Albigeois quelques parties du Nivernais où un certain Tétric, leur chef, s'était fait des partisans. Bernard, doyen de la cathédrale, et l'abbé de Saint-Martin de Nevers furent accusés de partager ces erreurs; mais on ne put convaincre le doyen de ce crime. Quant à l'abbé de Saint-Martin, les charges parurent assez fortes pour qu'on jugeât à propos de l'enfermer dans la la prison de son couvent. Gauthier fut suspendu de ses fonctions pour avoir refusé de se soumettre à l'interdit lancé contre la France au sujet de Philippe-Auguste. En 1201 il autorisa l'établissement de la collégiale de Tannay, et mourut la même année.





1 — *Sceau de Gauthier, charte de 1201.*
Sigillvm Galterii dei gratia Nivernensis episcopi.
2 — *Sceau de Guillaume de S.t Lazare, Archidiacre, charte de 1201.*
Sigillvm Gvillelmi Archidiaconi Nivernis.
3 — *Sceau du Chapitre, charte de 1201.*
Sigillvm capitvli Sancti Cirici Nivernis.
Contre-Scel — Sancta Jvlita mater ejvs.
4 — *Sceau de l'officialité, charte de 1271.*
Sigillvm cvrie Nivernensis.
5 — id. Sigillvm cvrie Nivernensis. — 1285.
Contre-Scel. — Sanctvs Ciricvs.



CHAPITRE III.

MOUVEMENT GÉNÉRAL QUI SE FAIT SENTIR A LA FIN DU DOUZIÈME SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU TREIZIÈME. — GUILLAUME DE SAINT-LAZARE. — IL NOURRIT DEUX MILLE PAUVRES PAR JOUR. — SES SUCCESSEURS JUSQU'A PIERRE BERTRAND.

Nous voici arrivés à une de ces époques de transition, féconde en événements. Peut-être n'a-t-on pas encore étudié d'une manière assez sérieuse la fin du douzième siècle et les premières années du treizième. Les archéologues ont bien remarqué dans les monuments, et surtout dans les monuments religieux, un genre particulier inusité

jusque alors. Cette révolution, car on peut se servir de cette expression, ne devait pas se borner à substituer l'ogive au plein cintre et à remplacer les ornements romano-byzantins par d'autres ornements tirés en partie du règne végétal; partout on éprouvait un besoin irrésistible de modifier tout ce qui existait, et nous pouvons dire que notre Nivernais a joué un grand rôle dans ce mouvement. C'est, en effet, dans cette province que les communes se sont constituées, ou du moins qu'elles ont réclamé certains droits avec énergie, tandis qu'ailleurs on ne pensait aucunement à s'affranchir; tout le monde connaît les luttes dont Vézelay a été le théâtre. Mais en même temps que les peuples cherchaient à secouer le joug des seigneurs particuliers, nos rois travaillaient à étendre leur pouvoir, en établissant des bailliages royaux, pour tenir les seigneurs en échec. Saint-Pierre-le-Moûtier fut le siége d'un des quatre bailliages fondés par Philippe-Auguste. Cependant plusieurs de ces seigneurs étaient encore assez puissants pour commander le silence aux rois. C'était en présence de Philippe-Auguste qu'Hervé, baron de Donzy, imposait de dures conditions à son prisonnier, le comte Pierre de Courtenay, membre de la famille royale.

Vers le même temps, Guillaume de Saint-Lazare montait sur le siége de Nevers; nous voyons alors nos institutions ecclésiastiques soumises aussi à d'importantes modifications que nous devons signaler. Jusque-là les évêques de Nevers avaient été nommés par le clergé

et le peuple réunis; tout-à-coup cet antique usage disparaît; le chapitre seul, sans le concours du peuple et du reste du clergé, nomme son évêque. Guillaume de Saint-Lazare fut le premier évêque de Nevers ainsi élu. Ce mode d'élection semblait d'ailleurs être justifié par la conduite que les cardinaux avaient tenue à Rome en 1181, après la mort d'Alexandre III : ils avaient nommé eux-mêmes son successeur, Lucius III. C'était une innovation. Les chanoines introduisirent aussi dans leur corps une nouvelle organisation; depuis l'établissement primitif du chapitre, ils avaient toujours vécu en commun, et comme nous l'avons fait remarquer, leurs habitations réunies formaient un véritable monastère; mais à partir de l'incendie de la cathédrale et des lieux réguliers, dont nous parlerons bientôt, ils renoncèrent à la vie commune. Enfin Guillaume, par le rachat du droit de régale, mit fin à un usage qui n'était pas sans abus[1]. Nous avons cru, avant d'aller plus loin, devoir rappeler le grand mouvement imprimé à la société tout entière à l'époque qui nous occupe.

[1] La régale était un droit en vertu duquel les rois de France jouissaient des revenus de tous les archevêchés et évêchés vacants, à compter de l'instant de la mort naturelle ou civile des anciens titulaires, jusqu'à ce que les nouveaux pourvus aient prêté serment de fidélité au roi et fait enregistrer ce serment.

La régale leur conférait encore le droit de disposer de tous les bénéfices vacants (sans charge d'âmes), auxquels les défunts prélats avaient droit de nommer. Quant aux cures et bénéfices à charge d'âmes, la collation, pendant la vacance du siége, appartenait aux chapitres des églises cathédrales. *Voir* DENISART, PINSON, AUDOUL, D'HÉRICOURT.

55. Guillaume de Saint-Lazare (*Willelmus de Sancto Lazaro*). A la mort de Gauthier, le chapitre s'était réuni et avait élu pour évêque Guillaume de Seignelay, doyen de l'église d'Auxerre; mais celui-ci ayant refusé, on dut procéder à de nouvelles élections, par suite desquelles Guillaume de Saint-Lazare fut nommé à l'unanimité (1201).

Aussi recommandable par sa piété que par son savoir et ses talents, il jouissait depuis long-temps de la faveur de Philippe-Auguste; c'était lui qui, en 1198, avait soutenu, en présence du pape Innocent III, les intérêts du roi de France contre Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, ambassadeur de Richard Ier, roi d'Angleterre.

En 1202, il fut nommé par le pape Innocent III avec saint Guillaume, archevêque de Bourges, et l'abbé de Cluny, pour recevoir l'abjuration de quelques bourgeois de La Charité, qui s'étaient laissé entraîner dans la secte des Albigeois. L'année suivante, il assista au concile de Meaux.

En 1207, Innocent III lui confia une nouvelle mission; il le chargea de se rendre dans la ville du Puy, pour contraindre les habitants à se soumettre à leur évêque, tout en engageant le prélat à faire des concessions à de justes réclamations. Au mois de juillet de la même année, il assista, avec l'archevêque de Sens et les évêques de Paris, d'Orléans et d'Auxerre, à la cérémonie qui eut lieu à Saint-Benoît-sur-Loire; le corps

du saint fut retiré de son humble tombeau, pour être placé sur le maître-autel du monastère.

Ce fut en 1208 que notre évêque obtint de Philippe-Auguste l'exemption du droit de régale et d'autres faveurs. Parmentier prétend que ce fut à prix d'argent, et que les fonds, qui furent remis au roi dans cette circonstance, servirent aux frais de la guerre contre Baudoin, comte de Flandre, et contre l'empereur Othon.

On se disposait alors à une croisade contre les Albigeois; dans sa lettre aux évêques de France, le pape Innocent III dit que l'archevêque de Sens, l'évêque de Nevers et ses comprovinciaux se sont engagés à donner aux croisés la dixième partie de leur revenu d'une année; il ordonne à tous les prélats d'engager les clercs et les laïques des terres du duc de Bourgogne, du comte de Nevers et des autres seigneurs qui se croiseront à imiter cet exemple.

Guillaume de Saint-Lazare se croisa avec Hervé de Donzy, comte de Nevers[1]; saint Guillaume, archevêque de Bourges, oncle de la comtesse Mahaut, épouse d'Hervé, devait aussi faire partie de l'expédition; il se disposait à se mettre en route, non avec l'intention de

[1] Hervé était un foudre de guerre, dit la *Chronique de Tours*, *hostium tempestas assidua*. Il était si connu par sa bravoure et son habileté, que les évêques et les seigneurs de France le choisirent pour chef de cette expédition, et ce ne fut qu'à son refus que Simon de Montfort eut le titre de généralissime de l'armée catholique. VELY, *Hist. de France*, tome III.

combattre les hérétiques, mais plutôt de les ramener par la voie de la persuasion, quand Dieu l'appela à lui, en 1209[1]. A son retour, en 1211, notre évêque eut la douleur de voir sa cathédrale consumée par les flammes, ainsi que les lieux réguliers. Malgré les grandes dépenses que lui avait occasionnées la guerre contre les Albigeois, il entreprit de réparer ce désastre, comme nous l'avons dit dans la première partie.

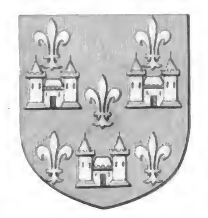
Nous le trouvons en 1214 à la bataille de Bouvines, parmi les seigneurs qui avaient suivi le comte de Nevers. Le cadre que nous nous sommes tracé nous met dans la nécessité de ne faire mention que des traits principaux de la vie de ce prélat; mais nous ne pouvons oublier de parler de sa charité; son chapitre et son église cathédrale en ont éprouvé les généreux effets. C'était surtout quand il s'agissait des pauvres que cette charité semblait ne plus connaître de bornes; tous les anciens livres de l'église de Nevers nous disent qu'il nourrissait tous les jours deux mille pauvres[2]. Ils ajoutent que sentant sa fin approcher, il ordonna que les distributions, qu'il avait coutume de faire, continueraient jusqu'à la saint Jean-Baptiste. Il mourut en odeur de sainteté, le 19 mai 1221.

1 Saint Guillaume était né à Arthel, au diocèse de Nevers.

2 La *Mer des histoires*, tome II, année 1221, est conforme au *Nécrologe de l'église de Nevers* : « Guillaume, évesque de Neuers, docteur en loy et decret, » qui au temps de la grande cherté et famine repaissait tous les jours deux » mille pauvres, trépassa de ce monde en la vigile de l'ascension de nostre » Seigneur. »

PL. I.

ÉVÊCHÉ.



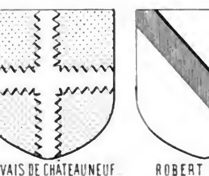
CHAPITRE.



DOYENNÉ.

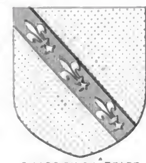


ÉVÊQUES.

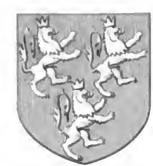


GERVAIS DE CHÂTEAUNEUF.

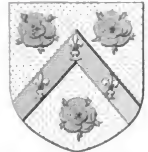
ROBERT CORNU.



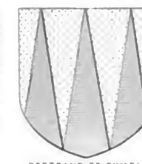
GILLES DU CHÂTELET.



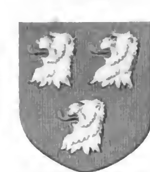
JEAN DE SAVIGNY.



PIERRE BERTRAND.



BERTRAND DE FUMEL.



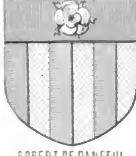
PIERRE AICELIN DE MONTAIGU.



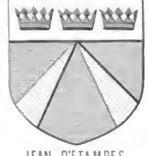
JEAN DE NEUFCHÂTEL.



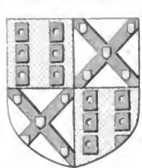
PIERRE DE DINTEVILLE.



ROBERT DE DANGEUL.



JEAN D'ETAMPES.



FERDINAND D'ALMEÏDA.

EMILE LESACHE DEL. & SCULP.

Ce fut pendant son épiscopat que le comte Hervé fonda l'abbaye de l'Épeau et la chartreuse de Bellary, près de Donzy, ainsi que le monastère de Coche, en la paroisse de Vielmanay. Vers la même époque, furent fondées les collégiales de Tannay et de Saint-Laurent de Cosne; et les chanoines réguliers de Montjoux, dans les Alpes, vinrent desservir l'hôpital de Varzy. En 1204 l'église et le monastère de La Charité avaient été incendiés.

Le fait le plus curieux de cette époque est l'érection d'un évêché dans un faubourg de Clamecy. En 1167, Guillaume IV, comte de Nevers, fut atteint de la peste à Ptolémaïde; se voyant sur le point de mourir, il demanda avec instance à être inhumé à Bethléem, et légua à cette église l'hôpital de Pantenor, à Clamecy, avec les biens qui en dépendaient, afin que l'évêque de Bethléem pût s'y retirer, s'il venait à être chassé de son siége par les infidèles. Ce que le comte avait prévu arriva plus tard, et Régnier, qui avait été consacré vers 1204, fut chassé par les infidèles et vint se réfugier dans le Nivernais. Depuis ce moment jusqu'en 1790, les évêques de Bethléem eurent leur siége dans le faubourg de Clamecy, qui a conservé ce nom.

56. Gervais de Chateauneuf (*Gervasius*) succéda en 1221 à Guillaume de Saint-Lazare. Il était fils de Gervais, seigneur de Châteauneuf en Thimerais, baron de Senonches, et de Marguerite de Donzy, sœur du

comte Hervé. Avant sa promotion à l'épiscopat, il était chanoine de Chartres. D'après la *Gallia Christiana*, ce fut le pape Honorius III qui fit la cérémonie de sa consécration. Il resta peu de temps sur le siége de Nevers; il mourut le 28 février 1222 ou 1223.

57. Regnault (*Regnaudus*) fut sacré en 1223 par Gauthier III, archevêque de Sens; au mois de juillet de la même année, il assista au concile de Paris tenu contre les Albigeois, et ensuite aux funérailles de Philippe-Auguste. Au mois de novembre 1225, il accorda *l'affranchissement de la servitude personnelle aux habitants de Prémery*, moyennant vingt sols par feu, payables dans l'octave de la Toussaint, par ceux qui, du dire du prévôt, pouvaient payer cette somme, et douze deniers au moins pour les plus pauvres. Il mourut le 28 juillet 1230.

A la mort de Regnault, le chapitre fut divisé sur le choix de son successeur; les uns donnèrent leurs voix au doyen, les autres au grand-chantre. Les deux élections ayant été déclarées nulles, le pape Grégoire IX nomma lui-même, pour les fêtes de Pâques 1232, Raoul de Beauvais, qui se trouvait alors auprès de lui.

58. Raoul de Beauvais (*Rodolphus*) prit possession de son évêché la même année; à son arrivée dans le diocèse, muni du bref du pape, il voulut faire la visite des monastères de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur,

mais les prieurs s'y opposèrent, et par suite de cette opposition furent excommuniés. L'abbé de Cluny porta ses plaintes à Rome, des arbitres furent nommés pour juger l'affaire, et Raoul fut obligé de se désister de ses prétentions.

Ce fut de son temps que la chartreuse du Val-Saint-Georges fut fondée par Hugues, seigneur de Lormes, et Héloïse, sa femme, et le réconfort, par la comtesse Mahaut. La même année 1235, fut construite l'église de Saint-Éloi, qui fut érigée en paroisse avec le consentement des religieux de Saint-Étienne de Nevers, dont ce territoire dépendait. Cette érection fut confirmée en 1248 par Robert Cornu. Depuis la fondation par l'évêque Fromond, en 1130, d'un certain nombre de paroisses dans le diocèse de Nevers, un grand nombre d'autres furent érigées, telles que Blismes, Poussignol, Dommartin, Lormes, Saint-Léger-du-Fougeret, Metz-le-Comte, Sainte-Vallière de Nevers, Tronsanges, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Aubin, Luzy, Monceaux, La Rochemillay, Saint-Hilaire, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Franchy, Pougues, etc., etc., enfin le diocèse se trouva, sous le rapport du service paroissial, constitué à peu près tel qu'il était en 1789.

Raoul mourut au mois de décembre 1239.

59. Robert Cornu (*Rotbertus Cornutus*) était fils de Simon Cornu, seigneur de Villeneuve, et d'une sœur d'Henri Clément, maréchal de France. Simon Cornu eut

huit garçons, dont six embrassèrent l'état ecclésiastique : 1° Gauthier, qui devint archevêque de Sens; 2° Gilles, qui succéda à son frère sur le siége de Sens; 3° Gauthier, chevalier; 4° Simon, chanoine de Laon; 5° Albéric, chanoine de Sens, puis évêque de Chartres; 6° Jean, chanoine de Sens; 7° Pierre, écuyer; 8° Robert, chanoine de Chartres et ensuite évêque de Nevers. Il portait *d'argent à la bande de gueules.* C'est le premier de nos évêques dont on connaisse les armes. Peu de temps après son intronisation, une épine détachée de la sainte couronne, reçue à Sens la même année, fut apportée à Nevers et déposée au trésor de la cathédrale.

Robert écrivit en 1244 ou 1245 au pape Innocent IV, pour l'engager à vérifier les miracles attribués à saint Edme, archevêque de Cantorbéry, et à procéder ensuite à sa canonisation.

En 1246, Eudes, évêque de Tusculum, légat du Saint-Siége pour la province de Sens, donna un règlement au chapitre de Nevers; il y est marqué entre autres choses que la fête des Fous sera abolie sous peine d'excommunication.

En 1251 furent établis à Nevers les Frères mineurs ou Cordeliers. Robert mourut le 14 janvier de l'année suivante 1252.

Le siége resta deux ans vacant après la mort de Robert Cornu; Henri Cornu, son neveu, fut élu évêque de Nevers, mais il ne fut pas consacré, ayant été

appelé, en 1254, à succéder à Gilles Cornu, archevêque de Sens, son oncle.

60. Guillaume II de Grand-Puy (*Willelmus de Grandi Podio*), trésorier de l'église de Sens, fut appelé, en 1254, à remplacer Henri Cornu. Au mois de juillet 1256, il assista au concile de Paris. On peut juger, d'après le testament de la comtesse Mahaut, morte en 1257, du nombre des établissements religieux et charitables, qui couvraient le Nivernais à cette époque, par ceux en faveur desquels elle a fait quelques legs. Outre les cathédrales de Nevers et d'Auxerre, qu'elle n'a pas oubliées, on y voit figurer les chartreuses d'Apponay et de Bellary ; les abbayes de Saint-Martin de Nevers, de Bellevaux, de Vézelay, de l'Épeau, de Corbigny, de Bouras, de Roches ; les prieurés de La Charité, de La Fermeté, de Faye, de Saint-Nicolas, proche Entrains, de Fontenay, près de Corvol-l'Orgueilleux ; la collégiale de Saint-Martin de Clamecy ; les religieuses de Decize ; les maladreries de Montenoison, de Donzy, de Decize ; enfin, les Maisons-Dieu et les pauvres hôpitaux du comté de Nevers sont désignés en général, et doivent avoir leur part, dans une somme laissée à cet effet aux exécuteurs testamentaires, parmi lesquels est désigné l'évêque de Nevers. Guillaume mourut en 1260.

61. Robert de Marzy (*Rotbertus de Mariziis*) succéda à Guillaume vers la fin de l'année 1260 ; les faits les

plus remarquables de son épiscopat sont l'établissement des Frères prêcheurs, par Agnès de Bourbon, dans la ville de Nevers, en 1271, et la fondation des Cordeliers, au faubourg de La Chaussée, par la comtesse Yolant. En 1265, il y avait eu discussion entre Robert, le chapitre et le trésorier, au sujet de grosses réparations à faire à la cathédrale; il s'agissait de savoir comment chacun devait y contribuer. Robert mourut en 1274 ou 1275.

Entre Robert et le suivant, les auteurs de la *Gallia Christiana* placent un autre évêque, qu'ils nomment Gilles de Château-Renard (*de Castro Renardi*). Parmentier combat et rejette cette opinion.

62. Gilles Ier (*Egidius et Gilo*), que les auteurs de la *Gallia Christiana* nomment Gilles du Châtelet (*de Castello*), monta en 1278 sur le siége de Nevers, qui était demeuré vacant depuis la mort de Robert, sans qu'on en connaisse le motif. En 1283, Gilles partagea le diocèse en deux archidiaconés : celui de Nevers, qui comprenait les archiprêtrés de Saint-Pierre-le-Moûtier, de Prémery, de Lurcy et des vaux de Nevers, et celui de Decize, composé des archiprêtrés de Decize, de Thianges, de Châtillon-en-Bazois et de Moulins-Engilbert[1]. En 1249, Guy de Mello avait établi une semblable organisation dans son diocèse

1 Les auteurs de la *Gallia Christiana* attribuent cette organisation à Gilles de Mauclati. Cependant, comme ils ajoutent : *Seu potius de novo ordinavit*, on pourrait dire avec Parmentier que cette institution appartient à Gilles du Châtelet, et que son successeur l'a confirmée.

d'Auxerre, qu'il avait aussi divisé en deux archidiaconés : celui d'Auxerre et celui de Puisaye. Cependant, ces dispositions déplurent aux chanoines et surtout à leur doyen, Simon, qui prétendait que par là on restraignait sa juridiction ; ils protestèrent, mais sans obtenir gain de cause. Gilles mourut la même année.

63. Gilles II de Mauclati (*Egidius et Gilo de Mauclatio*). D'après la *Gallia Christiana*, il y avait deux concurrents à l'évêché de Nevers à la mort de Gilles Ier ; cependant ils déposèrent leurs prétentions entre les mains du pape Honorius IV, qui nomma Gilles, et le recommanda au roi. Le nouvel évêque fut sacré en 1283 ; il mourut en 1294.

Le siége demeura vacant pendant deux ans, par suite des contestations survenues entre Guy de La Charité et Jean de Garlande, qui prétendaient l'un et l'autre à l'évêché de Nevers. Le pape Boniface VIII mit fin à la lutte en nommant Jean de Savigny.

64. Jean II de Savigny monta sur le siége de Nevers en 1296. Il avait une telle réputation de droiture et en même temps d'habileté dans les affaires, qu'il fut chargé souvent des négociations les plus difficiles et les plus importantes. Dès la première année de son épiscopat, il fut député à Rome par le clergé de France pour faire part au pape Boniface VIII des besoins de

l'Église, et l'année suivante le pape le commit pour visiter et réformer l'abbaye de Fontevrault.

Le 21 mars 1305 il eut l'honneur de recevoir à Nevers le pape Clément V[1]; deux ans plus tard, vers la fin de l'année 1308, il accompagnait le même pape à son entrée solennelle à Toulouse, où, après que le souverain pontife eut donné la communion à tous les seigneurs et aux *capitouls*, l'évêque de Nevers prit sa place pour communier tous ceux qui se présentaient. Au mois d'octobre 1310, il assista au concile provincial de Paris, et l'année suivante il fut un des pères du concile général de Vienne, tenu par Clément V. En 1313 il consacra l'église collégiale de Tannay. Il mourut au mois de janvier 1315, et il fut enterré à la cathédrale, comme nous l'avons dit dans la première partie.

65. GUILLAUME III BEAUFILS, originaire de La Charité-sur-Loire, succéda à Jean de Savigny. Il ne gouverna le diocèse que quatre ans; il mourut le 1er janvier 1319.

1 Dans son *Esquisse archéologique des principales Églises du diocèse de Nevers*, page 122, M. l'abbé Bourassé rapporte une inscription gravée sur la muraille extérieure de l'église de Tannay, dont on n'a pu, jusqu'à présent, donner l'explication. C'est une inscription commémorative du fait que nous rapportons : *Le 12 des calendes d'avril de l'an du Seigneur* 1305, *notre seigneur le pape Clément V entra à Nevers*. Parmentier dit que ce fut en 1306 que Clément V vint à Nevers.



CHAPITRE IV.

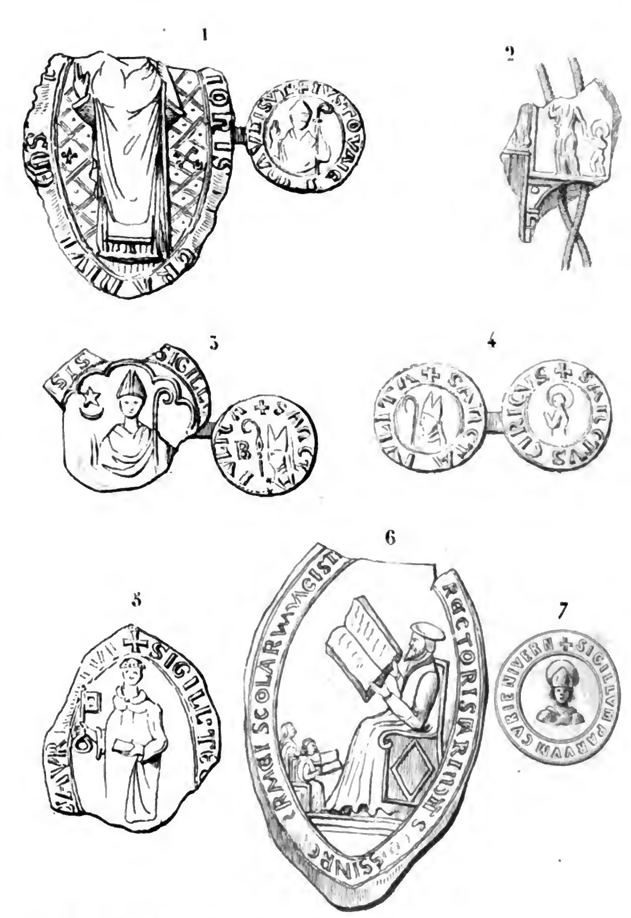
PIERRE BERTRAND. — AUTRES ÉVÊQUES DU MÊME NOM. — PIERRE DE MONTAIGU ET SES SUCCESSEURS JUSQU'A ROBERT DE DANGEUL. — ROBERT DE DANGEUL REÇOIT A NEVERS SAINT VINCENT FERRIER. — SUCCESSEURS DE ROBERT JUSQU'A JACQUES D'ALBRET.

La ressemblance de nom a jeté une grande confusion dans l'histoire des évêques qui suivent ; la plupart de nos historiens ne s'appuient que sur des probabilités. Nous avons adopté le sentiment de Parmentier, qui nous paraît le seul admissible, quoiqu'il ne lève pas toutes les difficultés.

66. Pierre Bertrand I, connu plus tard sous le nom de cardinal Bertrandy, était fils d'un médecin d'Annonay en Vivarais. Il professa successivement le droit à Avignon, à Marseille et à Paris; chanoine et doyen du Puy, il était en même temps avocat au parlement. Ce fut lui qui plaida, en présence de Louis X, pour le comte de Nevers, qui prétendait au comté de Flandre. Son éloquence le fit nommer conseiller d'état. En 1319, il fut nommé à l'évêché de Nevers, mais il n'y resta pas long-temps; il fut transféré à l'évêché d'Autun, en 1323. En 1329, il plaida si bien pour le clergé, en présence de Philippe de Valois, contre Pierre de Cugnières, que le roi prononça en sa faveur. Deux ans après, il fut créé cardinal par Jean XXII. Il mourut à Avignon, le 24 juin 1349, et fut inhumé dans l'église du prieuré de Montault, qu'il avait fondé.

67. Pierre Bertrand II. Il est certain qu'un évêque de ce nom a tenu le siége de Nevers, depuis 1325, au plus tard, jusqu'en 1329; les anciens livres de la cathédrale en font foi, et Parmentier cite plusieurs pièces qui ne laissent aucun doute à cet égard. On ignore s'il était parent du précédent. On ne sait rien sur sa mort ou sur sa translation. De son temps, en 1328, fut fondée la chartreuse de Basseville, non loin de Clamecy.

68. Bertrand III fit son entrée solennelle à Nevers, le 9 avril 1329. Étant malade au château de Prémery,



1 — Sceau de l'Évêque Jean de Savigny, charte de 1312.
S. Johannis dei gratiâ Nivernensis Episcopi.
Contre-Scel — Jvstorvm anime in manv dei svnt.
2 — De l'Évêque Bertrand, charte de 1324.
3 — Sceau de l'officialité, charte de 1350.
Sigillvm cvrie sancti cirici Nivernensis.
Contre-Scel. — Sancta Jvlita
4 — Scel et Contre-Scel de l'officialité.
Sanctvs Ciricvs — Sancta Jvlita.
5 — Sigillvm Teodebaldi thesavrarii ni
6 — Sceau de l'écolâtre.
7 — Sceau du Chapitre au XVI.e S.e — Sigillvm parvvm cvrie Nivern

il pria le pape de commettre un prélat pour consacrer la cathédrale de Nevers. Ce fut Pierre du Marais, *de Palude*, patriarche de Jérusalem, qui fit cette cérémonie, en 1331. Bertrand mourut à la fin de 1333.

69. Jean III Mandevilain était évêque de Nevers dès la fin de 1333, ou au commencement de 1334. Il n'en occupa le siége qu'environ un an. Il fut transféré à Arras, puis plus tard à Châlons-sur-Marne, et mourut au mois de février 1340.

70. Pierre Bertrand IV, neveu du cardinal Bertrandy, que nous avons vu plus haut évêque de Nevers, puis d'Autun, prit le nom et les armes du cardinal son oncle : son véritable nom était du Colombier. Il ne fit son entrée à Nevers que le 22 février 1337. Deux ans après, il fut transféré à Arras, et créé, en 1344, cardinal-évêque d'Ostie. Il mourut à Rome, de la peste, en 1361.

Albert Acciajoli, en 1340, fut élu seulement.

71. Bertrand V. Dès la même année 1340, nous trouvons un évêque de Nevers du nom de Bertrand. Les auteurs de la *Gallia Christiana* et Michel Cotignon lui donnent le nom de Bertrand de Fumelle. Il aurait siégé depuis 1340 jusqu'en 1360.

72. Renauld II de Moulins, 1360.

73. Pierre IV Aicelin de Montaigu monta sur le siége de Nevers en 1361. Un de ses premiers actes fut l'érection de la cure de Moulins-Engilbert. En 1368, il se rendit à Rome, comme ambassadeur du roi Charles V, auprès du pape Urbain V. En 1370, il fut transféré à Laon et créé cardinal. Il mourut le 8 novembre 1388.

74. Jean IV de Neufchatel, parent du pape Clément VII, fut sacré évêque de Nevers, en 1370, par Guillaume de Melun, archevêque de Sens. Il prit possession au mois d'août 1372. Deux mois après, il fut transféré à Toul; créé cardinal en 1374, il mourut à Avignon en 1398.

75. Pierre V de Villiers, confesseur du roi Charles V, et provincial du collége de Navarre, succéda à Jean de Neufchâtel sur le siége de Nevers, où il ne resta que trois ans au plus, ayant été transféré à Troyes en 1375. Il mourut en 1377.

76. Pierre de Dainteville, dont le véritable nom était Jaucourt, était fils de Pierre de Jaucourt, qui avait pris le nom de sa terre de Dainteville, et de Jeanne d'Arzillières. Étant chanoine d'Orléans, il y avait fondé, en 1357, une chapelle en l'honneur de saint Yves, dont il avait écrit la vie. En 1371, il était chancelier de Bourgogne; en 1375, il fut nommé évêque de Nevers,

mais il ne fit son entrée solennelle que le 22 juillet 1376. Il mourut en 1380. Deux ans avant sa mort, en 1378, fut fondée la collégiale de Moulins-Engilbert.

77. Maurice, originaire de Coulanges-la-Vineuse, était religieux dominicain de la maison d'Auxerre ; il enseigna la théologie dans les monastères de son ordre, à Sens et à Paris, et devint confesseur des rois Charles V et Charles VI, et pénitencier du pape Clément VII.

Il était déjà évêque de Nevers, lorsque, le 16 septembre 1380, il administra les derniers sacrements au roi Charles V ; mais il ne fit son entrée solennelle que le dimanche 29 juin, fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, 1382.

En 1388, Adam de Soissons, prieur des Jacobins de Nevers, avait avancé dans ses sermons plusieurs erreurs contre l'immaculée conception de la Sainte-Vierge ; Maurice le fit arrêter et conduire en prison à Paris. Il se rétracta publiquement, le 16 mai 1389, et demanda pardon à l'évêque et à ceux qu'il avait scandalisés, en présence des députés de l'Université.

Maurice mourut le 16 janvier 1394 et fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale, du côté de l'évangile, sous la tombe de marbre noir qu'on y voit encore.

78. Philippe Froment, neveu du précédent, et comme lui religieux dominicain d'Auxerre, prit la place de son

oncle, au mois de mars suivant; il était auparavant évêque de Béthléem. Il mourut le 20 janvier 1400, plein de jours et de mérites. Parmentier dit qu'il joignait continuellement le jeûne à la prière, pour attirer les grâces de Dieu sur le troupeau qui lui était confié. Il fut enterré au milieu du chœur de la cathédrale.

79. Robert de Dangeul, archidiacre de Nevers, était originaire du diocèse de Chartres. Il fut élu par le chapitre, et consacré au mois de mai 1401, par Guillaume de Dormans, archevêque de Sens; aussitôt Pierre Leclerc, archidiacre de Decize, prit possession en son nom.

En 1407, Philippe de Moulins, évêque de Noyon, originaire de Moulins-Engilbert, fit don à l'église de Nevers d'une couronne dorée, en laquelle était enchâssée une épine de la couronne de Notre-Seigneur, et une grande croix aussi dorée; il ajouta quatre cent cinquante livres. Le chapitre reconnaissant fonda deux messes à son intention.

En 1409, Robert et le chapitre envoyèrent leurs députés au concile de Pise. En 1417 vint à Nevers « un excellent et noble prêcheur nommé Me Vincent » (Ferrier), maître en théologie, homme de sainte vie, » lequel vint à Nevers le samedi avant la fête de saint » Clément, et y demeura jusqu'au jour de la Saint- » André apôtre en suivant, et ledit temps durant chacun

» jour fut chantée messe à notes, et après ce sermon. » Il était logé à l'Hôtel-Dieu avec douze compagnons. La ville lui avait fait dresser un échafaud sur la place Saint-Didier. C'était du haut de cet échafaud qu'il adressait la parole au peuple de Nevers.

Par une bulle du 19 juillet 1418, le pape Martin V chargea Robert de Dangeul de l'établissement d'un couvent de Claristes à Decize. Le 9 octobre 1419, tout se trouvant prêt, le prélat mit sainte Collète et ses religieuses en possession de cette maison.

La peste dévastait alors la ville de Nevers; Robert ordonna des prières publiques pour obtenir la cessation du fléau. Nos chroniques ne font plus mention d'aucun fait important jusqu'à la mort de cet évêque, qui arriva en 1430.

Pierre VII de Pougues fut élu évêque de Nevers, cette même année 1430; il ne fut pas consacré.

80. Jean Germain était originaire de Cluny, d'après la *Gallia Christiana*; mais Guy Coquille prétend qu'il naquit aux environs de Luzy, au village de Villai. Protégé par Bonne d'Artois, comtesse de Nevers, il fit ses études à Paris, au collége de Navarre, et y reçut le bonnet de docteur. Ses vertus et ses talents lui méritèrent la bienveillance du duc de Bourgogne, qui lui fit obtenir le doyenné de l'église de Dijon. Il était aussi chevalier

de la Toison-d'Or, quand Martin V le nomma évêque de Nevers, le 15 décembre 1430.

En 1433 il fut délégué par le duc de Bourgogne pour le remplacer au concile de Bâle. Les princes et les électeurs de l'empire, s'appuyant sur la bulle d'or, voulaient avoir le premier rang après les têtes couronnées; mais Jean Germain prétendit que le duc de Bourgogne, *six fois duc, quinze fois comte, doyen des pairs de France, seigneur souverain des pays de Bourgogne qui avaient eu autrefois le titre de royaume*, devait siéger avant tous les autres princes. Il parla avec tant d'éloquence qu'il gagna l'assemblée. Il fut décidé que le duc de Bourgogne, comme premier prince chrétien, prendrait rang immédiatement après les têtes couronnées, place qu'occupa l'évêque de Nevers, comme représentant le duc.

En 1436 le pape Eugène IV le transféra de l'évêché de Nevers à celui de Châlons-sur-Saône, où il mourut le 2 février 1460.

81. Jean VI Vivien fut nommé évêque de Nevers par le pape Eugène IV, le 30 août 1436; il se trouva avec Jean Germain, en 1438, au concile de Florence; il mourut au mois de juin 1445. L'année précédente, avait été fondé le chapitre de Notre-Dame de Ternan.

82. Jean VII d'Estampes, trésorier de l'église de Nevers, succéda à Jean Vivien; il fut consacré le

20 novembre 1445 par Louis de Melun, archevêque de Sens. Cependant Tronson, confesseur de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, avait été nommé au même siége par le pape Eugène IV, en vertu de certaines réserves, qu'on regardait en France comme contraires à la pragmatique-sanction, qui maintenait les élections dans les cathédrales, selon le droit commun. Par suite de ce conflit, le diocèse de Nevers était tout en combustion : Tronson excommuniait ceux qui lui étaient opposés, Jean d'Estampes en faisait autant; l'animosité des deux partis devint telle que plusieurs églises en souffrirent, entre autres celles de Lurcy-le-Bourg et de Challement, qui furent incendiées par les partisans de Tronson. Voulant mettre fin à cette déplorable lutte, le roi Charles VII donna tous les ordres nécessaires pour faire reconnaître Jean d'Estampes, comme seul légitimement élu; celui-ci, maintenu dans ses droits, fit son entrée solennelle le 29 mai 1446, malgré l'agitation qui régnait dans le pays. En 1460, il assista au concile provincial de Sens; il mourut le 24 décembre 1462, après avoir résigné son siége, l'année précédente, à Pierre de Fontenay, son neveu. Il fut inhumé à la cathédrale, dans le même tombeau, avec son frère, évêque de Carcassonne, qui portait aussi le nom de Jean.

83. Pierre VIII de Fontenay était fils de Guy, baron de Fontenay, seigneur de la Tour-de-Vevre en Berry, et de Jeanne d'Estampes, sœur du dernier évêque. Avant de

monter sur le siége de Nevers, il était prieur de Lurcy-le-Bourg, abbé de Bellevaux, trésorier de l'église de Nevers et curé de Saint-Paul de Paris. Il fit son entrée solennelle le 4 avril 1462. En 1467, il assista avec le comte de Nevers aux états-généraux, tenus à Tours. Quelques années après, il reçut une lettre de Louis XI, qui lui demandait la robe du bienheureux Nicolas Appleine, chanoine de Prémery, mort en odeur de sainteté. Pierre de Fontenay la lui adressa par la sœur même du défunt. Le 17 mars 1482[1], le roi écrivit à l'évêque « qu'il renvoye à ceux de Prémery un coffre » où est la robe du bon saint homme Nicolas, » et il le prie de veiller à ce qu'elle soit déposée « dans leur » trésor, afin qu'il en soit à toujours mémoire, et que » s'il y a aucuns qui y aient dévotion, ils la montrent, » et en fassent ainsi qu'il a été fait précédemment. » Pierre de Fontenay érigea l'année suivante une confrérie en l'honneur du bienheureux Nicolas. En 1485, il assista au concile provincial de Sens; en 1490, il fit imprimer à Paris un *Missel* à l'usage du diocèse de Nevers, et en 1499, un *Bréviaire nivernais*. Il mourut la même année, le 3 juin, et fut enterré dans la chapelle de sa cathédrale qui porte son nom ; il l'avait fait construire, ainsi que la porte de Loire.

Ferrand ou plutôt Ferdinand d'Alméida, Portugais, déjà évêque de Ceuta, fut nommé évêque de Nevers par le pape Alexandre VI, à la recommandation de

PL. II



EMILE LESACHE DEL. & SCULP.

Louis XII ; il mourut, sans avoir été confirmé dans cette nomination, en 1500.

84. PHILIPPE II DE CLÈVES, fils de Jean Ier, duc de Clèves, comte de Nevers, et d'Élisabeth de Bourgogne, fut pourvu de l'évêché de Nevers en 1500 ; mais il ne fit son entrée solennelle qu'en 1502. Il était auparavant abbé de Saint-Martin de Nevers. Au mépris des lois ecclésiastiques, il réunit les évêchés de Nevers, d'Amiens et d'Autun. Après sa nomination à l'évêché d'Autun, il écrivit au chapitre de cette église, le 2 août 1503, et signa *votre ami et frère Philippe, évêque d'Amiens et de Nevers*. En 1504, il fit imprimer un *Rituel* pour le diocèse de Nevers, et mourut la même année, le 4 mars.

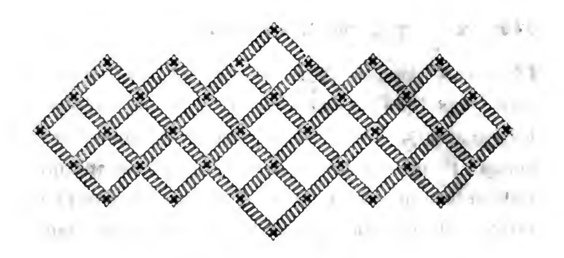
ANTOINE DE FEURS, doyen de Lyon, et IMBERT DE LA PLATIÈRE, doyen de l'église de Nevers, élus l'un et l'autre par le chapitre, se disputèrent le siége jusqu'en 1507, qu'ils furent obligés de céder la place à Jean Bohier. Antoine de Feurs avait prêté serment entre les mains du roi en 1505, mais il ne prit que le titre d'élu, car il ne fut pas sacré.

85. JEAN VIII BOHIER, chanoine de Clermont, chanoine et chantre de l'église de Paris, après la démission des deux prétendants, obtint l'évêché de Nevers en 1508. Il était fils d'Austremoine Bohier, seigneur de Saint-

Cyr, et de Beraulde Duprat, tante du cardinal de ce nom. Son frère, Antoine Bohier, fut archevêque de Bourges, puis cardinal. Dès la première année de son épiscopat, il s'occupa de faire continuer la tour de la cathédrale qui, avant lui, atteignait à peine l'entablement de l'église; en 1510 il assista au concile de Tours; il mourut le 30 juillet 1512.

86. Imbert de La Platière, le même qui avait disputé le siége de Nevers à Antoine de Feurs, succéda, en 1512, à Jean Bohier. Il était fils de Philibert de La Platière, seigneur de Frasnay-les-Chanoines, et de Marie de Fontenay, sœur de l'évêque Pierre de Fontenay. Imbert était doyen de Nevers dès 1488, chanoine de Paris, prieur de Saint-Éloi de la même ville et conseiller au parlement. Avant sa promotion à l'épiscopat, il s'était démis de son doyenné en faveur de François de Clèves, jeune prince âgé de neuf ans seulement. Parmentier, qui rapporte ce fait, ne dit pas si François de Clèves a joui réellement du doyenné. En 1515 il fit imprimer à Paris un nouveau *Missel* de Nevers; il mourut le 12 février 1518. Imbert de La Platière fut le dernier évêque élu par le chapitre en vertu de la pragmatique-sanction.





CHAPITRE V.

JACQUES D'ALBRET, PREMIER ÉVÊQUE NOMMÉ PAR LE ROI. — CHARLES DE BOURBON. — JACQUES SPIFAME, SON APOSTASIE, IL MEURT SUR UN ÉCHAFAUD. — SUITE DES ÉVÊQUES JUSQU'A LA RÉVOLUTION. — SCHISME. — GUILLAUME THOLLET, ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL.

PAR suite du concordat passé entre Léon X et François Ier, les règlements établis par la pragmatique-sanction, au sujet des élections dans les cathédrales, se trouvaient abolis; c'était au roi, à l'avenir, de nommer les évêques, et au pape de confirmer la nomination et de donner l'institution canonique.

87. JACQUES D'ALBRET, après plus d'un an de vacance du siége de Nevers, fut nommé par François Ier, le

13 mars 1519, en vertu du concordat. Il ne fit son entrée que l'année suivante. Il était fils naturel de Jean d'Albret, sire d'Orval, comte de Dreux et de Réthel, et par conséquent frère de Marie d'Albret, duchesse de Nevers; François Ier lui avait accordé des lettres de légitimation. Il était déjà abbé commendataire de Saint-Basile de Reims et de Noirlac, et doyen de Châlons-sur-Marne. Il a fait imprimer un *Missel* et un *Processionnal* à l'usage de son diocèse. Il fut un des pères du concile provincial de Sens commencé à Paris, le 3 février 1527 et terminé le 9 octobre 1528. Cette même année, fut achevée la tour de la cathédrale, et les cloches y furent placées. Jacques d'Albret mourut à Saint-Amand-en-Berri, en 1539 ou 1540. Son corps fut transporté à Nevers et inhumé dans la cathédrale.

88. Charles Ier de Bourbon, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, beau-frère de François de Clèves, duc de Nevers, fut pourvu, en 1540, de l'évêché de Nevers. Il paraît que, comme Philippe de Clèves, il posséda plusieurs évêchés en même temps, puisqu'en 1544 il fut évêque de Saintes, en conservant toujours ses droits sur le diocèse de Nevers jusqu'en 1547 ou 1548, d'après Parmentier. Quelques auteurs, cependant, ne le considèrent que comme administrateur du diocèse, où il aurait peu résidé, si toutefois il y a résidé. En 1549, il fut créé cardinal, et passa en 1550 à l'archevêché de Rouen.

En 1589 il fut proclamé roi de la Ligue, sous le nom de Charles X, et mourut l'année suivante à Fontenay-le-Comte, où il était détenu dans une prison.

89. Jacques II Paul Spifame, qui aurait pu par son savoir, faire la gloire de l'église de Nevers, l'a plongée dans le deuil par son apostasie. Il eut pour père Jean Spifame, sieur de Passy, secrétaire du roi, et pour mère Jacquette Rusé. Après avoir été procureur de la nation de France, recteur de l'Université de Paris, conseiller au parlement, président aux enquêtes, maître des requêtes, chanoine de Notre-Dame, chancelier de l'Université, ambassadeur de François I[er] auprès du pape Paul III, puis en 1544 vicaire-général de Charles, cardinal de Lorraine et archevêque de Lyon, il devint évêque de Nevers, d'après la *Gallia Christiana*, en 1546, et d'après Michel Cotignon en 1548 ; ce fut au mois d'octobre 1548 qu'il fit son entrée solennelle. Voyant qu'un grand nombre de fidèles se rendaient dans le diocèse d'Auxerre pour faire gras les samedis entre Noël et la Purification, il crut qu'il serait sage, pour éviter cet abus, d'accorder au diocèse de Nevers une permission semblable ; c'est ce qu'il fit le 26 décembre 1551. En 1558 il fut forcé de renoncer à son évêché par suite de son apostasie. On dit qu'en donnant la communion, le jour de Pâques, dans sa cathédrale, il prononçait ces paroles : *Accipe figuram corporis Christi.* Le doyen, ne pouvant contenir son indignation, en

entendant ce blasphème, lui donna un soufflet, en l'apostrophant en ces termes : *Mentiris impudentissime;* puis lui ôtant le ciboire, il continua à donner la communion en disant : *Non figuram sed corpus domini nostri Jesus-Christi.* Spifame se retira à Genève auprès de Calvin, en 1559, pour y professer la religion prétendue réformée. Il y eut la tête tranchée en 1566. Heureux, si le repentir qu'il manifesta sur l'échafaud fut sincère, et put lui obtenir grâce devant Dieu.

90. Gilles Spifame, neveu du précédent, était fils de Gaillard Spifame, trésorier général de France, et de Anne de Marle; il n'occupa le siége de Nevers que vers la fin de 1559. Il était auparavant chanoine et official de Nevers, avec le titre de vicaire-général, doyen de Saint-Marcel de Paris, prévôt de Chablis, au diocèse de Langres, et abbé de Saint-Paul de Sens. Il fit son entrée solennelle le 31 décembre 1560. Il était loin de partager les erreurs de son oncle, car il mit tout en œuvre pour arrêter dans son diocèse les progrès de l'hérésie. Le 10 mai 1561, il assista, revêtu de ses ornements pontificaux, à une procession générale, qu'il avait ordonnée à l'occasion des nouvelles erreurs, et pour conjurer Dieu d'arrêter les progrès de l'hérésie. Il fut un des pères du concile de Trente. Il mourut à Paris le 7 avril 1578; son corps fut transporté à Nevers, pour être inhumé dans le sanctuaire de la cathédrale. C'est de son temps, en 1572, que furent établis à

Nevers les pères de la compagnie de Jésus, dans l'ancien collége.

91. Arnaud Sorbin, originaire du diocèse de Montauban, succéda à Gilles Spifame; il fut un des orateurs et un des controversistes les plus distingués de cette époque. Le cardinal d'Armagnac l'avait nommé son prédicateur ordinaire; plus tard il devint confesseur et prédicateur du roi Charles IX. Henri III, qui lui avait conservé le titre de prédicateur ordinaire de la cour, le nomma en 1578 à l'évêché de Nevers. Il fut consacré à Paris le 22 juillet, par Pierre de Gondi, évêque de cette ville, et fit son entrée solennelle le 8 octobre. En 1595, le 22 septembre, à la prière du chapitre d'Auxerre, pendant la vacance de ce siége, il consacra la nouvelle église de Champlemy. Il établit les Récollets à Nevers en 1597; en 1600, il se rendit à Orléans, et y prêcha le jubilé. La même année, il fit imprimer un *Missel*, un *Bréviaire* et un *Rituel* pour son diocèse. Il fut chargé de missions importantes pendant le cours de son épiscopat, entre autres d'aller solliciter à Rome l'absolution d'Henri IV. Il mourut à Nevers le 1er mars 1606 et fut enterré au pied de la chaire. On a de lui un grand nombre d'ouvrages justement estimés, entre autres *Les Marques de l'église; La Confirmation du peuple français en la Véritable foi; De la légitime vocation des ministres de l'église; Réponse au traité de la prédestination du sieur*

Couet; etc. Ce fut lui qui appela à Nevers les pères Capucins, pour soigner les pestiférés.

92. Eustache Ier du Lys, fils de Pierre du Lys, gouverneur de Hurepoix, et de Élie de Saint-Phalle, était chanoine et trésorier de l'église de Nevers, en 1582. Plus tard Henri IV le nomma un de ses aumôniers, et Arnaud Sorbin l'établit son vicaire-général. En 1589, il devint prieur de Saint-Gildard. Son mérite et ses talents le firent toujours choisir pour député de Nevers, soit dans les assemblées particulières de la province, soit dans les assemblées générales du royaume. Il fut pourvu de l'évêché de Nevers, et fut consacré à Melun, le 19 novembre 1606. En 1612, il assista au concile provincial de Paris. Sous son épiscopat, s'établirent à Nevers plusieurs communautés religieuses, les Jésuites[1], les Minimes, les Oratoriens, les Visitandines, les Carmélites, les Carmes. En 1634, l'évêque d'Auxerre consacra, dans la cathédrale de Nevers, Eustache de Chéry, évêque de Philadelphie et coadjuteur d'Eustache du Lys, son oncle, lequel mourut âgé de quatre-vingt-deux ans dans son château de Prémery, le 17 juin 1643.

93. Eustache II de Chéry, fils de Nicolas de Chéry et de Marguerite du Lys, était trésorier de l'église de

1 On entend parler ici du retour des Jésuites à Nevers; nous avons vu que leur premier établissement remonte plus haut.

Nevers et curé de Poiseux, quand il fut sacré évêque de Philadelphie. En 1625 et 1626, il avait assisté, comme député du second ordre, à l'assemblée du clergé à Paris. A la mort de son oncle, il prit possession de l'évêché de Nevers. En 1650, il était un des prélats réunis à Paris, qui prièrent le pape de censurer les propositions de Jansénius. Le 27 avril 1659, il consacra son neveu, Laurent de Chéry, évêque de Tripoli et coadjuteur de Nevers, dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris. A la mort de Laurent de Chéry, en 1666, il se démit de son évêché, en faveur d'Édouard Vallot. Il mourut au château de Prémery, le 10 novembre 1669. Son corps fut transporté à la cathédrale, où il repose *près la chaire épiscopale*. C'est le premier de nos évêques qui ait établi un séminaire à Nevers, pour le diocèse; il l'avait placé dans l'abbaye de Saint-Martin.

94. Edouard Ier Vallot, fils du premier médecin de Louis XIV [1], était prieur commandataire de Saint-Révérien, avant de monter sur le siége de Nevers. Il fut nommé évêque, le 8 septembre 1666, et reçut la

1 Nous avons lu quelque part une mauvaise plaisanterie à l'occasion de cette nomination. Antoine Vallot, qui voulait introduire dans la médecine l'usage des antimoniaux, essaya, malgré les critiques de ses confrères, d'employer l'émétique dans le traitement qu'il fit subir en 1658 à Louis XIV. Il réussit, et, par suite de cette guérison, il jouit d'une certaine influence auprès du monarque; il en profita, dit-on, pour faire nommer son fils à l'évêché de Nevers. « Tel a été, au dire du malin chroniqueur, le résultat de quelques » grains d'émétique. »

consécration épiscopale, le 28 août 1667. Le 14 septembre 1681, il consacra l'église de l'hôpital général, et bénit, la même année, celle des prêtres de l'Oratoire, où il transporta son séminaire. L'année suivante, il bénit la chapelle des Carmes, et, quatre ans plus tard, celle des Carmélites. En 1693, il fut un des députés de la province de Sens à l'assemblée générale du clergé. Par ses lettres de 1698, il approuva la congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers. Dès 1680, dom de Laveyne, bénédictin, sacristain du prieuré de Saint-Saulge, avait conçu la pensée de fonder cette congrégation, et, trois ans après, Edouard Vallot donnait l'habit aux premières sœurs que le pieux bénédictin, de concert avec l'abbé Bolacre, lui avait présentées. Edouard Vallot se montra constamment dévoué à cette œuvre, qui devait plus tard avoir de si heureux résultats. Il se démit en 1705, et se retira à Paris, où il mourut, le 3 septembre de la même année.

95. Edouard II Bargedé, natif de Corbigny, était fils de Gaspard Bargedé, bailli de l'abbaye de cette ville. Il fit ses études à Nevers; ayant été ordonné prêtre, il devint successivement curé de Montreuillon, puis de Saint-Arigle de Nevers. En 1694, Edouard Vallot le nomma vicaire général et official. Il devint, en 1701, grand-chantre de la cathédrale. Alors il résigna sa cure de Saint-Arigle à Jean-Gaspard Bargedé, son frère, et plus tard, quand il fut promu à l'épiscopat, il se démit

de son bénéfice de grand-chantre en faveur de Gaspard Bargedé, son autre frère, qui était curé de Saint-Lazare-les-Nevers.

Ce fut le 1er novembre 1705 que Louis XIV le nomma à l'évêché de Nevers, dont il était coadjuteur depuis quelques mois. Il n'avait pas encore reçu la consécration épiscopale; il ne fut sacré que le 2 mai 1706, par l'évêque d'Aire, assisté des évêques de Lodève et de Valence. La cérémonie eut lieu dans l'église du noviciat des Jésuites, à Paris. En 1709, il enleva aux pères de l'Oratoire la direction du séminaire, pour la confier aux Jésuites. Il assista, en 1715, à l'assemblée du clergé comme député des évêques de la province de Sens.

Le 8 décembre 1716, il bénit solennellement[1] la chapelle des sœurs de la Charité de Saint-Saulge, et la plaça sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

Au mois de juillet 1719, Edouard Bargedé ordonna, pour obtenir de la pluie, une procession générale. Il voulut y assister lui-même, avec ses habits pontificaux; mais son excessif embonpoint, le poids de ses ornements et la chaleur, qui était extrême, le fatiguèrent à un tel point qu'en rentrant dans son palais, après avoir pris un verre d'eau, il fut frappé de la maladie dont il mourut quelques jours après, le 20 juillet, à l'âge de soixante-huit ans. « C'était, dit Parmentier, un des

[1] Parmentier dit : *Il consacra*. Nous croyons que cette chapelle n'a été que bénite ; on ne consacre pas des édifices aussi modestes.

» plus beaux hommes de son temps, et le prélat qui » officiait avec le plus de majesté. » Il fut inhumé dans la cathédrale.

96. Charles Fontaine des Montées, doyen de l'église d'Orléans, fut nommé évêque de Nevers et consacré à Paris, le 12 novembre 1719. Il était fils d'Aimé Fontaine, seigneur des Montées, et de Françoise Bayetet de Mérouville. Il avait fait ses études à Paris, et avait reçu le bonnet de docteur au collége de Navarre. Ce fut lui qui fit imprimer, en 1727, les bréviaires et les livres de chant que nous retrouvons, encore aujourd'hui, dans quelques paroisses.

« Le jeudi saint 25 mars 1728, ce prélat étant » occupé à la cérémonie de la cène, dans la grande » salle de l'officialité, où plus de quatre cents personnes » étaient rassemblées, une partie du plancher s'enfonça. » Quelques prêtres, en habits de chœur, et une vingtaine » de laïques, furent entraînés dans l'ouverture qui se » fit, et Charles Fontaine aurait éprouvé le même sort, » sans l'activité de ses domestiques et de quelques » soldats, qui l'enlevèrent. Il n'y eut personne de tué, » mais beaucoup de bras et de jambes cassées. » Parmentier, qui rapporte ce fait, ajoute : « J'ai ouï » dire que le même accident était arrivé en 1683. »

Pendant l'hiver si rigoureux de 1729, tous les travaux cessèrent; pour soulager les pauvres, l'évêque de Nevers fit allumer de grands feux devant la porte de son

palais, et, tous les jours, tant que dura le froid, il fit des distributions de comestibles à plus de cinq cents pauvres. L'hiver de 1731 fut encore plus rigoureux ; le charitable prélat, qui passait pour être l'évêque le plus riche de France en patrimoine, se contentant du strict nécessaire, put nourrir jusqu'à deux mille deux cents pauvres. En 1726, 1734 et 1735, il parut, comme député, aux assemblées générales du clergé. Il mourut à Paris, le 20 février 1740, à l'âge de soixante-dix sept ans. Son corps fut inhumé dans la maison de l'Oratoire, dite de l'*Institution*.

Nous avons vu qu'Édouard Bargedé avait confié son séminaire aux Jésuites ; Fontaine des Montées, tout en le leur conservant, fonda une autre école de théologie, en l'abbaye de Saint-Martin, laissant aux étudiants la faculté de choisir entre les deux écoles, et même de les fréquenter l'une et l'autre simultanément. Cependant, il avait ordonné que les jeunes ecclésiastiques feraient leur séminaire à Paris, et, pour leur en faciliter les moyens, il payait les frais de route à ceux qui se trouvaient dans le besoin, et leur procurait des bourses dans les colléges.

97. Guillaume IV d'Hugues, était fils de François d'Hugues, baron de Beaujeu, et de Françoise de Castellanne de Salerne. Il était vicaire général d'Embrun, quand il succéda à Charles Fontaine des Montées. Sacré à Paris, le 5 mars 1741, dans la chapelle du sémi-

naire de Saint-Sulpice, il fit son entrée solennelle, le 9 juin de la même année. Ce fut pendant son épiscopat, le 14 avril 1743, que les chanoines de Nevers reprirent la soutane rouge, dont l'usage avait été interrompu depuis deux cents ans. En 1751, il passa à l'archevêché de Vienne, qu'il gouverna pendant vingt-un ans. Il mourut en 1772.

98. Jean-Antoine Tinseau était fils d'Antoine-Alexandre Tinseau, conseiller au parlement de Franche-Comté, et d'Anne Alex Gillebert; il naquit le 20 avril 1697. Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et, dès l'âge de quinze ans, il reçut, en l'université de Besançon, le bonnet de docteur en théologie; il fut pourvu en même temps d'un canonicat dans l'église métropolitaine, et devint bientôt official et vicaire général de la même église. En 1743, il obtint l'abbaye de Bithaine, et, le 20 avril 1745, il fut nommé évêque de Bellay.

Transféré à l'évêché de Nevers, le 4 avril 1751, il prit possession de son nouveau siége, par procureur, le 10 septembre, et il fit son entrée le 9 décembre. On avait retardé, jusqu'à son arrivée, les exercices du jubilé de l'année sainte; il profita de cette circonstance, pour ménager au peuple de Nevers les avantages d'une mission, qu'il fit prêcher dans sa cathédrale. Le prélat assistait à tous les exercices, qui furent suivis par une foule immense de peuple.

Il assista aux assemblées générales du clergé de France en 1755, 1758, 1765, 1766, 1772 et 1780. Il fut chargé, par la dernière assemblée, d'écrire au pape, pour lui faire des représentations respectueuses sur la manière dont certains ordres religieux avaient été supprimés. Les intérêts généraux du clergé de France ne lui firent pas oublier les intérêts particuliers de son diocèse; il a tenu des synodes en 1753, 1754, 1760 et 1761, dans lesquels il publia des statuts, marqués au sceau d'une sagesse consommée. Il a fait aussi plusieurs fois la visite de son diocèse.

Ce fut lui qui fit construire le palais épiscopal actuel, pendant le cours de l'année 1760. Deux ans plus tard, les Jésuites quittèrent le collége et le séminaire, et furent remplacés, dans ces deux établissements, par des prêtres séculiers. Le 1er avril 1764, quatrième dimanche de carême, Jean-Antoine Tinseau consacra, dans la cathédrale de Nevers, le nouvel évêque de Comminges, Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond[1]. En 1770, il donna dix mille francs, pour les stalles et le pavé du chœur. Dès l'année 1777, il établit dans son séminaire une retraite, qui continua à se faire tous les ans, pour les Curés et les autres Ecclésiastiques du diocèse. La même année, il fit son

1 Parmentier fait remarquer que messieurs du Chapitre assistèrent à cette cérémonie en soutanes rouges, comme aux fêtes solennelles de l'été, et que le nouvel évêque fit don au trésor de la cathédrale de la magnifique chasuble qu'il avait à son sacre. (*Histoire manuscrite des Évêques.*)

testament, qui nous dévoile tout ce qu'il y avait de piété, de charité et de dévouement dans son cœur. On nous saura gré de rapporter ici les articles les plus remarquables de cette pièce :

« Je nomme légataire universel l'hôpital général des » pauvres de la ville de Nevers, sous les conditions » dont je parlerai ci-après.

» J'aurais fort souhaité associer mon église à l'hôpital; » mais ma succession sera trop pauvre, pour être » partagée, et j'ai considéré que ce serait faire tort » aux pauvres, sans faire un avantage notable à mon » église. J'ai travaillé suivant mon pouvoir durant ma » vie, et si Dieu me la conserve encore quelques » années, je tâcherai de lui donner des preuves de ma » tendre affection. Pour le présent, je prie messieurs » du Chapitre d'accepter un legs de mille francs pour » la décoration d'une chapelle.....

» Je lègue aussi mille francs à l'Hôtel-Dieu, et me » recommande aux prières des pauvres.

» Je voudrais faire quelque chose de considérable » pour la maison de la Charité des Sœurs de Nevers, » que j'estime très-importante. Je tâcherai de le faire » de mon vivant. Si la mort me surprend avant que je » puisse exécuter mon dessein, je leur lègue douze » cents francs, que mon exécuteur testamentaire leur » fera payer, suivant qu'il sera instruit de mes » volontés.

» Mon intention est que tout ce que l'hôpital général » tirera de ma succession, soit employé à fonder des » places ou lits pour les pauvres enfants, surtout » orphelins de père et de mère..... »

Dans un codicille, après avoir recommandé à son successeur d'aider, de son crédit et de ses conseils, son exécuteur testamentaire, le vénérable prélat ajoute : « Je le prie en particulier de protéger et de soutenir » l'établissement des Sœurs de Nevers, ayant reconnu, » par une longue expérience, qu'il est extrêmement » utile à la piété chrétienne, à l'éducation et au soula- » gement des pauvres. Les soins qu'il donnera à cette » affaire, quoique pénibles, ne seront pas sans » consolation...... »

Sentant ses forces s'affaiblir, il demanda et obtint pour coadjuteur Pierre de Séguiran. Jean-Antoine Tinseau mourut le 24 septembre 1782, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Ses vertus le firent surnommer, de son vivant, le *vénérable*.

99. Pierre IX de Séguiran était fils de Jean-Baptiste de Séguiran, avocat-général à la cour des comptes d'Aix, et de demoiselle de Falques, sœur du marquis d'Oraison. Pierre de Séguiran était d'abord entré dans la Compagnie de Jésus ; plus tard il devint vicaire-général de Narbonne. Il avait été nommé coadjuteur de



Jean-Antoine Tinseau, le 14 juillet 1782, mais il ne fut sacré qu'après la mort de ce prélat. La cérémonie se fit à Villejuif, le 5 janvier 1783. Le 19 du même mois, il prit possession par procureur, et son entrée eut lieu le 17 avril suivant. Dès son arrivée dans son diocèse, il comprit la nécessité de travailler d'une manière plus sérieuse à la première éducation des enfants; il fonda des écoles gratuites, qu'il confia aux Frères des écoles chrétiennes, et, en même temps, il établit un petit séminaire, pour former à la science et à la vertu les jeunes gens qui se disposaient à entrer dans le saint ministère.

« Un point non moins important devint bientôt l'objet » de sa sollicitude. Touché de la situation de cette classe » d'hommes, forcés par l'âge, l'indigence et l'infirmité » de chercher journellement une subsistance précaire, » il résolut de subvenir à leur détresse réelle, avec un » soin vraiment épiscopal, en les séparant de la foule » oisive et souvent criminelle des mendiants de pro- » fession. Pour arriver à ce but, il invita les citoyens » de tous les ordres à réunir, à son exemple, dans une » caisse commune, les secours épars jusque-là, et » distribués aveuglément à tous ceux qui se disaient » pauvres, afin qu'ils fussent à l'avenir répartis avec » ordre, discernement, et d'une manière sûre et » éclairée, sous la direction d'un *bureau général* » *d'aumônes*. Cette idée, aussitôt adoptée qu'elle fut

» proposée, produisit deux salutaires effets : la sup-
» pression de la mendicité, et le soulagement des
» malheureux, que leur misère reconnue met dans le
» cas d'une assistance nécessaire. Par là, les vrais
» pauvres de Jésus-Christ furent secourus selon l'étendue
» de leurs besoins; ceux qui en usurpaient le titre et
» les droits, par un vain simulacre de pauvreté, dispa-
» rurent ou se livrèrent aux travaux de leur état[1]. »

Son cœur si charitable fut brisé à la vue des misères que suscita le rigoureux hiver de 1789. « Ses aumônes,
» jusque-là si considérables, n'ont plus de bornes;
» ceux qu'il emploie pour les répandre, il les excite à
» ne rien ménager, à ne pas calculer les besoins,
» comme dans des temps moins fâcheux, mais à
» excéder par une sainte prodigalité dans leurs distri-
» butions, plutôt que de laisser manquer un seul de
» ceux qui souffrent[2]. »

Et c'est ce prélat, dont la vie tout entière n'était qu'une suite d'actes de charité, que la malveillance avait représenté comme un homme *défavorable au peuple et luttant contre ses intérêts!* Sa haute intelligence lui avait fait comprendre toutes les conséquences des

1 Circulaire de la Mère PÉLAGIE DE MOLÈNE, supérieure générale des Sœurs de Nevers (10 novembre 1789).
2 Circulaire déjà citée.

innovations qu'on introduisait dans l'ordre social, et souvent il s'était élevé contre ces nouveaux systèmes[1]; de là, les pamphlets dirigés contre lui, et les calomnies dont on le poursuivit, même après sa mort.

Les élections pour les états-généraux devaient avoir lieu, le même jour, à Nevers et à Saint-Pierre-le-Moûtier. Après avoir présidé les élections de Nevers, le prélat partit pour aller présider celles de Saint-Pierre; mais une fluxion de poitrine, suite de cette course précipitée, le conduisit au tombeau. Après quelques jours de maladie, pendant lesquels il fit paraître une résignation admirable et une tendre piété, il mourut à Nevers, le 3 avril, dans la cinquantième année de son âge et la septième de son épiscopat. Il fut enterré, le 9 du même mois, dans la cathédrale.

On n'a pas craint, de nos jours, d'écrire que Pierre de Séguiran, à la suite d'une contestation qu'il aurait eue à Saint-Pierre, avec le comte Charles Andrault de Langeron, s'était battu en duel avec ce seigneur, et qu'il mourut par suite d'une blessure qu'il aurait reçue dans cette circonstance[2]. Il appartenait à la *Société Nivernaise* de réfuter, par des preuves évidentes et des pièces authentiques, ces mensongères assertions[3].

1 Quand Mgr Millaux, nommé à l'évêché de Nevers, prêta serment entre les mains de Louis XVIII, le roi lui dit : *Vous allez succéder à un homme bien remarquable. Si nous eussions suivi les avis de M. de Séguiran, nous n'aurions pas été victimes des horreurs de la révolution.*

2 *Annuaire de la Nièvre* 1845, par M. N. Duclos.

3 Voir le *Bulletin de la Société*, tome Ier, page 56.

100. Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, après avoir été vicaire général de Marseille et prévôt de la collégiale de Saint-Victor de la même ville, fut nommé évêque de Sisteron ; il gouvernait ce diocèse depuis vingt-cinq ans, quand il fut appelé à occuper le siége de Nevers. Il en prit possession par procureur, à l'âge de soixante-huit ans, le 7 septembre 1789, et fit son entrée au mois de novembre de la même année. Mais, dès l'année suivante, ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il se vit obligé de partir pour l'exil ; il se réfugia à Turin, où il mourut en 1796. Son corps a été enterré dans l'église métropolitaine de cette ville.

SCHISME. — L'épiscopat français avait donné au monde entier l'exemple de la fermeté dans la foi ; préférant un glorieux exil à la honte d'une apostasie, les évêques n'hésitèrent pas à refuser leur adhésion à la constitution civile du clergé. Bientôt tous les siéges, quatre exceptés, devinrent vacants. L'assemblée nationale décréta que les anciens titulaires, fidèles à leurs devoirs, seraient remplacés ; le département de la Nièvre (car il ne s'agissait plus de diocèse), élut pour évêque Guillaume Thollet, curé de Vandenesse. Entraîné par faiblesse et par crainte, plutôt que par malice, il avait prêté le serment à la constitution civile. Proclamé évêque constitutionnel le 23 février 1791, il fut sacré à Paris le 27 mars suivant, et installé à

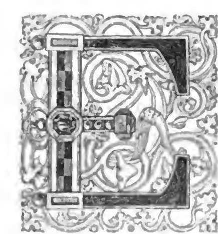
Nevers le 3 avril. Nous avons vu, dans la première partie, Thollet comparaissant, l'année suivante, devant le tribunal révolutionnaire, qui tenait ses séances dans la cathédrale. Au mois de mai 1796, il souscrivit à la seconde lettre encyclique, dans laquelle les évêques, réunis à Paris, soutenaient la légitimité de leur élection. En 1800, il assista au concile métropolitain de Bourges, tenu par les évêques *intrus*. Il fut chargé alors de la rédaction d'un nouveau catéchisme. Le concordat termina, l'année suivante, le schisme qui désolait l'église de France, et Thollet se retira dans son ancienne paroisse de Vandenesse, où il mourut.





CHAPITRE VI.

CONCORDAT. — LE DIOCÈSE DE NEVERS SUPPRIMÉ ET RÉUNI A CELUI D'AUTUN. L'ABBÉ GROULT, ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE. — ÉVÊQUES D'AUTUN JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DU SIÉGE DE NEVERS. — ÉVÊQUES DE NEVERS DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DU SIÉGE. — CONCLUSION.



En vertu du concordat passé à Paris, le 15 juillet 1801, entre le cardinal Gonsalvi et le premier consul, l'évêché de Nevers fut supprimé; le département de la Nièvre, composé de l'ancien diocèse de Nevers, sauf la lisière qui borde les rives gauches de l'Allier et de la Loire, depuis Mornay jusqu'à La Charité, et d'une grande partie des anciens diocèses d'Auxerre et d'Autun, fut réuni au nouveau diocèse d'Autun.

Gabriel-François Moreau, ancien évêque de Mâcon, fut nommé à l'évêché d'Autun, et prit possession de son siége le 30 mai 1802; mais il mourut le 8 septembre de la même année. Le vénérable prélat, âgé de quatre-vingts ans, s'était adjoint l'abbé Groult, comme vicaire général, titre qu'il lui avait déjà conféré autrefois, lorsqu'il était évêque de Mâcon; comprenant que son grand âge ne lui permettrait pas de se consacrer à l'administration de ce vaste diocèse, il demanda, pour son vicaire général, le titre d'*administrateur apostolique*. Le cardinal Caprara, de concert avec le gouvernement français, consentit à cette demande, et, à cet effet, conféra à l'abbé Groult tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires. Ce fut sur ces entrefaites que l'évêque d'Autun vint à mourir.

Claude-Philibert Groult, docteur de l'ancienne Sorbonne et vicaire général de Mâcon, avait été obligé, comme la plupart des prêtres fidèles à leur devoir, de fuir sa patrie; il fut errant sur la terre d'exil, jusqu'à la nouvelle du 18 brumaire 1799. Il pensa qu'il pouvait se mettre alors en route pour la France. A la mort de Gabriel-François Moreau, rien n'était encore organisé dans ce vaste diocèse; ce fut l'abbé Groult qui, en sa qualité d'*administrateur apostolique*, érigea, au mois de novembre 1802, le chapitre de l'église cathédrale, nomma deux vicaires généraux, et pourvut de pasteurs la plupart des paroisses; en sorte que l'administration

diocésaine se trouvait déjà régulièrement établie, quand François de Fontanges fut appelé à occuper le siége d'Autun.

L'abbé Groult vint à Nevers au mois d'avril 1803, et fut chargé de l'administration de cette partie du diocèse d'Autun ; ses moyens d'action étaient excessivement restreints, il parvint cependant à fonder un certain nombre d'établissements. En 1807, il travailla à procurer aux Sœurs de la Charité l'ancienne maison de la Visitation. L'année suivante, il établit à Nevers un petit séminaire ; il contribua, plus tard, à réunir les Ursulines, les Carmélites et les Visitandines ; personne n'ignore qu'il fut un des fondateurs des Frères des écoles chrétiennes. Après le rétablissement du siége de Nevers, en 1823, il devint le premier vicaire général de nosseigneurs Millaux, d'Auzers, Naudo et Dufêtre. Sa piété tendre, sa charité sans bornes, son zèle infatigable, ses connaissances variées, lui avaient mérité l'affection et la vénération de tout le clergé. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 19 août 1847.

François de Fontanges, qui prit possession de l'évêché d'Autun, le 30 mars 1803, avait été successivement, avant 1791, évêque de Nancy, archevêque de Bourges, puis de Toulouse. Le 28 novembre 1804, il vint à Cosne, où il reçut le souverain pontife Pie VII. Il mourut, dans une épidémie, à Autun, le 6 janvier 1806, victime de son dévouement.

Fabien-Sébastien Imberties lui succéda : il fut sacré dans la chapelle des Tuileries le 8 décembre 1806. Pendant les mois de septembre et d'octobre 1808, il visita les principales paroisses du Nivernais, et y administra le sacrement de Confirmation. Il mourut à Autun le 25 janvier 1819.

Roch-Étienne de Vichy avait été vicaire-général d'Evreux, aumônier de la reine Marie-Antoinette et de madame la duchesse d'Angoulême. En 1817, il avait été élu évêque de Soissons; nommé à l'évêché d'Autun, le 30 juillet 1819, il fut sacré le 28 octobre suivant. Au mois de septembre 1820, il vint à Nevers, où il administra le sacrement de Confirmation.

Le 11 juin 1817, un concordat avait été passé entre le pape Pie VII et Louis XVIII. En vertu de ce concordat, le 27 juillet suivant, le souverain pontife donna une bulle, qui établissait quarante-deux nouveaux siéges en France. Le siége de Nevers se trouvait compris dans ce nombre, mais il ne fut occupé qu'en 1823. L'évêque d'Autun continua jusqu'à cette époque de gouverner le diocèse de Nevers.

RÉTABLISSEMENT DU SIÉGE. — Ce fut en 1823 que le diocèse de Nevers fut reconstitué, mais il ne conserva pas son ancienne circonscription; le nouveau diocèse eut les mêmes limites que le département de la Nièvre.

101. Jean-Baptiste-François-Nicolas Millaux, fut le premier évêque, après le rétablissement du siége; il était né à Rennes, le 25 novembre 1756. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut obligé de s'exiler, en 1792. Il rentra en France vers la fin de l'année 1800. En 1809, il devint supérieur du grand séminaire de Rennes, puis chanoine et vicaire général. Appelé à occuper le siége de Nevers, il fut sacré à Paris, le 6 juillet 1823, et le 31 du même mois, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, où on l'accueillit avec une joie et un enthousiasme difficiles à décrire. Le soir, les monuments publics furent illuminés; au sommet de la tour de la cathédrale, on voyait scintiller une croix gigantesque, tandis que la croix de mission et tous les ornements qui entraient dans la composition de ce monument, se dessinaient en traits de feu. Vers les dix heures du soir, le nouvel évêque voulut jouir de ce ravissant spectacle, et, après avoir fait sa prière au pied de la croix, il adressa, du haut du calvaire, la parole à la foule, qui couvrait la place. Le 15 août, il érigea le nouveau chapitre de l'église cathédrale.

En arrivant dans ce diocèse, il avait à s'occuper de l'organisation du grand séminaire, en même temps qu'il devait pourvoir au développement du petit séminaire, afin de combler plus tard les vides faits dans le sanctuaire; dans ce but, il se détermina à fonder, à Nevers, une succursale du petit séminaire. Absorbé par

le soin de ces établissements, il n'avait pu effectuer un désir qu'il éprouvait depuis long-temps, qui était de ménager à son clergé une retraite annuelle. Enfin, le grand séminaire se trouva disposé de manière à pouvoir recevoir les prêtres du diocèse; le 9 octobre 1827, commença la première retraite ecclésiastique, et le 21 août de l'année suivante, on put renouveler ces salutaires exercices. Il mourut à Nevers, le 19 février 1829, à la suite d'une cruelle maladie, qu'il supporta avec une admirable patience.

Sous l'épiscopat de Jean-Baptiste-François-Nicolas Millaux commença le mouvement, qui devait, sous ses successeurs, prendre de plus grands développements; nous voulons parler des restaurations et des constructions d'églises. Le 25 septembre 1827, ce prélat avait consacré la nouvelle église de Châteauneuf; l'année suivante, on reconstruisit celles de Couloutre et de Menestreau. Ce fut aussi de son temps, en 1827, que les Sœurs de la Sainte-Famille vinrent s'établir à Nevers. En 1828, les Ursulines prenaient possession de leur nouveau monastère, dans la même ville.

102. Charles de Douhet d'Auzers, naquit au château d'Auzers, en Auvergne, le 11 mai 1771. Il était sur le point de recevoir le sous-diaconat, quand la révolution éclata. Il rentra en 1806 au séminaire de Saint-Sulpice, où il reçut les saints ordres. Élevé au sacerdoce, l'abbé d'Auzers revint dans sa famille, en 1808, et exerça dans

sa paroisse les fonctions du saint ministère, sans cependant avoir le titre de curé. En 1816, il fut nommé curé de Mauriac. Ce fut alors qu'on vit briller, dans tout leur jour, les vertus qu'on avait déjà remarquées en lui, au séminaire et dans la maison paternelle. Sa charité était sans bornes; il en donna des preuves éclatantes dans les tristes années de 1816 et de 1817.

En 1822, il fut nommé chanoine, vicaire général et official d'Amiens, fonctions dans lesquelles il se fit remarquer par de rares talents en administration. Appelé à succéder au vénérable Jean-Baptiste-François-Nicolas Millaux, il fut sacré, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, le 6 septembre 1829.

Jusque là, son prédécesseur n'avait pu rentrer en possession du palais épiscopal, construit aux frais des anciens évêques; on lui avait abandonné à regret un coin de ce palais. Monseigneur d'Auzers vint à bout d'en obtenir la restitution pleine et entière.

Il s'était fait un devoir de ne perdre aucun instant; aussi, comme il regrettait le temps que venaient lui enlever certaines visites, qui n'avaient pas pour but les intérêts de son église! Il savait se soumettre aux circonstances, mais sans faiblesse; souvent, à la suite des événements de 1830, il a fait preuve d'énergie et de fermeté.

Cette charité pour les pauvres, qu'on admirait en lui, lorsqu'il n'était encore que simple prêtre, ne connut plus de bornes, quand il fut élevé à l'épiscopat.



Un jour, qu'il déposait d'abondantes aumônes entre les mains de M. l'abbé Imbert, curé de la cathédrale, celui-ci crut devoir lui faire quelques observations, sur son excessive charité : « Mon cher curé, lui répondit le » prélat, un évêque ne doit rien garder, tant qu'il y a » des besoins à satisfaire; c'est à vous de me les faire » connaître, et vous serez responsable devant Dieu, si » je les ignore. »

Atteint d'une fluxion de poitrine, il comprit que sa fin était proche; il réclama aussitôt les derniers sacrements, qu'il reçut avec une tendre piété, et le 9 février 1834, il s'endormit du sommeil des justes.

Le premier administrateur du département[1], en apprenant la mort du prélat, fit, en peu de mots, son éloge : *Le diocèse de Nevers ne sait pas ce qu'il perd.*

Nous avons fait remarquer, sous l'épiscopat de monseigneur Millaux, le mouvement qui déjà portait les populations à reconstruire ou à restaurer leurs églises, jusques alors trop négligées. Pendant que monseigneur d'Auzers occupait le siége de Nevers, les communes de Luthenay, de Sermoise, de Saint-Parize-le-Châtel, s'imposèrent de généreux sacrifices, dans le but de réparer leurs églises, tandis qu'on en construisait de nouvelles à Dornecy et à Brèves.

On voyait en même temps se fonder, sur différents points du diocèse, des établissements religieux; les

[1] M. Badouix, préfet de la Nièvre.

Sœurs de la Charité de Nevers prenaient possession des maisons d'Agrié, de Lormes, d'Asnan, de Varennes-les-Nevers; on leur confiait aussi la direction de l'hospice départemental de La Charité; et, pour la première fois, des salles d'asile étaient ouvertes aux enfants de Nevers.

103. Paul Naudo, né aux Angles, département des Pyrénées-Orientales, le 22 octobre 1794, était supérieur du grand séminaire de Perpignan, et vicaire-général de ce diocèse, quand il fut nommé à l'évêché de Nevers, le 22 juin 1834. Sacré à Paris, le 9 novembre de la même année, il fit son entrée solennelle au mois de décembre suivant. Par une ordonnance, en date du 10 mars 1838, il établit dans le diocèse de Nevers les conférences ecclésiastiques. On continua, sous son épiscopat, à édifier de nouvelles églises, telles que celles de Dornecy, Brèves, La Machine, Fourchambault, Saint-Aubin, Villiers-sur-Yonne, et on exécuta d'importantes restaurations à la tour de la cathédrale, aux églises de Saint-Révérien, de Corvol-d'Embernard et de Donzy. Au mois d'août 1842, ce prélat fut transféré au siége d'Avignon. Le jour de Pâques 1848, il officiait pontificalement dans son église métropolitaine, quand il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en terminant sa messe.

104. Monseigneur Dominique-Augustin Dufêtre, né à Lyon le 17 avril 1796, était vicaire-général de Tours,

quand il fut nommé au siége de Nevers. Dès l'âge le plus tendre, sa vocation pour l'état ecclésiastique se manifesta d'une manière si évidente, que le cardinal Fesch ne balança pas à l'admettre à la tonsure au mois de mai 1807, quoiqu'il n'eût encore que onze ans. Cinq ans plus tard, il terminait ses humanités, et au mois de juillet 1812, il sortait avec honneur des épreuves du baccalauréat. A l'âge de dix-neuf ans, il fut chargé de la direction du petit séminaire de Saint-Just, à Lyon. En 1817, par les vœux du sous-diaconat, il s'engageait irrévocablement au service de l'église, et l'année suivante, après son admission au diaconat, pensant que Dieu ne lui avait pas donné en vain le goût et les talents pour la prédication, il se retira du petit séminaire de Saint-Just, pour entrer dans la maison des Chartreux de Lyon, qui était un séminaire de missionnaires; nous devrions dire un séminaire d'évêques, car de cette maison sont sortis un grand nombre de nos plus illustres prélats[1]. Il appartenait à cette société, quand il reçut, en mars 1819, l'onction sacerdotale.

Tels furent les commencements de la vie tout apostolique à laquelle se consacra monseigneur Dufêtre.

1 Outre Monseigneur Dufêtre, son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Monseigneur Mioland, archevêque de Toulouse, Monseigneur de La Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, Monseigneur Cœur, évêque de Troyes, Monseigneur Loras, évêque des Florides, ont appartenu à la maison des Chartreux

Cependant la maison des Chartreux fut dissoute ; alors le jeune missionnaire exerça , comme vicaire , les fonctions du saint ministère dans l'église de Saint-Polycarpe , à Lyon ; puis , dix-huit mois après , il obtint de ses supérieurs l'autorisation de suivre l'attrait qu'il éprouvait pour le ministère apostolique. Il n'est point de diocèse en France qui n'ait entendu sa voix. Non content de prêcher des missions dans les paroisses et des retraites dans les communautés, il s'était adonné d'une manière toute spéciale aux retraites pastorales. Ce fut après plusieurs missions prêchées à Tours et dans les villes voisines , que monseigneur Du Chilleau , archevêque de Tours [1], le nomma son premier vicaire général , au mois de novembre 1824. Monseigneur de Montblanc , coadjuteur de monseigneur Du Chilleau , puis son successeur, lui conserva son titre de vicaire général , et lui témoigna la même confiance jusqu'à sa mort , qui arriva en 1841.

En 1842 , monseigneur Dufêtre fut appelé à occuper le siége de Nevers. Quelques années auparavant , en 1837, il avait prêché à Nevers une retraite ecclésiastique, qui avait laissé des impressions ineffaçables dans l'esprit du clergé de ce diocèse; aussi , quand on apprit la nouvelle de sa nomination , la joie fut générale , et , de toutes parts , on adressa à Dieu de sincères actions de grâce.

1 Monseigneur Du Chilleau avait été avant la révolution évêque de Châlons-sur-Saône , et aumônier de la reine Marie-Antoinette.

Il n'était qu'évêque *nommé*, quand il assista à la translation d'un bras de saint Augustin, de Pavie à Hippone, le 30 octobre 1842. Cette précieuse relique fut déposée sur l'autel, élevé à l'aide des souscriptions de l'épiscopat français. Dans cette circonstance, l'évêque *nommé* de Nevers fit l'éloge du saint docteur, dans le lieu même, qui avait retenti de ses éloquentes paroles, plus de quatorze siècles auparavant, et, à cette occasion, il ajouta le nom d'Augustin à celui de Dominique, qu'il avait reçu autrefois sur les fonts sacrés du baptême.

La cérémonie du sacre était indiquée pour le 12 mars 1843, dans l'église primatiale de Saint-Jean de Lyon; un certain nombre de prêtres du diocèse s'empressèrent de se rendre à cette imposante solennité, et de déposer aux pieds de leur nouvel évêque, tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs confrères, les témoignages de leur respect filial et de leur dévouement. Monseigneur de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, pontife consécrateur, était assisté de monseigneur Donnet, archevêque de Bordeaux, et de monseigneur de Bruillard, évêque de Grenoble.

Le 21 du même mois, monseigneur Dufêtre fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

A son arrivée dans son diocèse, il songea à resserrer les liens de la discipline ecclésiastique; à cet effet, il convoqua, la même année, un synode; c'était le premier tenu en France depuis notre grande révolution. Après la messe solennelle, célébrée par le prélat, dans la

cathédrale, pour l'ouverture du synode, le chapitre de Saint-Cyr, les curés d'arrondissement, les curés de canton, et les plus anciens curés-desservants de chaque canton, ainsi que les aumôniers des communautés, se réunirent à l'évêché, dans la salle synodale, pendant trois jours consécutifs. Plusieurs fois depuis, il renouvela ces saintes assemblées, si propres à entretenir dans le clergé la ferveur, la charité et l'unité d'action [1].

La même année, le 4 juillet 1843, monseigneur Dufêtre fit la consécration solennelle de l'église de Donzy.

Il favorisa et dirigea le mouvement, qui déjà s'était manifesté dans le diocèse, pour les études archéologiques, et il fut assez heureux pour voir ses efforts couronnés de succès.

Les églises de La Maison-Dieu, de La Celle-sur-Nièvre, d'Arbourse, des Places, rappelèrent nos beaux édifices religieux du moyen-âge, et méritèrent les honneurs d'une consécration solennelle; l'église de Chalaux, quoique de moindre importance, et la chapelle de Varennes-les-Nevers, se firent aussi remarquer par leurs gracieuses proportions. Enfin, on restaura avec intelligence un grand nombre d'anciennes églises, parmi

1 Dans l'assemblée synodale de 1848, fut créé le tribunal de l'officialité diocésaine.

lesquelles on peut citer celles de Decize, de Menou, de Colmery, d'Isenay, de Marzy, etc.[1].

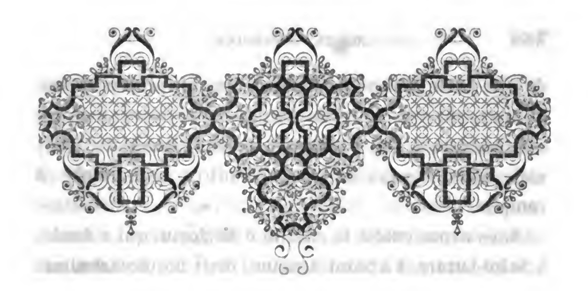
Monseigneur Dufêtre, voulant établir dans son diocèse une organisation plus en rapport avec l'esprit et l'antique usage de l'église, le divisa en deux archidiaconés, six archiprêtrés, et vingt-six doyennés.

Il fut un des Pères du Concile provincial de Sens, qui s'ouvrit le 3 septembre 1850.

Par une lettre pastorale, en date du 11 avril 1852, saint jour de Pâques, Monseigneur annonça à son clergé qu'il se disposait à partir pour Rome, afin de déposer aux pieds de l'illustre Pie IX l'hommage de son dévouement, de lui faire part de l'état de son diocèse, et de connaître ses volontés, pour s'y conformer. Le 21 du même mois, il quittait sa ville épiscopale[2], et le 2 du mois de mai il entrait dans la ville éternelle. Le 24 mai, le prélat, après avoir reçu plusieurs fois, de la part du Saint-Père, les témoignages d'affection les plus vifs, et d'abondantes bénédictions pour lui et son diocèse, se remit en route pour la France, et arriva à Nevers le 19 juin, animé d'un nouveau zèle pour le salut des âmes qui lui sont confiées.

1 Dans ce moment, plusieurs églises sont encore en voie de construction, telles que celles d'Arquian, de Saint-Léger-du-Fougeret, de Marigny-sur-Yonne.

2 L'auteur était l'heureux compagnon de Monseigneur Dufêtre, dans ce beau et si intéressant voyage.



CONCLUSION.

Sainte église de Nevers, si riche de souvenirs, en esquissant rapidement l'histoire de tes pontifes, nous avons pu admirer deux vertus principales qui, en eux, dominaient toutes les autres : le zèle pour la gloire de la maison de Dieu, et une tendre charité pour les membres souffrants de Jésus-Christ. Ce glorieux héritage, qu'ils se sont transmis d'âge en âge, est demeuré intact jusqu'à nos jours. Le successeur de tant de saints évêques ne met-il pas son bonheur et sa gloire à reproduire les œuvres

de zèle et de dévouement de ses illustres prédécesseurs. Il nous eût été doux de raconter en détail tous les sacrifices qu'il sait s'imposer, dans l'intérêt de tous; mais nous devons laisser à d'autres cette tâche à remplir.

Nous avons exalté la charité d'Hériman, qui a fondé, à Saint-Lazare et à Saint-Antoine, deux hospices destinés à recevoir les malades atteints de la lèpre; d'autres diront plus tard que pour garantir de jeunes enfants d'une lèpre plus affreuse encore, un de ses successeurs a ouvert de pieux asiles, où le germe de la vertu, déposé dans leurs cœurs, se développait par le travail et la prière; ils rappelleront que son cœur paternel, à l'exemple de celui du divin maître, confondait dans un même amour le repentir et l'innocence; ils montreront aux siècles à venir les orphelines de Nevers et de Varennes, encadrant son nom dans une magnifique auréole, dont l'éclat sera rehaussé par les nouvelles Madeleines, revenues à Dieu, grâce à sa sollicitude.

Nous avons raconté ce qu'avait fait, pour l'instruction des classes pauvres, Pierre de Séguiran, ainsi que les sacrifices qu'il s'était imposés, pour former à la science et à la vertu les jeunes élèves, qui se dirigeaient vers les portes du sanctuaire; d'autres diront plus tard qu'un de ses successeurs a contribué à fonder un grand nombre d'écoles, dans ce diocèse; ils raconteront les développements du noviciat des Frères de Corbigny, et la prospérité croissante du petit séminaire de Pignelin.

Nous avons dit que saint Arigle établit à Nevers le premier monastère de filles connu dans notre diocèse ; qu'à la prière de Rauracus, Théodulphe Babolène vint fonder, au pied de nos vieux remparts, l'abbaye de Notre-Dame ; d'autres, plus tard, expliqueront les immenses constructions qui couvrent le plateau de *Saint-Gildard*[1], et les bâtiments de la Visitation élevés dans *les Perrières*.

Nous avons admiré Guillaume de Saint-Lazare et Charles Fontaine des Montées, nourrissant plusieurs milliers de pauvres ; d'autres diront plus tard qu'un de leurs successeurs, qui était loin de posséder les mêmes ressources, avait cependant trouvé, dans les saintes industries de la charité, les moyens de pourvoir aux besoins d'un grand nombre de familles[2].

Nous avons vu qu'Hugues II fit lire, pendant la cérémonie de son installation, son testament, portant qu'après son décès ses biens meubles seraient consacrés à des œuvres charitables ; que le *vénérable* Tinseau établit l'hôpital général son légataire universel ; d'autres proclameront plus tard le désintéressement de l'un de leurs successeurs, qui s'est presque réduit à dire avec le

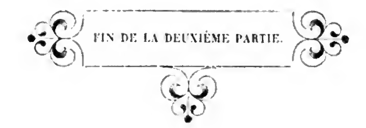
1 Le septième Bulletin de la *Société Nivernaise des sciences, lettres et arts*, renferme l'histoire du prieuré de Saint-Gildard, suivie d'une notice historique sur les Sœurs de la Charité de Nevers, dont le noviciat doit occuper les bâtiments, qui déjà couvrent le plateau.

2 Pendant cet hiver (1853-1854), plus de vingt mille soupes ont été distribuées à l'évêché aux pauvres des différentes paroisses de la ville.

grand saint Augustin, dont il porte le nom : « Je » n'ai point de testament à faire, je n'ai plus rien à » donner. »

Contentons-nous d'unir nos vœux à ceux que la reconnaissance inspire aux pauvres et aux orphelins, en adressant à Dieu la prière du Prophète :

Dominus conservet eum et vivificet eum, et beatum faciat eum



APPENDICES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Page 2.

Une charte de Mahaut de Courtenay, comtesse de Nevers, en faveur du prieuré de Saint-Révérien, parle d'un saint Paul, prêtre, et de dix autres compagnons de saint Révérien, qui ont cueilli la palme du martyre avec le saint Évêque d'Autun. On est incertain sur le lieu qui a été arrosé de leur sang; les uns veulent que ce soit le bourg de Saint-Révérien, les autres prétendent qu'ils furent martyrisés au pied des murs de Nevers, dans le jardin dépendant de l'ancienne abbaye de Notre-Dame. C'est l'opinion de Parmentier, qui fait remarquer que la tour et la rue placée au midi de ce jardin portent le nom du saint. L'ancien martyrologe de Nevers confirme ce sentiment; et autrefois on montrait dans l'église de l'abbaye une large pierre carrée, avec cette inscription : « Ici est la pierre sur laquelle saint Révérien, évêque » d'Autun, a été décapité en 272, en cette ville de Nevers, proche » l'abbaye Notre-Dame, où reposent ses saintes reliques. — Il se lit » dans la vie de saint Révérien, que jamais la ville de Nevers ne » périra, pendant que ces reliques y subsisteront. » (SAINTEMARIE.)

Le Nivernais devait fournir son contingent à la glorieuse armée des martyrs ; aux héros dont nous avons parlé, il faut joindre saint Péreuse, qui a arrosé de son sang le Haut-Morvand, et Vibius, qui, sans doute, a continué à Entrains la mission de saint Pèlerin. Lebœuf rapporte que, de son temps, on a découvert dans cette ville une pierre sépulcrale, avec cette inscription : *Vibius hic vivus effossus est quia prædicavit.* « C'est ici que Vibius fut enterré vif, pour avoir prêché. »

Vibius était certainement d'origine romaine, et il est probable que ce martyr appartenait à la famille consulaire, qui portait ce nom. On sait que des membres de cette famille furent chargés, à Entrains, de missions importantes, d'après les nombreuses médailles qu'on trouve dans le pays, et qui portent le nom de Vibius. Lebœuf parle de plusieurs inscriptions trouvées à Auxerre, ayant rapport à la famille des Vibius. CAI. VIBIO. COS. etc. (*Histoire d'Auxerre*, tome II, p. 5.)

Page 23.

La *Gallia Christiana* porte en marge de cette charte l'année 887, et cependant on lit 888 dans le corps de la charte ; c'est la date que nous avons cru devoir lui assigner ailleurs. Cette pièce est la plus importante de toutes celles que nous possédons en faveur de notre Église ; c'est ce qui nous détermine à la donner ici en entier.

In nomine Sanctissime Trinitatis, Carolus gratiâ Dei imperator augustus. Si fidelium nostrorum aurem Celsitudinis nostre petitionibus accommodaverimus, morem predecessorum nostrorum, parentum, regum scilicet et imperatorum exercebimus. Igitur cognoscat prudentia et inquisitio fidelium Sancte Ecclesie catholice presentium scilicet et futurorum, quia dum apud Parisium cum Germanis et Francis ad obsidionem sederemus contra paganos, Emmeneus, venerabilis Episcopus Nivernensis Ecclesie, in eadem militia nobis per-

noctans, quadam die precepta predecessorum nostrorum imperatorum et regum cognoscenda et relegenda obtulit, in quibus continebantur immunitates sui Episcopii, et abbatie et curtes indominicate, et reddita beneficia ab avunculo nostro Carolo imperatore, fratre patris nostri Ludovici Germanorum regis. Postulabat itaque predictus ut preceptum nostre roborationis et consensus priorum patrum addere dignaremus. Nos autem etiamsi de majore re postulasset, cum illi prompta mente favere ob reverentiam sui sacerdotii conabamur, adepto consilio cum primoribus palatii nostri, probavimus quod innotescebat et precabatur agendum; morem denique regum et imperatorum, patres scilicet et avunculos nostros imitantes, et eorum instituta toto animo conservare optantes, constituimus precepti conscriptum Nivernensi Ecclesie et venerabili pontifici Emmeno, de abbatia S. Martini extra murum Nivernis sita, et de omnibus suis reditibus; de abbatia S. Troesii, de abbatia S. Agricole, de abbatia S. Salvatoris, de abbatia S. Geldardi sanctique Lupi, de abbatia S. Francovei, de abbatia S. Vincentii de Magniaco, de curte etiam extra Ligerim, de abbatia S. Genesii et S. Mariæ Dei genitricis, in qua sanctimoniales femine Deo militant; de abbatia in Cuciaco jussu et studio Emmeni Episcopi ædificata, de qua constituimus in aliud preceptum ut sanctimoniales in duas partes suis usibus de omni beneficio absque ullo servitutis obsequio habeant, et omnem tertiam partem de omni beneficio totius abbatie, sive de alode nobilium ibi condonato habendum Nevernensi Episcopo censuimus, nisi ipse Episcopus suam tertiam partem sanctimonialibus feminis sponte tempore famis, aut pro aliqua opportunitate vel necessitate usque ad constitutum ab Episcopo tempus reliquerit, et licenter uti et exfructicari permiserit; de abbatia etiam in insula Galli posita cum omnibus suis beneficiis, et de beneficio quod Richardus comes eidem abbatie per carte scriptum apposuit Emmeno Episcopo postulante, de abbatia Glandone cum omnibus suis pertinentibus, de cellula S. Desiderii extrà et contrà portam civitatis posita, de abbatia S. Petrusii in Morvenno cum omnibus suis appenditiis, de abbatia S. Patricii inter Ligerim et Alaricum fluvios cum omnibus suis appenditiis; de porta etiâm civitatis cum ambabus turribus contrà S. Desiderium structa, que et porta etiam Episcopalis dicitur; et de Claustro canonicorum et de omnibus areis

infrà civitatem positis, ut nullus judex, nullus scilicet principatus mansionare aut servilium exigere, aut occupare presumat, de manu etiàm firmis, ut judicio Episcopi et dispositione sicut incipiunt habere exordium; ità judicio et definitione Episcopi utrum vere aut false sint, utrum stabiles an inutiles sint tantummodò absque judiciali potestate comprobentur, ordinentur et definiantur. De Amfiaco et mallis ejus, ut sicut ab antiquo, ità etiàm hoc tempore omnia conserventur. De Ursiaco, de Variniaco et mallis ejus ex antiquitate conservatis; de Marsiaco, de Primriaco, de Dagoniaco, de Marsiciaco, de Digantio, de Artado et de beneficio in provincia et de illis beneficiis que sunt in Matcodonense comitatu, et in Catolonensi comitatu, et in Augustodunensi comitatu, et in Autisiodorensi comitatu, et in Bituricensi comitatu, et in Arvernensi comitatu quantumcumque ex sancti Cyrici ratione ab antiquitate esse cognoscitur; et ut immunitas integra in omnibus conservetur, et ut eumdem honorem et observantiam quam ceteri Episcopi in suis urbibus habent, Episcopus Nivernensis Ecclesie in suis que ad se pertinent habeat hoc precepto instituimus et instituendo decernimus. De causa quoque fratrum canonicorum sancti Cyrici, quidquid a regibus et ab Episcopis ejusdem Ecclesie de Patriniaco, de Seviriaco, de Curte, de Germiniaco, de Wariniaco, de Jurmico, de alodiis communibus eorum sicut definitum est ità et nos consentiendo definimus, et hoc preceptum manu propria subscripsimus et anulo nostro assignari rogavimus.

Signum CAROLI gloriosissimi imperatoris augusti.

Datum XV calendas januarii, anno incarnationis Domini DCCCLXXXVIII, indictione V, anno VI regni Caroli piissimi imperatoris augusti in Italia, in Francia IV, in Gallia II. Acta Parisius in Dei nomine feliciter. Amen.

Page 49.

Nous n'avons pas jugé à propos d'insérer tous les détails de la légende de saint Cyr et de sainte Julitte; nous avons retranché certaines longueurs, qui entravaient la marche de cette espèce de drame religieux.

Page 150.

REGISTER VOCATUS POLIO

BENEFICIORUM *INSIGNIS* NIVERNENSIS *ECCLESIÆ*,

EXTRACTUM AB ANTIQUO ET *AUTHENTICO*

REGISTRO IN PERGAMO SCRIPTUM DE LIVRY,

EJUSDEM DIOECESIS.

Per electionem.......	EPISCOPATUS NIVERNENSIS.

COMMUNIS BURSA CAPITULI.

Per electionem capituli et confirmationem Episcopi.........	Decanatus nivernensis cum præbenda.
Collatio Episcopi.....	Archidiaconatus nivernensis cum præbenda [2]
	Archidiaconatus de Disesiâ.
	Thesaurarius cum præbenda.
	Cantor cum præbenda.
Collatio Thesaurarii...	Sacrista sine præbenda.
Episcopus confert....	Scholasticus cum præbenda.
Episcopus confert....	Omnes præbendæ quæ sunt triginta novem, sine præbenda nuncupata decanatus.

1 Ce Pouillé, dont l'original est à Corbigny, est en tout conforme à celui qui est déposé aux archives de l'évêché, sauf quelques légères modifications. On remarquera que l'évêque était encore nommé par élection, ce qui lui assigne une date antérieure à François Ier

2 En 1279, Gilles de Château-Renaud, évêque de Nevers, avait divisé son diocèse en deux archidiaconés, renfermant chacun quatre archiprêtrés l'archidiaconé de Nevers et celui de Decize.

ARCHIPRESBYTERATUS NIVERNENSIS.

Decanatus, Archidiaconatus, Thesaurarius, Cantor, Scholasticus, Decanus de Premeriaco, Decanus de Franayo, Præpositus de Tannayo, tenent in feodum ab Episcopo nivernensi, sacrista tenet à Thesaurario et custodes à sacrista.

BENEFICIA SEPTEM PRESBYTERORUM.

Collatio Episcopi.....	Altare Sanctæ Crucis. Altare Sancti Joannis Evangelistæ. Altare B. Mariæ in capellis. Altare B. Petri. Altare B^rum^ Gervasii et Protasii. Altare B. Blasii. Altare B. Germani.

ALIA MINORA BENEFICIA IN ECCLESIA CATHEDRALI FUNDATA.

Collatio Capituli......	Tres Vicariæ B. Mariæ Magdalenæ simul. Tres Vicariæ B. Matthœi. Altare B. Aniani minus.
Episcopi............	Altare B. Aniani majus.
Capituli.............	Altare B. Michaelis. Altare BB. Cosmæ et Damiani. Altare B. Guillelmi in Crotâ. Altare B. Annæ.
Thesaurarii..........	Altare Corporis Christi.
Capituli.............	Aliud Altare Corporis Christi.
Episcopi............	Altare B. Martini.
Capituli.............	Altare B. Jacobi minoris.
Episcopi............	Altare B. Jacobi majoris.

Capituli.............	Altare B. Leodegarii. Altare B. Arigii. Altare B. Eligii. Altare B. Nicolai.
Una Episc. altera Capit.	Vicariæ duæ S. Dionisii in Crotâ.
Capituli.............	Altare Sanctæ Catharinæ in Crotâ. Pensio Sanctæ Catharinæ. Quatuor portiones vicariorum B. Mariæ in Crotâ, fundatæ per Dominum P. de Vauvrilles, canonicum Nivernensem, amortisatæ. Duæ portiones vicariorum in Crotâ non amortisatæ, fundatæ per Guillelmum de Brigys, canonicum Nivernensem.
Sacristæ Nivern.......	Tres Custodes Ecclesiæ Nivernensis.
Capituli.............	Vicaria B. Mariæ in Crotâ. Altare B. Bartholomæi. Altare S. Symphoriani. Altare B. Margaretæ.
Episcopi.............	Altare S. Barbaræ fundatum supra votam Sancti Joannis.
Capituli.............	Altare S. Michaelis fundatum supra portale Ecclesiæ Nivernensis. Altare B. Juliani. Altare B. Marcelli. Altare B. Firmini.
Episcopi.............	Altare S. Ludovici.
Capituli.............	Altare S. Georgii. Altare S. Lucæ. Aliud S. Lucæ.

Ad nutum sacristæ....	Duæ Marticulariæ.
Capituli.............	Altare Trium Regum. Duæ vicariæ per magistrum Petrum de Pictaviâ de Bussiaco fundatæ. Vicaria B. Michaelis. Altare Beatæ Mariæ in capellis, per Dominum Joannem de Artheyo, canonicum Nivernensem fundatum. Aliud altare B. Mariæ in capellis. Altare B. Jacobi Majoris et debet quadraginta solidos, quoties mutatur vicarius, Domino Episcopo, et duodecim denarios census, ratione amortisationis, et fundavit Magister Guillelmus de Velcia.

ALIA BENEFICIA IN DECANATU NIVERNENSI.

Per electionem.......	Abbatissa Monasterii Beatæ Mariæ.
Collatio abbatissæ.....	Vicaria B. Fiacrii. Vicaria S. Joannis evangelistæ. Vicaria B. Mariæ Magdalenæ. Dyaconatus in eodem monasterio. Subdiaconatus in eodem monasterio.
Presentatio abbatissæ..	Quatuor curæ Sancti Genesii.
Abbatissæ...........	Vicaria Sanctæ Catharinæ in eâdem Ecclesiâ Sancti Genesii fundata. Altare S. Sepulcri in dictâ Ecclesiâ.
Per electionem.......	Abbatia S. Martini.

Abbas confert........	Vicaria fundata per Petrum Quarrelli. Vicaria fundata per Vincentium Albigend. Vicaria fundata per Dionisium Morandi. Vicaria fundata per Colinum Dahan.
Abbatis Cluniacensis...	Prioratus S. Stephani Nivern.
Prioris S. Stephani....	Duæ vicariæ Sancti Stephani. Vicaria Sanctissimæ Trinitatis. Vicaria S. Catharinæ. Vicaria S. Anemundi. Vicaria perpetua parochialis S. Stephani.
Abbatis Cluniacensis...	Prioratus S. Salvatoris Nivern.
Prioris de Charitate...	Prioratus S. Victoris Nivern. Vicaria Sancti Joannis Baptistæ.
Prioris dicti loci S. Victoris..............	Altare Sanctæ Crucis in eâdem Ecclesiâ. Altare Sanctæ Catharinæ.
Abbatis Vezeliacensis..	Prioratus S. Nicolai.
Abbatis S. Laurentii diœcesis Altissiodorensis [1]...........	Prioratus S. Gildardi, pro se cum præbendâ Nivernensi.
Episcopi.............	Tres vicariæ B. Stephani in Ecclesiâ seu capella Domus Episcopalis Nivernensis.
Episcopi ad presentationem archidiaconi Niv................	Cura Sancti Joannis Nivernensis. — *Saint-Jean-Baptiste.*
Prioris loci..........	Cura Sancti Salvatoris. — *Saint-Sauveur.*
Prioris loci..........	Cura Sancti Laurentii. — *Saint-Laurent.*
Presentatio scabiorum [2] Niv. decanus confert.	Cura Sancti Desiderii. — *Saint-Didier.*

1 Saint-Laurent, — l'abbaye près Cosne.
2 Échevins.

Abbatis et ejus convent.	Cura Sancti Martini. — *Saint-Martin.*
Prioris S. Stephani....	Cura Sancti Petri. — *Saint-Pierre ou Saint-Pere.*
Collatio hæredum de Volcia............	Vicaria Sancti Joannis in eâdem.
Prioris ejusdem loci...	Cura Sancti Stephani. — *Saint-Etienne.*
Capituli.............	Cura Sancti Trohesii. — *Saint-Trohé.*
Prioris ejusdem.......	Cura Sancti Victoris. — *Saint-Victor.*
Capituli.............	Cura S. Agricolæ. — *Saint-Arigle.*
Episcopi............	Vicaria Sancti Andræ in eâdem. Vicaria Sancti Christophori in eâdem per Joannem de Donziaco fundata.
Presentatio des Oliviers [1]............	Vicaria Sancti Joannis in eâdem. Vicaria Sancti.....
Presentatio D. Comitis.	Vicariæ de Turre in Castro Simul.
Prioris S. Stephani....	Cura S. Eligii prope Nivernis. —*Saint-Éloy.* Vicaria Beatæ Mariæ Virginis in eâdem. Vicaria Sancti Joannis in eâdem.
Abbatissæ...........	Cura de Chaluzio. — *Chaluzy.*
Prioris S. Salvatoris...	Cura de Colangiis. — *Coulanges.*
Præpositi...........	Cura Sanctæ Valeriæ. — *Sainte-Vallière.*
Abbatis S. Laurentii...	Cura Sancti Gildardi et prioratus idem est. — *Saint-Gildard.*
Prioris S. Stephani....	Cura Sancti Benigni. — *Saint-Benin.*
Abbatissæ...........	Cura seu prioratus de Monteto. — *Le Montot.*
Decanus confert......	Cura Sancti Lazari. — *Saint-Lazare.*
Prioris S. Martini Niv.	Vicaria Sancti Sylvani. — *Saint-Sylvain.*

1 Nom d'une ancienne famille de Nevers.

ARCHIPRESBYTERATUS DE VALLIBUS.

Abbatissæ...........	Cura de Belnâ. — *Beaune* * [1].
Alternis vicibus prioris S. Petri monasterio et prioris de campo voto..............	Cura S. Martini de Marchiâ. — *La Marche.* — Unita de campo alias prioris de Sancti Petri monasterio.
Prioris de Charitate....	Cura de Argenveriis. — *Argenvières* *. Cura de S. Leodegario parvo. — *Saint-Léger* *.
Prioris Albigniaci.....	Cura de Solengiaco. — *Soulangy.*
Capituli.............	Cura de Chogniâ. — *Chaulgnes.*
Prioris Albigniaci.....	Cura de Curte Barrarum. — *Cours-les-Barres* *.
Capituli ejusdem......	Cura de S. Albino unita. — *Saint-Aubin* *.
Capituli Nivern.......	Cura de Germiniaco. — *Germigny.*
Prioris Albigniaci.....	Cura de Sancto Germano supra Albeyam. — *Saint-Germain-sur-Aubois* *. Cura de Domnâ Petrâ. — *Dompierre* *.
Prioris de Charitate....	Cura de Muneto. — *Munot.*
Capituli Nivern.......	Cura de Troncengiis. — *Tronsanges.* Cura de Varennis. — *Varennes.*
Prioris Albigniaci.....	Cura de Garchiziaco. — *Garchizy.*
Collatio episcopi......	Vicaria Sancti Theobaldi in castro de Parciaco. — *Parzy.*
Cantoris Nivern.......	Cura de Poguâ. — *Pougues.*

1 Nous avons marqué par un astérisque (*) les paroisses de l'ancien diocèse de Nevers, qui appartiennent maintenant à celui de Bourges, et par ** celles qui appartiennent au diocèse d'Autun.



Abbatis S. Laurenti diœ Altiss.............	Cura de Urziaco. — *Urzy.*
Epicopi.............	Vicaria Pontis Sancti Ursi. — *Vicairie du Pont-Suint-Ours.*
Capituli.............	Cura de Chatingiis. — *Satinges.* Cura de Parrigniaco in Vallibus. — *Parigny-les-Vaux.*
Prioris de Charitate...	Cura capellæ Montis Leonardi. — *La chapelle Mont-Linard* *.
Abbatissæ et conv. Niv.	Cura de Beffiis. — *Beffes* *.
Prioris S. Nicolai Niv..	Cura de Viglano. — *Le Veullin* *.
Prioris Salvigniaci.....	Cura de Campo Voto. — *Champvoux.*
Prioris Albigniaci.....	Cura de Marcealliis. — *Marcelles* *.
Thesaurarii.........	Cura de Marziaco. — *Marzy.*
Capituli ejusdem......	Cura de Franayo Canonicorum. — *Frasnay-les-Chanoines.*
Domini loci.........	Capella du Chasnay. — *La chapelle du Chasnay* [1].
Prioris S. Victoris Niv..	Cura de Cuffiaco. — *Cuffy* *.
Prioris loci..........	Cura de Patingiis. — *Patinges* *.
Domini comitis.......	Capella castri de Cuffiaco. — *La chapelle du château de Cuffy* *.
Prioris de Charitate...	Cura de Parciaco. — *Parzy.*
Prioris Salvigniaci.....	Prioratus de Campo Voto. — *Le prieuré de Champvoux.*
Prioris de Charitate....	Prioratus de Patingiis. — *Patinges* *. Prioratus de Albigniaco supra Aligerim. — *Aubigny-sur-Allier* *.

1 Paroisse de Fourchambault.

Perelectionem capituli.	Decanatus de Franayo Canonicorum. — *Le doyenné de Frasnay-les-Chanoines.*
Collatio decani	Præbendæ duodecim dicti loci. — *Les douze prébendes dudit lieu.*
Decani et capituli de Franayo	Altare Mortuorum. — *L'autel des Morts.*
	Altare B. Mariæ Magdalenæ. — *L'autel de Sainte-Marie-Madeleine.*
Collatio episcopi......	Domus Dei et leprosaria de Marchiâ. — *La Maison-Dieu et la maladrerie de La Marche.*
	Domus Dei et leprosaria de Tronsangiis. — *La Maison-Dieu et la maladrerie de Tronsanges.*

ARCHIPRESBYTERATUS SANCTI PETRI DE MONASTERIO.

Prioris Sancti Salvatoris	Cura de Roseriis. — *Les Rosiers* [1].
Capituli Nivernensis...	Cura de Sanacazâ. — *Saincaize.*
Curatus præsentat Episcopus confert........	Capellâ B. Mariæ in dictâ Ecclesiâ. — *La chapelle de la Vierge-Marie, dans la même église.*
Episcopi.............	Hospitale S. Georgii de Gayn. — *L'hospital Saint-Georges-de-Gain* [2].
Capituli Nivernensis...	Curâ de Curte subtus Maniacum. — *Cours-sous-Magny.*

1 Paroisse actuelle de Magny
2 Paroisse de Saincaize.

Prioris S. Salvatoris...	Cura de Sermosiâ. — *Sermoise.* Cura de Jaugenayo. — *Jaugenay.*
Prioris S. Stephani....	Cura de Uxello. — *Uxeloup.*
Cap. Nivern..........	Cura de Lothenayo. — *Luthenay.*
Collatio Domini loci...	Vicaria B. Mariæ Magdalenæ in castro de Roseomonte. — *La vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine, dans le château de Rosemont.*
Abbatissæ Niv........	Cura de Floriaco supra Ligerim. — *Fleury-sur-Loire.*
Prioris de S. Petri monasterio...........	Cura de Aziaco Vivo. — *Azy-le-Vif.* Vicaria Sancti Martini ibidem. — *La vicairie de Saint-Martin.*
Prioris de Montenpuy..	Cura de Oratorio in Borbonis. — *La cure de Ouroüer-en-Bourbonnais **.*
Prioris de S. Petri monasterio...........	Cura de Trinnayo. — *Tresnay.* Capella cum hospitali de Villâ Francâ. — *La chapelle et l'hôpital de Villefranche **.* Cura de Livriaco. — *Livry.*
Episcopi.............	Domus Dei de Aveurdriâ dicta Chambon. — *Maison-Dieu du Veurdre, nommée Chambon **.*
Prioris de Sancti Petri monasterio.........	Cura de Castris supra Aligerim. — *Chasteau-sur-Allier **.*
Episcopi.............	Domus Dei Sancti Blasii ibidem. — *La Maison-Dieu de Saint-Blaise, du même lieu **.*
Prioris de S. Petri monasterio...........	Cura de Langerone. — *Langeron.* Cura de Mornayo. — *Mornay *.*
Prioris de Sanconio...	Cura de Noviaco. — *Neuvy *.*

Capituli Nivern.......	Cura de Asperomonte. — *Aspremont* *.
Episcopi.............	Capella S. Martini. — *Chapelle Saint-Martin* *.
Abbatissæ Tiv.	Cura de Omeriaco. — *Omery* *.
Capituli..............	Cura de Melciâ. — *Meauce.*
Prioris S. Salvatoris...	Cura de Cogniaco. — *Cougny.*
Capituli..............	Cura de S. Patricio Castro. — *Saint-Parize-le-Châtel.*
Decani Nivern........	Vicaria S. Patricii in eâdem. — *La vicairie de Saint-Patrice au même lieu.*
Prioris S. Salvatoris...	Cura de Gimoliis. — *Gimouilles.* Vicaria S. Nicolai annexa curæ. — *La vicairie de Saint-Nicolas, jointe à la cure.*
Capituli Nivern.......	Cura de Challuiaco. — *Chaluy.*
Prioris de S. Petri monasterio.	Cura de Thoriaco in Surgeto. — *Toury-sur-Jour.*
Abbatissæ Sancti Menulphi	Prioratus de Albiniaco supra Aligerim. — *Le prieuré d'Aubigny-sur-Allier* *.
Episcopi............	Domus Dei ibidem. — *La Maison-Dieu du même lieu* *.
D. de Villa...........	Vicaria S. Georgii. — *La vicairie de Saint-George.*
Ducis Borbonii.......	Düæ vicariæ de Villâ Novâ. — *Les deux vicairies de Villeneuve* **.
Prioris S. Stephani....	Cura de Chavanone. — *Chevenon.*
Dominus loci præsentat episcopus confert ...	Vicaria fundata in eâdem. — *La vicairie fondée à Chevenon.*
Abbatissæ Nivern.....	Capella de Challiniaco. — *La chapelle de Challigny.*
Prioris S. Salvatoris...	Cura de Aglanto. — *Aglan.*

Prioris Salvigniaci....	Cura de Marcio. — *Mars.*
Episcopi............	Domus Dei de Marcio. — *La Maison-Dieu de Mars.*
D. Comitis..........	Vicaria S. Sylvani de Roche. — *La vicairie de Saint-Sylvain-de-Roche* [1].
Prioris loci..........	Cura de Cantenayo. — *Chantenay.*
Episcopi............	Leprosaria de Sermilliâ. — *La maladrerie de Sermille.*
Domini loci episc. confert..............	Vicaria de Firmitate Calderonis. — *La vicairie de La Ferté-Chaudron.*
Abbatis Sancti Martini Æduens...........	Cura de S. Petri Monasterio.—*Saint-Pierre-le-Moûtier.*
Prior præsentat episcopo..............	Altare fundatum per Guiotum Clericum. — *L'autel fondé par Guiot-Clerc.*
Episcopi............	Leprosaria Sancti Pantaleonis. — *La maladrerie de Saint-Pantaléon.*
	Domus Dei de S. Petri Monasterio. — *La Maison-Dieu de Saint-Pierre-le-Moûtier.*
	Duodecim præbendæ dicti S. Petri, dominus de Villelume et Petrus de Baudreuil scutifer, D. de la Motte alternativè præsentant Dom. Episcopo. — *Les douze prébendes dudit Saint-Pierre.*
Thesaurarii..........	Cura de Magniaco. — *Magny.*
	Vicaria S. Vincentii in eâdem. — *La vicairie de Saint-Vincent.*

1 Roche-d'Allier, dans la paroisse de Mars.

D. loci præsentat Thesaurario, et Thesaurarius episc. qui confert...............	Capella B. Joannis in eâdem. — *La chapelle de Saint-Jean.* Capella Beatæ Mariæ de Pomayo. — *La chapelle de la B. Vierge-Marie de Pomay.*
Prioris Salvigniaci.....	Prioratus de Marcio. — *Prieuré de Mars.* Prioratus de Cantenayo. — *Prieuré de Chantenay.*
Abbatis Sancti Martini Æduens...........	Prioratus S. Imberti. — *Prieuré de Saint-Imbert.* Prioratus S. Augustini. — *Prieuré de Saint-Augustin.*
S. Sepulchri..........	Prioratus de Garemberto. — *Prieuré de Garembert.*
Prioris Salvigniaci.....	Prioratus de Bello Loco. — *Prieuré de Beaulieu.*
Abbatis Sancti Martini Æduens...........	Prioratus de S. Petri Monasterio. — *Prieuré de Saint-Pierre-le-Moustier.* Vicaria Joannis Carvillat. — *La vicairie de Jean-Carvillat.*
Prioris de S. Petri monasterio...........	Capella S. Martini de Campis. — *Chapelle de Saint-Martin-des-Champs.* Vicaria Stephani Cornu. — *La vicairie d'Estienne-de-la-Corne.* Vicariæ curæ de Aveuldriâ. — *Les vicairies de la cure du Veurdre* **.

IN ARCHIPRESBYTERATU DE LUPERCIACO BURGO.

Abbatis S. Leonardi...	Cura de Pasiaco. — *Pazy.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Saxiaco Burdonis. — *Saxi-Bourdon.*
Prioris S. Salvii.......	Cura de Sanisiaco. — *Sanizy.*
Prioris de Langiaci....	Cura de Sardiaco. — *Sardy.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura Lacheo. — *Laché.*
Capituli Æduensis.....	Cura de Mariniaco super Yonam. — *Marigny-sur-Yonne.*
Cap. Nivernens.......	Cura de Chaumeto. — *Chaumot.*
Prioris S. Salvii.......	Cura de Narlaco. — *Narlou.*
Prioris de Lùrciaco Burgo.............	Cura Beatæ Mariæ de Flagellis. — *Sainte-Marie.*
Prioris S. Salvii.......	Cura de Cruce Castro. — *Crux-le-Châtel.* Cura de Cruce Villâ. — *Crux-la-Ville.*
Episcopi.............	Cura S. Martini de Bertoneriâ. — *Saint-Martin de La Bretonnière.*
Capituli Nivern.......	Cura de Moussiaco. — *Moussy.* Cura de Bussiaco. — *Bussy.*
Prioris S. Reveriani....	Cura de Billiaco. — *Billy.*
Decani. Niver.........	Cura de Vodio. — *Vuez.*
Prioris de Jalliaco.....	Cura de Givrediaco. — *Giverdy.*
Capituli Nivern.......	Cura de S. Francoveo. — *Saint-Franchy.*
Prioris S. Reveriani....	Cura de Nulliaco. — *Neuilly.* Cura de Campo Allemandi. — *Champallemand.*
Episcopi.............	Leprosaria ibidem. — *La Maladrerie.*

Abbatis et conv. S. Martini Nivern.........	Cura de Aspiriaco. — *Épiry.*
Prioris de S. Petri monasterio...........	Cura de Assertis. — *Assars.*
Prioris S. Salvii.......	Cura de S. Mauritio. — *Saint-Maurice.*
Abbatis S. Martini.....	Cura de Colencellâ. — *La Colancelle.*
Capituli Nivern.......	Cura de Garigniaco. — *Guérigny.*
Capituli de Franayo...	Cura de Puteolis. — *Poiseux.*
Abbatis S. Laurentii...	Cura S. Martini de Hullâ. — *Saint-Martin d'Heuille.*
Capituli de Franayo...	Cura de Nolayo et de Prunevallis. — *Nolay et Pruneveaux.*
Prioris de Charitate...	Cura de Sexcampis. — *Sichamps.*
Prioris loci..........	Cura de Luperciaco Burgo. — *Lurcy-le-Bourg.*
Capituli Nivern.......	Cura de Cigoniis. — *Cigogne.*
Ad Presentationem D. loci...............	Capella Sanctæ Catharinæ in eâdem. — *La Chapelle-Sainte-Catherine.*
Prioris S. Stephani....	Cura S. Joannis de Lichiaco. — *Saint-Jean de Lichy.*
Prioris S. Salvatoris...	Cura S. Martini de Oratorio. — *Saint-Martin d'Ouroüer.*
Capituli Nivern.......	Cura de Balleray. — *Balleray.*
Abbatis S. Martini.....	Cura de Bazolliis. — *Bazolles.*
Abbatis S. Leonardi...	Cura de Durello. — *Dirol.*
Episcopi.............	Domus Dei de Moncellis. — *La Maison-Dieu de Monceaux.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Lichiaco. — *Lichy.*
Capituli Nivern.......	Cura S. Benigni in Nemoribus. — *Saint-Benin-des-Bois.*

Abbatis S. Martini.....	Cura de Guippiaco. — *Guipy.*
Prioris S. Stephani....	Cura de Bonayo. — *Bona.*
Prioris loci..........	Cura de S. Reveriano. — *Saint-Révérien.*
Abbatis S. Martini Æd.	Cura de S. Salvio. — *Saint-Saulge.*
Episcopi.............	Leprosaria et Domus Dei ibidem. — *La maladrerie et la Maison-Dieu audit lieu.*
Prioris loci..........	Cura de Jalliaco. — *Jailly.*
Episcopi.............	Cura de Luperciaco Castro. — *Lurcy-le-Châtel.* Capella fontis S. Salvii. — *La chapelle de Font-Saint-Saulge.*
Corbiniensis conventus.	Cura de Saziaco. — *Saizy.*
Prioris de Luperciaco Burgo............	Cura S. Petri in Villa. — *Saint-Péraville.*
Prioris S. Salvatoris...	Cura de Montigniaco in Ammogniis. — *Montigny-aux-Amognes.*
Prioris loci..........	Cura de S. Sulpicii Castro. — *Saint-Sulpice-le-Chastel.*
Prioris Sancti Reveriani	Cura de Domnâ Petrâ unita cum Bello loco. — *Dompierre et Beaulieu unis.*
Capituli de Franayo...	Cura de Bellomonte Ferrarum. — *Beaumont-la-Ferrière.*
Abbatis Cluniacens....	Prioratus de Luperciaco Burgo. — *Prieuré de Lurcy-le-Bourg.*
Abbatis S. Martini Æduens...........	Prioratus Sancti Salvii. — *Prieuré de Saint-Saulge.*
Abbatis S. Martini Niv.	Prioratus de Guipiaco. — *Prieuré de Guipy.*
Abbatis Cluniacens....	Prioratus conventualis S. Reveriani. — *Prieuré de Saint-Révérien.*

Prioris de Charitate...	Prioratus de Jalliaco. — *Prieuré de Jailly.*
	Prioratus de S. Sulpicii Castro. — *Prieuré de Saint-Sulpice-le-Chastel.*
Abbatis S. Leonardi...	Prioratus de S. Camillâ. — *Prieuré de Sainte-Camille* [1].
Episcopi.............	Domus Dei de Bocheto. — *La Maison-Dieu du Bouchot.*
Abbatissæ Nivern......	Capella S. Petri de Montigniaco in Ammoniis. — *La chapelle Saint-Pierre de Montigny-aux-Amognes.*
Episcopi.............	Capella Sancti Thomæ de Crux. — *La chapelle de Saint-Thomas de Crux.*

IN ARCHIPRESBYTERATU DE PREMERIACO.

Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Anesio. — *Asnois.*
	Cura Pontis S. Desiderii. — *Pont-Saint-Didier.*
Prioris de Luperciaco Burgo.............	Cura de Giriaco. — *Giry.*
Capituli Nivern.......	Cura de Sancto Germano in Nemoribus. — *Saint-Germain-des-Bois.*
	Cura de Alto Oculo. — *Authiou.*
	Cura de Lyâ. — *Lys.*

1 Paroisse de Pazy.

Præsentat curatus loci et episcopus confert.	Vicaria in eâdem in honorem Beatæ Mariæ BB. Bartholomæi et Laurentii et debent residentiam. — *La vicairie de Lys en l'honneur de la bienheureuse Vierge-Marie et des saints Barthélemy et Laurent. Les titulaires doivent y résider.*
Abbatis S. Martini Nivernensis..........	Cura de Bussiaco subtus Montenoxio. — *Bussy-sous-Montenoison.*
Abbatis S. Leonardi...	Cura de Ananto. — *Asnan.*
Capituli Nivern.......	Cura de Trigniaco. — *Tregny.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Montanâ. — *La Montagne.*
Capituli Nivern.......	Cura de Artheyo. — *Arthel.*
Prioris de Charitate....	Cura de Colvolio Domni Bernardi. — *Corvol-d'Embernard.* Cura de Chevaniis prope Brinonem. — *Chevannes, près Brinon.*
Capituli Nivern.......	Cura de Beuvrone. — *Beuvron.*
Episcopi............	Cura de Cavarupe. — *Chevroches.*
Capituli Nivern.......	Cura de Brinone. — *Brinon.*
Episcopi............	Leprosaria de Hubanco. — *Maladrerie de Huban.* Vicaria S. Mathæi ibidem. — *La vicairie S. Mathieu, au même lieu.* Domus Dei de Brinone. — *La Maison-Dieu de Brinon.*
Capituli Nivern.......	Cura de Novâ Villâ. — *Neuville.* Cura de Arcubus in Buxo. — *Arzembouhy.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Olone. — *Oulon.*
Capituli Premeriaci....	Cura de Rigniaco. — *Rigny.*

Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Moraschiis. — *Moraches.*
Prioris S. Reveriani...	Cura de Casso Oculo. — *Chazeuil.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Germenayo. — *Germenay.*
Capituli Nivern.......	Cura S. Martini in Vallibus. — *Saint-Martin-les-Vaux* [1].
Capituli Clamecii......	Cura de Cunciaco supra Yonam. — *Cuncy-sur-Yonne.*
Abbatis S. Leonardi...	Cura de Heriaco. — *Héry.*
Capituli Nivern.......	Cura de Amaziaco. — *Amazy.*
Præpositi et capituli...	Cura de Tannayo. — *Tannay.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Challemento. — *Challement.*
Capituli Premeriaci....	Cura de S. Bonito. — *Saint-Bonnot.*
Per electionem capituli	Præpositura de Tannayo. — *Prévosté de Tannay.*
Præpositi loci........	Præbendæ dictæ ecclesiæ duodecim numero. — *Douze prébendes en ladite église.*
Episcopi............	Cura et decanatus de Premeriaco. — *La cure et le doyenné de Prémery.* Præbendæ dicti loci quæ sunt XII. — *Les douze prébendes de la même église.* Vicaria S. Juliani in castro Premeriaci. — *La vicairie Saint-Julien, dans le château de Prémery.* Capella Sancti Nicolai extra villam. — *La chapelle Saint-Nicolas, hors la ville.*
Abbatis S. Martini Niv.	Prioratus de Bosco Giraudi. — *Prieuré de Bois-Girault* [2].

1 Paroisse de Brinon.

2 Paroisse de Challement. — De ce prieuré relevait la cure de Champlau *cura de Canalo*, oubliée dans le Pouillé.

Episcopi	Vicaria de Bois-Feuillet. — *La vicairie de Bois-Feuillet.* Altare Beatæ Mariæ ecclesiæ Premeriaci. — *L'autel Notre-Dame en l'église de Prémery.* Altare Mortuorum. — *L'autel des Morts.*
Abbatis S. Leonardi	Prioratus de Heriaco. — *Le prieuré de Héry.*

IN ARCHIPRESBYTERATU DE DISESIA.

Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Chassenayo. — *Chassenay.*
Prioris de Thoriaco	Cura de Luperciaco supra Abronem. — *Lurcy-sur-Abron.*
Abbatissæ S. Andochii Æduensis	Cura Sancti Patricii in Viriaco. — *Saint-Parize-en-Viry.*
Capituli Nivern.	Cura de Deveyo. — *Devay.*
Prioris S. Petri de Disesia	Cura S. Mauricii. — *Saint-Maurice.*
Prioris Montis in Podio.	Cura de Nova Villa. — *Neuville.* Cura de Valle Collemani. — *Vaucoulmain**.*
Abbatissæ S. Andochii.	Cura de Dorna. — *Dornes.*
Capituli Niv.	Cura de Avriaco. — *Avril.*
Præpositi S. Petri Lugdunensis	Cura de Sancto Edmundo seu Symphoriano. — *Saint-Symphorien.*
Prioris loci	Cura de Cossayo. — *Cossaye.*
Prioris loci	Cura de Thoriaco. — *Thoury.*
Prioris Marcigniaci	Cura de Sancto Lupo — *Saint-Loup.*

Prioris loci..........	Cura de Capellâ Cathorum. — *La Chapelle-aux-Chats**.*
Prioris loci..........	Cura Sancti Privati. — *Saint-Privé.*
Abbatis S. Leonardi...	Altare S. Crucis in eâdem. — *L'autel de Sainte-Croix en cette église.*
Prioris loci..........	Cura de S. Germano in Viriaco. — *Saint-Germain-en-Viry.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura Sancti Romani de Lucenayo. — *Saint-Germain de Lucenay.*
	Cura Sancti Genesii. — *Saint-Genest de Lucenay.*
Capituli Nivern.......	Cura de Disesiâ. — *Decize.*
	Vicaria S. Nicolai. — *Vicairie Saint-Nicolas.*
	Vicaria Sanctæ Catharinæ. — *Vicairie de Sainte-Catherine.*
	Vicaria Sancti Lazari. — *Vicairie de Saint-Lazare.*
	Vicaria Sancti Fiacrii. — *Vicairie de Saint-Fiacre.*
Episcopi............	Vicariæ fundatæ pro Domibus Dei. — *Vicairies pour les Maisons-Dieu.*
	Vicariæ Sanctæ Crucis in eâdem. — *Les vicairies de Sainte-Croix.*
	Beatæ Mariæ in Crotâ. — *De Notre-Dame-de-Crote.*
	Beati Andreæ. — *De Saint-André.*
D. Comitis...........	Vicaria Sancti Dionisii in castro. — *La vicairie de Saint-Denis dans le château.*
Capituli Niv..........	Vicaria Sanctæ Crucis in eâdem. — *La vicairie de Sainte-Croix, au même lieu.*

Prioris de Colongiis...	Cura Sancti Gratiani. — *Saint-Gratien.* Cura de Saviniaco supra Cannam. — *Savigny-sur-Canne.*
Episcopi.............	Leprosaria de Vaulliaco. — *La Maladrerie de Vaulliac.*
Prioris de Fontanis....	Cura de Codis. — *Coudes.*
Episcopi.............	Vicaria B. Catharinæ in eâdem. — *La vicairie de Sainte-Catherine, au même lieu.*
Capituli Nivern.......	Cura de Domibus in Longâ Sylvâ. — *Maisons-en-longue-Salle* [1]. Cura de Maulaiz. — *Maulaix.*
Prioris loci..........	Cura de Commaigniaco. — *Commagny.*
Prioris loci..........	Cura de Sancto Honorato. — *Saint-Honoré.*
Prioris de Colongiis...	Cura de Montiniaco supra Cannam. — *Montigny-sur-Canne.*
Per electionem.......	Abbatia Bellæ Vallis. — *Abbaye de Bellevaux.*
Abbatis S. Martini Æduensis..........	Prioratus de Commaigniaco. — *Prieuré de Commagny.*
Prioris de Charitate...	Prioratus de S. Honorato. — *Prieuré de Saint-Honoré.*
	Prioratus de Apponayo Cartusiensis ordinis. — *Prieuré d'Apponay-Chartreuse.*

1 Aujourd'hui Fours.

IN ARCHIPRESBYTERATU DE CASTELLIONE.

Capituli Nivern.......	Cura de Sancto Petrusio. — *Saint-Péreuse.* Cura de Mingoto. — *Mingot.* Cura de Montigniaco in Morvento.— *Montigny-en-Morvand.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Monte Rupillionis. — *Montreuillon.*
Episcopi............	Capella in castro ibidem. — *La chapelle dans le château.* Domus Dei dicti loci Montis Rupillionis. — *La Maison-Dieu dudit lieu.*
Capituli Nivern.......	Cura de Malis. — *Maux.*
Abbatis S. Laurentii...	Cura de Tamenayo. — *Tamenay.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Suansiaco vere rapis. — *Saint-Cy-Fertrève.*
Abbatis bellæ vallis....	Cura de Franayo Raverii. — *Frasnay-le-Ravier.*
Capituli Nivern.......	Cura de Belismâ. — *Blisme.*
Prioris de Castellione..	Cura de Franayo subtus Castillionem. — *Frasnay-les-Châtillon.*
Abbatis bellæ vallis....	Cura de Cresciaco. — *Crécy.*
Prioris de Bichiis.....	Cura de Tinturiaco. — *Tintury.*
Prioris de Castellione..	Cura de Chogniaco. — *Chougny.*
Vicarius Sancti Germani in Ecclesiâ Niv. præs. D. Episc. qui confert.	Cura de Montibus in Bazeto. — *Monts-en-Bazois.* Cura de Marriaco. — *Marré.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Onayo. — *Aunay.* Cura Sancti Benigni in Campis. — *Saint-Benin-des-Champs.*

Capituli Nivernensis...	Cura Sancti Leodegarii in Fogereto. — *Saint-Léger-du-Fougeret.*
	Cura de Domno Martino. — *Dommartin.*
	Cura de Possigneto. — *Poussignol.*
	Cura de Montepacis. — *Montapas.*
	Cura de Sermagiis. — *Sermages.*
Abbatis S. Leonardi...	Cura de Alto Bono. — *Abon.*
Custodum Nivern.....	Cura de Brinayo. — *Brinay.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de S. Hilario. — *Saint-Hilaire.*
Prioris de Bichiis.....	Cura de Polliaco. — *Pouilly.*
Capituli Nivern.......	Cura de Ogniaco. — *Ougny.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Escaduno. — *Achun.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Duno. — *Dun-sur-Grandry.*
Episcopi	Capella B. Mariæ in parochiâ Escaduni. — *La chapelle Notre-Dame en l'église d'Achun.*
Prioris de Marcigniaco.	Cura de Loco. — *Lieu* (*Glux*).
Prioris S. Symphoriani.	Cura de Blano. — *Blain.*
Abbatis S. Leonardi...	Cura de Franayo Casæ Dei et de S. Francoveo annexæ simul. — *Frasnay-la Chaise-Dieu, et Saint-Franchy réunis.*
Prioris de Castro Canin.	Cura de Castino. — *Châtin.*
Prioris S. Sulpicii.....	Cura de Floriaco Turris. — *Fleury-la-Tour.*
Prioris loci..........	Cura de Castellione. — *Châtillon.*
Episcopi............	Leprosaria ibidem. — *La maladrerie de Châtillon.*
Abbatis S. Leonardi...	Cura de Chevanniis Gazellorum. — *Chevannes-Gazeau.*
Prioris loci..........	Cura de Castro Canino. — *Château-Chinon.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Plano Bosco. — *Plainbois* [1].

1 Paroisse d'Aunay.

Prioris de Castellione..	Cura de Alluyâ. — *Alluy.*
Prioris loci..........	Cura de Bichiis. — *Biches.*
Prioris loci..........	Cura de Royaco. — *Rouy.*
Episcopi.............	Cura Sancti Clari in prædictâ ecclesiâ. — *La Chapelle Saint-Clair en ladite église.*
Abbatis S. Leonardi...	Prioratus de Alto Bono. — *Prieuré d'Abon.* Prioratus de Chevannis Gazellorum. — *Prieuré de Chevannes-Gazeau.*
Abbatis S. Martini Æd.	Prioratus de Brinayo. — *Prieuré de Brinay.*
Prioris de Fayâ......	Prioratus de Colombâ. — *Prieuré de Colombe.*
Abbatis S. Germani Autissiodorensis.......	Prioratus de Castillione in Bazeto. — *Prieuré de Châtillon-en-Bazois.*
Prioris de Charitate...	Prioratus de Bichiis annexus cum camerariâ de Charitate. — *Prieuré de Biches.* Prioratus de Royaco. — *Prieuré de Rouy.*
Abbatis Cluniac.......	Prioratus de Castro Canino. — *Prieuré de Château-Chinon.*
Decani S. Leonardi...	Prioratus de Franayo Casæ Dei. — *Prieuré de Frasnay-la-Chaise-Dieu.*

IN ARCHIPRESBYTERATU DE THIENGIIS.

Capituli Nivern.......	Cura de Thiengiis. — *Thianges.*
Abbatis S. Laurentii...	Cura de Albiniaco Captivo. — *Aubigny-le-Chétif.* Cura S. Leodegarii in Vineis. — *Saint-Léger-des-Vignes:*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Marnayo. — *Marnay* [1].



Capituli.............	Cura de Imphiaco. — *Imphy.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Parrigniaco supra Sardellam. — *Parigny-sur-Sardolles.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Tribus Veuris. — *Trois-Vesvres.*
Capituli Nivern.......	Cura de Pria supra Lixurram. — *Prie-sur-Lizeure.*
Prioris Sancti Reveriani	Cura de Dianâ. — *Dienne.*
Capituli Nivern.......	Cura de Villâ supra Aneziacum. — *Ville-les-Anlezy.*
Episcopi.............	Leprosaria ibidem. — *La maladrerie du même lieu.*
Abbatissæ Nivern.....	Sardella. — *Sardolles.*
Capituli matisconensis.	Cura de Campo Verso. — *Champvert.*
Episcopi	Domus Dei de Boicet. — *La Maison-Dieu du Bouchot.*
Prioris loci..........	Cura de Langiaco. — *Langy.*
Prioris loci...........	Cura de Varennis in Glenone. — *Varennes-en-Glenon.*
Prioris de Colongiis...	Cura de Bellomonte supra Sardellam. — *Beaumont-sur-Sardolles.*
Prioris loci..........	Cura de Monasterio in Glenone. — *Moustiers-en-Glenon.*
Prioris de Lup. burgo.	Cura de Beardo. — *Béard.*
Capituli Nivern.......	Cura de Saviniaco Canonicorum. — *Sauvigny-les-Chanoines.*
Abbatis Vezeliacensis..	Prioratus de Monasterio in Glenone. — *Prieuré de Moustiers-en-Glenon.*
Abbatis S. Leonardi...	Prioratus de S. Georgii de Anleziaco. — *Prieuré de Saint-Georges d'Anlezy.*

1 Paroisse de Druy.

Prioris Sancti Sulpicii et Castro..........	Cura Sancti Benigni de Aziaco. — *Saint-Benin-d'Azy.*
	Cura S. Christophori ibidem. — *Saint-Christophe d'Azy.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Moncellis supra Aziacum. — *Montceaux-sur-Azy.*
Prioris S. Sulpicii.....	Cura de Cizeliaco. — *Cizely.*
Abbatis S. Leonardi...	Cura de Anleziaco. — *Anlezy.*
Decani Nivern........	Cura de Rugniaco. — *Reugny.*
Priorissæ de Firmitate.	Cura de Limone. — *Limon.*
Prioris de...........	Cura de Druiaco. — *Druy.*
Abbatissæ Nivern.....	Cura de Vernolio. — *Verneuil.*
Abbatis S. Martini Niv.	Cura de Sogiaco. — *Sougy.*
Abbatis Vezeliacensis..	Prioratus de Varennis in Glenone. — *Prieuré de Varennes-en-Glenon.*
Prioris de Charitate...	Prioratus de Colongiis et Bellomontis. — *Prieurés de Coulonges et de Beaumont.*
Per electionem.......	Prioratus de Faya ordinis grandimontis. — *Prieuré de Faye.*
Prioris S. Reveriani...	Prioratus de Dianâ. — *Prieuré de Dienne.*
Per electionem.......	Prioratus de Firmitate Monialium. — *Prieuré de La Fermeté-les-Nonains.*
Priorissæ de Firmitate.	Capella Sancti Petri de Rosseo. — *La chapelle Saint-Pierre-de-Rose.*
	Capella Mortuorum alias des folz. — *La chapelle des Morts.*
Abbatis Vezeliacensis..	Prioratus de Langiaco. — *Prieuré de Langy.*
Abbatis S. Martini Niv.	Prioratus S. Audoeni cum curâ. — *Prieuré de Saint-Ouën, avec la cure.*

Lebœuf nous a conservé un ancien Pouillé du quinzième siècle, concernant le diocèse d'Auxerre ; un extrait de ce Pouillé, indiquant l'état des paroisses qui dépendent maintenant de l'évêché de Nevers, doit trouver ici sa place.

Le diocèse d'Auxerre se divisait en deux archidiaconés : l'archidiaconé d'Auxerre et celui de Puysaie ; et se subdivisait en quatre archiprêtrés : les archiprêtrés d'Auxerre, de Puysaie, de Varzy et de Saint-Prix. Son étendue avait nécessité la création de quatre officialités ; outre l'officialité d'Auxerre, de semblables tribunaux étaient établis à Varzy, à La Charité et à Cosne.

ARCHIPRESBYTERATUS AUTISSIODORENSIS.

Ecclesia collegiata de Clameciaco cum sex præbendis.

Collatio Episcopi......	Clameciacum annexum cantariæ. — *Clamecy.*	
	Rys. — *Rix.*	
	S. Vincentius Curvæ-vallis superbæ.	*Corvol-l'Orgueilleux.*
	S. Mauricius Curvæ-vallis superbæ.	
	Truciacus superbus [1]. — *Trucy-l'Orgueilleux.*	

Leprosariæ S. Lazari et S. Rochi propè Clameciacum.

Capit. loci præsentat.	Capella S. Joannis Clameciaci.
Episcopus confert...	Capellania S. Michaelis in eâdem.
	Capella B. Mariæ propè Clameciacum.
	Capella S. Sydronii ibidem.

1 Surgy et Pousseaux, qui étaient l'un et l'autre à la nomination de l'Évêque, ne sont pas indiqués dans le Pouillé.

Capit. Autiss.	Billiacum. — *Billy.* Oisiacum. — *Oisy.*
Prioris S. Reveriani...	Wagnia. — *Le Ouagne.*
Capit. Varziacensis....	Brugno. — *Breugnon.*

Prioratus bonorum hominum propè Varziacum [1].

Cartusia de Bassâ Villâ. — *Chartreuse de Basse-Ville.*

Prioratus belli loci. — *Prieuré de Beaulieu, ordre du Val-des-Choux.*

In suburbio de Clameciaco, Ecclesia B. M. sedes episcopi Bethleem.

ARCHIPRESBYTERATUS VARZIACI.

Capit. de Varziaco....	Montes et Marcilliacum. — *Saint-Pierre-du-Mont.* S. Petrus de Varziaco. — *Saint-Pierre-de-Varzy.*

Leprosaria de Varziaco. — *Léproserie de Varzy.*

Episcopi............	Capella S. Martini. — *Chapelle de Saint-Martin.* Capella B. Mariæ. — *Chapelle de la B. Marie.* Capella B. Joannis Baptistæ. — *Chapelle de Saint-Jean-Baptiste.*

Ecclesia collegiata B. Eugeniæ de Varziaco : duodecim præbendæ.

1 C'est le prieuré de Saint-Marc de Fontenet, ordre de Grammont.

Episcopi............

Capellania B. Eugéniæ. — *Chapelle de Sainte-Eugénie.*

Capellania B. Mariæ. — *Chapelle de la B. Marie.*

Capellania B. Catharina. — *Chapelle de Sainte-Catherine.*

Capellania B. Nicolai. — *Chapelle de Saint-Nicolas.*

Capellania B. Juliani. — *Chapelle de Saint-Julien.*

Capellania B. Mariæ Magdalenæ. — *Chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine.*

Capellania B. Petri. — *Chapelle de Saint-Pierre.*

Capella B. Renoberti in castro. — *La chapelle de Saint-Renobert dans le château.*

Cunciacum. — *Cuncy.*

Courcellæ. — *Courcelles.*

Perrigniacum. — *Parigny-la-Rose.*

Marciacum. — *Marcy.*

Odentum. — *Oudan.*

Campus dimissus. — *Champlemy.*

Nanvignea. — *Menou.*

Capella S. Andreæ. — *Chapelle-Saint-André.*

Corbolanum. — *Corbelain.*

Castrum Novum. — *Châteauneuf.*

Chanayum. — *Chasnay.*

Nannayum. — *Nannay.*

Prioratus Sanctæ Genovefæ de Marciaco.—*Prieuré de Sainte-Geneviève de Marcy.*

Ecclesia collegiata S. Laurentii de Conadâ. — Cantor, Thesaurarius et quatuor Canonici.

Episcopi............	S. Laurentius de Conadâ. — *Saint-Laurent de Cosne.* Leprosaria Conadæ. — *Maladrerie de Cosne.* Curia-ultra. — *Couloutre.* Nusiacum. — *Saint-Père de Nuzy.*
Prioris loci..........	S. Anianus de Conadâ. — *Saint-Agnan de Cosne* [1].

Ecclesia collegiata S. Caradoci de Donziaco. — Thesaurarius et sex præbendæ.

Capit. S. Caradoci....	Balneolum. — *Bagneaux.*

Prioratus B. Mariæ de Prato, ordin. Cluniacensis.

Prioris B. Mariæ de Prato............	Colomeriacum. — *Colmery.* Donziacum. — *Donzy.* S. Martinus de Prato. — *Saint-Martin du Pré.* Poigniacum. — *Pougny.* Capella S. Stephani. — *Chapelle de La Brosse.*

Prioratus de Espallo. — *Le prieuré de l'Épeau, ordre du Val-des-Choux.*

Prioratus S. Nicolai de Reveillione. — *Le prieuré de Saint-Nicolas-de-Réveillon, ordre du Val-des-Choux.*

Prioratus de Sessiaco in nemoribus. — *Le prieuré de Saissy-les-Bois.*

[1] Beaucoup de chapelles ne sont point mentionnées dans le Pouillé; on n'y trouve pas N. D. de Galles à Cosne, la chapelle de sainte Brigitte de Villechaud, et d'autres chapelles publiques ou dépendantes des châteaux.

Prioris de Sessiaco....
- Sessiacum. — *Saissy-les-Bois.*
- S. Macutus. — *Saint-Mâlo.*
- Mannayum. — *Mannay.*

Prioratus B. Mariæ de Charitate, ord. Cluniacensis.

Prioris de Charitate...
- Arida Bursa. — *Arbourse.*
- S. Columba in nemoribus. — *Sainte-Colombe.*
- Perroyum. — *Perroy.*
- Sulliacum et Vergeræ. — *Sully et Vergers.*
- Dompetra super Nievram. — *Dompierre-sur-Nièvre.*
- Cella super Nievram. — *La Celle-sur-Nièvre.*
- Murlanium. — *Murlin.*
- Bulciacum. — *Bulcy.*
- Narciacum. — *Narcy.*
- Varennæ. — *Varennes-les-Narcy.*

Prioris de Charitate...
- Ravellum. — *Raveau.*
- Meva. — *Mesves.*
- Polliacum. — *Pouilly.*
- S. Petrus de Charitate. — *Saint-Pierre.*
- Sancta Crux de Charitate. — *Sainte-Croix.*
- S. Jacobus de Charitate. — *Saint-Jacques.*
- Capella S. Lazari. — *Chapelle de Saint-Lazare, en la paroisse de La Charité.*
- Capella S. Sylvani. — *Chapelle de Saint-Sylvain, en la paroisse de Varennes.*

Abbatis de Crisenon. — Menesterellum. — *Menestreau.*

Abbatia S. Laurentii. — *Abbaye de Saint-Laurent, ordre de Saint-Augustin.*

Præceptoria S. Joannis, dicta Darien. — *Commanderie du grand et petit Saint-Jean, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la paroisse de Varennes-les-Narcy.*

Præceptoria Aridæ Bursæ. — *Commanderie du Plessis d'Arbourse.*

Abbatis S. Laurentii...
- Garchiacum. — *Garchy.*
- Traciacum. — *Tracy.*
- S. Andelanus. — *Saint-Andelain.*
- S. Martinus de Tronceyo. — *Saint-Martin-du-Tronsec.*
- S. Quintinus. — *Saint-Quentin.*
- S. Laurentius de abbatiâ. — *Saint-Laurent l'abbaye.*

Abbatia de Bono radio, ord. Cisterciensis. — *Bourras.*

Prioratus S. Aniani de Conadâ, ordin. Cluni. — *S. Agnan de Cosne.*

Præceptoria de Villâ Mosonis. — *Commanderie de Villemoison, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.*

ARCHIPRESBYTERATUS PUYSALÆ.

Abbatis S. Germani Autissiodorensis......
- S. Amandus. — *Saint-Amand.*
- S. Veranus. — *Saint-Verain.*
- Annayum. — *Annay.*

Prioris de Boniaco....
- Arconium. — *Arquian.*
- Neviacum. — *Neuvy.*

Episcopi ....
- Cella super Ligerim. — *La Celle-sur-Loire.*
- Mienæ. — *Miennes.*
- S. Lupus in nemoribus. — *Saint-Loup.*
- Alligniacum. — *Alligny.*
- Bitriacum. — *Bitry.*
- Capella B. Mariæ in parochiâ Boyaci. — *Chapelle de la B. Marie à Bouhy.*
- S. Sulpicius de Interannis. — *Entrains.*

Prioris B. Mariæ de Prato ....
- S. Cyricus de Interannis. — *Saint-Cyr.*
- Boyacum. — *Bouhy.*

Abbatis S. Laurentii...
- Curiæ. — *Cours.*
- Dampetra subtus Boyacum. — *Dampierre-sous-Bouhy.*
- Cyez. — *Ciez.*

Rupes, Abbatia ordinis Cisterciensis. — *Roche, ordre de Citeaux.*

Abbatia Villæ-Gondonis. — *Villegondon, abbaye de Chanoines réguliers, placée entre Roche et Saint-Verain.*

Il est important de compléter ce travail, en y ajoutant un extrait de l'ancien Pouillé du diocèse d'Autun, concernant la partie de ce diocèse qui dépend maintenant de celui de Nevers. Une zone partant de la Loire, de l'autre côté de Charrin, et se prolongeant jusqu'à la source de l'Yonne, appartenait à Autun, ainsi que toute la contrée située sur la rive droite de cette rivière jusqu'à Armes.

ARCHIPRESBYTERATUS BORBONII.

Collatio Episc. Æduens.
- Sanctus Sequanus. — *Saint-Seine.*
- Flactiacus. — *Fléty.*
- Lanciacus. — *Lanty.*

Prioris de Charitate...	Prioratus Montis Umberti. — *Prieuré de Montambert.*
Prioris Montis Umberti.	Sanctus Hilarius. — *Saint-Hilaire.*
Prioris de Perrecy.....	Fontana. — *Le prieuré de Fontaines.*
Prioris Fontanæ......	Lanoscla. — *Lanocle.*
	Yracus. — *Hiry.*

Ecclesia collegiata de Ternans. — Habet præpositum cum quatuor canonicis.

Capit. Ternans.......	Tassiliacus. — *Tazilly.*
Prioris Borbonii......	Thanedus. — *Tannay.*
Capit. de Sine Muro...	.... — *Charrin.*
Capit. Avalonensis....	Savigniacum. — *Savigny-Poil-Fol.*

ARCHIPRESBYTERATUS DE LUZIACO.

Episcopi Æduens......	S. Petrus de Luziaco. — *S.-Pierre de Luzy.*
	Rocha. — *Larochemilay.*
Abbatis Cluniacensis...	Sancta Maria de Luziaco. — *N.-D. de Luzy.*
	S. Andreas de Luziaco. — *S.-André-les-Luzy.*
	Prioratus de Semelayo. — *Sémelay.*
Prioris de Charitate...	Vallis Noxia. — *Valnoise.*
Capit. Æduensis......	Pictia. — *Poil.*
Prioris Marcigniaci....	Milayum. — *Milay.*
	S. Gengulphus. — *Saint-Gengoux.*

ARCHIPRESBYTERATUS ÆDUENSIS.

Episcopi Æduens......	Villa Porcorum. — *Villapourçon.*

ARCHIPRESBYTERATUS ANOST.

Episcopi Æduens.....	Chides. — *Chiddes.* Aridus Locus. — *Arleuf.* Joen. — *Gien-sur-Cure.* Chaumayum. — *Chaumard.*
Cap. S. Symphoriani..	Maol. — *Moux.*
Capit. Æduensis......	Montsauchæ. — *Montsauche.* Oratorium. — *Ouroux.* Planchez et Fretoy unitæ. — *Planchez et Frétoy annexe.*
Capit. Sidoloci.......	Allignelum. — *Alligny.*

ARCHIPRESBYTERATUS DE QUARRÉ.

Capit. Sidoloci.......	S. Brixius. — *Saint-Brisson.* Gubilium. — *Gouloux.*
Domini loci..........	S. Anianus. — *Saint-Agnan.*
Episcopi Æduensis....	Dunum. — *Dun-les-Places.*
Prioris de Charitate...	Braseyum. — *Brassy.*
Capituli Æduensis.....	Marigniacum. — *Marigny.*

ARCHIPRESBYTERATUS DE CORBINIACO.

Abbatia de Corbiniaco. — *Abbaye de Corbigny.*

Abbatis S. Leonardi...
- S. Sequanus. — *Saint-Seine de Corbigny.*
- S. Joannes. — *Saint-Jean de Corbigny.*
- Mahera. — *Mhère.*
- Vallis Clausa. — *Vauclaix.*
- S. Martinus a Podio. — *S.-Martin-du-Puy.*
- Anthien. — *Anthien.*
- Rueiges. — *Ruages.*

Episcopi Æduens...... Leprosaria de Corbiniaco. — *Léproserie de Corbigny.*

Collegiata Cerviduni. Abbas cum decem præbendis. — *Chapitre de Cervon.*

Abbatis Cerviduni.....
- Mouro. — *Mouron.*
- Magniacum. — *Magny.*

Episcopi Æduens.....
- Ulmus. — *Lormes.*
- Chalaüs. — *Chalaux.*
- S. Andreas. — *Saint-André.*
- Ampureyum. — *Empury.*
- Poguæ. — *Pouques.*
- Domus Dei. — *La Maison-Dieu.*
- Arma. — *Armes.*
- Taigniacum. — *Teigny.*
- Moyniacum. — *Moulinot.*
- Chitriacum. — *Chitry.*

Capit. Æduens........ Mahers. — *Metz-le-Comte.*

Abbatis Vezeliacensis..
- Dorneciacum. — *Dornecy.*
- Flàiacus. — *Flez-Cuzy.*
- Saisiacus. — *Saizy.*

Abbatis Choræ	Basoiche. — *Bazoches.*
	Novem Fontes. — *Neuffontaines.*
Prioris S. Steph. Niv...	S. Georgius de Moncellis. — *Saint-Georges de Monceaux.*
Cartusia de Bassâ Villâ.	Nuerre. — *Nuars.*
	Brèves. — *Brèves.*

Cartusia Vallis S. Georgii. — *Chartreuse du Val-S.-Georges.*

Abbatia B. Mariæ de Consolatione. — *Abbaye du Réconfort.*

Abbatissæ dicti loci.... Veneol. — *Vignol* [1].

Page 132.

Les restaurations exécutées dans ce moment aux soubassements de la région absidale de notre cathédrale, nous ont permis de compléter nos études sur les piscines géminées, en nous découvrant la disposition des conduits. Déjà nous avions bien la conviction que les deux conduits ne se confondaient pas; mais nous n'en avions pas la preuve matérielle. Aujourd'hui il ne peut plus y avoir aucun doute. La piscine destinée à recevoir les *eaux sacrées* se déchargeait dans les fondations de l'église, au moyen d'un large conduit pratiqué dans l'intérieur du mur; l'autre piscine rejetait ses eaux à l'extérieur.

Page 148.

Nous devons à l'obligeance de notre honorable collègue et ami, M. le comte George de Soultrait, les deux planches d'armoiries des Évêques, qu'il avait fait graver pour son *Armorial du Nivernais*,

1 On ne trouve pas Saint-Aubin-des-Chaumes.

Comme nous savons depuis long-temps qu'il cherche la vérité avant tout, nous n'avons pas à craindre de le blesser, en rectifiant une erreur au sujet de Jacques d'Albret, qui s'est glissée dans son savant ouvrage.

L'observation que nous allons présenter nous paraît d'autant plus importante que, jusqu'à présent, on a été peu d'accord sur les armoiries de Jacques d'Albret. La *Gallia Christiana* dit qu'il portait *de gueules ;* telles étaient, en effet, les armoiries de la maison d'Albret, avant 1368. A cette époque, Marguerite de Bourbon, fille de Pierre Ier de Bourbon, épousa Arnaud Amanjeu, sire d'Albret; Charles VI, à l'occasion de ce mariage, permit au sire d'Albret d'écarteler ses armes de celles de France.

Les auteurs de l'*Album du Nivernais*, et M. George de Soultrait dans son *Armorial du Nivernais*, disent que Jacques d'Albret *portait de gueule à la bordure grelée d'argent, au bâton de sable péri en barre comme brisure.* On a cru sans doute qu'il devait en être ainsi, parce que Jacques d'Albret était fils naturel de Jean d'Albret, sire d'Orval, comte de Dreux et de Rhétel; mais il fut légitimé par François Ier, avant son élévation à l'épiscopat; ne nous étonnons plus qu'il prenne, sans modification, les armes de sa famille. Jusqu'à sa légitimation, ses armes étaient celles qu'on a indiquées ; mais, après sa légitimation, il ne devait plus en être ainsi : le vitrail de la cathédrale ne laisse aucun doute à cet égard. Nous avons dit que l'écusson, surmonté de la crosse épiscopale, est *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or, et aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la bordure engrelée d'argent.*

Nous ferons aussi remarquer que, sur la planche, les armoiries de monseigneur Millaux sont inexactes; au lieu de porter *deux colombes en chef*, elles n'en ont qu'une, tenant dans son bec une branche d'olivier.

Page 153.

Il n'y a que trente-neuf chapelles indiquées sur le Pouillé ; cependant il est certain qu'il y en avait un plus grand nombre. On lit dans Parmentier, *Histoire manuscrite des Évêques de Nevers*, à l'article de Charles Fontaines des Montées : « C'est ce prélat qui, ayant » examiné la modicité des revenus de la fabrique de la cathé-» drale, et leur insuffisance relativement aux charges considérables » qu'elle a à supporter, a le premier songé à y réunir les petites » chapelles, au nombre de soixante-trois, qui étaient dans l'Église, » et la plupart sans être desservies par les titulaires. Mais cette grande » affaire, entreprise dès l'année 1724, n'a reçu son entière perfection » qu'au mois de juin 1764. »

Page 234.

Autrefois tout le chœur de la cathédrale était environné de murs; ils furent abattus en 1791, comme on le voit par la délibération suivante :

« Le 28 octobre 1791, monsieur l'Évêque du département de » la Nièvre a *observé* que le sanctuaire de l'église de Saint-Cyr était » en partie entouré de murs, et qu'il y existait deux portes, trop » petites pour que le culte puisse se faire avec dignité, a proposé de » faire entreprendre par adjudication, au rabais, la démolition de » ces murs, et que, pour éviter des frais, les deux portes ou grilles, » provenant de l'église de Saint-Martin, seront placées dans les » dimensions au lieu et place des deux petites; les procureurs-» fabriciens présents, ayant bien goûté tous les avantages qui pouvaient » en résulter, ont délibéré à l'unanimité que, préalablement à ladite » adjudication, il serait fait un devis estimatif des changements à » faire au sanctuaire de ladite église de Saint-Cyr, et que MM. Jac-

» quemain et Malot seraient invités à faire le devis estimatif dont il
» s'agit dans le plus court délai possible, et qu'en vertu de ce devis,
» il sera fait des affiches pour annoncer l'adjudication au rabais de
» ladite entreprise, et avons signé.

» † GUIL., *évêque du départ. de la Nièvre*,
» Et autres signataires [1]. »

Page 251.

AUTEURS QUI ONT ÉCRIT SUR LES ÉVÊQUES DE NEVERS.

Plusieurs auteurs ont écrit sur les évêques de Nevers; mais les différentes notices qu'ils nous ont laissées sont, en général, fort incomplètes; les règles d'une saine critique n'ont pas toujours dirigé ces travaux.

Michel Cotignon, chanoine et grand archidiacre de Nevers, publia, en 1616, son *Catalogue historial des Évêques de Nevers*. Il écrivit, sans tenir aucun compte de la chronologie; et M. de Saintemarie fait remarquer, avec raison, qu'il était un peu trop crédule. Il fait remonter à saint Austremoine l'établissement du siége de Nevers.

Guy Coquille est tombé dans les mêmes erreurs que Michel Cotignon, tout en rétablissant la chronologie sur certains points.

Les Sainte-Marthe n'admettent point saint Austremoine et ceux qu'on lui donnait pour successeurs jusqu'à Tauricianus, en 517; ils ne font pas même mention de saint Eulade. On peut encore leur reprocher de s'être trop souvent appuyés sur Michel Cotignon et Guy Coquille.

Pierre de Frasnay entreprit aussi d'écrire l'histoire de nos Évêques;

1 Registres de la fabrique de Saint-Cyr pour la gestion des années 1791 et 1792.

il publia des fragments de son travail dans les numéros du *Mercure de France* des mois de septembre et décembre 1738, janvier, février, avril et juin 1739; mais dom Duval et l'abbé Lebœuf ayant relevé des erreurs de dates, Pierre de Frasnay, découragé, cessa d'écrire sur ce sujet.

Un manuscrit, remontant au onzième siècle, complété successivement depuis cette époque, nous a laissé une nomenclature des Évêques de Nevers; ce manuscrit appartenait à M. l'abbé Alloury, et M. de Saintemarie en fait mention dans ses *Recherches historiques sur Nevers*. Tout incomplet qu'il est, il a pu aider aux travaux entrepris sur cette partie de notre histoire ecclésiastique.

Les savants auteurs de la dernière édition de la *Gallia Christiana* ont écrit sur le diocèse de Nevers, d'après les notes qui leur avaient été fournies par Parmentier. Ils considèrent avec lui saint Eulade comme le premier Évêque de Nevers. Ils se sont bien gardés des erreurs que nous avons signalées dans les historiens, qui avaient écrit avant eux, sur nos Évêques; d'un autre côté, tout en proclamant le mérite de Parmentier, ils ont compris que si on devait accepter les faits reconnus par lui, parce qu'il n'écrivait qu'après avoir constaté l'authenticité des pièces qu'il avait sous les yeux, ce n'était pas un motif pour rejeter quelques personnages, admis au nombre de nos Évêques par d'autres historiens du pays; surtout quand ces historiens assurent avoir eu sous leurs yeux des chartes qui confirment ce qu'ils avancent; ils ont donc fait figurer plusieurs Évêques que notre trop sévère chroniqueur avait méconnus.

Ce fut en 1770 que Parmentier, président de la chambre des comptes du duché, termina son *Manuscrit historique des Évêques*. Chroniqueur plutôt qu'historien, il accumulait tous les titres, qui pouvaient constater l'existence des faits qu'il avançait. Sous ce rapport, ses travaux sur Nevers sont excessivement précieux; nous l'avons

suivi, dans notre notice sur nos Évêques, mais nous avons écarté scrupuleusement tout ce qui pouvait contribuer à entraver la marche d'une histoire; comme aussi, à l'exemple des auteurs de la *Gallia Christiana*, nous n'avons pas balancé à admettre quelques Évêques reconnus par nos autres historiens, quand nous avons cru leurs raisons motivées.

Page 253.

HISTOIRE DE LA GUÉRISON DE SAINT EULADE, ÉCRITE PAR FAUSTE, DISCIPLE DE SAINT SÉVERIN. (*Acta SS. Bened.*, t. I, p. 568.)

Cum igitur rex Francorum Clodoveus apicem regni sui, per annos viginti quinque, Parisius urbe nobiliter gubernaret, subito dolore febrium correptus, graviter desudare cœpit, etc., etc.

Cum jàm (Severinus) spatio itineris, magnâ ex parte lustrato, Nivernum civitatem pervenisset, orandi gratiâ, Ecclesiam Dei divertens intravit. Et ibi cum orasset, custodes Ecclesiæ, veluti ignarus, statim interrogat : « Ubi est, » inquiens pontifex vester, fratres? » Custodes verò respondentes dixerunt : » Pontifex, vel Episcopus noster Euladius, jam ab anno priore, peste per» cussus gravissimâ, est mutus et surdus, grabatoque penè ad mortem jacet » fessus ; et secundus jam incœptus est annus, ex quo nec altario sacrificavit, » nec populum ex more benedixit : nec prorsus, quod gravius est, de strato » suo surgere voluit, sed sæpissimè à ministris magis æstimatur mortuus quàm » vivus. » Quibus ipse vir Domini pio compassus affectu, dicebat : « Num » intrare ad eum, visitandi causâ, potero, ut saltem illi verba salutis referam » pauca? » At illi continuò : « Veni, inquiunt, Domine pater, et ad eum, » statim, ut velis, ingredere. » Itaque reverendissimus Dei servus Severinus,

cubiculum pontificis ingressus, pervenit festinus, in quo jacebat Episcopus Euladius, anno integro, linguæ et aurium privatus officio. Cumque in eum esset intuitus, cœpit ejus condolore ægritudini, ac se protinùs in orationem dans, Deum studiosè deprecabatur pro ejus restaurandâ incolumitate et cum diutissimè in terram prostatus orasset, surrexit concitus, convertensque se ad Euladium, dixit ei : « Loquere quæso, Dei Pontifex, mecum. » Cui Euladius præsul, eatenùs mutus et surdus, illicò respondens : « Benedic, » inquit, me, vir Dei sanctissime, qui ad salutem meam missus à Domino » J. C. venisti, ut curares me ab infirmitate meâ : Sit etiam nomen Domini » in cunctis sæculis benedictum, qui per te mei misereri dignitatus est. » Devotus denique famulus Dei Severinus, porrigens illi manum, allevavit eum, et dixit : « Surge, serve Dei, in nomine Domini nostri J. C. et te vestimentis » tuis indue, gratias agens et gratulans flagellis ejus, qui te ad hoc castigavit » ut salvaret, ad hoc flagellavit ut coronaret. Hodiè si quidem altario Dei » mecum vota ex more persolvens, plebem tibi subjectam benedices. » Adhuc eo loquente, confestim Euladius Episcopus, erigens se à lecto, gratias Deo reddebat, qui per famulum suum Severinum, tantam super eum manifestaverat virtutem, ut ab imminenti mortis periculo ejus precibus eriperetur. Eâdem itaque die sanitati redditus, missas quoque continuò celebrans populum benedixit.

Page 262.

VERS ADRESSÉS A SAINT ARIGLE PAR FORTUNAT.

Præsul honoris apex, generis fideique cacumen,
Cultor agri pollens, pastor opime gregis,
Cum mea terra manu meruit genitoris arari,
Reddatur nati vomere culta sui :
Nam pater affectu dulci memorabilis orbis,
Me vobiscum uno fovet amore duos

Corde parens, pastu nutrix, bonus ore magister,
Dilexit, coluit, rexit, honesta dedit.
Ille pio studio sulcata novalia sevit,
Quod pater effudit, hoc mihi semen ale.

FORTUNATUS, lib. III, carm. 24.

Parmentier fait observer que c'est à tort que le P. Labbe applique ces vers à saint Agricole, évêque de Châlons; la chronologie s'y oppose. Ils n'ont pu être adressés qu'à saint Arigle (*Agricola*), évêque de Nevers.

Page 304.

ENTRÉE SOLENNELLE DES ÉVÊQUES DE NEVERS.

De tout temps l'intronisation des Évêques a été faite avec pompe, et, quoique Bertrand III soit le premier évêque de Nevers dont l'entrée solennelle ait été constatée par des actes authentiques, il est hors de doute que les mêmes cérémonies étaient suivies depuis long-temps dans ce diocèse, car le procès-verbal de son installation portait que tout fut fait *selon l'ancienne coutume*. Parmentier assure avoir trouvé dans les archives de l'évêché deux manuscrits, sur parchemin, remontant au douzième siècle, qui faisaient mention du *portage* de nos Évêques [1].

C'est à tort que M. Saulnier, dans son *Autun chrétien* [2], regarde le *portage* comme un des priviléges de cette église, car on le retrouve dans presque tous les diocèses. D. Félibien, dans son *Histoire de*

1 Archives de Nevers.
2 Page 101.

Paris [1], fait remarquer que Wilfrid, sacré à Compiègne évêque de Northumbre, vers 666, fut porté par les évêques sur un siége d'or, suivant la coutume pour lors observée en France. Hincmar parle du portage au neuvième siècle [2]. Nous pourrions citer un plus grand nombre de témoignages; presque partout nous trouvons les barons de l'évêché obligés au *portage*. Il est important de faire connaître l'origine de cet antique usage.

Quand nos premiers rois francs étaient proclamés, on les plaçait sur le pavois, et on les promenait par tout le camp, au milieu des acclamations générales. Le portage de nos évêques n'aura été probablement qu'une imitation de cet usage; on aura voulu élever le nouvel évêque au milieu du peuple, avide de le voir et de recevoir ses bénédictions; c'était tout à la fois un honneur qu'on lui rendait, et une faveur que le peuple réclamait. On comprend facilement que, dans ces siècles de foi, c'était à qui porterait le nouveau pontife. Lebœuf rapporte que quand saint Géran, soixante-unième évêque d'Auxerre, fit, en 910, sa première entrée dans sa ville épiscopale, des personnes pieuses le portèrent jusqu'à la cathédrale, où, ayant été revêtu des ornements pontificaux, il fut intronisé dans sa chaire épiscopale [3].

Bientôt on comprit la nécessité de régulariser un usage qui était général, afin d'éviter tout désordre; comme les évêques étaient seigneurs temporels, et qu'à ce titre ils avaient leurs vassaux, le portage fut considéré comme un droit des vassaux de l'évêché, droit réservé aux quatre premiers barons. Les seigneurs qui avaient le *droit* de porter les évêques de Nevers étaient les barons de Druy, de Poiseux, de Cours-les-Barres et de Givry. Mais nous avons tort de

1 Livre II, no 2.
2 *Lettre à Adventius*, opuscule 43.
3 *Histoire d'Auxerre*, tome I, page 205.

parler de *droit ;* tout, ici-bas, va en dégénérant ; cet usage, qui dans le principe était un *honneur* que tout le monde réclamait, et qu'on avait été forcé de réserver comme un *droit* aux premiers vassaux de l'évêché, était devenu un *devoir* que les évêques rappelaient à leurs barons, puis enfin une *charge* dont ces derniers cherchaient à se débarrasser.

Michel Cotignon, qui était secrétaire de l'évêché quand Eustache du Lys fit son entrée solennelle, dressa et signa le procès-verbal de cette cérémonie. Le registre, qui contenait ce procès-verbal, est aujourd'hui perdu ; mais M. l'abbé Alloury l'avait copié, et M. de Saintemarie [1] a fait l'extrait suivant de la copie de M. Alloury :

« L'Évêque partit de Prémery à huit heures du matin, monté sur
» une haquenée, et accompagné d'un grand nombre de gentilshommes
» du pays, tous à cheval. Arrivé à l'église des PP. Capucins, faubourg
» Sainte-Vallière, il y trouva la plus grande partie des Ecclésiastiques
» de la ville, et se revêtit en leur présence, devant l'autel, de la
» soutane, du rochet et du camail ; après quoi il remonta à cheval et
» s'avança vers la ville. Arrivé à la porte de la Barre, il y trouva
» Messieurs les Echevins, les vingt-quatre conseillers de ville et les
» principaux citoyens, tous à cheval. Après une courte harangue, qui
» lui fut adressée par Guillaume Rapine de Saintemarie, cette caval-
» cade se joignit au cortége, et l'on entra dans la ville. A quelques
» pas de la porte se trouva Henri Girard, prieur du monastère de
» Saint-Etienne, à la tête de tous ses religieux et d'un très-grand
» nombre d'habitants, venus en procession avec la croix, les cierges
» et l'encens. Après avoir entendu la harangue du prieur, et reçu de
» lui l'encens, l'Évêque jura de maintenir les priviléges du monastère

1 *Recherches historiques sur Nevers*, page 320.

» et continua sa marche, accompagné du prieur et des religieux, » qui, arrivés aux limites de la paroisse Saint-Etienne, prirent congé » de lui et se retirèrent dans leur couvent. Parvenu à l'abbaye de » Saint-Martin, l'Évêque et tous ceux qui l'accompagnaient mirent » pied à terre, et Etienne Mitier, prieur, le reçut à la porte avec la » croix, l'encens et l'eau bénite, lui adressa un compliment, reçut de » lui le serment accoutumé, et le conduisit dans la maison abbatiale, » où il trouva un souper préparé pour lui et pour ceux qui » l'avaient accompagné. L'Évêque seul coucha dans l'abbaye. Le » lendemain, à huit heures du matin, Pierre Paulet, second archi- » diacre du chapitre de Nevers, fondé de la procuration de l'archi- » diacre de Sens, à qui il appartenait de mettre les évêques de » Nevers en possession, vint prendre le nouvel évêque dans la » maison abbatiale, et le conduisit à l'église du monastère, où il le » fit asseoir dans une chaire élevée qui était placée dans le chœur. » Après un discours prononcé par M. Paulet, on lut à haute voix les » bulles du pape Paul V. Après cette lecture, le sieur Paulet adressa » ces paroles à l'Évêque, assis dans sa chaire et ayant la mitre en » tête : « *Celui qui, quand il lui plaît, tire le pauvre de la poussière* » *et donne au faible la puissance, veut que vous vous asseyez parmi* » *les princes du peuple, sur un trône glorieux* [1]. »

» Pendant ce temps, le doyen, le chapitre et tout le clergé de la » ville s'étaient rendus dans la nef de l'église. L'archidiacre, après » s'être assuré de leur arrivée, dit à haute voix à l'Évêque : « *Très-* » *révérend Père, votre épouse vous attend* [2]. »

» A ces mots l'Évêque descendit et passa dans la nef, où il reçut les » salutations. Le doyen lui dit en peu de mots, qu'il lui laissait la croix,

1 *Qui suscitat de pulvere egenum, et de stercore elevat pauperem, vult ut sedeas cum principibus, et solium gloriæ teneas.*

2 *Reverendissime pater, sponsa tua te expectat.*

» les cierges et l'encens, un diacre et un sous-diacre, et qu'il allait
» retourner à la cathédrale tout préparer pour le recevoir. Après le
» départ du chapitre, l'Évêque s'assit dans une chaire de bois, couverte
» de taffetas violet, et Etienne Decolons, bailly de Prémery, appela à
» haute voix les quatre barons de l'évêché. A l'instant se présentèrent
» Simon Marion, maître des requêtes, président au grand conseil,
» baron de Druy; Jean-Paul de Guillemin, seigneur de la Molle,
» baron de Cours-les-Barres; Louis de Lachasseigne, procureur
» général au bailliage de Nevers, baron de Givry; et Hugues de
» Nantois, baron de Poiseux. Ce dernier ayant disputé la préséance
» aux barons de Cours-les-Barres et de Givry, qui ne voulurent pas lui
» céder, se retira, et fut remplacé par Edmond de Las, seigneur de
» La Couldre.

» Ces quatre barons ayant porté l'Évêque dans sa chaire jusques hors
» la grande porte du monastère, il les dispensa de le porter plus loin,
» et voulut faire le chemin à pied.

» Voici l'ordre du cortége :

» Les Capucins avec leur croix;

» Les Récollets;

» Les Dominicains;

» Les Ecclésiastiques et tous les Curés de la ville;

» Après eux, les Religieux de Saint-Martin à droite;

» Et ceux des prieurés de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur à
» gauche;

» Après ceux-ci marchaient les enfants de chœur de la cathédrale;

» Un prêtre portant la croix;

» MM. Laurent Piochon et Michel Cotignon, chanoines faisant les
» fonctions de diacre et sous-diacre, en dalmatique, et portant le livre
» des évangiles;

» Un prêtre portant la crosse ;

» L'Évêque, en chappe, assisté de MM. Paulet, archidiacre ; » Chasseigne, chanoine, aussi en chappe, et suivi des quatre barons, » derrière lesquels on portait la chaire. La marche était terminée par » toute la noblesse, qui avait accompagné l'Évêque depuis Prémery, » et par la foule du peuple. Après avoir suivi la rue de la Saulnerie, de » la Revenderie et de la Coutellerie, le cortége arriva à l'entrée de » celle de la Parcheminerie, où était autrefois la porte de la Cité. Là » était tendue une chaîne de fer, qui fut abaissée pour laisser passer » le clergé, et tendue de nouveau lorsque l'Évêque se présenta. » Derrière la chaîne étaient les échevins, en robe rouge, les conseillers » de la ville et les notables, qui lui présentèrent un petit livre de » velours violet, contenant les priviléges de la ville, et le serment de » les maintenir qu'il devait prêter. Après la prestation de ce serment, » la chaîne fut abaissée, et l'Évêque étant passé, un homme placé à » une fenêtre voisine jeta de l'argent au peuple. Au coin de la place » Ducale se trouvèrent les officiers du bailliage, accompagnés des » avocats et procureurs, et Henri Bolacre de Sigogne, lieutenant-» général, fit une harangue très-éloquente, à laquelle l'Évêque » répondit en peu de mots. Un peu plus loin, Antoine Coquille, » concierge des prisons, lui en présenta les clefs, qu'il remit à M. le » Lieutenant-général pour les garder.

» Enfin, arrivé par la rue de Loire à la porte méridionale de Saint-» Cyr, il y trouva tous les chanoines en chappe, et sur un échafaud » médiocrement élevé, Jean de Roffignac, doyen, et Martin Saborin, » grand-chantre. Le doyen, après l'avoir invité à monter, lui adressa » un discours, qu'il termina en le priant de faire le serment accoutumé » de maintenir les priviléges du chapitre, ce que l'Évêque fit sur le » livre des évangiles ; après quoi il demanda qu'on lui ouvrît les portes » de l'église. Alors l'archidiacre Paulet élevant la voix, lui demanda :

« *Votre entrée est-elle pacifique*[1]? » Sur la réponse affirmative, les » portes s'ouvrirent, et l'archidiacre, le prenant par la main, l'introduisit dans l'église, en disant : « *Entrez donc, le béni du Seigneur*[2]. »
» Après la cérémonie ecclésiastique, l'Évêque fut conduit, avec la » croix et les cierges, jusqu'à la grande salle de l'officialité, où il avait » fait servir magnifiquement une table de deux cents couverts.

» Après le dîner, M. Etienne Decolons se rendit, par ordre de » l'Évêque, aux prisons, pour y interroger les prisonniers; et étant » venu rendre compte de l'interrogatoire à l'Évêque, celui-ci s'y » transporta lui-même à deux heures, et les prisonniers, au nombre » de six, dont quelques-uns étaient dans le cas d'être condamnés à » mort, ayant été amenés devant lui, après une exhortation très-» pathétique qui leur fut faite par le P. Denis, jésuite, il les fit mettre » en liberté, en présence du lieutenant-général et des officiers du » bailliage de Nevers, du prévôt des maréchaux et de son lieutenant, » d'après le droit qu'ont toujours eu les évêques d'accorder ces sortes » de grâces le jour de leur joyeuse entrée. »

Page 304.

Notre travail était terminé, et la dernière feuille se trouvait sous presse, quand l'honorable secrétaire de la *Société Nivernaise*, M. Héron de Villefosse, nous communiqua quatre chartes inédites du plus haut intérêt pour l'histoire de la Cathédrale. Ces chartes font partie des précieux parchemins retirés récemment de l'atelier d'un cartonnier de notre ville, et acquis pour être déposés aux archives du département.

1 *Est ne ingressus tuus pacificus?*
2 *Ingredere igitur, benedicte Dei.*



La première est la circulaire adressée, en 1331, par Bertrand III à tous les patriarches, archevêques, évêques, pour les prier de déléguer un d'eux pour consacrer sa Cathédrale, ne pouvant le faire lui-même, pour cause de maladie.

La seconde renferme les pouvoirs conférés par l'évêque Bertrand à Pierre de La Palu, patriarche de Jérusalem, pouvoirs illimités pour tout le diocèse de Nevers.

La troisième est l'acte authentique de la consécration de la Cathédrale, dressé par Pierre de La Palu.

Enfin la quatrième, qui est, selon nous, la pièce la plus importante, est une circulaire de Bertrand IV, de 1336, qui confirme l'opinion que nous avons plusieurs fois émise, que le chœur n'était pas terminé quand l'église fut consacrée, en 1331. Il réserve toutes les quêtes de l'Avent et du Carême, pour aider à terminer la Cathédrale, qui restait inachevée, ainsi que le tiers des quêtes des autres temps de l'année, et défend, sous peine d'excommunication, d'autoriser qui que ce soit à faire d'autres quêtes, à moins qu'il n'ait obtenu du Souverain-Pontife une permission toute spéciale. *Les membres de la Société* nous ont prié de joindre ces chartes aux autres pièces justificatives [1].

N° 1 — Reverendis in Christo Patribus Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis et Episcopis universis graciam et communionem sedis apostolice obtinentibus, Bertrandus, permissione divina Nivernensis Episcopus, cum sui recomendacione sinceram in Domino caritatem. Cum ecclesia nostra Nivernensis consecracione indigeat, ut laudes Domino ibidem uberius exsolvantur, et petentes pecaminum veniam exaudiri facilius mereantur; non valentes, ad presens, dicte consecracioni vacare prout ex cordis intimis affectamus, impedimento nostri corporis impediti, reverendis paternitatibus vestris humiliter suplicamus quatinus ille

1 Nous avons tenu à conserver l'orthographe latine adoptée dans ces chartes.

vestrum, qui ex parte nostra per gentes nostras fuerit requisitus, dignetur dictam ecclesiam consecrare, sollempnitatibus adhibitis in talibus assuetis. Vobis et vestrum cuilibet premissa faciendi plenam concedimus potestatem. Datum apud Premeriacum castrum nostrum sub sigillo nostro in testimonium premissorum, anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo primo, die Martis, in vigilia annunciacionis dominice.

N° 2. — Reverendo in Christo patri ac domino domino P.... dei gratia patriarche Iherosolimitano B... eadem gratia Nivernensis Episcopus salutem et sinceram in Domino caritatem. Ut omnia officia episcopalia in tota nostra dyocesi Nivernensi possitis exercere, tenore presencium vobis concedimus potestatem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum litteris presentibus duximus apponendum. Datum apud Premeriacum castrum nostrum anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo primo, die jovis post festum annunciationis dominice.

N° 3. — Universis Christi fidelibus tam presentibus quam futuris presentes litteras inspecturis, Frater Petrus de Palude, ordinis predicatorum, dei et sedis apostolice gratia Patriarcha Iherosolimitanus, salutem in domino sempiternam. Noverit omnis Christi fidelium unitas quod nos, receptis Reverendi in Christo patris domini Bertrandi, eadem gratia Nivernensis Episcopi, licteris, quibus nostre presentes lictere sunt annexe, virtute quarum nos, per civitatem Nivernensem transitum facientes, dicto Episcopo legitime impedito, ecclesiam Nivernensem dedicavimus et conceeravimus, adhibitis omnibus sollempnitatibus in talibus consuetis, ac juxta formam juris, auctoritate nobis in hac parte commissa, omnibus ibidem affluentibus, vere penitentibus et confessis unum annum, ac in diè anniversarii ejusdem consecracionis ibidem convenientibus, vere penitentibus et confessis quadraginta dies indulgencie dedimus et concessimus, ut est moris. Actum et datum anno domini M° CCC° XXX° primo, ac sigillo nostro sigillatum in testimonium premissorum, die lune, post festum annunciacionis dominice.

N° 4. — Officialis Nivernensis omnibus archipresbiteris tocius dyocesis Nivernensis, necnon curatis civitatis et decanatus Nivernensis salutem in

Domino sempiternam. Vobis omnibus et singulis precipiendo mandamus, et sub penis contentis in speciali mandato Reverendi patris ac domini nostri domini P. Dei gratia Nivernensis episcopi, cujus mandati copia inferius est inserta, quatenus hujusmodi mandatum mandetis sine mora per curatorum vestrorum archipresbiteratuum exequutioni demandari prout in eodem continetur. Et vos, curati dicti decanatus, illud exequutioni demandetis. In signum vero dicti mandati à nobis recepti et exequti, presentibus litteris sigilla dictorum archipresbiteratuum apponatis. Datum anno Domini millesimo CCC° XXXVI[to], die veneris in festo beati Nicholay. Tenor vero dicti mandati talis est.

Petrus, permissione divina Nivernensis episcopus, mnibus abbatibus, prioribus, decanis, capitulis, archipresbiteris, curatis, ministris ceterisque ecclesiarum rectoribus ad quos presentes littere pervenerint, salutem in Domino sempiternam. Quamvis ceteris piis locis et personis miserabilibus ad caritatis opera teneamur, tamen ecclesie nostre Nivernensis et ejus fabrice, que construitur miro lapideo tabulatu, nec est adhuc usque ad perfectum perducta, imo restat turris mirabilis adimplenda, tenemur perpensius pietatis viscera apperire. Et quia in preceptis sinodalibus a reverendissimo et carissimo domino avunculo nostro, domino cardinali Eduensi, tempore quo erat episcopus Nivernensis sollempniter ordinatis, inter cetera contineatur expresse, quod ecclesia Nivernensis pro ceterarum ecclesiarum dyocesis caput est et magistra, idcirco debeat speciali prerogativa gaudere. Nulli questores admicti nec recipi debent in questorum dicte ecclesie presencia, nisi a sede apostolica fuerint specialiter destinati, et maxime in duobus temporibus : videlicet adventus Domini et quadragesimo, que duo tempora idem dominus noster pro fabrica dicte nostre ecclesie specialiter reservavit, et nos coram ejus vestigiis inherentes similiter reservamus. Quapropter vobis omnibus et singulis, sub pena excommunicationis et viginti librarum dicte fabrice applicandarum, inhibemus ne illis duobus temporibus, videlicet adventus et quadragesime, aliquos alios questores aliqualiter admictatis, non obstantibus quibuscumque litteris a nobis et officiali seu sigillatore nostris concessis.

Immo, cum devota diligencia indulgenciam dicte fabrice, omnibus diebus dominicis et festivis, solempniter nuncietis, et vestros subditos ad largicionem

elemosinarum suarum pro dicta fabrica inducatis, et de collatis elemosinis magistro dicte fabrice fideliter et integrè respondere curetis et, sub penis predictis; si vero, aliis temporibus, aliquos questores aliorum locorum ad vos, ecclesias vestras et loca venire contingat, volumus et ordinamus quod de questis et quesitis terciam partem dicte fabrice nostre Nivernensis ecclesie reddere teneantur; aliter nolumus quod ipsis questas facere permictatis. Et vos, curati predicti, dictam terciam partem fideliter colligatis et magistro predicte fabrice reddere studeatis, quod fuit hoc hactenus observatum, et adhuc volumus observari. Omnibus autem benefactoribus dicte ecclesie, ultra omnes alias indulgencias, omnipotentis Dei et beatorum martirum Cirici et Julite matris ejus patronorum nostrorum, ad quorum honorem dicta conservitur ecclesia, confisi misericordia, omnibus vere penitentibus et confessis quadraginta dies de injunctis sibi penitenciis misericorditer relaxamus. In cujus rei testimonium, ad perpetuam rei memoriam, sigillum nostrum litteris presentibus duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo CCC tricesimo sexto, die sabbati in festo beati Andree apostoli.

MATHEUS BRINON,
De precepto domini Officialis.

Page 311.

La famille de Fontenay était déjà ancienne dans le Nivernais, où elle possédait de grandes propriétés, telles que les terres de Pougues, de Garchizy, de Livry, d'Uxeloup, de La Collancelle, etc. En 1194, Raoul de Pougues, fils de Guy ou Guillaume de Pougues, grand sénéchal du Nivernais, avait épousé Agnès, unique héritière de la famille de Fontenay. Avait-elle avant son mariage fait ses conditions pour que le nom de Fontenay se perpétuât? L'histoire n'en dit rien; mais nous savons positivement que les enfants qu'elle eut de Raoul abandonnèrent le nom de *Pougues* pour prendre celui de *Fontenay.*

On sait qu'à cette époque, malgré les efforts que faisait l'église pour bannir le *népotisme* de son sein, cet abus s'était introduit dans le

haut clergé ; nous en trouvons un incroyable exemple dans la famille de Fontenay. Guy de Fontenay avait eu dix-sept enfants, parmi lesquels on compte Pierre de Fontenay, évêque de Nevers, qui, sans doute, était redevable de son élection à Jean d'Estampes, son oncle maternel, auquel il succéda.

Toutes les dignités du chapitre de Nevers étaient possédées par des membres de la famille de Fontenay. Nous trouvons Henri de Fontenay, grand-archidiacre de Nevers, prieur de Cessy, curé de Saint-Arigle ; Jean de Fontenay, archidiacre de Decize et doyen de Prémery ; Guy de Fontenay, chanoine, puis remplaçant son frère comme archidiacre de Nevers ; Edme de Fontenay, Pierre de Fontenay et François de Fontenay, chanoines de Nevers, tous frères ou neveux de notre Évêque ; il faut ajouter encore Imbert de La Platière, son neveu, qui était aussi chanoine de Nevers, avant d'en devenir évêque, et Robert de Fontenay, chantre et chanoine de la même église, qui devait être oncle de Pierre de Fontenay [1].

Le bon évêque avait trouvé le moyen de s'assurer la majorité des voix, quand il avait quelque affaire à traiter avec le chapitre.

Page 333.

La lettre suivante, adressée par Guillaume Thollet [2] au sous-préfet de Château-Chinon, prouve ce que nous avons dit de lui, qu'il s'était laissé entraîner par faiblesse ; cette lettre est une sorte de rétractation, à laquelle nous sommes heureux de donner de la publicité.

1 Voir La Taumassière, *Histoire du Berry*, liv. ix.

2 Nous avons trouvé partout Thollet avec un *h* ; cependant, dans la copie de la lettre suivante, qui nous a été adressée, il est écrit sans *h*.

« CITOYEN SOUS-PRÉFET,

« J'ai reçu votre lettre du vingt-deux. Si je n'ai pas vu sans émotion » que le gouvernement m'honorait de sa confiance, je vous avoue » franchement que je n'ai pas lu sans surprise les mots de votre » adresse : *Au citoyen Tollet, ex-ministre du culte, nommé maire.* Je » présumais que notre nouvelle révolution avait fait disparoître pour » toujours de notre langue les termes injurieux d'ex et de cy-devant. » Je me suis trompé, puisque vous vous en servez. Je me dois à » moi-même et à mon état de vous observer que c'est à tort que » vous me qualifiez d'ex-ministre du culte. Je n'ai point abjuré ma » religion : je ne rougis et ne rougirai jamais de l'Évangile ; et je » me glorifierai toujours d'être ministre de Jésus-Christ. Ces principes » sont invariables. Je vous remarquerai encore que je ne changerai » point mon costume, et que je n'assisterai point à ce qu'il vous plait » d'appeler fêtes nationales, à moins qu'elles ne soient liées avec » la religion. Si cette manière de penser ne peut point vous convenir, » un mot, et vous recevrez par le même courrier ma démission.

» Je vous salue respectueusement.

» GUIL. TOLLET, *évé.*

» Vandenesse, 28 prai. l'an VIII,
» de J.-Ch., le 17 juin 1800. »

Écrit en marge : « Sans réponse, ce citoyen étant nécessaire à la place de maire, où il serait difficilement remplacé. »



TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

Chapitre XIX.

Chapitre XX.

Chapitre XXI.

Chapitre XXII.

Chapitre XXIII.

SECONDE PARTIE.

NOTICE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES.

Chapitre Ier.

Chapitre II.

FIN DE LA TABLE.

